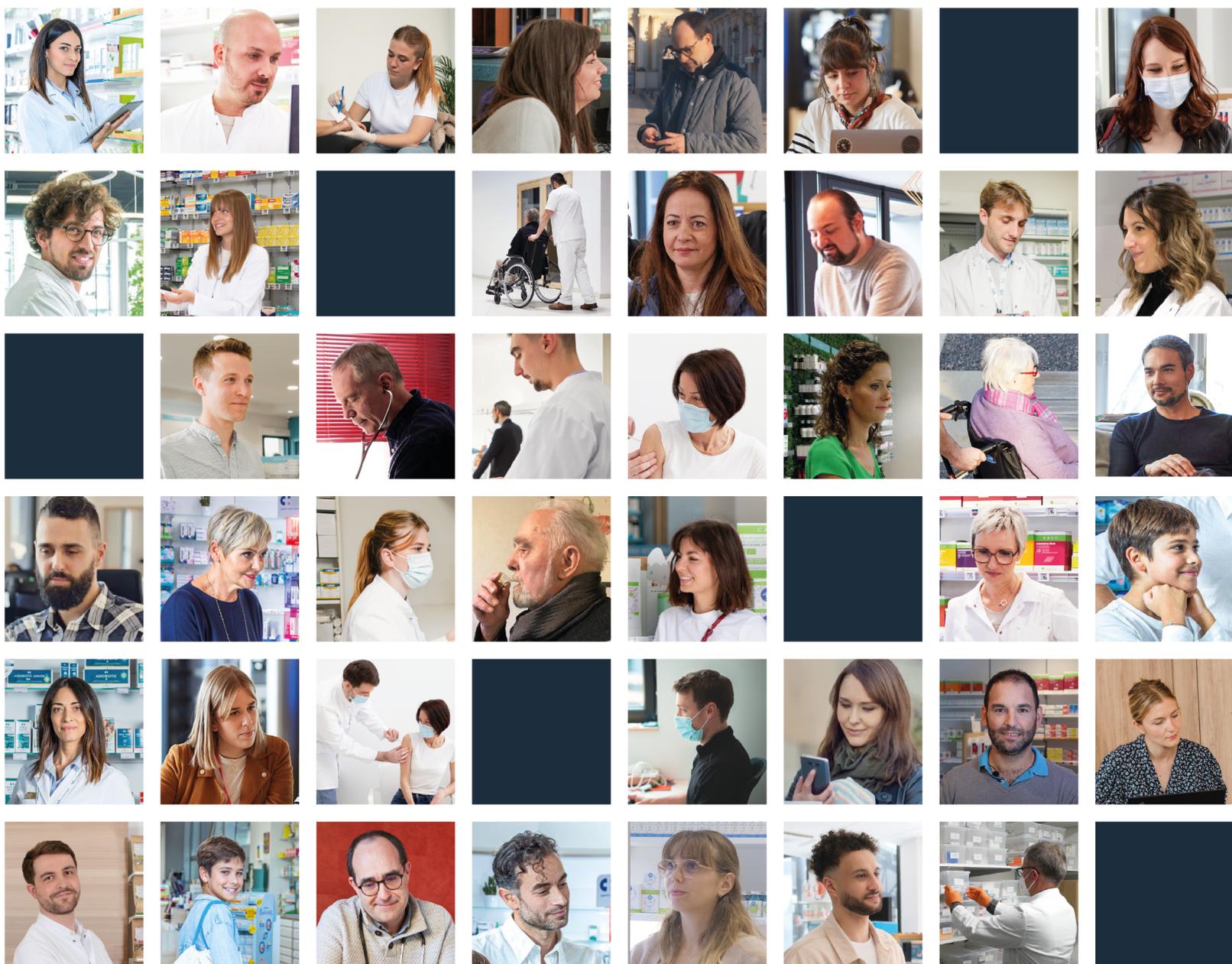


Document d'enregistrement universel 2023



EQUASENS
Plus de technologie pour plus d'humain



URD - DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2023

Exercice clos le 31 décembre 2023



Le Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 29 avril 2024 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'Enregistrement Universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il peut être téléchargé sur le site <https://equasens.com>

Le présent Document d'Enregistrement Universel est une reproduction de la version officielle du Document d'Enregistrement Universel qui a été établie au format XHTML et est disponible sur le site internet de l'AMF : amf-france.org.

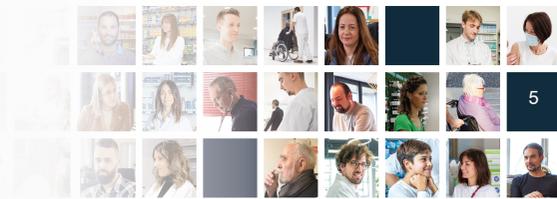


SOMMAIRE

1. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE	5
1.1. Personnes responsables des informations contenues dans le Document d'Enregistrement Universel	5
1.2. Attestation du responsable du Document d'Enregistrement Universel	5
1.3. Attestations d'experts	5
1.4. Attestation de fidélité de reproduction des informations provenant de tiers	5
1.5. Attestation de dépôt	6
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	6
2.1. Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux	6
2.2. Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés	6
3. FACTEURS DE RISQUE	7
3.1. Facteurs de risque de l'émetteur	7
4. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	10
4.1. Raison sociale et nom commercial	10
4.2. Lieu et numéro d'enregistrement	10
4.3. Date de constitution et durée	10
4.4. Siège social, forme juridique et législation	10
5. APERÇU DES ACTIVITÉS	11
5.1. Principales activités	11
5.2. Principaux marchés	22
5.3. Événements importants	27
5.4. Stratégie et objectifs	29
5.5. Brevets et licences	29
5.6. Position concurrentielle	30
5.7. Investissements	34
6. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	36
6.1. Description de LA COOPERATIVE WELCOOP, de ses filiales, et de la place que EQUASENS y occupe	36
6.2. Liste des filiales importantes du Groupe EQUASENS	37
7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	40
7.1. Situation financière	40
7.2. Résultats d'exploitation	43
8. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	44
8.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	44
8.2. Sources et montants des flux de trésorerie	44
8.3. Besoins et structure de financement	44
8.4. Restriction à l'utilisation des capitaux	45
8.5. Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements futurs	45
9. ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE	45
9.1. Description de l'environnement réglementaire	45
10. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	46
10.1. Tendances récentes	46
10.2. Tendances sur les perspectives d'évolutions	46
11. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	46
12. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	47
12.1. Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	47
12.2. Absence de conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de direction générale	50



13. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	50
13.1. Montant des rémunérations	50
13.2. Montant des provisions	50
14. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	51
14.1. Mandat des membres du Conseil d'Administration	51
14.2. Contrats de services	51
14.3. Comités spécialisés	51
14.4. Régime de gouvernement d'entreprise	51
14.5. Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	51
15. SALARIÉS	52
15.1. Description des ressources humaines	52
15.2. Participation et stock-options	52
15.3. Contrats et accords	53
16. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	54
16.1. Actionnaires non membres d'un organe d'administration ou de direction tenus à notification	54
16.2. Droits de vote	54
16.3. Contrôle	55
16.4. Accord susceptible d'entraîner un changement de contrôle	55
17. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES	56
17.1. Conventions et engagements réglementés	56
17.2. Autres opérations avec des apparentés	56
18. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	57
18.1. Informations financières historiques	57
18.2. Informations financières intermédiaires et autres	109
18.3. Audit des informations financières annuelles historiques	109
18.4. Informations financières pro forma	120
18.5. Politique en matière de dividendes	120
18.6. Procédures judiciaires et d'arbitrages	120
18.7. Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	120
19. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	121
19.1. Capital social	121
19.2. Acte constitutif et statuts	122
20. CONTRATS IMPORTANTS	123
20.1. Contrats importants du Groupe	123
21. DOCUMENTS DISPONIBLES	124
21.1. Documents accessibles au public	124
21.2. Le rapport annuel de gestion	124
21.3. Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant, sur la Déclaration consolidée de Performance Extra-Financière figurant dans le rapport de gestion du Groupe (exercice clos le 31 décembre 2023)	177
21.4. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	180
21.5. Projet du texte des résolutions	221
21.6. Calendrier des prochaines publications	226



1. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

1.1. Personnes responsables des informations contenues dans le Document d'Enregistrement Universel

Les personnes responsables des informations contenues dans le Document d'Enregistrement Universel sont :

- Monsieur Denis SUPPLISSON
Directeur Général et Membre du Conseil d'Administration d'EQUASENS.
- Madame Frédérique SCHMIDT
Directrice Administrative et Financière du Groupe EQUASENS.

Tous professionnellement domiciliés au siège statutaire d'EQUASENS :

5 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS-LÈS-NANCY
Tél : 03 83 15 95 95

Le présent document fait également office de rapport annuel 2023. Il contient le rapport financier annuel tel que le prévoit l'article L. 222-3 du Règlement Général de l'AMF.

1.2. Attestation du responsable du Document d'Enregistrement Universel

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en Rubrique 21.2 du Document d'Enregistrement Universel 2023 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Monsieur Denis SUPPLISSON,
Directeur Général d'EQUASENS

1.3. Attestations d'experts

Aucun rapport ou déclaration, attribué à une personne intervenant en qualité d'expert, ayant un intérêt important, n'a été réalisé.

1.4. Attestation de fidélité de reproduction des informations provenant de tiers

Lorsque des informations proviennent de tiers, ces informations sont fidèlement reproduites, et pour autant qu'EQUASENS le sache et soit en mesure de le vérifier à partir des données publiées par ce tiers, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. En outre, en cas de reproduction d'informations provenant de tiers, EQUASENS précise ses sources d'informations.



1.5. Attestation de dépôt

Le présent Document d'Enregistrement Universel (URD) a été déposé le 29 avril 2024, auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'Enregistrement Universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

En application de l'article 19 du Règlement Prospectus, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes consolidés, les rapports de gestion et les rapports d'audit pour les exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 qui se trouvent respectivement dans le Document d'Enregistrement Universel 2021 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° D.22-0384 le 28 avril 2022 et le Document d'Enregistrement Universel 2022 déposé sous le n° D.23-0376 le 28 avril 2023.

Les informations figurant sur les sites internet mentionnés par les liens hypertextes :

- <https://equasens.com> (pages : 2, 6, 10, 122, 124, 196, 197 et 210),
- <https://www.middlenext.com> (pages : 6 et 180),
- <https://www.lacooperativewelcoop.com> (pages : 6 et 36),

ne font pas partie du prospectus. À ce titre, ces informations n'ont été ni examinées ni approuvées par l'AMF.

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1. Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux

BATT AUDIT

58 Boulevard d'Austrasie
54000 NANCY

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de l'Est,

Nommé le 30 mai 2002 et renouvelé le 29 juin 2020 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2025,

Représenté depuis 2023 par Madame Jehanne GARRAIT.

KPMG SA

Tour EQHO, 2 Avenue Gambetta
92066 PARIS - LA DÉFENSE

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre,

Nommé le 29 juin 2023 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2028,

Représenté depuis 2023 par Monsieur Bertrand ROUSSEL.

2.2. Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés

Le cabinet DELOITTE & ASSOCIÉS, situé 6 Place de la Pyramide 92908 PARIS - LA DÉFENSE et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles, dont le mandat est arrivé à son terme, n'a pas été renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2022.



3. FACTEURS DE RISQUE

3.1. Facteurs de risque de l'émetteur

Le Groupe EQUASENS a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir des effets défavorables significatifs sur ses activités, sa situation financière, ses résultats, ou sur sa capacité à atteindre ses objectifs.

La revue des risques consiste à évaluer la matérialité d'un risque donné par son niveau de gravité et son niveau de probabilité :

- Le niveau de gravité prend en compte différents critères tels que l'impact financier, les effets sur la continuité de l'activité, les conséquences sur l'image de marque, la santé ou la sécurité des clients, consommateurs et collaborateurs. L'échelle de gravité retenue par le Groupe EQUASENS est la suivante : Non significatif, Mineur, Modéré, Majeur, Très significatif.
- Le niveau de probabilité intègre la vraisemblance d'apparition d'un risque. L'échelle de probabilité retenue par le Groupe EQUASENS est la suivante : Rare, Peu probable, Possible, Très probable, Quasiment certain.

Les risques présentés sont des risques nets, c'est-à-dire des risques résiduels suite à la mise en place de mesures de prévention et d'actions correctives.

Les risques sont regroupés par catégories et sont présentés au sein de chaque catégorie dans un ordre décroissant selon leur importance. Les risques considérés comme les plus importants sont identifiés à l'aide d'un astérisque (*). Les catégories de risques ne sont pas hiérarchisées entre elles.

Le Groupe EQUASENS considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans les catégories ci-après :

Risques stratégiques du Groupe EQUASENS

Croissances externes (*)

Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives	Matérialité
<p>Risques liés aux difficultés d'intégration de nouvelles entités, d'implantation sur de nouveaux marchés et d'internationalisation des solutions du Groupe EQUASENS.</p> <p>Pour le Groupe EQUASENS, les croissances externes, basées sur l'acquisition d'actifs présents dans d'autres entreprises, offrent un moyen rapide d'intégrer de nouvelles technologies, de nouvelles compétences et permettent un accès rapide à de nouveaux marchés.</p> <p>Ce type de croissances présente cependant un certain nombre de risques liés aux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en amont de la transaction (valorisation des actifs) et, • en aval (risques inhérents à l'étape d'intégration tels que ceux liés à l'harmonisation de l'organisation cible et/ou aux facteurs culturels). 	<p>Dans le cadre des croissances externes (à l'international ou non) le Groupe EQUASENS peut se faire accompagner par des cabinets externes pour l'identification des cibles et la validation des projets.</p> <p>En vue de son internationalisation croissante, le Groupe EQUASENS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • a mis en place une organisation duplicable au sein de ses Divisions, • procède au renforcement des compétences linguistiques du top et du middle management, • privilégie systématiquement une présence locale, avec la mise en place de Comités de Pilotage et d'outils de reporting. <p>Ce risque est suivi par les Comités de Direction des différentes activités qui rendent compte directement à la Direction Générale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gravité : Majeure • Probabilité : Possible <p>Ce niveau de matérialité tient compte d'éventuels impacts financiers, organisationnels ainsi que du nombre de croissances externes réalisées au cours des derniers exercices.</p>



Risques opérationnels inhérents aux activités du Groupe EQUASENS

Sécurité des données informatiques (systèmes d'information et réseaux) (*)

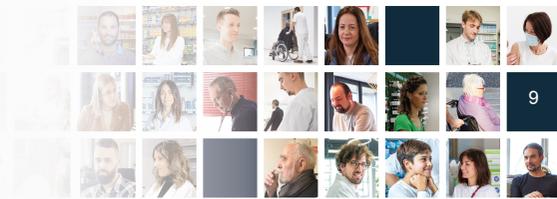
Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives	Matérialité
<p>Risques en lien avec la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité, l'authentification et la non-répudiation des données.</p> <p>Les conséquences d'une atteinte à la sécurité des données informatiques sont multiples. Elles peuvent prendre la forme d'une paralysie des systèmes, d'un vol ou de la perte de données, de l'exposition à un chantage (ransomware...), de l'atteinte à la réputation, ou encore d'un préjudice commercial (vol de données sensibles en matière concurrentielle).</p>	<p>Le Groupe EQUASENS a mis en place trois architectures totalement cloisonnées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une pour ses besoins internes, • une pour ses offres clients (activités de gestion), • une pour ses clients des services d'Hébergement de Données de Santé à caractère personnel. <p>Chaque architecture dispose de moyens de sécurité avec des systèmes de firewalls éprouvés. Les services sont hébergés sur deux sites distants et sur des serveurs redondés.</p> <p>Le Groupe EQUASENS est doté d'un plan de continuité d'activité, d'un plan de sauvegarde et d'archivage ainsi que d'un plan de reprise d'activité pour les services estimés les plus critiques.</p> <p>Ces risques sont suivis par la Direction Générale dans le cadre d'un Comité dédié à la cyber-sécurité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gravité : Majeure • Probabilité : Possible <p>Ce niveau de matérialité tient compte du risque réputationnel généré par d'éventuelles brèches de sécurité informatique ainsi que du nombre de tentatives de cyber-attaques constatées visant des sociétés de taille moyenne.</p>

Risques de pénuries ou de ruptures de stocks

Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives	Matérialité
<p>Risques en lien avec l'approvisionnement de matériels informatiques incluant des semi-conducteurs pour leurs fabrications.</p> <p>Le Groupe EQUASENS pourrait être affecté par des ruptures de stocks, des augmentations tarifaires et un ralentissement d'une partie de ses activités.</p>	<p>Le Groupe EQUASENS a anticipé les éventuelles pénuries et a procédé à un stockage de ses références clés.</p> <p>Pour limiter les ruptures, les services Achats du Groupe communiquent régulièrement avec leurs fournisseurs historiques, et quand cela est nécessaire, diversifient les sources d'approvisionnement (ex. grossistes) et/ou substituent une référence par d'autres références équivalentes.</p> <p>Quand cela est possible, le Groupe adapte ses produits pour être moins dépendant des composants électroniques.</p> <p>Pour certaines de ses gammes, le Groupe EQUASENS promeut l'économie circulaire en réutilisant des composants provenant des gammes antérieures.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gravité : Modérée • Probabilité : Très probable <p>Ce niveau de matérialité tient compte des conséquences sur les activités de vente de matériels du Groupe EQUASENS et du nombre de références exposées à des ruptures de stocks.</p>

Anomalies produits et solutions

Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives	Matérialité
<p>Risque lié à la qualité des produits et solutions générant une insatisfaction de la clientèle.</p> <p>Ce risque se traduirait pour le Groupe par des pertes de part de marchés.</p>	<p>Le Groupe EQUASENS est doté de systèmes de management de la qualité (SMQ) qui définissent les niveaux de contrôles et de qualité attendus avant toute mise sur le marché des produits et solutions du Groupe.</p> <p>Ce risque est suivi par la Direction Technique qui rend compte à la Direction Générale dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gravité : Majeure • Probabilité : Peu probable <p>Ce niveau de matérialité intègre le risque d'image pour l'entreprise et les actions initiées en matière de SMQ.</p>



Risques Sociaux, Sociétaux et Environnementaux

L'analyse de ces risques se fait à l'appui de la Rubrique 21.2.2 - Déclaration de Performance Extra-Financière du présent Document d'Enregistrement Universel.

Remise en cause du positionnement d'acteur responsable et engagé (*)

Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives	Matérialité
<p>Incohérence entre la stratégie du Groupe, les produits et solutions commercialisés et les comportements au quotidien.</p> <p>Ce risque aurait principalement des conséquences réputationnelles avec de potentiels impacts sur les différentes parties prenantes du Groupe EQUASENS (clients, collaborateurs, fournisseurs, institutionnels, etc.)</p>	<p>Par son positionnement en faveur de « Plus de Technologie pour plus d'Humain », le Groupe EQUASENS répond par ses solutions et produits à des enjeux sociétaux et environnementaux.</p> <p>La Direction Générale dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social est garante de ce positionnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Gravité : Majeure Probabilité : Peu probable <p>Ce niveau de matérialité intègre le risque d'image pour l'entreprise et les actions initiées en matière de RSE.</p>

Perte d'attractivité

Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives	Matérialité
<p>Augmentation du turnover et perte de compétences clés.</p> <p>La perte d'attractivité aurait pour effet de complexifier la gestion des ressources humaines (conditions de travail, climat social, organisation des services) et entraînerait une hausse des coûts financiers (perte de productivité, indemnités liées aux départs, recherche et embauche de nouveaux salariés, formation, phase d'intégration, ...).</p>	<p>Le Groupe EQUASENS a mis en place des mesures en vue d'attirer de nouveaux talents et de renforcer les compétences de ses collaborateurs.</p> <p>Il attache également une grande importance à être un employeur responsable.</p> <p>Ce risque est suivi par la Direction des Ressources Humaines dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Gravité : Modérée Probabilité : Possible <p>Ce niveau de matérialité intègre le risque d'image pour l'entreprise et les actions initiées en matière de RSE.</p>

Risques réglementaires et juridiques

Environnement économique – Risques indirects liés à des décisions gouvernementales (*)

Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives	Matérialité
<p>Impacts liés à des décisions gouvernementales touchant directement les clients du Groupe EQUASENS.</p> <p>Ce risque pourrait se traduire par un changement de loi ou de réglementation qui influencerait directement sur la rentabilité de son secteur d'activité (ex. libre commercialisation des produits de santé, perte de monopole des pharmaciens, etc.).</p>	<p>Le Groupe EQUASENS se prémunit de ce risque via sa forte capacité d'anticipation et la recherche permanente de solutions innovantes permettant aux professionnels de santé de faire face à un monde de la santé en permanente mutation.</p> <p>Le Groupe est par ailleurs présent dans les instances professionnelles de références, qui permettent d'assurer une veille active face à ces enjeux.</p> <p>Ce risque est suivi par les Comités de Direction des différentes activités qui sont en charge de la veille juridique et qui rendent compte directement à la Direction Générale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Gravité : Majeure Probabilité : Possible <p>Ce niveau de matérialité tient compte des impacts financiers au regard des potentielles évolutions réglementaires connues.</p>



Agréments et certifications (obligatoires ou stratégiques)

Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives	Matérialité
<p>Risques liés à la non-obtention ou la perte d'agréments (HDS) ou de certifications (Marquage CE, SESAM-Vitale, ISO 27001, NF 525, ISO 18295-1, Addendum).</p> <p>La non-obtention ou la perte d'agrément impacterait la capacité de commercialiser certaines de ses solutions phares (ex. id.).</p>	<p>Selon les agréments et les certifications, le Groupe EQUASENS met en place des systèmes de management pour intégrer les exigences issues de ces référentiels normatifs et faire évoluer ses méthodes de travail. L'application des exigences normatives fait l'objet de contrôles internes et externes réguliers.</p> <p>L'obtention ou le renouvellement d'agréments et de certifications fait l'objet de suivis spécifiques auprès de la Direction Générale dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Gravité : Majeure Probabilité : Peu probable <p>Ce niveau de matérialité prend en considération les typologies de solutions concernées par des agréments ou certifications au regard des mesures de préventions mises en œuvre.</p>

Risques financiers

Bien que ne revêtant pas un caractère significatif, une estimation quantitative des risques financiers est présentée dans les notes annexes aux comptes consolidés figurant en Rubrique 18.1.6.6 – Note 6.7 du présent Document d'Enregistrement Universel.

4. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

4.1. Raison sociale et nom commercial

La dénomination sociale et le nom commercial de la société sont : EQUASENS.

4.2. Lieu et numéro d'enregistrement

EQUASENS est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro B 403 561 137 sous l'identifiant d'entité juridique (LEI) 96950066I7XVFGZI8L92. Son code NAF est le 62.02B.

4.3. Date de constitution et durée

EQUASENS a été constituée par acte établi sous seing privé en date du 25 janvier 1996, sous la dénomination « ROUSSEAU CPI », et ceci pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY, soit jusqu'au 24 janvier 2095, sauf prorogation ou dissolution anticipée décidée par Assemblée Générale Extraordinaire.

Son exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

4.4. Siège social, forme juridique et législation

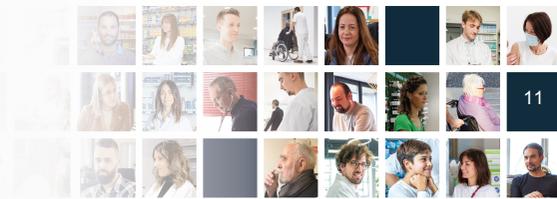
Le siège social est situé 5 allée de Saint Cloud à VILLERS-LÈS-NANCY (54600).

Tél. : 03 83 15 95 95

Site internet : <https://equasens.com>

EQUASENS est une société anonyme, fondée en France, soumise au droit français. Comme telle, les principaux textes qui lui sont applicables sont les dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés commerciales et les textes subséquents.

Les informations présentées sur le site web d'EQUASENS ne font pas partie du présent prospectus.



5. APERÇU DES ACTIVITÉS

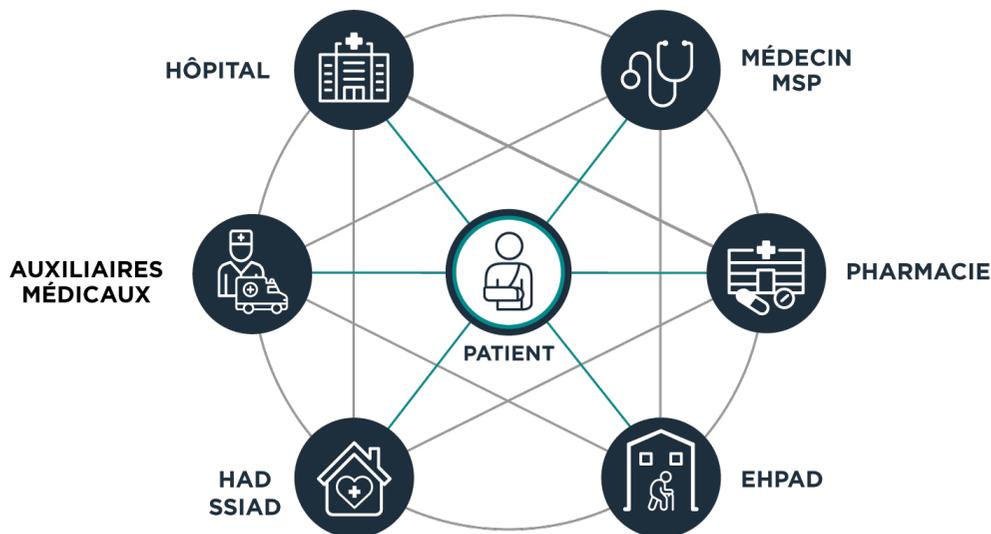
5.1. Principales activités

La présentation des activités s'appuie et complète la présentation des activités intégrée au rapport annuel de gestion figurant en Rubrique 21.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le Groupe EQUASENS est constitué de la société EQUASENS et de ses filiales. Le Groupe EQUASENS est leader de solutions informatiques de santé en Europe, au travers de solutions et services innovants qui facilitent le quotidien des professionnels de santé. Il contribue à l'amélioration de la qualité de prise en charge des patients et à l'optimisation du lien ville-hôpital. Ce faisant, il participe au renforcement de la coordination du parcours de soins et à l'efficacité du système de santé.

5.1.1. Nature des opérations

Le cœur d'activité du Groupe EQUASENS est l'édition de solutions informatiques de santé. Il intervient également dans la conception d'équipements électroniques, de solutions digitales et robotiques de santé, ainsi que dans le financement. Aujourd'hui, le Groupe EQUASENS équipe toutes les catégories d'établissements de santé – EHPAD, hôpitaux, SSIAD, HAD, CPTS, MSP – et les professionnels de santé libéraux comme les pharmaciens, les médecins, les infirmiers et les kinésithérapeutes. En parallèle de ces activités, le Groupe se spécialise dans les solutions d'interopérabilité pour améliorer la coordination des acteurs de santé et les échanges de données autour du patient.



Les principaux facteurs clés de succès du Groupe sont sa capacité à renforcer la communication entre les patients et les professionnels de santé, à anticiper les évolutions de leurs métiers grâce à une R&D réactive et innovante, à garantir un maillage territorial et une chaîne logistique robuste pour une relation clientèle de proximité assurée par un personnel formé et compétent.

Pour répondre à ces enjeux, le Groupe EQUASENS est organisé en Divisions :

- La Division PHARMAGEST : Éditeur de logiciels et de solutions connectées pour les pharmacies en Europe ;
- La Division AXIGATE LINK : Éditeurs de logiciels pour les établissements et services médico-sociaux en Europe ;
- La Division MEDICAL SOLUTIONS : Éditeur de logiciels pour les médecins libéraux, en cabinet et en groupe, MSP, CPTS, médecins libéraux exerçant à l'hôpital, les auxiliaires médicaux (infirmiers et kinésithérapeutes) ;
- La Division E-CONNECT : Concepteur et fabricant d'appareils et de dispositifs électroniques connectés à destination des professionnels de santé et des patients ;
- La Division FINTECH : Solutions de financement de biens en location pour les professionnels de santé et autres secteurs tertiaires.



Division PHARMAGEST

La Division PHARMAGEST développe des solutions métiers complètes pour les officines indépendantes, les réseaux et les groupements d'officines. Logiciels de gestion d'officine, équipements informatiques, solutions digitales, robotique officinale, solutions de PDA, l'offre de la Division PHARMAGEST est globale.

Sa solution phare en Europe, **id.**, est un Logiciel Métiers d'Officine (LMO) qui permet de faciliter et sécuriser la dispensation de médicaments, maîtriser les ventes et les commandes, optimiser la politique de prix, piloter de façon efficace l'activité des officines. Il s'agit de la première solution référencée Ségur.

Au-delà de la gestion officinale, ce produit regroupe tous les outils nécessaires à l'accomplissement des nouvelles missions du pharmacien.

La Division PHARMAGEST, leader sur le marché français, est présente en Italie, en Belgique, au Luxembourg et en Allemagne depuis 2023. Les équipes de développement de chaque pays collaborent étroitement pour proposer une offre complète aux pharmaciens de ces pays.

Pôle Pharmacie France

id. (anciennement LGPI Global Services) est un Logiciel Métiers d'Officine référencé comme Logiciel d'Aide à la Dispensation (LAD) par la Haute Autorité de Santé (HAS). Il intègre des modules complémentaires ainsi que des solutions matérielles pour gérer l'officine et accompagner les patients, parmi lesquelles :

Des solutions pour gagner du temps au quotidien

- La fiche **id. PATIENT** centralise en un même endroit toutes les informations, actions et services relatifs à la délivrance de la mise à jour des droits et des informations patients jusqu'à la facturation et le suivi des ROSP (Rémunération sur Objectifs de Santé Publique). De la prise de rendez-vous à l'alimentation automatique du DMP (Dossier Médical Partagé), **id. PATIENT** permet notamment au pharmacien d'accéder aux données mises à disposition aussi bien par les autres professionnels de santé que par les patients et sert de service socle du Ségur du Numérique dans le but d'améliorer les échanges de données de santé ;
- **id. VENTE** facilite et sécurise la vente avec ordonnance simple ou multiple. Le module intègre les ordonnances numériques, une base de données médicamenteuse certifiée HAS, le paiement par carte bancaire, la gestion des prix et promotions et facilite la multivente et la vente associée ;
- **id. COMMANDE** propose de nombreuses fonctionnalités, des indicateurs et des tableaux de bord pour la gestion des commandes et des stocks ;
- **Robots de dispensation** : placés au cœur de l'officine, ils optimisent l'espace au sein de la pharmacie et libèrent du temps aux équipes officinales pour dispenser des conseils aux patients.

Des solutions pour maîtriser les nouvelles missions du pharmacien

- **Services Ségur id.** : le Ségur du Numérique en Santé repose sur l'utilisation de services et de référentiels communs à tous les professionnels de santé. **id.** intègre nativement tous les services socles et facilite les entretiens pharmaceutiques dont l'alimentation automatique des documents dans le DMP, ou encore l'usage de la Messagerie de Santé Sécurisée qui garantit la sécurité des échanges dématérialisés de données de santé entre professionnels de santé.

Des solutions pour l'observance thérapeutique des patients

- **Pilulier manuel Multimed**s qui comporte des alvéoles détachables ;
- **Robot reconditionneur Automeds** : compatible avec le pilulier Multimed, cette technologie fiable augmente la production de piluliers. Adapté à la fois pour les patients de ville et de collectivités, le robot sécurise le circuit et le bon usage du médicament ;
- **Téléconsultation et Télésoins id.** : solutions qui simplifient la connexion des patients depuis l'officine avec leur médecin, notamment dans le cadre des entretiens et bilans partagés de médication.

Des solutions pour fidéliser la patientèle

- **Module gestion location** de matériel à domicile ;
- **Module visiodroits** permet d'identifier les produits pris en charge par l'Assurance Maladie Complémentaire en temps réel, de faire bénéficier le patient de la prise en charge en tiers-payant, avec une garantie de paiement pour le pharmacien ;
- **Programmes fidélité** pour la gestion des cartes de fidélité des patients auprès de groupements d'officine ;
- Application patient **pandaLAB**, gratuite, pour communiquer facilement avec la patientèle. Cette application intègre la prise de rendez-vous en pharmacie, l'envoi de photo d'ordonnance, la programmation de rappel de prise de médicaments, la demande de conseils ainsi que des services exclusifs pour les patients : liste de tous les médicaments délivrés avec leur posologie, armoires à pharmacie, carnet de vaccination, fiche médicale d'urgence, archive des documents de santé.



Des solutions pour dynamiser le point de vente

- **L'étiquette électronique ASCA** dynamise l'affichage de prix en pharmacie. Compatible avec tous les Logiciels de Gestion d'Officine, les étiquettes électroniques offrent une plus grande visibilité des promotions, une meilleure information pour les patients, un gain de productivité pour les équipes officinales ;
- **Locker** : consigne connectée en officine, permettant à la patientèle et aux professionnels de santé de retirer des produits commandés, 24/7, en dehors des horaires d'ouverture de la pharmacie ;
- **Linéaire digital** permet aux patients et clients de l'officine de bénéficier rapidement et en toute autonomie des meilleures offres, de trouver plus facilement ses produits et d'être bien conseillé ;
- **OffiMédia 2.0** : le média d'affichage dynamique qui relaie la stratégie prix, produits et services de la pharmacie au sein du point de vente. Avec sa base de données média, actualisée quotidiennement, de plus de 30 000 images et vidéos produits HD, OffiMédia 2.0 favorise une communication ciblée et personnalisée tout au long du parcours patient.

Des solutions pour piloter l'activité de l'officine

- L'offre **Consulting** accompagne les pharmaciens dans l'évolution de leur métier et l'exploitation de tous les leviers de croissance de l'officine, s'appuyant sur un module décisionnel.

Des solutions pour former les équipes officinales

- La Division PHARMAGEST dispose d'une large **gamme de formations** (université en agence, formation personnalisée, formation en ligne, replays, e-learning, tutoriels ...) pour aider les professionnels de santé à prendre en main leurs solutions, puis à en exploiter les nombreuses fonctionnalités.

Des solutions pour sécuriser l'officine et ses données de santé

- **Authentification sans contact** : solution qui garantit une gestion stricte des accès au logiciel id., réduit les erreurs de saisie, sécurise les actes au comptoir et le respect de la confidentialité des données des patients ;
- **Accès internet professionnel et sécurisé id.** : solutions fibre ou ADSL sécurisées, réseau privé, firewall & anti-virus pro, anti-spam, anti-spyware, mises à jour automatiques, analyse comportementale, détection des menaces, connexion 4G de secours et SAV professionnel ;
- **Connexion sécurisée à domicile** via un accès sécurisé, au logiciel de gestion de l'officine ;
- **Serveur de sécurité** : serveur synchronisé qui prend le relais en cas de défaillance du serveur principal ;
- **Portiques antivol** : fiables, dissuasifs et adaptés à tous les types d'agencement, les portiques antivol sont des alliés au quotidien pour lutter contre la démarque inconnue ;

Une solution de financement des équipements

- La Division PHARMAGEST propose aux pharmaciens un catalogue de services de financement de leurs équipements informatiques et/ou autres biens professionnels.

Des solutions de communication digitale

- **Communication Digitale Grand Public** : solutions destinées au grand public, à l'industrie pharmaceutique, aux groupements de pharmacies, aux pouvoirs publics et payeurs privés à travers la mise en place d'observatoires santé ou d'opérations de prévention et d'information ;
- **Communication Digitale Patients** : services pour soutenir le pharmacien dans une démarche éducative du patient via le Logiciel Métiers d'Officine par le biais d'entretiens pharmaceutiques, de fiches d'informations et de conseils profilées et évolutives ;
- **Intermédiation** : conscient du rôle prépondérant du pharmacien dans le parcours de soins, les laboratoires pharmaceutiques intègrent l'officine dans leur stratégie promotionnelle et marketing. id., doté d'un portail d'informations, est un vecteur structurant, communicant et interactif par lequel le laboratoire peut mettre à disposition de tous les collaborateurs de l'officine des informations « métier » nécessaires au bon exercice de leur activité. Le laboratoire peut ainsi diffuser de l'information ciblée sur ses nouveautés « produits », sur les spécificités de ses médicaments, sur ses promotions et ses solutions d'accompagnement à destination des patients et des professionnels de santé. Via la solution OffiMédia 2.0, la Division PHARMAGEST est en mesure de proposer aux laboratoires de relayer leurs campagnes audiovisuelles institutionnelles ou de scénariser leurs produits (hors médicaments sous Autorisation de Mise sur le Marché) pour capter l'attention des consommateurs.

Pôle Pharmacie Italie

Grossistes et répartiteurs

Historiquement spécialisée dans l'équipement informatique et les services aux grossistes-répartiteurs (achats, consulting, logistique, facturation, ventes et marketing), la société PHARMAGEST ITALIA a notamment développé **FARMACLICK**, un protocole de communication spécifique entre les officines et les grossistes-répartiteurs, devenu la norme en Italie pour l'ensemble des acteurs de ce marché. Le pays compte une cinquantaine de grossistes-répartiteurs et PHARMAGEST ITALIA équipe plus de 75% d'entre eux.



La solution modulaire **DIFARM** est dédiée à la gestion des grossistes-répartiteurs tant d'un point de vue opérationnel via la réduction des coûts de gestion, l'accroissement de l'efficacité de la production et l'amélioration de la compétitivité, que d'un point de vue stratégique avec sa logique « processus métiers » visant à créer une relation étroite et privilégiée entre clients et fournisseurs.

PHARE est l'outil idéal pour la gestion du commerce de détail et s'adresse à tous ceux qui souhaitent gérer de manière centralisée des groupes de pharmacies avec tout type d'agrégation : réseaux de distribution, réseaux de franchises, pharmacies propriétaires, consortiums, réseaux réels ou virtuels, groupes d'achats simples, etc.

Pharmacies

Afin d'intégrer l'officine dans l'ensemble de la chaîne de valeur, PHARMAGEST ITALIA a décliné son offre auprès des pharmaciens à travers son Logiciel Métiers d'Officine **id.**. Grâce à cette innovation, PHARMAGEST ITALIA crée une gamme de modules et solutions totalement inédite en Italie et adaptée à la configuration spécifique du marché transalpin. À titre d'exemples :

- **id. DESK** : module conçu comme un tableau de bord informatif et interactif, **id. DESK** permet, grâce à la technologie Cloud, de consolider en temps réel les données clés d'un groupe de pharmacies en vue d'en optimiser la gestion. Les informations peuvent être consultées au bureau ou en mobilité ;
- **id. UP!** : application de suivi et de contrôle en temps réel du logiciel de gestion **id.** depuis un smartphone ;
- **id. EASYQ** : solution de gestion des files d'attente qui rationalise les flux clients en les dirigeant automatiquement vers le comptoir sélectionné et qui optimise les déplacements de personnel en surveillant les temps d'attente par tranche horaire ;
- **Miaterapia** : application connectée avec laquelle les patients peuvent envoyer gratuitement les ordonnances aux pharmacies ;
- Des systèmes de communication (Pharmaweb, TsGatePro) et des solutions e-commerce.

En complément de ses principaux logiciels dédiés à la répartition et aux officines, PHARMAGEST ITALIA tend à intégrer le bouquet de solutions européennes de la Division PHARMAGEST tant en matière d'observance thérapeutique des patients, que d'étiquettes électroniques et de consignes connectées.

Pôle Pharmacie Belgique et Luxembourg

En Belgique

PHARMAGEST BELGIUM propose des logiciels et des solutions informatiques innovantes favorisant la gestion de la patientèle et le management efficace de l'officine.

La version belge d'**id.** constitue une référence des Logiciels Métiers d'Officine en Belgique néerlandophone et francophone, tant sur la partie gestion que sur les fonctionnalités nécessaires à la délivrance des médicaments et au suivi des patients.

Les équipes de la Division PHARMAGEST ne cessent de faire évoluer leurs logiciels en s'adaptant notamment aux évolutions du marché, aux nouvelles contraintes législatives du secteur de la pharmacie d'officine ainsi qu'aux besoins croissants et toujours plus étendus des pharmaciens belges. Par ailleurs, les équipes du développement collaborent étroitement à l'adaptation des logiciels aux solutions satellites élaborées par la Division et ce, afin de proposer une offre complète aux pharmaciens belges.

Au Luxembourg

PHARMAGEST LUXEMBOURG est présente sur le marché luxembourgeois avec **id.**, le Logiciel Métiers de l'Officine qui permet aux pharmaciens luxembourgeois de gérer, en plus des fonctions classiques, les préparations magistrales, les commandes directes et la facturation des produits vétérinaires.

Division AXIGATE LINK

Experte européenne en logiciels, applications pour les établissements médico-sociaux, sanitaires et pluridisciplinaires, la Division AXIGATE LINK développe des logiciels et applications facilitant la prise en charge de chaque résident, patient, usager, en ville et/ou en établissement. La Division est constituée de MALTA INFORMATIQUE et de ses filiales. Le périmètre couvert inclut les logiciels pour Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), Hôpitaux, Hôpitaux À Domicile (HAD), Services de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) et Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC). La Division intègre également le Pôle Télémédecine.



Pôle Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) en France

MALTA INFORMATIQUE édite des logiciels spécialisés dans le domaine des EHPAD, EHPA, Foyers Logements, Résidences Services, Accueils de jour et structures d'hébergement pour le secteur du handicap (Maisons d'Accueil Spécialisées - MAS et Foyers d'Accueil Médicalisés - FAM). La société a été le premier éditeur de DUI (Dossiers Usagers Informatisés) pour EHPAD référencé Ségur (couloir médico-social).

Les applications **TITAN** et **TITANLINK** modélisent, dans une seule et même base de données, l'ensemble des processus de prise en charge du résident : administratif, organisationnel, économique et médical. **TITANLINK**, solution cloud, remplace progressivement les solutions historiques sur l'ensemble des clients.

Constitué de nombreuses briques applicatives comme la gestion administrative des résidents, l'intendance, la gestion de l'aide sociale, le dossier médical, le dossier de soins infirmiers, la prescription, mais aussi l'agenda, la messagerie interne, le planning du personnel, **TITAN** est un système qui peut être installé soit par modules soit dans son ensemble de façon pleinement intégré. Cette suite logicielle permet d'apporter une réponse efficace et différenciatrice dans le cadre de l'évolution du secteur médico-social.

L'offre du pôle comprend des produits et services avec l'intégration de matériels, de solutions en cybersécurité et d'Hébergement de Données de Santé (HDS).

Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes en Belgique

MALTA BELGIUM développe une gamme comparable à MALTA INFORMATIQUE en France incluant notamment des modules de gestion de soins, facturation, mobilité sur tablette, liaison avec la pharmacie. La solution est totalement modulaire et permet donc un déploiement progressif. Le caractère multilingue de la solution **TITANLINK** facilite par ailleurs le développement à l'international.

Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes au Royaume-Uni

CAREMEDS développe des applications innovantes à destination des pharmacies et des maisons de retraite permettant de gérer le suivi des traitements de leurs patients et résidents de façon sécurisée à l'aide du pilulier breveté **MultimedS**.

Pôle Services de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) et Hôpital À Domicile (HAD)

DICSIT INFORMATIQUE est leader en solutions informatiques pour les établissements et professionnels de santé intervenant au domicile des patients. Son offre se décline dans trois secteurs :

- Les Hôpitaux à Domicile (HAD) avec le logiciel **DOMILINK HAD** et l'outil de mobilité **mobiSOINS**. DOMILINK HAD est un logiciel complet permettant aux professionnels de gérer les soins et la facturation, mais aussi de sécuriser le circuit du médicament. mobiSOINS offre une traçabilité complète de la prise en charge avec consultation, suivi et validation des actes au domicile des patients ;
- Les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) avec le logiciel **microSOINS**. Il répond à l'ensemble des besoins d'un SSIAD avec un dossier de soins complet (planifications, transmissions ciblées, validation des soins, projet de soins...), une GED (Gestion Électronique des Documents), et des outils de pilotage de l'activité ;
- Les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) pour les personnes âgées. Le logiciel **logiCLIC** est le logiciel de référence pour les CLIC et les centres de coordinations gérontologiques.

D'autres outils viennent compléter cette gamme comme **MEMORialis**, logiciel d'accompagnement pour les équipes de suivi Alzheimer avec dossier de soins et suivi des séances.

Pôle Hôpitaux et GHT (Groupements Hospitaliers de Territoire)

AXIGATE développe un système d'information destiné aux établissements de santé (hôpitaux, établissements de psychiatrie, SSR - Soins de Suite et de Réadaptation) dont les principales composantes sont :

- **HOSPILINK** : solution qui assure la totalité de la prise en charge d'un patient, en consultation, aux urgences, en hospitalisation ou au bloc. Elle couvre les besoins de l'ensemble des professionnels de santé (médecin, chirurgien, soignant, pharmacien, secrétaire médicale) tant à l'hôpital qu'au sein de structures spécialisées (HOSPILINK SSR et HOSPILINK PSY) et est parfaitement interopérable avec les autres applications du Système d'Information Hospitalier (SIH). Le périmètre fonctionnel mis à disposition vise au suivi dans la durée du patient et comprend le dossier médical commun, le dossier de soins, le circuit du médicament, la bureautique médicale, les rendez-vous et la planification, le codage de l'activité, les indicateurs de qualité, etc. ;



- **HOSPILINK DPI** : nouvelle génération web du Dossier Patient Informatisé (DPI) qui offre toutes les fonctions d'un DPI et des modules de spécialités aboutis tels que la gestion du bloc opératoire, la psychiatrie, la pédiatrie, et des innovations fonctionnelles dans la gestion de l'agenda, l'interface bureautique ou l'éducation thérapeutique ;
- **HOSPILINK WELCOME** : plateforme d'intégration, d'interopérabilité et de navigation pour les GHT. Grâce à son serveur d'identifiants multi-établissements, sa base patients unique et son moteur de rapprochement d'identités, cette solution constitue le socle du Système d'Information du GHT ;
- **HOSPILINK LOOKUP** : technologies Big Data intégrées au DPI pour bâtir des tableaux de bords dynamiques et les indicateurs de l'établissement.

Pôle Télémedecine

Le Pôle Télémedecine est spécialisé dans les applications de télémedecine intégrant de l'Intelligence Artificielle (IA).

La solution **eNephro** vise à sécuriser la prise en charge des patients atteints d'insuffisance rénale chronique à tous les stades de la maladie grâce à l'Intelligence Artificielle, améliorer l'état de santé ainsi que la qualité de vie du patient, et diminuer les coûts de prise en charge (hospitalisations et consultations non programmées). eNephro dispose d'un module pré-greffe qui permet la coordination et la gestion des dossiers pré-greffe entre les spécialistes transplantateurs, les néphrologues, les infirmiers référents et coordinateurs greffes, fondé sur un partage d'informations concernant le malade et ses soignants.

ETPLINK est une application web permettant de simplifier la gestion et le partage des programmes d'Éducation Thérapeutique Patient (ETP) en facilitant le travail de coordination des structures confrontées à des exigences de qualité de prise en charge (coordonner et évaluer leurs parcours ETP), de productivité et de traçabilité (financement au forfait et/ou à l'acte). L'application permet le suivi des patients (accès patient, application et visio) favorisant la continuité des parcours de soins.

L'offre **CARELIB EHPAD** est une solution inédite qui regroupe à la fois la gestion de l'appel malade par médaillon et une gestion d'alertes automatiques telles que chutes, levers nocturnes, intrusions de chambres, etc. Totalement intégrée à TITANLINK et aux modules pandaLAB Pro, cette solution assure une traçabilité très efficace des événements au sein de l'EHPAD.

Division MEDICAL SOLUTIONS

Portée par la société PROKOV EDITIONS, la Division MEDICAL SOLUTIONS propose des logiciels médicaux couvrant tous les besoins des médecins évoluant dans un cabinet médical individuel ou de groupe, ou dans une structure de soins coordonnés (maisons de santé pluridisciplinaires ou centres de santé). Les logiciels de la Division MEDICAL SOLUTIONS sont agréés, certifiés, référencés Ségur et compatibles avec l'ensemble des services de l'Assurance Maladie.

Leader sur Mac depuis plus de 30 ans, la société PROKOV EDITIONS équipe les médecins libéraux (généralistes et spécialistes), en cabinet ou en mobilité :

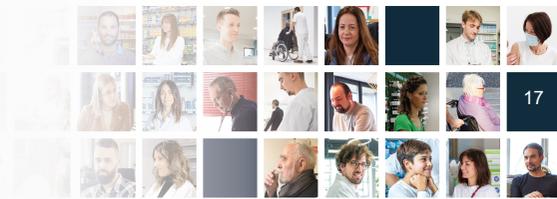
- **MédiStory** est une application exclusivement sur environnement Apple pour suivre les dossiers médicaux patients. Cette solution gère les consultations et prises de rendez-vous, les ordonnances, les comptes rendus et dispose d'une messagerie sécurisée ;
- **ExpressVitale** est un module intégré dans MédiStory qui permet la lecture de la carte Vitale des patients, la facturation et la télétransmission des feuilles de soins à l'Assurance Maladie via SESAM-Vitale ;
- L'offre de MédiStory est complétée de **VigiPaiement** et **VigiCompta** qui permettent aux professionnels de santé d'effectuer un suivi des paiements des différentes parties. Ces logiciels automatisent également le transfert de la facturation à la comptabilité du professionnel de santé.

À compter de janvier 2023, la société INTERNATIONAL CROSS TALK (ICT ci-après), vient compléter l'offre logicielle de la Division MEDICAL SOLUTIONS. ICT édite et commercialise un logiciel en ligne pour les maisons, centres et pôles de santé pluriprofessionnels (MSP) et les professions libérales de santé :

- La solution **MEDILINK**, certifiée HDS, permet de répondre aux besoins des professionnels de santé de premiers recours exerçant seuls, en cabinet ou regroupés en structures pluridisciplinaires tels que les maisons, centres et pôles de santé ;
- Des solutions complémentaires vont du télésecrétariat destiné aux professionnels de santé (**C'CALL**), à la prise de rendez-vous en ligne pour les patients (**DOCTO DISPO**) ou encore au rappel de rendez-vous par SMS aux patients.

Division E-CONNECT

La Division E-CONNECT conçoit, développe, produit et exploite des matériels connectés, intelligents et sécurisés, à destination des éditeurs de logiciels métiers, des professionnels des établissements de santé ainsi que des équipements pour les patients et le bien-être des personnes dépendantes.



Pôle e-Connect

L'équipement des Professionnels de Santé

KAPELSE propose une gamme complète de solutions intelligentes, connectées et sécurisées, composée de bornes libre-service, de terminaux comptoir ou bureau et de terminaux pour accompagner les Professionnels de Santé en mobilité.

Les solutions KAPELSE visent à la dématérialisation et la sécurisation des actes administratifs, l'authentification forte requise pour l'accès à des télé-services et dossiers partagés et le suivi du patient. L'accent est porté sur la nouvelle gamme :

- **KAP&LINK2** : nouveau terminal lecteur de cartes à puces à contact et lecteur NFC, compatible entre autres avec e-Vitale. Il reprend toutes les qualités qui font le succès du **KAP&LINK** en y ajoutant plus de connectivités et de services à l'instar du recueil du consentement patient sécurisé. Ses nouvelles caractéristiques physiques et design garantissent une amélioration de son intégration et de son utilisation. Il s'adresse à l'ensemble des pharmacies, des établissements de santé et des professionnels de santé en cabinet, des opticiens, etc. ;
- **eS-KAP-Ad** : un outil nomade connecté embarquant un logiciel et un moteur de facturation SESAM-Vitale permettant la création et la signature de feuilles de soins électroniques (FSE) au domicile du patient. L'eS-KAP-Ad s'adresse tout particulièrement aux auxiliaires médicaux (infirmiers, kinésithérapeutes, etc.), aux prescripteurs (médecins généralistes, spécialistes, etc.) ou encore aux sages-femmes ;
- **KAP-INSIDE** : terminal nomade. Véritable serveur sécurisé portable connecté, le KAP-INSIDE accompagne tous les projets de logiciels de dématérialisation des actes, de gestion et de dossier patient en mobilité. Il est compatible avec l'ensemble des systèmes d'exploitation dont iOS et Android. Avec ses capacités d'intégration de logiciel et/ou API, il garantit un fonctionnement optimal et l'accès à des informations, même en cas d'absence de réseau ;
- **TI-KAP** : solution permettant d'accéder aux cartes contact et sans contact avec son antenne NFC intégrée.

Le KAP&LINK2, le KAP-INSIDE et le TI-KAP sont compatibles App Vitale, solution dématérialisée de la carte SESAM-Vitale sur Smartphone prévue en déploiement généralisé par l'Assurance Maladie à partir de 2024.

La télésanté

La télésanté regroupe la télésurveillance médicale, la téléassistance médicale et la téléassistance médico-sociale. La société KAPELSE propose des systèmes complets, simples et sécurisés pour le suivi à distance des patients ainsi que des dispositifs qui permettent la mise en application des fonctionnalités indispensables à l'observance du patient et à l'optimisation de son parcours de soins :

- **AUTHENTICATEUR** : un système d'authentification breveté des patients lors d'une prise de mesure à domicile ;
- **KAP'TEUR by KAPELSE** : un capteur universel breveté, intégrant plusieurs capteurs de présence, environnementaux et de mouvements. Doté d'une intelligence embarquée, il peut être utilisé sur de multiples profils adaptés à son emplacement et son usage. Le KAP'TEUR by KAPELSE est intégré dans les offres NOVIACare et CARELIB.

Pôle Personnes Fragiles

Les solutions du Pôle Personnes Fragiles s'inscrivent tant dans un objectif de prévention, que dans une perspective d'accompagnement sur le long terme des aînés ou des personnes fragiles.

L'offre **NOVIACare** est une solution brevetée, composée d'une box et de capteurs qui analysent en continu le comportement et l'activité de la personne âgée. Grâce à l'apprentissage de la box, reliée aux capteurs installés dans le domicile, **NOVIACare** comprend l'environnement et les modes de vie de chaque personne âgée. L'intelligence artificielle permet de détecter (voire d'anticiper) des situations inhabituelles et d'alerter un centre de téléassistance 24/7.

La solution **NOVIACare** est « Plug & Play », s'installe sans travaux à domicile et fonctionne sans connexion internet. Les composantes de l'offre **NOVIACare** sont entièrement conçues et fabriquées en France par la Division E-CONNECT. Les capteurs utilisés, déposés sous la marque KAP'TEUR by KAPELSE, sont brevetés à l'international (Europe, États-Unis d'Amérique et Canada).

Division FINTECH

NANCEO met en place des solutions de financements de biens en location pour le secteur tertiaire. À ce titre, NANCEO s'adresse à toutes les entreprises qui vendent des produits et services sous forme de location, c'est-à-dire de loyers périodiques.

NANCEO a été créé dans le but de devenir une place de marché du financement d'équipements en France. Pour ce faire, elle s'appuie sur un fort développement logiciel qui lui permet de communiquer en temps réel avec une dizaine de banques ou sociétés financières.



Le Groupe EQUASENS utilise la plateforme **Leasa by Nanceo** pour faire financer ses ventes. Il ouvre depuis quelques années son logiciel à d'autres utilisateurs ayant les mêmes besoins. En premier lieu, il s'agit de trouver des accords de financement en parcourant le marché en quelques minutes. En second, il faut être à même de gérer un parc de contrats de manière totalement automatisée.

Différentes formules et options sont proposées pour répondre aux attentes des acteurs du secteur tertiaire qui sont majoritairement des distributeurs de matériels, des brokers ou des loueurs.

Des partenariats significatifs avec des bailleurs et des apporteurs d'affaires ont été mis en place.

Offres transverses

Hébergement de Données de Santé (HDS)

Doté de ses propres **Datacenters**, le Groupe EQUASENS dispose depuis 2013 de l'**agrément HDS** (Hébergeur de Données de Santé) et, depuis 2019, de la **certification ISO 27001** sur ce périmètre. Ainsi, le Groupe EQUASENS met en œuvre un Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI), à savoir des règles contraignantes qui garantissent la prise en compte de la sécurité en termes de disponibilité, d'intégrité et de confidentialité des données. L'agrément HDS permet l'hébergement d'applications gérées et administrées par ses clients. Ces applications qui contiennent des données de santé à caractère personnel à des fins de suivi médical sont, grâce à cet agrément, directement accessibles pour le patient.

Solution pandaLAB Pro

pandaLAB Pro est une messagerie instantanée sécurisée pour les professionnels de santé. Intégrée dans l'ensemble des solutions logicielles du Groupe, l'application est au cœur de notre écosystème de santé, à la ville, à l'hôpital et en établissement. Elle facilite la coordination entre les professionnels de santé.

5.1.2. Nouveaux produits et services

Division PHARMAGEST

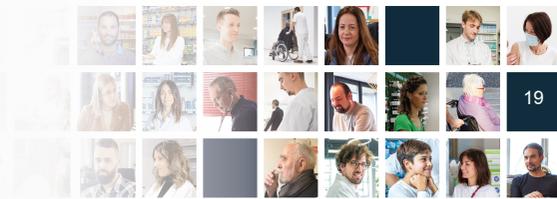
Pôle Pharmacie France

La Division a complété son catalogue de services :

- Via l'acquisition d'**ATOOPHARM**, organisme de formation, spécialisé dans la formation continue des pharmaciens d'officine et de leurs équipes. Son offre répond aux nouvelles missions des pharmaciens avec un programme e-learning sur les vaccinations, TROD angine, tests antigéniques et entretiens pharmaceutiques,... Pour ce faire, la société a développé une pédagogie unique d'apprentissage interactive et impliquante, qui permet aux officinaux une mise en application directe au comptoir. Les résultats sont rapides et concrets. Les programmes e-learning sont accessibles 24/7, ce qui lève les contraintes de temps et d'organisation et permet aux titulaires de déployer un plan de formation tout au long de l'année pour renforcer les compétences pharmaceutiques, techniques et relationnelles de leurs équipes ;
- **id. DÉCISIONNEL** est un module d'analyse et de pilotage de l'activité d'une officine à l'aide de tableaux de bord. Il facilite la mise en place de plans d'actions dans de nombreux domaines tels que la situation financière de l'officine, la rentabilité des produits par catégorie et par gamme, la politique de prix, la connaissance des clients ou encore l'animation du point de vente ;
- Avec **id. MOBILITÉ**, la vente intègre désormais une version mobile qui permet au pharmacien de proposer une nouvelle expérience d'achats au plus près de ses patients et de leurs attentes tout en libérant les équipes officinales du comptoir. La gestion du back-office est possible également en mobilité, pour fiabiliser les inventaires, réceptionner les commandes et gérer les stocks ;
- Le module **id. SAFE**, solution de sauvegarde externalisée et sécurisée en mode SaaS.

Pôle Pharmacie Italie

PHARMAGEST ITALIA a procédé à la commercialisation d'**id. ANALYTICS**, un nouveau module de Business Intelligence. Il permet au pharmacien de consulter en temps réel les indicateurs de suivi de l'officine, de manière totalement personnalisable, afin d'obtenir des résultats adaptés aux stratégies de gestion. Cette section spécifique est conçue pour faciliter toutes les activités de recherche, de collecte, d'analyse et de visualisation des données dont dispose l'officine afin de générer des informations qui soutiennent les processus de prise de décisions.



Pôle Pharmacie Belgique et Luxembourg

Les équipes de développement en France et en Belgique collaborent étroitement à l'adaptation des solutions satellites élaborées par le Groupe EQUASENS afin de pouvoir proposer une offre complète aux pharmaciens belges et luxembourgeois. Elles ne cessent de faire évoluer la gamme de produits en s'adaptant notamment aux évolutions du marché, aux nouvelles contraintes législatives du secteur de la pharmacie d'officine ainsi qu'aux besoins croissants des pharmaciens belges et luxembourgeois.

En 2023, PHARMAGEST BELGIUM a notamment introduit un module dédié à la fabrication des préparations magistrales permettant aux pharmaciens utilisateurs, une automatisation et un contrôle poussé de toutes les étapes nécessaires.

Pôle Pharmacie Allemagne

Le Groupe EQUASENS, déjà présent en Allemagne sur le marché de l'Observance (I-MEDS), s'est renforcé sur son cœur de métier, la pharmacie, avec l'acquisition en novembre 2023 de l'éditeur ADV, devenu PHARMAGEST GERMANY. Cette société créée il y a 35 ans est spécialisée dans l'édition de logiciels pour pharmacies.

Les équipes de PHARMAGEST GERMANY à Oberhausen et à Berlin ainsi que celles de sa filiale OPTIPHARM PLUS à Francfort-sur-l'Oder apportent un soutien qualifié aux pharmacies allemandes sur l'ensemble du territoire pour relever les défis actuels du système de santé allemand :

- Le module de base **GAWIS** couvre l'ensemble des fonctionnalités d'un logiciel de gestion d'officine, comme la gestion des stocks, la facturation, le dossier patient et l'ordonnance électronique.
- Le logiciel est complété par des modules pharmaceutiques, tels que l'analyse du traitement des patients ainsi que la gestion de piluliers individuels pour les patients (par exemple avec la solution MultimedS).
- Un module de services pharmaceutiques est proposé pour accompagner les pharmacies dans leur rôle de conseil vis-à-vis des patients (certifié selon la réglementation européenne MDR, Medical Device Regulation). Ce service est financé par les caisses d'assurance maladie allemandes.
- L'ensemble des robots de dispensation du marché, comme par exemple ceux commercialisés par PHARMATHEK, tout comme les étiquettes électroniques (ASCA), peuvent être intégrés.

Pôle Observance

En 2023, la Division PHARMAGEST a fait le choix de dédier un Pôle à l'observance afin de favoriser des synergies.

L'observance thérapeutique est un enjeu capital de santé publique et plus particulièrement en ce qui concerne la prise en charge des patients âgés ou atteints de maladies chroniques. La Division développe des solutions de PDA (Préparation de Doses à Administrer) qui peuvent adresser l'ensemble des marchés européens :

- **MultimedS** : le pilulier MultimedS, protégé par brevet, est conçu pour une utilisation hebdomadaire ou mensuelle (7 ou 28 jours) et dispose d'alvéoles détachables afin de s'adapter aux besoins des patients et des aidants. Chaque pilulier inclut les informations suivantes : identité du patient, établissement, médicaments, dosages, numéros de lots et dates de péremptions, assurant une traçabilité complète. Grâce à la gestion des traitements par le logiciel MultimedS 2.0, les pharmaciens ont la possibilité de produire les piluliers manuellement ou de façon robotisée. Adapté tant pour les patients en ambulatoire que ceux en établissement, le pilulier MultimedS assure l'administration du bon médicament, à la bonne dose, par la bonne voie, au bon moment et au bon patient.
- **AutomedS** : robot de reconditionnement conçu pour être compatible avec le pilulier MultimedS. Sa technologie sûre et fiable simplifie et augmente la capacité de production des piluliers, tout en renforçant la sécurité du processus de distribution des médicaments. Ce robot renforce la précision et la sécurité dans la gestion des médicaments, offrant ainsi des avantages significatifs à la fois pour les patients de comptoir et pour ceux résidant en milieux collectifs.

Division AXIGATE LINK

Pôle Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

Le Pôle Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes a maintenu ses efforts avec la commercialisation de **TITANLINK** qui remplace progressivement les solutions historiques sur l'ensemble des clients en France et en Belgique. Il étend son offre de produits et services avec l'intégration de matériels, de solutions en cybersécurité et d'Hébergement de Données de Santé (HDS). TITANLINK est référencé Ségur par l'ANS (Agence du Numérique en Santé) et intègre l'ensemble des services socles.

En France, MALTA INFORMATIQUE a procédé à la commercialisation de **TITANLINK Nomade**, la première application 100% mobile dédiée aux équipes soignantes et ASH (Agents de Service Hospitalier). Simple, intuitive et complète, elle permet aux équipes de réaliser, au chevet du résident, l'ensemble de leurs activités de soins, d'hygiène, d'hôtellerie, de coordination ou d'animation.



2023 est la première année où la Division AXIGATE LINK a pleinement intégré les activités de la société CAREMEDS, ce qui lui permet d'envisager à terme le lancement de TITANLINK en Angleterre. CAREMEDS propose des solutions pour les pharmacies et les « care homes » (maisons de retraite) permettant de gérer et suivre l'administration des traitements :

- Le **portail web CAREMEDS** assure la traçabilité de la distribution des médicaments au sein des établissements et le suivi des stocks. Depuis le logiciel, les pharmacies peuvent préparer les piluliers, éditer les fiches d'administration des traitements et personnaliser les couvertures des piluliers Multimeds ;
- L'**application mobile eMAR** est un système d'administration et de traçabilité des médicaments qui est directement lié aux logiciels de gestion des pharmacies. Le passage des dossiers d'administration des médicaments (MAR, Medication Administration Records) conventionnels sur papier aux systèmes électroniques (eMAR) contribue à l'amélioration et la sécurisation des soins aux patients, au renforcement de l'efficacité ou à la rationalisation des tâches administratives. Les fonctionnalités TITANLINK sont développées dans eMAR.

La combinaison des systèmes CAREMEDS et du blister breveté Multimeds permettent aux pharmacies et aux prestataires de soins de proposer une solution de gestion des médicaments centrée sur la personne.

Pôle Services de Soins Infirmiers et Hôpital À Domicile

En 2023, la société DICSIT INFORMATIQUE a continué de déployer sa solution **DOMILINK**, qui fait référence pour les établissements et professionnels de santé intervenant au domicile des patients : Service d'Hospitalisation À Domicile (HAD), Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD), Équipes Mobiles Alzheimer (EMA), Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC), Plateformes de Répit (PFR) autonomes ou rattachées aux EHPAD,... Multi-devices, en web, hébergés sur les serveurs agréés HDS du Groupe EQUASENS, les logiciels de la gamme DOMILINK se distinguent par leur richesse fonctionnelle et leur expérience utilisateur. La solution DOMILINK a obtenu le référencement Ségur, ce qui a permis à DICSIT INFORMATIQUE de remporter des comptes clés en HAD.

Pôle Hôpitaux et GHT (Groupements Hospitaliers de Territoire)

Le Pôle a poursuivi sa stratégie de commercialisation de sa nouvelle offre **HOSPILINK** auprès des hôpitaux et Groupements Hospitaliers de Territoire. Sa diversification vers les établissements de psychiatrie (HOSPILINK PSY) et les établissements de Soins de Suite et de Réadaptation (HOSPILINK SSR) lui ont permis d'accéder à de nouveaux clients.

Pôle Télémedecine

Le Pôle Télémedecine a complété sa solution **ETPLINK** dédiée à l'éducation thérapeutique via le développement de fonctionnalités de suivi des patients (accès patient, application et visio) favorisant la continuité des parcours de soins.

Ce Pôle a également initié la commercialisation de **HDJLINK**, solution dédiée au suivi de l'hospitalisation de jour pour les Soins de Suite et de Réadaptation (SSR).

Division MEDICAL SOLUTIONS

La Division s'adresse à l'ensemble des médecins et des professions paramédicales, qu'ils soient organisés en cabinets d'exercices libéraux mono ou pluriprofessionnels et en structures d'exercice coordonnées auprès des Maisons de Santé et des Centres de Santé.

L'écosystème de la Division MEDICAL SOLUTIONS complète son offre avec le développement en 2023 de nouvelles solutions :

- **LOQUIi** « compagnon vocal » à base d'IA à destination des médecins. Développée par SPEECH2SENSE, cette solution permet de collecter verbalement les informations lors d'une consultation en présence du patient pour les transcrire de façon structurée dans le dossier patient du logiciel du praticien. LOQUIi sera disponible début 2024 dans les logiciels MédiStory et MEDILINK et participera à l'amélioration de la prise en charge des patients et l'optimisation du temps médical.
- **INFIPRATIK** (dédiée aux Infirmiers Diplômés d'État Libéral - IDEL et aux CSI - Centre de Soins Infirmiers) et **KINEPRATIK** (pour les kinésithérapeutes). Développées par PRATILOG, ces solutions permettent la gestion des cabinets de ces auxiliaires médicaux : du dossier patient à la facturation avec ou sans mobilité dans un environnement métier personnalisable. PRATILOG propose également une version de KINEPRATIK dédiée aux non et malvoyants (elle équipe plus de 200 kinésithérapeutes) et se positionne comme leur partenaire informatique privilégié.

L'offre de services de la Division s'est enrichie en 2023 avec le lancement :

- De la Messagerie de Santé Sécurisée **MS.STORY** intégrée à MédiStory 4 sous forme d'abonnement annuel et qui a conquis plus de 500 utilisateurs.
- D'une offre MédiStory 4 sous forme d'abonnement mensuel afin de faciliter la conquête de nouveaux utilisateurs médecins.
- D'une offre MédiStory 4 dédiée à la pratique des médecins libéraux exerçant en Centres Hospitaliers.



Division E-CONNECT

Pôle e-Connect

Le Pôle e-Connect poursuit le déploiement de ses solutions KAP&LINK2, KAP-INSIDE et TI-KAP. De nouvelles fonctionnalités ont été développées sur le KAP-INSIDE pour élargir son champ de compétences et son intégration par nos partenaires éditeurs de logiciel.

L'**eS-KAP+** a été homologué fin 2023 par le GIE SESAM-Vitale. Cette nouvelle offre permet à KAPELSE de couvrir l'ensemble des besoins des professionnels de santé en mobilité. Le démarrage du déploiement est prévu courant 2024 après une phase de pilote en situation réelle.

Fin 2023, les équipes de KAPELSE ont aussi développé et industrialisé, toujours en France, le **Kap-eCV**. Cette nouvelle solution accompagne le programme de l'Assurance Maladie de dématérialisation de la carte Vitale sur smartphone, Appli Vitale dont le déploiement a été reporté à mi-2024.

Pôle Personnes Fragiles

Le Pôle Personnes Fragiles tend à être un acteur moteur pour le déploiement d'une offre technologique de pointe au service des personnes âgées à domicile et de leurs familles. La solution **NOVIACare** s'est imposée en 2023 comme un choix technologique de référence principalement dans 3 pays : en Belgique, aux Pays-Bas et en France.

NOVIACare vise à présent à renforcer la coordination des professionnels de santé à domicile (ergothérapeutes / infirmières / ...) grâce à sa plateforme professionnelle permettant de suivre des indicateurs de vie des usagers et d'anticiper la perte d'autonomie. Les premières expérimentations en 2023 montrent la pertinence de ces outils orientés « prévention » pour garantir le maintien à domicile des personnes fragiles en toute sécurité.

Division FINTECH

La Division FINTECH, via la structure NANCEO, a développé un produit de protection via un partenariat avec la société ACQUIS. Cette commercialisation est effective à compter du 1^{er} décembre 2023 et générera des revenus à compter d'avril 2024.



5.2. Principaux marchés

Ventilation du chiffre d'affaires en normes IFRS par type d'activité et par zone géographique

Divisions – En M€	2023		2022	
	Chiffre d'affaires	Part Groupe	Chiffre d'affaires	Part Groupe
Division PHARMAGEST	162,73	74,04%	158,20	73,90%
• dont en France	147,95	67,31%	145,30	67,88%
• dont en Italie	11,87	5,40%	10,40	4,86%
• dont en Belgique et Luxembourg	2,60	1,18%	2,49	1,17%
• dont en Allemagne	0,31	0,14%	0,00	0,00%
Division AXIGATE LINK	31,12	14,16%	30,23	14,12%
• dont en France	25,59	11,64%	25,45	11,89%
• dont en Belgique	3,86	1,75%	3,23	1,51%
• dont au Royaume-Uni	1,67	0,76%	1,54	0,72%
Division MEDICAL SOLUTIONS (France)	8,90	4,05%	10,14	4,74%
Division E-CONNECT (France)	15,00	6,82%	13,49	6,30%
Division FINTECH (France)	2,05	0,93%	2,01	0,94%
TOTAL	219,79	100,00%	214,08	100,00%

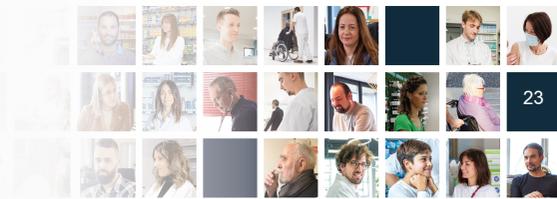
Les comparables au 31/12/2022 prennent en considération les évolutions de périmètres organisationnels intervenues en 2023.

Pour plus d'informations sur les principaux agrégats financiers par activité, se référer aux notes annexes aux comptes consolidés figurant en Rubrique 18.1.6.6 – Note 7.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le marché de la pharmacie en France

Le réseau officinal et son modèle économique poursuivent leur adaptation aux nouveaux modes de rémunérations : dispensation des médicaments remboursables intégrant une part d'honoraires, autorisation des e-pharmacies, rémunérations liées à la mise en place d'entretiens pharmaceutiques et au développement de services comme la création de Dossiers Médicaux Partagés (DMP), téléconsultation, vaccination et dépistage. Autant d'opportunités de croissance rendues possibles grâce à l'élargissement des activités et des services proposés aux patients.

- **Recensement** : fin 2023, on dénombre près de 20 658 officines : en France et dans les Départements d'Outre-Mer. Le nombre d'officines décroît depuis plusieurs années (20 950 officines en 2022).
(Source : SESAM-Vitale)
- **Chiffre d'affaires** : l'activité officinale (vente et prestations) est en hausse de 1,68%. L'année 2023 marque la fin des prestations liées à la COVID (exemple : tests antigéniques). Les nouvelles missions se mettent en place avec la vaccination antigrippale en officine qui atteint un taux de 60% des personnes vaccinées, le développement des rappels de vaccination adulte, les kits de dépistage et la prescription de certains médicaments (par exemple ceux pour la cystite). Malgré ces nouvelles missions, l'économie de l'officine reste plus que jamais tributaire des volumes et de la prescription médicale (nombre de boîtes vendues et nombre d'ordonnances délivrées).
(Source : Conseil Gestion Pharmacie CGP - Statistiques professionnelles de la pharmacie)
- **Marge** : la rémunération des pharmaciens est constituée de la somme de la marge commerciale sur les ventes, des honoraires de dispensation et autres prestations. La marge brute globale est en retrait de -8,25% par rapport à 2022. Cette baisse est multifactorielle : arrêt des prestations « COVID » à forte rentabilité, ruptures de médicaments, augmentation de vente de médicaments chers à marge plafonnée et hausses de charges, ce qui a eu pour conséquence de freiner les investissements des pharmaciens.
(Sources : CGP - Statistiques professionnelles de la pharmacie et EQUASENS)
- **Perspectives de croissance** : les relais de croissance des pharmacies françaises résident d'une part, du côté des marchés des dispositifs médicaux, de la parapharmacie, ainsi que dans l'avènement de nouveaux services tels que la Préparation de Doses à Administrer (PDA), la vaccination, les tests antigéniques et la téléconsultation en officine. D'autre part, la digitalisation des pratiques remet en cause les modèles existants et peut se révéler un formidable levier de croissance pour le pharmacien à même de réussir à prendre ce virage numérique.



Le marché de la répartition et de la pharmacie en Italie

Le répartiteur pharmaceutique est l'intermédiaire entre les laboratoires et les pharmacies. C'est un maillon clé de la distribution du médicament : il gère la grande majorité de l'approvisionnement des pharmacies ainsi que plusieurs dizaines de milliers de références de médicaments.

Le marché italien compte près de 20 000 officines dont 1 686 pharmacies communales financées par les pouvoirs publics. Avec l'ouverture du capital des pharmacies, le marché des réseaux officinaux s'organise en chaînes intégrées et/ou en réseaux d'indépendants. Ce processus devrait se poursuivre dans les prochaines années dans la mesure où le développement des chaînes de pharmacies constitue l'un des axes stratégiques majeurs des groupes leaders de la distribution pharmaceutique en Europe.

Le marché de l'édition de logiciel à destination des pharmacies est dominé par deux acteurs qui représentent environ 70% de part de marché. Toutefois, du fait de la régionalisation du régime de santé italien, il existe une multitude de petits éditeurs locaux spécialisés pour répondre aux besoins des officines sur un territoire donné.

(Source : PHARMAGEST ITALIA)

Le marché de la pharmacie en Belgique et au Luxembourg

En Belgique

Le nombre d'officines ouvertes au public poursuit sa lente diminution : il est passé de près de 4 900 en 2017 à 4 700 en fin d'exercice 2023, soit une baisse d'environ 5%. En parallèle, le marché observe une augmentation des fusions et transferts qui ont doublé entre 2022 et 2023 (61 à 124).

Il est également à noter que 52% sont localisées en Flandre, 36% en Wallonie et 12% à Bruxelles, ce qui ne coïncide pas avec la répartition de la population en Belgique (57% habitant en Flandre, 32% en Wallonie et 11% à Bruxelles).

Contrairement à la France, l'installation d'officines dans les centres commerciaux est interdite en Belgique. Aussi, la Belgique n'impose pas que le propriétaire d'une pharmacie d'officine soit un pharmacien.

(Source : lepharmacien.be)

Au Luxembourg

Le marché des pharmacies luxembourgeoises est contraint par d'importantes barrières à l'entrée, ce qui limite la concurrence. Le nombre de pharmacies est strictement encadré par le Ministère de la Santé (101 pharmacies en 2023).

Une officine est gérée par un pharmacien titulaire qui exerce une profession libérale. Il existe deux possibilités pour obtenir une concession de pharmacie :

- Soit le pharmacien pose sa candidature pour l'attribution d'une concession d'État. C'est le cas pour plus des 2/3 des pharmacies au Luxembourg. La candidature est classée sur une liste en fonction des années de travail effectuées, de l'ancienneté du diplôme et du nombre d'années d'études ;
- Soit le pharmacien achète une concession privée, ce qui exige des fonds importants.

(Source : *Syndicat des Pharmaciens luxembourgeois*)

Le marché de la pharmacie en Allemagne

Le marché allemand des pharmacies d'officine est en pleine mutation et se caractérise par un processus de concentration. Alors que d'un côté le nombre de pharmacies filiales augmente fortement (une pharmacie principale obligatoirement détenue par un pharmacien peut avoir jusqu'à 3 filiales), le nombre total de pharmacies ne cesse de diminuer atteignant un niveau à fin 2023, de 17 571 pharmacies pour 84,7 millions d'habitants (soit une pharmacie pour environ 4 800 habitants).

Pour le marketing et l'optimisation des achats, les pharmaciens s'associent souvent à un groupement ou une coopération. Il est recensé 40 coopérations avec environ 8 000 membres. Ces groupements (de moins de 100 à 3 600 membres), à portée régionale ou nationale, se sont développés à partir de groupes de pharmacies ou ont été initiés par le commerce de gros pharmaceutique.



Le marché de l'Observance

Le marché de la PDA et des piluliers peut s'analyser selon le caractère connecté ou manuel des piluliers, selon les applications qu'ils ont en établissements de santé, en pharmacies ou à domicile, et le nombre de prises médicamenteuses possibles (journalière, hebdomadaire et mensuelle).

La solution Multimedts est un pilulier manuel qui s'adresse aux établissements de santé qui peut être utilisée dans un format de 7 jours ou 28 jours, chaque capsule pouvant être étiquetée avec des informations sur le patient, les médicaments et le cycle de médicaments, ce qui permet de s'assurer d'administrer le bon médicament, à la bonne dose, par la bonne voie, au bon moment et au bon patient.

En France, l'observance thérapeutique chez les patients atteints de maladies chroniques est particulièrement préoccupante, avec seulement 40% des patients respectant pleinement leur traitement et 25% des médicaments prescrits jamais consommés. Avec une estimation selon laquelle 16% de la population française dépassera 75 ans en 2050 (représentant 11 millions d'individus) et compte tenu du fait que le risque de maladies chroniques s'accroît après 65 ans (en 2019, plus de 91% des individus de plus de 75 ans étaient sous traitement chronique et un tiers d'entre eux avait au moins trois pathologies), l'importance et le potentiel de croissance du marché de la PDA deviennent évidents.

Cette évolution du marché est à anticiper en considérant les changements démographiques et le vieillissement de la population. Selon Eurostat, en 2100, les individus âgés de 65 ans et plus devraient constituer 31% de la population de l'Union Européenne, contre près de 20% actuellement. Cette tendance démographique, couplée avec la volonté des pouvoirs publics de mieux contrôler la distribution des médicaments à l'unité, indique un besoin croissant pour des solutions de gestion médicamenteuse comme la PDA, qui peuvent jouer un rôle crucial dans l'amélioration de l'observance thérapeutique chez les patients âgés.

(Sources :

- *Améliorer l'observance thérapeutique chez le patient chronique : une utopie ? Marion Nordt,*
- *L'état de santé de la population en France, Les dossiers de la DREES n° 102 de septembre 2022*
- *Observatoire jalma - « Les enjeux de l'observance en France »*
- *Eurostat*)

Le marché des EHPAD et Accueils de jour en France

Le marché des EHPA, foyers logements, résidences services, EHPAD et Accueils de jour en France est composé de plus de 10 000 structures, dont 75% sont des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) ou Unités de Soins de Longue Durée (USLD) et 25% sont des établissements pour personnes non dépendantes.

Le marché est en progression constante compte tenu des besoins en places d'hébergement liés au vieillissement de la population française. La progression de l'offre de lits en EHPAD est principalement liée à la médicalisation de foyers-logements basculant ainsi en statut d'EHPAD. Les EHPAD proposent aujourd'hui environ 600 000 lits.

(Source : MALTA INFORMATIQUE)

Le marché des maisons de repos en Belgique

Les Maisons de Repos (MR) et Maisons de Repos et de Soins (MRS) sont des lieux où les personnes âgées résident. L'accueil est permanent pour les personnes de plus de 65 ans qui ne peuvent plus vivre chez elles en autonomie. Ces soins permanents sont la solution de dernière instance, lorsque les soins à domicile ou les autres alternatives ne suffisent plus. Les personnes âgées sont aidées dans leurs tâches quotidiennes.

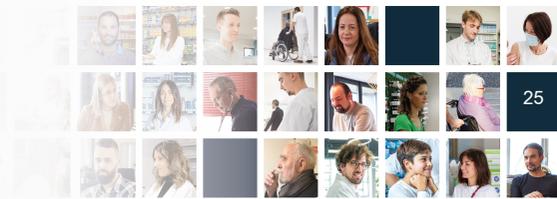
La Belgique compte près de 1 500 maisons de repos pour un total de 150 000 lits.

(Source : CCI France BELGIQUE)

Le marché des maisons de retraite au Royaume-Uni

En Angleterre, le marché de la traçabilité du médicament fait œuvrer de concert près de 11 400 pharmacies, 400 pharmacies spécialisées pour la distribution collectivités et 16 500 maisons de retraite.

(Sources : NHS et CAREMEDS)



Le marché des solutions informatiques pour les professionnels de santé à domicile

Le marché des Hôpitaux À Domicile reste actif avec un nombre d'établissements stable (autour de 330) représentant une capacité de prise en charge importante qui s'établit à environ 116 000 patients.

Le nombre de Services de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) est proche de 2 000 et représente près de 112 000 places.

Dans un contexte de refonte des organisations de prise en charge, en particulier dans l'univers hospitalier, les structures qui interviennent au domicile bénéficient d'un transfert d'activité très favorable, impulsant la croissance des places et des structures.

Le marché des Systèmes d'Information de Santé en milieu hospitalier

Les hôpitaux vivent une mutation importante avec l'apparition des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT). 136 GHT sont cartographiés pour permettre un nouveau mode de coopération entre structures hospitalières d'un même territoire.

Sur le plan des systèmes d'information, cela se traduit par une démarche de refonte basée sur un schéma directeur informatique porté par l'hôpital pivot qui a pour objectif de faire converger les systèmes des différents hôpitaux.

Ces évolutions amènent un niveau exceptionnel d'opportunités pour les éditeurs de logiciels hospitaliers. Avec une offre très orientée multi-établissements et une qualité technologique majeure, AXIGATE peut répondre à des dossiers exigeants et volumétriques. AXIGATE est particulièrement bien positionnée sur ce type de besoins.

Le marché du Pôle Télémedecine

Les systèmes experts développés par le Pôle Télémedecine visent à prédire et suivre l'évolution de l'état de santé des patients et à améliorer leur prise en charge à domicile.

Les structures hospitalières recherchent des solutions clés en main pour la gestion de l'ensemble des pathologies chroniques auxquelles elles sont confrontées, tout en ayant des exigences accrues en matière d'interopérabilité avec les systèmes d'informations préexistants. Rien que pour l'insuffisance rénale chronique, la France compte près de 100 000 patients dialysés et greffés.

(Source : Agence de biomédecine)

Le marché des logiciels médicaux

Historiquement, le marché des éditeurs de logiciels pour professionnels de santé en exercice libéral est spécialisé par type de profession (médecins, auxiliaires médicaux, laboratoires, pharmacies, etc.). Toutefois, le marché est de moins en moins cloisonné et pourrait évoluer vers une concentration des éditeurs du fait du rassemblement des professionnels de santé en maisons de santé et de l'importance de la réglementation et des certifications pour avoir le soutien de la puissance publique.

En décembre 2023, la France dénombre 114 537 médecins libéraux et « mixtes » (qui travaillent à la fois en cabinet et dans les établissements hospitaliers). Ce marché se décompose en 52 746 médecins généralistes et 61 791 médecins spécialistes.

(Source : GIE SESAM-Vitale)

Le marché des Pôles de Santé

Pour répondre à la problématique de la désertification médicale en France, les maisons, centres et pôles de santé se développent partout sur le territoire (plus de 2 000 en France). Ces structures permettent le regroupement géographique et fonctionnel de professionnels de santé. Les pouvoirs publics ont récemment souhaité élargir encore davantage l'offre de soins sur le territoire, avec la création prochaine de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS). Ces communautés visent à faciliter la coordination des soins ambulatoires au bénéfice des patients et à améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé libéraux dans chaque territoire.

Le marché du Pôle e-Connect

Le Pôle e-Connect constitue l'axe industriel du Groupe EQUASENS en support des projets et solutions issus des Pôles Télémedecine et Personnes Fragiles.



La traduction concrète de ces projets est l'aménagement de l'existant et l'adaptation du domicile des patients avec des aides techniques et des solutions de télésurveillance via la production de la NOVIACare (solution « Plug & Play »). L'objectif étant d'améliorer l'environnement des personnes fragiles et de favoriser la coordination des soins.

Par ailleurs, les solutions proposées par KAPELSE s'adressent à un grand nombre de professionnels de santé en France (auxiliaires médicaux, professions médicales et pharmaceutiques) et plus particulièrement aux professionnels de santé libéraux réalisant des télétransmissions. Le GIE SESAM-Vitale en dénombrait près de 400 566 en décembre 2023.

(Source : GIE SESAM-Vitale)

Le marché du Pôle Personnes Fragiles

Les solutions du Pôle Personnes Fragiles se trouvent sur le segment de la téléassistance et de l'accompagnement grâce à l'intégration d'objets connectés et d'outils de type IoT (internet des objets).

Ce secteur offre des opportunités de croissance au regard notamment du vieillissement de la population (selon l'INSEE, près de 7 millions de seniors de plus de 75 ans en France en 2025 avec une projection à plus de 13 millions en 2070) et de la politique volontariste des pouvoirs publics. Cette même tendance s'observe dans les autres pays européens.

Ce secteur d'activité attire de nombreux acteurs comme les bailleurs sociaux et les constructeurs de résidences autonomie (en France et en Europe) ou encore des acteurs majeurs du service à domicile. Ce marché se structure autour d'acteurs qui bénéficient de l'expertise dans la prise en charge de la dépendance et d'une présence en amont de la filière, ainsi que d'une surface financière suffisante pour racheter les acteurs mineurs et ainsi consolider le marché.

(Source : INSEE).

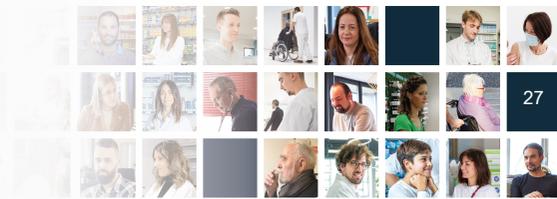
Le marché des financements de biens en location pour le secteur tertiaire

Leasa by Nanceo s'adresse aux sociétés commercialisant des produits et services sous forme de location. Concrètement, tous les biens d'équipement peuvent faire l'objet d'un financement locatif sous forme de crédit-bail ou de location.

Le marché du financement des équipements pour l'entreprise est dominé par les banques. Sur le prêt bancaire, elles ont un monopole légal. Elles interviennent également, via leurs filiales spécialisées, sur les segments du crédit-bail et de la location où évolue un plus grand nombre d'acteurs, dont des constructeurs automobiles, des groupes informatiques, des conglomérats industriels mais aussi des acteurs indépendants comme NANCEO.

Le marché du financement de l'équipement des entreprises et des professionnels par les établissements spécialisés en location financière représentait en 2023 près de 38,4 milliards d'euros, en augmentation de 14,3% comparé aux 33,6 milliards de l'exercice précédent.

(Source : Association Française des Sociétés Financières, Statistiques sur le financement de l'équipement des entreprises et des professionnels par les établissements spécialisés en 2023)



5.3. Événements importants

Historique

1996 : Création de la société ROUSSEAU CPI.

Création par Thierry CHAPUSOT, Thierry et Vincent PONNELLE. Ils développent le logiciel PHARMAGEST et mettent en place un réseau de distribution sur la région du Grand-Est de la France. ROUSSEAU CPI devient alors PHARMAGEST INTERACTIVE.

1998 : Adossement capitalistique au répartiteur pharmaceutique CERP Lorraine.

PHARMAGEST INTERACTIVE effectue un rapprochement avec la filiale informatique MIRABEL du répartiteur. La CERP Lorraine a fait évoluer sa dénomination sociale et est devenue GROUPE WELCOOP en 2008 puis LA COOPERATIVE WELCOOP en 2017.

2000 : Introduction en Bourse.

Le 20 octobre, PHARMAGEST INTERACTIVE s'introduit sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris.

2003 : Leader sur le marché de l'informatique officinale.

Après une succession de croissances externes sur le territoire national, dont la plus importante est CIP, le Groupe PHARMAGEST devient le leader de l'informatique officinale en France.

2007 : Début du développement européen.

PHARMAGEST INTERACTIVE achète la société SABCO au Luxembourg et sa filiale ATS en Belgique (renommées respectivement PHARMAGEST LUXEMBOURG et PHARMAGEST BELGIUM en 2019).

2008 / 2009 : Nouveau savoir-faire informatique pour EHPAD.

Le Groupe PHARMAGEST réalise une première acquisition stratégique, l'éditeur de logiciels MALTA INFORMATIQUE. Il renforce sa présence dans ce secteur avec l'acquisition du fonds de commerce de la société AZUR SOFTWARE en avril 2009.

2013 / 2014 : Création de la Division Solutions e-Santé.

Le Groupe étend ses activités via sa prise de participation au sein de DIATELIC (absorbée en 2021), spécialisée dans les systèmes experts prédictifs de l'évolution de l'état de santé des patients, et la création de KAPELSE qui a pour activité la conception de dispositifs de santé innovants pour l'équipement des professionnels de santé.

2015 : Création de la Division Fintech.

Création de NANCEO qui a pour activité la proposition de solutions de financements de biens en location pour le secteur tertiaire.

2016 / 2017 : Évolutions de la Division Solutions e-Santé.

Le Groupe PHARMAGEST acquiert NOVIA TEK et sa filiale NOVIA SEARCH, spécialisées dans la conception de systèmes innovants pour l'aide aux personnes à besoins spécifiques (Alzheimer, personnes âgées vivant seules à domicile, personnes dépendantes ou en situation de handicap).

Avec l'acquisition de la société SAILENDRA, la Division intègre une équipe d'experts scientifiques, spécialistes en intelligence artificielle et disposant d'une expertise métier avérée en Big Data. Le Groupe PHARMAGEST enrichit son offre en développant des applications de recommandations pour les pharmaciens, les professionnels de santé et les patients.

2016 / 2017 : Création de la Division Solutions Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux.

MALTA INFORMATIQUE acquiert successivement les sociétés DICSIT INFORMATIQUE et AXIGATE. Le Groupe PHARMAGEST accède ainsi à de nouveaux domaines d'expertises complémentaires que sont l'informatisation des HAD, des SSIAD et des réseaux CLIC d'une part, et le secteur hospitalier d'autre part.

2017 / 2021 : Poursuite du développement européen.

Le Groupe réalise une série de prises de participations majoritaires en Europe :

- Outre-Manche avec les sociétés MULTIMEDS (Irlande) et CAREMEDS (Angleterre), spécialisées dans le développement technologique d'applications innovantes dédiées à l'observance thérapeutique ;
- en Allemagne avec la société I-MEDS, qui a pour activité la vente en gros et la distribution d'équipements et d'accessoires pour l'approvisionnement en médicaments des patients et des pharmacies ;
- en Italie avec les sociétés MACROSOFT HOLDING (devenue PHARMAGEST ITALIA), leader italien de l'équipement informatique et de services à destination des grossistes-répartiteurs en pharmacie et éditeur d'une offre logicielle destinée aux officines italiennes, et la création de PHARMAGEST SERVIZI, ayant pour activités le commerce de gros d'ordinateurs et de logiciels, le service informatique, le conseil en technologies informatiques et la réparation d'ordinateurs.

**2019 / 2020 : Renforcement des activités et de la présence en Europe de la Division Solutions Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux.**

MALTA INFORMATIQUE procède à des prises de participations majoritaires :

- dans le capital de INTERNATIONAL CROSS TALK, société spécialisée dans l'édition et l'hébergement de logiciels en ligne pour les maisons, centres et pôles de santé pluriprofessionnels (MSP) et les professions libérales de santé ;
- dans le capital de PANDALAB, à hauteur de 56,27%, société spécialisée dans la messagerie instantanée et sécurisée pour les professionnels de la santé ;
- dans les activités d'édition de logiciels pour maisons de repos et établissements spécialisés de la société belge CARE SOLUTIONS, suivi de la création de MALTA BELGIUM.

2020 / 2021 : Renforcement des services proposés aux pharmacies et du réseau de distribution en France.

- PHARMAGEST INTERACTIVE acquiert la société ASCA INFORMATIQUE, spécialisée dans l'étiquetage électronique en officine, et sa filiale à 100% SEAA, spécialisée dans les équipements en matière de sécurité antivol et anti-intrusion.
- PHARMAGEST INTERACTIVE intègre le capital de BGM INFORMATIQUE, société française spécialisée dans le secteur d'activité du commerce de gros (commerce interentreprises) d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels. À la suite de la prise de contrôle à 100% de la société ADI, le Groupe PHARMAGEST dispose de deux réseaux distincts de commercialisation de ses services et prestations sur la Région Paris-Ile-de-France. Afin de rationaliser, harmoniser et optimiser la représentation commerciale de PHARMAGEST INTERACTIVE, il est décidé de confier à BGM INFORMATIQUE le mandat exclusif de suivre cette clientèle.

Événements récents significatifs (2022 - 2023)**2022 : Changement de direction, de dénomination sociale et réorganisation des activités du Groupe.**

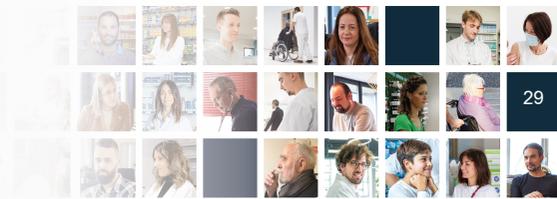
Sur la proposition de Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration du 25 mars 2022 a voté et adopté les nominations suivantes : Dominique PAUTRAT, démissionnaire de ses fonctions de Directeur Général du Groupe PHARMAGEST pour prendre la Présidence du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP (maison-mère du Groupe PHARMAGEST) est remplacé, à compter du 23 avril 2022, par Denis SUPPLISSON, jusqu'alors Directeur Général Délégué et Directeur de la Division Solutions Pharmacie Europe.

À ce projet est associé le projet de changement de dénomination sociale de la société PHARMAGEST INTERACTIVE en EQUASENS ainsi que le changement de dénomination des Divisions. Pour optimiser cette nouvelle organisation, assurer une meilleure cohérence avec les besoins du marché et limiter les coûts de structure, le Groupe réalise une série de transferts d'activités inter-Divisions :

- la Division Solutions Pharmacie Europe devient PHARMAGEST. Cette Division intègre à 100% les activités des sociétés MULTIMEDS et I-MEDS.
- la Division Solutions Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux devient AXIGATE LINK. Portée par MALTA INFORMATIQUE, la Division reprend 100% du capital de CAREMEDS et renforce ainsi son positionnement en Angleterre.
- les appareils santé sont regroupés sous la Division E-CONNECT,
- une nouvelle Division est créée pour les logiciels médicaux : MEDICAL SOLUTIONS. Fin 2021, le Groupe EQUASENS fait l'acquisition de la société PROKOV EDITIONS, spécialisée dans l'édition de logiciels applicatifs destinés aux médecins. En intégrant la société INTERNATIONAL CROSS TALK à 100% dans cette Division, le Groupe EQUASENS regroupe les outils indispensables à l'organisation des soins autour du patient pour les médecins généralistes, spécialistes et les paramédicaux.
- la branche financement demeure avec la Division FINTECH.

2023 : Acquisitions de nouveaux savoir-faire et expertises et renforcement de la présence en Allemagne.

- Création de DISPAY, filiale à 100% d'EQUASENS, ayant pour activité l'édition de logiciels applicatifs ;
- Acquisition de 100% du capital de PRATILOG, éditeur de logiciel de gestion pour les professions médicales et paramédicales, expert dans les intégrations « réglementaires » comme la gestion de la télétransmission ;
- Acquisition de 100% du capital de SPEECH2SENSE, start-up française experte de la technologie de reconnaissance vocale médicale structurée ;
- Acquisition de 100% du capital d'ATOOPHARM, organisme de formation spécialisé dans la formation continue des pharmaciens d'officine et de leurs équipes ;
- Création d'EQUASENS GERMANY, société allemande, filiale à 94,12% d'EQUASENS, ayant des activités de holding ;
- Acquisition par EQUASENS GERMANY de 100% de APOTHEKEN DATENVERARBEITUNG (ADV) et de sa filiale OPTIPHARM PLUS détenue à 100%, sociétés allemandes spécialisées dans l'informatique officinale. APOTHEKEN DATENVERARBEITUNG (ADV) devient PHARMAGEST GERMANY.



5.4. Stratégie et objectifs

Fer de lance de la stratégie « Patient Centré » de LA COOPERATIVE WELCOOP, le Groupe EQUASENS est convaincu que demain, tous les professionnels de santé devront être interconnectés et coordonnés autour du patient. Ainsi, le Groupe EQUASENS a fait le choix d'acquérir progressivement une expertise dans les métiers de l'informatique liés à la Santé et aux métiers spécialisés qui lui sont associés.

Porté par l'ambition d'apporter « Plus de Technologie pour plus d'Humain », le Groupe EQUASENS développe des outils à forte valeur ajoutée destinés aux professionnels de santé pour qu'ils consacrent plus de temps aux patients et aux soins.

Cette stratégie d'innovation autour du patient permet au Groupe EQUASENS de se positionner comme un acteur structurant auprès de l'ensemble des professionnels de santé, de l'industrie pharmaceutique, des payeurs privés et des pouvoirs publics.

Le Groupe EQUASENS a donc pour objectifs de :

- Développer ses activités et nouer des partenariats pour renforcer sa présence tout au long du parcours de soins des patients en ville, à l'hôpital, au domicile ;
- Faire converger l'ensemble de ses produits et solutions dans le but de fluidifier et optimiser les systèmes de santé ;
- Donner aux patients la maîtrise de leurs données de santé sécurisées.

La stratégie du Groupe EQUASENS se traduit opérationnellement par le déploiement de solutions capables d'accompagner le patient dans son parcours au travers des logiciels des professionnels de santé. Grâce aux savoir-faire de ses activités, le Groupe EQUASENS est en capacité de relier tous les lieux constitutifs de la chaîne de santé et par conséquent, d'améliorer la qualité de prise en charge des patients, de leur domicile aux structures d'hébergement médico-sociales et sanitaires, en passant par les différents professionnels de santé.

Pour atteindre ses objectifs, le Groupe EQUASENS doit toujours faire évoluer son expertise, développer sa proximité auprès de nouveaux professionnels de santé et dans de nouveaux pays, anticiper les évolutions des différents systèmes de santé des pays dans lesquels le Groupe est implanté, tout en conservant son optimisme quant à l'amélioration des systèmes de soins, véritable enjeu sociétal tant pour les patients, que pour les professionnels de santé, les établissements de santé et les États.

L'ensemble de la stratégie du Groupe EQUASENS peut se lire à l'appui du modèle d'affaires présenté dans le rapport de gestion et dans la Déclaration de Performance Extra-Financière figurant respectivement en Rubriques 21.2.1 et 21.2.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

5.5. Brevets et licences

En sa qualité d'éditeur de logiciels, le Groupe EQUASENS est particulièrement vigilant en matière de préservation de sa propriété intellectuelle et industrielle.

À ce titre, EQUASENS et ses filiales détiennent les brevets, licences et marques des systèmes développés.

Le Groupe EQUASENS a procédé à une revue de ces risques qui sont présentés en Rubriques 3 et 21.2.1 – Section 2.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le montant des frais de Recherche et Développement activés dans les comptes consolidés IFRS est présenté dans la Rubrique 18.1.6.6 - Note 3 du présent Document d'Enregistrement Universel.



5.6. Position concurrentielle

Sur le marché de la pharmacie en Europe

En France

Le marché français de l'informatique officinale compte trois principaux acteurs :

- Avec 40% de part de marché, EQUASENS est leader sur le marché de l'informatique officinale. Cette part de marché reste stable par rapport à l'exercice précédent (41%) ;
- Le deuxième acteur significatif du marché est EVERYS ;
- SMART-Rx, filiale du Groupe CEGEDIM, met plusieurs logiciels de gestion d'officine à disposition de ses clients au travers de ses offres ALLIANCE, LOGIPHAR, PERIPHAR et OPUS.

(Source : GIE SESAM-Vitale)

Les principaux atouts d'EQUASENS résident dans :

- Une offre globale unique, basée sur l'application officine complétée par une suite de solutions métiers (paiement, merchandising, sécurité, e-commerce, pilotage, etc.) et orientée vers le service aux patients ;
- Une innovation continue dans les logiciels, les matériels et les services ;
- Un niveau de qualité certifié tant en matière de produits (certification NF 525), que de services (assistance selon les standards de l'ISO 18295-1) ou de conformité technique (certification HDS - Hébergeur de Données de Santé et ISO 27001) ;
- Une véritable proximité, à travers son réseau de centres de compétences, en métropole et dans les DOM ;
- Une approche et une équipe « Grands Comptes » dédiées aux groupements ;
- Une assistance de haut niveau, bénéficiant d'une plage horaire unique 8h-20h, des compétences des experts du Groupe EQUASENS et d'un portail dédié 7j/7.

En Italie

Au regard des nouvelles activités du Groupe EQUASENS en Italie, la concurrence s'analyse sur le marché de la répartition et le marché de l'édition de logiciels de gestion d'officine.

Sur le marché de la répartition, PHARMAGEST ITALIA est partenaire de plus de 75% des grossistes-répartiteurs qui utilisent ses solutions informatiques. PHARMAGEST ITALIA est propriétaire de FARMACLICK qui est devenu le protocole de communication, utilisé par plus de 19 500 pharmacies représentant plus de 1 700 000 transactions par jour, et qui permet notamment la distribution de catalogues de prix (individualisés par pharmacie), la transmission de commandes, la consultation de la disponibilité des produits, la comparaison des prix de plusieurs fournisseurs, etc.

Sur le marché des logiciels de gestion officinale, PHARMAGEST ITALIA a le statut de nouvel entrant. Les efforts de PHARMAGEST ITALIA pour le déploiement de **id.** ont permis à fin 2023, d'équiper près de 1 000 pharmacies des solutions de PHARMAGEST ITALIA, soit approximativement 5% de part de marché (stable par rapport à 2022).

Les principaux acteurs de ce marché sont COMPUGROUP MEDICAL et PHARMASERVICE qui représentent à eux deux environ 70% du marché des éditeurs italiens.

(Source : Estimations PHARMAGEST ITALIA)

En Belgique

PHARMAGEST BELGIUM est présente sur l'ensemble du territoire belge et détient 10% de part de marché avec son logiciel **id.** (stable par rapport à 2022).

(Source : Estimations PHARMAGEST BELGIUM)

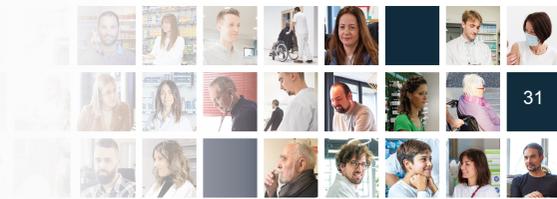
PHARMAGEST BELGIUM se positionne comme le partenaire des officines belges indépendantes ou faisant partie d'un groupement de pharmacies. PHARMAGEST BELGIUM commercialise des solutions informatiques qui anticipent les évolutions du marché de la santé. À l'écoute des pharmaciens et des acteurs de la profession, PHARMAGEST BELGIUM innove pour accompagner le pharmacien dans la gestion de son officine, l'épauler dans sa mission de conseil aux patients et l'aider dans son rôle de coordinateur de soins.

Les principaux concurrents de PHARMAGEST BELGIUM sont les sociétés CORILUS, FARMAD, NEXTPHARM et PHARMONY.

Au Luxembourg

En 2023, la part de marché de PHARMAGEST LUXEMBOURG dans le secteur de l'informatique officinale est de 2% (stable par rapport à 2022). Son principal concurrent est la société PROPHALUX.

(Source : Estimations PHARMAGEST LUXEMBOURG)



En Allemagne

PHARMAGEST GERMANY compte près de 400 clients soit une part de marché d'environ 2,5%.

Parmi les principaux acteurs du marché : ADG (filiale du grossiste PHOENIX), NOVENTI, PHARMATECHNIK et CGM LAUER. Ils représentent à eux quatre près de 78% du marché.

(Source : PHARMAGEST GERMANY)

En matière d'Observance

En Europe, le nombre d'acteurs sur le marché de la Préparation de Doses à Administrer (PDA) est important. Aussi, la solution Multimed y occupe une place de challenger.

L'observance thérapeutique est un enjeu majeur en Europe, où la Préparation de Doses à Administrer varie en fonction des cadres législatifs nationaux. Le marché de la PDA connaît néanmoins, et de manière générale, une croissance significative, marquée par l'émergence d'acteurs spécialisés :

- En France : l'absence d'une législation spécifique à la PDA limite son développement rapide, malgré un contexte démographique favorable et des défis quotidiens pour les pharmacies (pénuries de médicaments, contraintes de temps, d'espace et de personnel) qui pourraient bénéficier de telles solutions. Les acteurs principaux du marché français se répartissent en diverses catégories selon leur cible :
 - Pour les collectivités : OREUS, OMNICELL, E-ROBOTIK.
 - Pour les collectivités, le secteur ambulatoire et les infirmiers : MEDISSIMO, PDA PHARMA et DISTRIMEDIC.
- En Allemagne : la fonctionnalité de PDA est intégrée dans tous les Logiciels de Gestion Officinale (LGO). Bien que non remboursée, elle est pleinement adoptée.
 - Pour les collectivités : OMNICELL, COMPUGROUP MEDICAL – Partenaire I-MEDS, MEDINOXX.
 - Pour les collectivités et le secteur ambulatoire : CISKO BLISTER.
- En Italie : bien que non réglementée et donc non remboursée, l'activité de PDA se trouve dans un contexte de population vieillissante susceptible de stimuler la demande.
 - Pour les collectivités : OMNICELL, E-ROBOTIK.
 - Pour les collectivités et le secteur ambulatoire : pas d'acteurs spécifiquement spécialisés.
- En Europe du Nord : la PDA est une pratique bien établie, avec la particularité que la production de piluliers et de sachets est déléguée à des entreprises spécialisées plutôt qu'aux pharmaciens directement.

(Source : Estimations MULTIMEDS)

Sur le marché de l'informatique des Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux

Pôle Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

En France

MALTA INFORMATIQUE figure parmi les leaders du marché et détient près de 28% de part de marché des EHPAD (représentativité stable comparée à l'exercice 2022).

Ses principaux concurrents sont TERANGA SOFTWARE, le Groupe BERGER LEVRAULT (avec ses solutions MAGNUS et PROGOR) et SOLWARE SANTE.

(Source : Estimations MALTA INFORMATIQUE)

En Belgique

MALTA BELGIUM équipe plus de 900 maisons de repos soit près de 49% des maisons de retraite que compte le pays (stable par rapport à 2022).

Son principal concurrent est la société CORILUS.

(Source : Estimations MALTA BELGIUM)

Au Royaume-Uni

CAREMEDS compte près de 200 clients pharmaciens utilisateurs d'au moins une de ses solutions. Sur ce segment de la pharmacie, ses principaux concurrents sont MEDINOXX, YOURMEDS et NOMADTRAY.



Concernant le segment des maisons de retraite, plus de 160 clients sont équipés de la solution de traçabilité eMAR mais plus de 5 000 utilisent des piluliers fournis par un pharmacien. Les principaux acteurs du marché sont PERSONAL CENTRED SOFTWARE, NOUEUSE et ACCESS.

(Source : Estimations CAREMEDS)

Pôle Services de Soins Infirmiers et Hôpitaux à Domicile

DICSIT INFORMATIQUE est éditeur de progiciels métiers à destination des services intervenant auprès des personnes fragiles à domicile : HAD (Hôpital À Domicile), SSIAD (Services de Soins Infirmiers À Domicile), SAD (Services d'Aide à Domicile), CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination pour les personnes âgées), ESA (Équipes Spécialisées Alzheimer), CSI (Centre de Soins Infirmiers).

Acteur majeur de son marché, DICSIT INFORMATIQUE compte près de 750 clients en France métropolitaine et DOM-COM dont :

- Près de 240 CLIC, premier du secteur sans concurrent directement spécialisé ;
- 340 SSIAD et ESA, soit 15% de part de marché. Ce marché est dominé par les sociétés APOLOGIC et MEDISYS ;
- 170 HAD, leader sur ce marché avec environ 54% de part de marché. Les acteurs C2SI et ARCAN représentent 20 à 30% de part de marché chacun, et quelques petits acteurs équipent le reste du marché.

L'ensemble de ces parts de marché est similaire à 2022.

(Source : Estimations DICSIT INFORMATIQUE)

Pôle Hôpitaux et GHT (Groupements Hospitaliers de Territoire)

AXIGATE est un acteur incontournable du secteur des Systèmes d'Information de Santé (SIS) en milieu hospitalier avec près de 40 hôpitaux équipés à ce jour, dont le deuxième CHU de France : l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille. Les solutions d'AXIGATE sont référencées par le groupe d'achat hospitalier UNI.HA, permettant à ses adhérents un accès simplifié à l'offre d'AXIGATE. La part de marché d'AXIGATE est restée stable comparée à l'exercice précédent.

(Source : Estimations AXIGATE)

Pôle Télémedecine

Les solutions proposées par le Pôle Télémedecine sont confrontées à deux catégories de concurrence :

- Les solutions développées en interne par les hôpitaux, structures de soins ou réseaux ;
- Les solutions développées par d'autres éditeurs de logiciels tels que TMM SOFTWARE, SANTELYS ou MAINCARE.

Actuellement challenger sur ce marché, le Pôle Télémedecine vise à se rapprocher d'associations de patients pour intégrer les GRADeS (Groupements Régionaux d'Appui au Développement de l'e-Santé) notamment via des programmes d'éducation thérapeutique.

De manière générale, la complémentarité des offres sanitaires et médico-sociales permet de proposer des Systèmes d'Information très complets et communicants. Le Pôle Télémedecine est le seul acteur du marché à proposer une offre aussi diversifiée, experte et communicante.

(Source : Estimations EQUASENS)

Sur le marché des logiciels médicaux

La Division MEDICAL SOLUTIONS équipe plus de 20 000 utilisateurs dont 10 200 médecins libéraux, généralistes et spécialistes soit près de 9% du marché.

Avec PROKOV EDITIONS, le logiciel MédiStory est le leader de l'édition de logiciels médicaux sur Mac (l'environnement Apple est très utilisé par les médecins) mais également sur iPhone et iPad pour un travail en pleine mobilité, et 3^{ème} sur le marché français du logiciel de gestion du cabinet pour médecins en France.

La Division MEDICAL SOLUTIONS accompagne également plus de 450 structures coordonnées, Maisons de Santé et Centres de Santé.

Les principaux concurrents sont COMPUGROUP MEDICAL avec 14% de part de marché des LGC (Logiciel de Gestion de Cabinet) et CEGEDIM qui représente 12% de part de marché des LGC.

(Source : Estimations PROKOV EDITIONS)



Sur le marché de l'e-Connect

Pôle e-Connect

La société KAPELSE équipe aujourd'hui plus de 150 000 professionnels de santé avec son lecteur de carte SESAM-Vitale ce qui représente 60% des parts de marché des terminaux.

La force de KAPELSE réside dans sa capacité à proposer régulièrement des solutions adaptées aux besoins des professionnels de santé (ergonomie des produits, miniaturisation, etc.) et à leur mobilité croissante (infrastructure KAP&NETWORK).

Les solutions KAPELSE permettent également un meilleur suivi des personnes à risque sujettes à des maladies chroniques ou encore en manque d'autonomie, à leur lieu de demeure, tout en répondant aux enjeux de la sécurisation des données.

À titre d'exemple, la box e-Santé de KAPELSE (KAPWELLBOX) et les KAP'TEUR by KAPELSE permettent la centralisation des données du patient et leur transfert sécurisé vers les systèmes de traitement des différents partenaires. Ses nombreuses fonctionnalités en font l'outil permettant un interfaçage performant et ergonomique entre le patient, les professionnels de santé, la famille et les aidants.

Pôle Personnes Fragiles

La concurrence est complexe à définir car elle est composée :

- De sociétés start-up qui tentent de percer sur un marché où le fait d'être déjà reconnu par les professionnels de santé est un facteur clé de succès incontournable ;
- De fournisseurs de logiciels aux professionnels de santé qui se développent sur ce segment ;
- De filiales d'entreprises de premier plan (opérateurs de télécommunication, industriels pharmaceutiques, entreprises de télésurveillance, etc.).

Le Pôle Personnes Fragiles dispose de nombreux atouts :

- Une maîtrise complète des systèmes d'information pour répondre à la nécessité de coordonner de multiples acteurs, garantir l'efficacité opérationnelle et assurer la qualité et la sécurité des soins ;
- L'expertise sur l'ensemble du parcours de soins pour orienter les patients vers les meilleures solutions d'accueil ;
- Des équipes de professionnels au service du bien-être et de la santé des patients.

Le marché des objets connectés de santé est un marché en plein essor avec une multitude d'acteurs tels que SENIORADOM ou TELEGRAFIK (Solution Otono-me).

Sur le marché des financements de biens en location

La société NANCEO est un challenger sur le marché du financement des biens d'équipements professionnels en location. Son activité s'inscrit sur un marché embryonnaire à ce jour. En effet, il s'agit d'une couche logicielle non réellement couverte par les grands ERP. La brique leasing est souvent traitée soit par des logiciels bancaires (trop gros et complexes pour des distributeurs de matériels) soit par des logiciels généralistes qui ne peuvent pas prendre en compte la complexité liée au financement des ventes. NANCEO cherche donc une voie médiane sur un terrain bien spécialisé.

(Source : Estimations NANCEO)



5.7. Investissements

5.7.1. Investissements importants de la période

Investissements incorporels et corporels

Le tableau ci-après synthétise les investissements réalisés au cours des trois dernières années :

En K€	2023	2022	2021
Investissements incorporels	7 070	6 051	25 050
• Dont frais de développement	6 610	5 647	5 714
Investissements corporels	11 346	4 208	4 399
TOTAL	18 416	10 259	29 449

L'essentiel des investissements incorporels du Groupe EQUASENS est dédié à la R&D (Recherche et Développement) et l'innovation. Ceci permet aux sociétés du Groupe d'être novatrices dans de nombreux projets pour l'ensemble des Divisions.

Les investissements corporels concernent principalement les acquisitions en renouvellement d'infrastructures et en renforcement de la sécurité et, pour le site de Quéven, en amélioration de la performance énergétique du bâtiment.

Le Groupe EQUASENS finance ses acquisitions courantes et de renouvellement sur ses fonds propres.

Investissements financiers (2021 - 2023)

Le Groupe EQUASENS procède généralement à des croissances externes opportunistes sur un modèle d'acquisition en bloc, en cohérence avec sa stratégie « Patient Centré ». Les opérations de croissance lors des trois dernières années ont été les suivantes :

Prises de participation initiales

- Janvier 2021 : Création par PHARMAGEST ITALIA de PHARMAGEST SERVIZI, société italienne, au capital de 10 000 €, ayant pour activités le commerce de gros d'ordinateurs et de logiciels, le service informatique, le conseil en technologies informatiques et la réparation d'ordinateurs ;
- Octobre 2021 : 100% dans le capital de PROKOV EDITIONS, au capital de 500 000 € ;
- Décembre 2022 : Création de DISPAY par EQUASENS au capital de 1 000 000 € ;
- Avril 2023 :
 - Acquisition par EQUASENS de PRATILOG au capital de 40 000 € ;
 - Acquisition par EQUASENS de SPEECH2SENSE au capital de 10 000 € ;
 - Acquisition par EQUASENS d'ATOOPHARM au capital de 87 750 €.
- Novembre 2023 :
 - Création d'EQUASENS GERMANY, société allemande au capital de 25 000 €, filiale à 94,12% d'EQUASENS ;
 - Acquisition par EQUASENS GERMANY de APOTHEKEN DATENVERARBEITUNG (ADV) et de sa filiale OPTIPHARM PLUS, toutes deux avec un capital de 25 000 €. APOTHEKEN DATENVERARBEITUNG (ADV) devient PHARMAGEST GERMANY.

Renforcements de participation

- Février 2021 : Acquisition de titres complémentaires d'ADI faisant passer la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE de 50% à 100% du capital ;
- Avril 2021 : Acquisition de titres complémentaires de PHARMAGEST ITALIA faisant passer la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE de 82,50% à 86% du capital ;
- Juin et septembre 2021 : Acquisition de titres complémentaires de SAILENDRA faisant passer la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE de 84,63% à 100% du capital ;
- Septembre 2021 : Acquisition de titres complémentaires de BGM INFORMATIQUE faisant passer la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE de 29,20% à 89,97% du capital ;
- Juillet 2022 :
 - Acquisition par MALTA INFORMATIQUE des actions des minoritaires de CAREMEDS portant la participation directe et indirecte du Groupe à 100% du capital ;
 - Acquisition par EQUASENS des actions des minoritaires de MULTIMEDS portant sa participation à 100% du capital ;
 - Acquisition par EQUASENS des actions du minoritaire d'I-MEDS portant sa participation directe et indirecte à 100% du capital ;



- Décembre 2022 :
 - Acquisition de titres complémentaires de PHARMAGEST ITALIA faisant passer la participation d'EQUASENS à 100% du capital ;
 - Acquisition de titres complémentaires de NOVIA TEK faisant passer la participation d'EQUASENS de 39,98% à 49,98% du capital ;
- Juin et novembre 2023 : acquisition des actions du minoritaire de NOVIA TEK et transfert d'actions de KAPELSE portant la participation d'EQUASENS à 99,96%.

Financement des investissements passés

Les modes de financement des investissements passés (2021-2023), hors entrées de périmètre, incluant les IFRS 16 ont été les suivants :

Nature des investissements (en K€)	Fonds Propres			Dettes		
	2023	2022	2021	2023	2022	2021
R&D	6 610	5 647	5 714	0	0	0
Croissances externes	1 798	7 055	1 559	6 500	1 200	24 300
Autres	6 407	957	2 098	5 400	3 622	2 610
TOTAL	14 815	13 659	9 371	11 900 ⁽¹⁾	4 822	26 910

⁽¹⁾ Montant hors emprunts libérés en 2023 pour le financement de l'acquisition des minoritaires des sociétés CAREMEDS et PHARMAGEST ITALIA en 2022 (6 325 K€).

5.7.2. Investissements importants en cours

Le Groupe EQUASENS a entrepris une transformation de son infrastructure d'hébergement et se dote d'un Cloud privé souverain. Cette nouvelle infrastructure, qui sera mise en service en juin 2024, offrira des potentiels techniques importants.

Les investissements en cours concernent également des coûts R&D liés à l'innovation pouvant être engagés tant en interne que par appel à des partenaires expérimentés dans des domaines nécessitant une expertise métier spécifique. À ce titre, un effort significatif de R&D est actuellement engagé dans le Pôle Pharmacie Allemagne, la Division MEDICAL SOLUTIONS et la Division FINTECH.

Par ailleurs, le Groupe EQUASENS maintient sa démarche de croissance externe en étudiant des pistes internationales, mais également en France, en donnant une priorité aux services innovants et aux domaines technologiques liés à la Santé.

Ces investissements se font sur l'appréciation de la Direction du Groupe EQUASENS, soit sur la base des fonds propres du Groupe, soit sur financements externes selon les opportunités de marché.

Aucun autre engagement d'investissement ferme n'a été donné par la Direction du Groupe EQUASENS au jour du dépôt du présent Document d'Enregistrement Universel.

5.7.3. Informations sur les coentreprises

- Le Groupe EQUASENS consolide par mise en équivalence la société PHARMATHEK, société de droit italien, dans laquelle le Groupe possède une participation de 49% du capital. PHARMATHEK est spécialisée dans le développement, la fabrication et l'installation de robots adaptés à toutes les pharmacies sur les territoires italien, français, espagnol, et allemand. Le Groupe EQUASENS estime toutefois que ces éléments ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats.
- Au regard de la faible participation du Groupe (13,89%) au capital de la société EMBLEEMA et de l'absence d'intervention du Groupe à la gestion de l'entité, le Groupe considère ne pas avoir d'influence notable sur EMBLEEMA. L'entité n'est pas consolidée.

Pour plus d'informations sur les coentreprises, se référer à la Rubrique 18.1.5.4 - Note 15.5 et à la Rubrique 18.1.6.6 - Note 2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

5.7.4. Immobilisations corporelles et environnement

Les différents sites du Groupe EQUASENS ne sont pas particulièrement exposés à des problématiques environnementales (cf. la Déclaration de Performance Extra-Financière figurant en Rubrique 21.2.2 du présent Document d'Enregistrement Universel).



6. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

6.1. Description de LA COOPERATIVE WELCOOP, de ses filiales, et de la place que EQUASENS y occupe

Au 31 décembre 2023, MARQUE VERTE SANTE est actionnaire de référence avec une participation de 60,52% dans le capital d'EQUASENS. LA COOPERATIVE WELCOOP, société mère de MARQUE VERTE SANTE, détient de manière directe 6,12% du capital d'EQUASENS.

LA COOPERATIVE WELCOOP, détenue à 100 % par des pharmaciens, compte plus de 3 800 sociétaires et fait converger l'innovation technologique, l'évolution du métier de pharmacien et augmente l'efficacité du système économique de santé.

LA COOPERATIVE WELCOOP rassemble une diversité de métiers qui partagent un même objectif : œuvrer pour la santé et le bien-être du patient. Grâce à ses filiales, LA COOPERATIVE WELCOOP propose des solutions s'adressant à tous les professionnels de santé dans de nombreux environnements (officine, EHPAD, hôpital, HAD, SSIAD, CPTS, MPS, etc.).

LA COOPERATIVE WELCOOP et ses filiales offrent des produits et services exclusifs en pharmacie :

Coopérative de pharmaciens depuis 1935, LA COOPERATIVE WELCOOP œuvre dans l'intérêt de la profession pour accompagner le pharmacien dans son exercice quotidien, ses nouvelles missions et son rôle privilégié de coordinateur de santé par sa proximité avec le patient. Au nom de cette vision d'innovation et de différenciation, les filiales de la coopérative offrent une vaste gamme de solutions au bénéfice de l'officine à travers sept métiers :

- CRISTERS : laboratoire de médicaments génériques et d'OTC ;
- PHARMA LAB : offre de médicaments princeps européens conformes aux exigences françaises et autorisés par l'ANSM ;
- D'MEDICA : matériel médical et services de maintien à domicile adaptés aux besoins du patient ;
- WELCOOP LOGISTIQUE : plateformes logistiques dédiées ;
- LABORATOIRE MARQUE VERTE : large gamme de dispositifs médicaux et parapharmacie exclusifs à la vente en officine ;
- OBJECTIF PHARMA : groupement de pharmaciens qui donne accès à une centrale d'achat, à des formations et un accompagnement au quotidien ainsi que deux enseignes de pharmacies aux concepts différenciants (WELLPHARMA et ANTON&WILLEM) ;
- EQUASENS : leader en solutions technologiques pour l'officine, le Groupe contribue de façon importante à cet accompagnement en proposant des solutions informatiques innovantes en réponse à l'évolution du métier. Grâce à un traitement des données en toute sécurité, celles-ci renforcent le rôle du pharmacien en tant que coordinateur au centre de l'écosystème de santé.

À travers sa filiale EQUASENS, LA COOPERATIVE WELCOOP déploie des services auprès de tous les professionnels et établissements de santé :

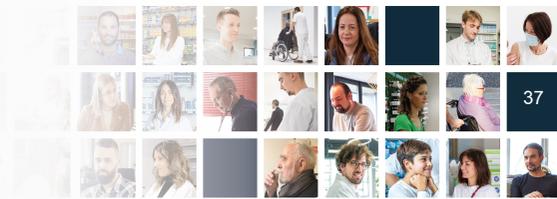
Le patient est amené à consulter régulièrement de nombreux professionnels de santé dans des espaces de santé diversifiés : en pharmacie, à l'hôpital, en EHPAD, chez le médecin et à domicile. EQUASENS propose des logiciels et des systèmes de gestion pour le pilotage de tous les actes réalisés dans ces différents contextes.

L'interconnexion de ces systèmes de gestion, via des échanges de données sécurisés, favorise la coordination entre tous les professionnels pour un suivi optimisé et sécurisé de la prise en charge du patient. Aussi, l'observance et le traitement des pathologies sont améliorés, ce qui profite directement à la santé du patient mais également, grâce aux économies générées, au système de santé dans son ensemble qui en ressort plus efficace.

Forte de ses expertises technologiques et de son offre pour répondre aux enjeux de santé, LA COOPERATIVE WELCOOP constitue un écosystème unique et original en France et en Europe. Elle continue à déployer sa stratégie à l'international tout en proposant la première passerelle numérique de santé.

Les sièges sociaux de LA COOPERATIVE WELCOOP et de MARQUE VERTE SANTE sont situés au 5 allée de Saint Cloud, 54600 VILLERS-LÈS-NANCY.

Pour plus d'informations sur LA COOPERATIVE WELCOOP et ses filiales : <https://www.lacooperativewelcoop.com>



6.2. Liste des filiales importantes du Groupe EQUASENS

Un organigramme du Groupe EQUASENS est présenté dans le rapport de gestion figurant à la Rubrique 21.2.1 – Section 1 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le pourcentage des droits de vote détenus par EQUASENS dans chacune de ses filiales est égal au pourcentage de détention dans le capital desdites filiales.

Périmètre au 31 décembre 2023

Dans le Groupe EQUASENS, 33 sociétés sont consolidées par intégration globale, y compris EQUASENS :

ASCA INFORMATIQUE, société française, filiale à 100% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le numéro 434 023 867. La société a pour activité l'édition de logiciels système et de réseau.

ATOOPHARM, société française, filiale à 100% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROUEN sous le numéro 503 380 594. La société a pour activité la formation continue d'adultes.

AXIGATE, société française, filiale à 100% de MALTA INFORMATIQUE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 490 301 991. La société a pour activité l'édition de logiciels applicatifs destinés au secteur hospitalier.

BGM INFORMATIQUE, société française, filiale à 89,97% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 390 097 624. La société a pour activité le commerce de gros (commerce interentreprises) d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels.

CAREMEDS, société de droit anglais, filiale à 100% de MALTA INFORMATIQUE, immatriculée au « Companies House » de CARDIFF sous le numéro 07 990 372. La société a pour activité l'édition de logiciels applicatifs.

DICSIT INFORMATIQUE, société française, filiale à 100% de MALTA INFORMATIQUE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 400 504 387. La société a pour activité l'édition de logiciels applicatifs.

DISPAY, société française, filiale à 100% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 922 165 782. La société a pour activité l'édition de logiciels applicatifs.

EHLS, société française, filiale à 100% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 333 434 157. La société est une centrale d'achats de matériel informatique.

EQUASENS GERMANY société de droit allemand, filiale à 94,12% d'EQUASENS, immatriculée au « Handelsregister des Amtsgerichts » de DÜSSELDORF sous le numéro HRB 98 948. La société a des activités de holding.

HDM, société de droit mauricien, filiale à 100% d'EQUASENS, est une « Private Company limited by shares », immatriculée sous le numéro 076077 CI/GBL, dont le siège social est situé à PORT LOUIS (Ile Maurice). La société a pour objet la réalisation de prestations informatiques.

HEALTHLEASE, société française, filiale à 100% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 522 381 441. La société a pour objet principalement la location longue durée de matériels ou tout autre actif mobilier.

I-MEDS, société de droit allemand, filiale à 100% d'EQUASENS, immatriculée au « Handelsregister des Amtsgerichts » de WÜRZBURG sous le numéro HRB 12 473. La société a pour activités la vente en gros et la distribution d'équipements et d'accessoires pour l'approvisionnement en médicaments des patients et des pharmacies.

INTERNATIONAL CROSS TALK, société française, filiale à 100% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 479 913 832. La société est spécialisée dans l'édition et l'hébergement de logiciels en ligne pour les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et les professions libérales de santé.

KAPELSE, société française, filiale à 75% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 790 359 079. La société a pour activité la conception de dispositifs de santé innovants.

MALTA BELGIUM, société de droit belge, filiale à 100% de MALTA INFORMATIQUE, immatriculée au Tribunal de l'Entreprise de LIÈGE, sous le numéro 0739 865 421. La société a pour activité la programmation informatique.

MALTA INFORMATIQUE, société française, filiale à 100% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 444 587 356. La société a pour activités l'étude, la conception et la commercialisation de tous logiciels informatiques destinés aux EHPAD ainsi que de tous produits s'y rattachant.

MULTIMEDS, société de droit irlandais, filiale à 100% d'EQUASENS, immatriculée au « Companies Registration Office » de DUBLIN sous le numéro 533 817. La société a pour activité la commercialisation de piluliers manuels.



NANCEO, société française, filiale à 70% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 809 217 748. La société a pour activité la proposition de solutions de financements de biens en location pour le secteur tertiaire.

NOVIA SEARCH, société française, filiale à 100% d'EQUASENS, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 791 200 918. La société a des activités d'ingénierie et d'études techniques.

NOVIATEK, société de droit luxembourgeois, filiale à 99,96% d'EQUASENS et 0,04% de KAPELSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du LUXEMBOURG sous le numéro B 186323. La société a pour objet la conception et la fabrication de produits électroniques.

OPTIPHARM PLUS, société de droit allemand, filiale à 100% de PHARMAGEST GERMANY, immatriculée au « Handelsregister des Amtsgerichts » de DUISBURG sous le numéro HRB 30 181. La société a pour activité l'édition de logiciels.

PANDALAB, société française, filiale à 56,27% de MALTA INFORMATIQUE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 820 708 055. La société a pour activité la programmation informatique.

PHARMAGEST BELGIUM, société de droit belge, filiale à 100% de PHARMAGEST LUXEMBOURG, immatriculée au Tribunal de l'Entreprise de BRUXELLES sous le numéro 0476 626 524. La société a pour objet, entre autres, le commerce et la vente de matériels informatiques et de logiciels.

PHARMAGEST GERMANY, société de droit allemand, filiale à 100% d'EQUASENS GERMANY, immatriculée au « Handelsregister des Amtsgerichts » de DÜSSELDORF sous le numéro HRB 98 979. La société a pour activité l'édition de logiciels.

PHARMAGEST ITALIA, société de droit italien, filiale à 100% d'EQUASENS, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de ROME sous le numéro RM 1674744. La société a pour activités l'équipement informatique et de services à destination des grossistes-répartiteurs en pharmacie et la commercialisation d'offres logicielles à destination des officines italiennes.

PHARMAGEST LUXEMBOURG, société de droit luxembourgeois, filiale à 100% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du LUXEMBOURG sous le numéro B 15220. La société a pour objet le commerce d'installation en informatique et les différents services à rendre à la clientèle dans le domaine de l'informatique.

PRATILOG, société française, filiale à 100% de PROKOV EDITIONS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 398 977 363. La société a pour activité l'édition de logiciels applicatifs.

PROKOV EDITIONS, société française, filiale à 100% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 342 190 618. La société a pour activité l'édition de logiciels applicatifs.

SCI HUOBREGA, société française, filiale à 100% d'EHLIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT sous le numéro 330 201 575. La société est propriétaire des locaux situés ZAC du Mourillon à QUEVEN.

SEAA, société française, filiale à 100% d'ASCA INFORMATIQUE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le numéro 827 621 103. La société a pour activité le commerce de gros (commerce interentreprises) de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication.

SPEECH2SENSE, société française, filiale à 100% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DOUAI sous le numéro 853 377 463. La société a pour activité la programmation informatique.

SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA, société de droit italien, filiale à 80% de PHARMAGEST ITALIA, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de BENEVENT sous le numéro BN 120 094. La société a pour activités l'édition de logiciel et la vente en gros de matériels informatiques et de logiciels.

et 1 société par mise en équivalence :

PHARMATHEK, société de droit italien, filiale à 49% d'EQUASENS, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de VERONE sous le numéro VR 358 537. La société est spécialisée dans la conception, le développement et l'installation de systèmes automatisés pour pharmacies.

L'ensemble de ces sociétés est intégré au périmètre présenté dans les comptes consolidés figurant en Rubrique 18.1.6 du présent Document d'Enregistrement Universel.



Autres participations au 31 décembre 2023

EMBLEEMA, société de droit américain, filiale à 13,89% d'EQUASENS, immatriculée au « Division of Corporations » de l'État du DELAWARE sous le numéro 6743178. La société développe une plateforme digitale s'appuyant sur la technologie Blockchain destinée au partage des données de santé.

Le Groupe EQUASENS considère ne pas avoir d'influence notable sur EMBLEEMA, du fait de sa faible participation au capital de la société et de son absence d'intervention dans la gestion de l'entité. L'entité n'est pas consolidée.

Variations de périmètre depuis le 31 décembre 2023

Depuis la fin de l'exercice comptable, le Groupe EQUASENS a :

- Pris une participation (70%) dans DIGIPHARMACIE, société française, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 850 219 056. La société a pour activité la programmation informatique.
- Dissous sans liquidation par Transmission Universelle de Patrimoine les sociétés suivantes :
 - la société NOVIA SEARCH à la société EQUASENS ;
 - la société PRATILOG à la société PROKOV EDITIONS ;
 - la société SEAA à la société ASCA INFORMATIQUE.
- Liquidé la société NOVIA TEK.
- Procédé au rachat des actions détenues par certains des actionnaires minoritaires de PANDALAB faisant passer la participation de MALTA INFORMATIQUE de 56,27% à 81,25%.



7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

Les différentes informations communiquées s'observent à l'appui des données et explications figurant dans :

- La Rubrique 18.1.6 - Comptes consolidés du Groupe EQUASENS du présent Document d'Enregistrement Universel ;
- La Rubrique 21.2.1 - Partie 1 du rapport de gestion intégré au présent Document d'Enregistrement Universel.

7.1. Situation financière

7.1.1. Analyse de la situation financière

7.1.1.1. Le Ségur de la Santé

Le Ségur de la Santé est un plan mis en place par le Gouvernement, à la suite des difficultés des conditions de travail dans les hôpitaux et EHPAD pendant la crise sanitaire, afin de revaloriser les métiers des établissements de santé et d'améliorer l'attractivité de l'hôpital public et des EHPAD. Ce plan est le résultat d'un cycle de consultations et de négociations avec les partenaires sociaux.

Objectifs :

- Transformer les métiers et revaloriser ceux qui soignent ;
- Définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service de la qualité des soins ;
- Simplifier les organisations et le quotidien des équipes de santé ;
- Fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers.

De ce plan découle le **Ségur du Numérique en Santé** avec l'objectif de généraliser le partage fluide et sécurisé des données de santé entre professionnels et usagers pour mieux prévenir, mieux soigner et mieux accompagner et donc, de mettre le numérique au service de la santé et plus particulièrement :

- La création de la plateforme « Mon espace Santé » en 2022 permettant aux patients de stocker et de partager leurs données et documents de santé en toute sécurité ;
- Une intervention inédite de l'État dans la mise à jour des logiciels des professionnels et dans le développement des usages numériques associés.

Ce plan a résulté dans un cahier des charges imposé aux éditeurs de logiciels de gestion dans le domaine de la santé et une obligation de développer un certain nombre de fonctionnalités « socle » telles que l'Identité Nationale de Santé (INS), la Messagerie Sécurisée de Santé (MSSanté), le Dossier Médical de Mon espace Santé, l'ordonnance numérique.

Chaque éditeur, afin de pouvoir continuer à commercialiser ses solutions, devait obtenir un référencement Ségur. L'État a mis en place, à travers un système ouvert et non sélectif (SONS), un mécanisme d'achat pour compte au bénéfice des acteurs de l'offre de soins à travers lequel il prend en charge financièrement la prestation de passage à une solution disposant d'un référencement Ségur via un versement direct à l'éditeur.

Ce fonctionnement n'a pas eu que des effets positifs pour les éditeurs :

- Hausse du chiffre d'affaires du fait que tous les professionnels de santé clients ont été équipés de la nouvelle version « Ségur » financée par l'État et donc création d'un effet de base pour la période suivante ;
- Montant fixe de la prise en charge par l'État des licences et interdiction de commercialiser les prestations annexes à la livraison d'une version d'envergure, comme la formation ;
- Les livraisons de nouvelles versions gratuites pour le professionnel de santé rendent difficiles la commercialisation de nouvelles offres ;
- L'important travail R&D nécessaire pour réaliser les développements exigés par l'État ont eu pour effet l'incapacité de développer d'autres fonctionnalités à valeur ajoutée pour l'entreprise.

7.1.1.2. Principaux agrégats du bilan

Grâce à sa position unique d'acteur structurant de la Santé, à la diversité de ses activités, à la récurrence de son chiffre d'affaires et à la poursuite de ses investissements, tant en croissance externe qu'en R&D, le Groupe EQUASENS a fait la preuve de sa capacité d'adaptation et de sa résilience.

Outre le Ségur, les activités du Groupe EQUASENS n'ont pas connu de changements importants par rapport aux exercices comptables précédents.



Les principaux agrégats du bilan ont évolué de la façon suivante :

Principaux agrégats du bilan – En K€	2023	2022	Variation
Actifs non courants	261 795	213 639	22,54%
Actifs courants	132 250	137 173	-3,59%
Capitaux propres	227 625	196 797	15,66%
Passifs non courants	58 287	55 872	4,32%
Passifs courants	108 132	98 142	10,18%

L'augmentation des actifs non courants s'explique notamment par l'accroissement net des actifs financiers non courants (+31 123 K€ dont +31 092 K€ au titre des placements à long terme), des goodwill (+7 106 K€), et des immobilisations incorporelles (+1 682 K€).

Les variations des actifs courants trouvent leurs origines dans les actifs financiers courants (-8 323 K€), les variations des postes « Clients et comptes rattachés » (+6 285 K€) et « Autres créances » (+1 116 K€).

Les variations des passifs non courants sont issues des variations des autres dettes à long terme (+2 606 K€).

L'évolution des passifs courants provient de l'augmentation de la part à moins d'un an des dettes financières (+4 262 K€) et des autres dettes à court terme (+9 990 K€).

7.1.2. Tendances futures

7.1.2.1. Évolution future probable des activités de l'émetteur

Croissance organique

Le Groupe EQUASENS poursuivra, en 2024, ses efforts en investissement humain et en R&D afin d'assurer son développement sur plusieurs axes :

- La transformation de son modèle d'affaires vers une offre orientée SaaS afin de mieux répondre aux attentes du marché ;
- Des offres matérielles innovantes à forte valeur ajoutée pour les professionnels de santé ;
- Un développement transverse de certaines de ses activités et offres à destination de l'ensemble des professionnels de santé.

En France

Division PHARMAGEST

- La prise de participation majoritaire dans DIGIPHARMACIE début janvier 2024 vise à enrichir l'offre à destination des pharmaciens en y intégrant une dimension de plateforme de dématérialisation de factures et permettra l'intermédiation entre les pharmaciens, l'industrie pharmaceutique et les experts-comptables. La plateforme aura un statut de PDP (Plateforme de Dématérialisation Partenaire) après immatriculation par l'administration fiscale ;
- L'activité de la Division sera également portée par les succès de nouvelles offres innovantes, comme id. DÉCISIONNEL, solution SaaS de business intelligence dont les installations débiteront au T2 2024 et, côté matériel, de la borne de paiement autonome commercialisée début janvier.

Division AXIGATE LINK

- Activité EHPAD : progression grâce au lancement réussi de la solution SaaS TITANLINK dont le déploiement se poursuivra au niveau des clients et prospects ;
- Activité HAD : lancement de mobiSOINS Patients, permettant aux patients de devenir acteur de leur prise en charge ;
- Activité Hôpitaux : la mise en place d'une stratégie mid-market auprès des hôpitaux psychiatriques et SMR (Service de Soins Médicaux et de Réadaptation) sera renforcée ;
- Activité Télémedecine : croissance de sa part de marché de façon significative auprès des ARS pour ETPLINK (Éducation Thérapeutique des Patients) et CARELIB (sécurisation des chambres en EHPAD).

Division MÉDICAL SOLUTIONS

En 2024, la transformation de son modèle d'affaires va se poursuivre avec la montée en puissance des offres à valeur ajoutée (bundle mises à jour évolutives, support et fonction cloud) et la sortie de nouveaux services tels que l'agenda ou encore la reconnaissance vocale médicale structurée (LOQUII).



Un important effort de R&D accompagnera la création d'une nouvelle plateforme multi-professionnels avec un socle regroupant les fonctionnalités communes aux différentes solutions et des modules spécifiques destinés aux professionnels de santé adressés par la Division (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes) à horizon 2025.

Division E-CONNECT

- KAPELSE : le succès de la solution de mobilité KAP-INSIDE au cours de l'année 2023 sera accentué par le lancement de l'eS-KAP+, appareil permettant de facturer en mobilité. Ainsi, la Division couvrira l'ensemble des besoins en mobilité des Professionnels de Santé ;
- Offre pour les personnes fragiles : la box NOVIACare sera intégrée par de nouveaux télé-assistants.

Division FINTECH

La Division va enrichir son offre avec deux lancements qui contribueront à sa croissance dès 2024 :

- Une offre de protection clients en janvier ;
- Une solution de paiement digital DISPAY à compter du deuxième trimestre.

Offres transverses

- **Intermédiation** : cette offre permet aux laboratoires pharmaceutiques de communiquer avec les professionnels de santé à travers nos solutions. Elle s'adresse actuellement uniquement aux pharmacies et sera déployée auprès des médecins et EHPAD ;
- La messagerie instantanée **pandaLAB Pro** qui permet les échanges sécurisés entre professionnels de santé ainsi que le module de reconnaissance vocale **LOQUII** seront intégrés à l'ensemble des solutions du Groupe.

En Europe

Division PHARMAGEST en Italie

- L'activité dédiée aux grossistes-répartiteurs continuera de progresser grâce à une amélioration continue de notre offre ;
- L'activité Pharmacie poursuivra son développement commercial avec un renforcement des équipes sur l'ensemble du territoire.

Les trois Divisions présentes en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas

- **AXIGATE LINK** : MALTA BELGIUM poursuivra le déploiement de TITANLINK à la suite de l'excellent démarrage de la solution en 2023 ;
- **PHARMAGEST** : PHARMAGEST BELGIUM repart à la conquête de clients ;
- **E-CONNECT** : la Division poursuivra ses livraisons de la box NOVIACare à des télé-assistants, plus particulièrement aux Pays-Bas et en Belgique. L'offre est bien placée sur le plan de relance « Wallonie-Assistance digitale à domicile » avec un potentiel de 15 000 dispositifs répartis entre plusieurs prestataires.

Division AXIGATE LINK au Royaume-Uni

- Accélération de la croissance grâce au renforcement des équipes commerciales et Service Clients de CARELIB ;
- Adaptation de TITANLINK pour un déploiement futur en Angleterre.

Division PHARMAGEST en Allemagne

- PHARMAGEST GERMANY développera de nouvelles fonctionnalités à valeur ajoutée sur le logiciel de gestion d'officine existant (GAWIS). La croissance organique et le retour à une rentabilité positive seront rendus possible grâce à la mise en place d'une force de vente. Le développement d'une nouvelle solution innovante et disruptive à destination des pharmacies débutera en 2024 ;
- Observance : I-MEDS poursuivra sa croissance. Les premières ventes de robots d'automatisation du remplissage des blisters Multimeds (Automeds) sont d'ores et déjà assurées.

Croissances externes

Le Groupe EQUASENS maintient sa politique en matière de croissances externes, à savoir l'étude de pistes de développement en France et à l'international, selon les axes de développement suivants :

- Solutions en adéquation avec sa stratégie « Patient centré » permettant de fluidifier le parcours de soins et d'apporter de la transversalité entre les professionnels de santé ;
- Les domaines technologiques lui permettant de développer de nouveaux produits ou services propres à améliorer la rentabilité des professionnels de santé et/ou l'efficacité des systèmes de santé.



7.1.2.2. Activités en matière de recherche et de développement

La politique de Recherche et Développement (R&D) appliquée par le Groupe EQUASENS vise à concevoir des logiciels et des solutions satellites innovants, proposer de nouveaux produits, maintenir et faire évoluer les solutions existantes et répondre à des besoins de développements internes.

Cette politique est au cœur de l'activité du Groupe EQUASENS et est sous-tendue par la connaissance des besoins et des attentes de ses clients, qui se traduisent par :

- Une adaptation permanente des outils et un accompagnement des utilisateurs ;
- Une prise en compte de la complexité des métiers et process.

La R&D du Groupe EQUASENS repose sur les synergies entre EQUASENS et ses différentes filiales.

En vue d'accompagner sa stratégie d'intégration de nouveaux savoir-faire et de nouveaux pays, de s'adapter à temps aux changements dans son environnement, de s'ajuster aux imprévus et de faire converger les énergies vers les bénéficiaires de ses solutions, le Groupe EQUASENS a mis en place une organisation agile, européenne, multi-professionnels de santé, duplicable, homogène et extensible.

7.2. Résultats d'exploitation

Les principaux agrégats du compte de résultat ont évolué de la façon suivante :

Principaux agrégats du compte de résultat – En K€	2023	2022	Variation
Total produits d'exploitation	219 788	214 075	2,67%
Total charges d'exploitation	-163 953	-157 283	4,24%
Résultat opérationnel courant	55 835	56 792	-1,69%
Résultat net de l'exercice	48 882	48 700	0,37%

L'évolution des produits d'exploitation est en lien direct avec l'augmentation du niveau de chiffre d'affaires par rapport à l'exercice 2022 (+5 713 K€). Les principaux postes de charges en évolution sont les charges de personnel (-5 334 K€) et les dotations aux amortissements (-923 K€).

7.2.1. Facteurs ayant une influence sur le résultat

Les principaux facteurs ayant une influence sur les revenus d'exploitation sont les niveaux de ventes réalisés sur :

- Les ventes de matériels qui passent notamment par le renouvellement régulier du parc informatique installé chez les clients ;
- Les ventes de licences logicielles ;
- Les prestations de maintenance matérielle ou logicielle ;
- Les ventes de financement.

Toutefois, la multiplication des typologies de clientèles ainsi que la diversification géographique des activités du Groupe EQUASENS permettent de réduire son exposition sur l'évolution de tout ou partie de ces facteurs sur un marché donné.

7.2.2. Changements importants du chiffre d'affaires ou produit

En 2023, le Groupe EQUASENS n'a pas constaté de changements importants dans la structure de son chiffre d'affaires net ou dans ses produits nets.



8. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

8.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur

Les données relatives aux capitaux du Groupe EQUASENS sont incluses dans la présentation des comptes consolidés figurant en Rubrique 18.1.6 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le capital d'EQUASENS est composé de 15 174 125 actions pour lesquelles un droit de vote est attaché à chaque action. Le nombre d'actions en circulation n'a pas varié au cours de l'exercice 2023.

Les réserves part de Groupe EQUASENS s'élèvent à 169 195 K€ dont 14 798 K€ de prime d'émission, -23 K€ d'écart de conversion, 310 K€ de réserve légale et 154 108 K€ d'autres réserves.

8.2. Sources et montants des flux de trésorerie

Les données relatives aux flux de trésorerie du Groupe EQUASENS sont incluses dans la présentation des comptes consolidés figurant en Rubrique 18.1.6 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Principaux postes du tableau de flux de trésorerie – En K€	2023	2022	Variation
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles	57 721	56 977	1,31%
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement	-46 663	-20 819	124,14%
Trésorerie nette liée aux activités de financement	-16 087	-35 795	-55,06%
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie détenue	25	-81	-130,86%
Variation de la trésorerie nette	-5 005	281	-1881,14%

Le flux de trésorerie nette liée aux activités opérationnelles s'élève à 57 721 K€ en augmentation de 1,29% par rapport à celui de 2022, en raison de l'évolution de la capacité d'autofinancement compensée par la variation du besoin en fonds de roulement entre les deux périodes.

La variation de trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement est liée aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles, l'acquisition de filiales sous déduction de la trésorerie acquise et à l'augmentation des placements financiers (titres disponibles à la vente / autres actifs financiers).

La variation de trésorerie nette liée aux activités de financement est à mettre au regard des dividendes versés par le Groupe EQUASENS et des souscriptions et remboursements d'emprunts et de dettes financières.

En 2023, les disponibilités diminuent de -5 005 K€ au bénéfice des placements financiers.

8.3. Besoins et structure de financement

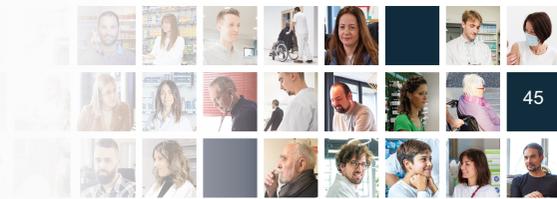
La politique de financement et de gestion de la trésorerie du Groupe EQUASENS s'attache à faire correspondre les diverses sources de financement avec les flux de capitaux. En effet, comme toutes les entreprises, le Groupe EQUASENS a des obligations à court et à long terme relativement à ses flux de trésorerie. Cette politique vise à garantir l'accès aux liquidités dont le Groupe a besoin pour répondre à ses obligations.

Les obligations à court terme comprennent les dépenses d'exploitation quotidiennes. Pour ce type de flux, la politique du Groupe EQUASENS est de recourir à ses lignes de crédits (découverts bancaires) négociées auprès des différents établissements bancaires partenaires du Groupe.

Les obligations à long terme incluent habituellement les projets à moyen ou long terme. Pour ce type d'opérations, le Groupe EQUASENS privilégie le recours aux emprunts à long terme, principalement à taux fixes. Le Groupe EQUASENS est particulièrement attentif au niveau des covenants qui peuvent être sollicités par les établissements bancaires.

Les données et explications relatives :

- au risque de liquidité du Groupe EQUASENS sont incluses dans la présentation des comptes consolidés figurant en Rubrique 18.1.6.6 - Note 6.7.1 du présent Document d'Enregistrement Universel.
- aux dettes financières du Groupe EQUASENS ainsi que leurs échéances sont incluses dans la présentation des comptes consolidés figurant en Rubrique 18.1.6.6 - Note 6.5 du présent Document d'Enregistrement Universel. Il est précisé que les



emprunts auprès des établissements de crédit, au titre de 2023 et pour l'exercice à venir, ne sont pas soumis à covenants bancaires.

8.4. Restriction à l'utilisation des capitaux

Le Groupe EQUASENS n'est pas concerné par d'éventuelles restrictions à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, ses opérations.

8.5. Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements futurs

Le financement des investissements incorporels (principalement constitués de production immobilisée de R&D), du besoin en fonds de roulement d'exploitation et du paiement du dividende, sera assuré par la génération de trésorerie issue des opérations d'exploitation.

Les investissements corporels et financiers significatifs feront l'objet d'étude d'opportunité d'engagements financiers auprès des banques partenaires du Groupe EQUASENS.

9. ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE

9.1. Description de l'environnement réglementaire

Le Groupe EQUASENS n'est pas particulièrement exposé à des mesures de nature administrative, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, ses activités.

Le Groupe EQUASENS apporte néanmoins une vigilance particulière aux évolutions des réglementations nationales et européennes en lien avec son activité sectorielle et notamment celles relatives au Droit de la Santé ou tout autre texte juridique qui pourrait affecter le Groupe EQUASENS directement par son application, ou indirectement au travers de son application à ses clients.

À cet effet, le Groupe EQUASENS s'assure que ses solutions respectent les lois en vigueur, les obligations professionnelles, les règles déontologiques de ses clients et ne permettent pas de les contourner. À titre d'exemples :

- id. (anciennement LGPI Global Services) est tenu d'être certifié ou agréé pour les enjeux en lien avec le SESAM-Vitale, le dossier pharmaceutique ou les modalités d'encaissements (NF 525) ;
- L'Hébergement de Données de Santé pose comme prérequis l'obtention d'une certification ISO 27001 avant une certification par l'ASIP Santé.

Par ailleurs, l'environnement réglementaire pouvant diverger d'un pays à l'autre, les solutions du Groupe EQUASENS sont adaptées pour satisfaire à la législation de chaque pays.

Comme toute société commerciale, le Groupe EQUASENS s'inscrit également dans un environnement juridique en lien avec le Droit des Affaires (essentiellement B to B), la protection de la Propriété Intellectuelle, la protection des données (RGPD), le Droit du Travail, etc.

Pour toute information en lien avec les risques réglementaires et juridiques, se référer à la Rubrique 3 – Facteurs de risque et la Rubrique 18.6 – Procédures judiciaires et arbitrage.



10. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

10.1. Tendances récentes

Le Groupe EQUASENS reste attentif au contexte économique impactant ses clients qui souffrent d'un contexte économique défavorable :

- Une baisse de la marge sur les médicaments ;
 - De nombreux médicaments en rupture obligent les pharmaciens à se fournir « hors contrats » ;
 - Le maintien de la baisse des prix des médicaments par l'État ;
 - Une forte hausse des ventes de médicaments chers, à marge plafonnée ;
- La fin des prestations COVID ;
- Un impact fort de l'inflation sur leur rentabilité (hausse des frais généraux, hausse des salaires) ;
- Une hausse des taux d'intérêt qui limitent leurs capacités d'investissement.

Le Groupe EQUASENS tiendra le marché informé de toute évolution notable de ces tendances sur son activité.

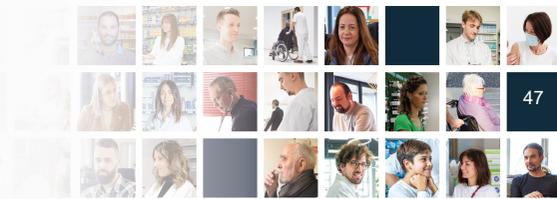
Le Groupe n'a pas constaté de changement significatif de performance financière entre la fin du dernier exercice et la date du document d'enregistrement.

10.2. Tendances sur les perspectives d'évolutions

Le Groupe EQUASENS n'a pas connaissance d'autre tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement qui serait raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur ses perspectives d'évolutions pour l'exercice en cours.

11. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

Comme pour les exercices antérieurs, EQUASENS n'inclut pas de prévisions ou d'estimations de bénéfice dans son Document d'Enregistrement Universel.



12. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

12.1. Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2023

Nom et Prénom ou Dénomination Sociale du Membre et ses fonctions	Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾
Monsieur Thierry CHAPUSOT <i>Président du Conseil d'Administration</i>	31 décembre 2025
Monsieur Denis SUPPLISSON <i>Directeur Général, Administrateur</i>	31 décembre 2025 (DG) 31 décembre 2026 (Adm.)
Monsieur Grégoire DE ROTALIER <i>Directeur Général Délégué, Administrateur</i>	31 décembre 2025 (DGD et Adm.)
Monsieur Dominique PAUTRAT <i>Administrateur</i>	31 décembre 2026 (Adm.)
Monsieur Daniel ANTOINE <i>Administrateur</i>	31 décembre 2025
Madame Anne PHILIPONA-HINTZY <i>Administratrice Indépendante</i>	31 décembre 2026
Monsieur François JACQUEL <i>Administrateur</i>	31 décembre 2025
Madame Anne LHOTE <i>Administratrice</i>	31 décembre 2028
Madame Sophie MAYEUX <i>Administratrice Indépendante</i>	31 décembre 2023
Madame Céline GRIS <i>Administratrice Indépendante</i>	31 décembre 2028
Madame Émilie LECOMTE <i>Administratrice</i>	31 décembre 2028
LA COOPERATIVE WELCOOP <i>Représentée par Monsieur Jean-Pierre DOSDAT, Administrateur</i>	31 décembre 2025

⁽¹⁾ Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice dont l'année est mentionnée.

L'ensemble des membres des organes d'Administration et de Direction sont domiciliés professionnellement au 5 allée de Saint Cloud, 54600 VILLERS-LÈS-NANCY.

Le Groupe EQUASENS n'a pas connaissance de l'existence de liens familiaux entre les mandataires sociaux.

Renseignements personnels concernant les organes d'Administration, de Direction, de Surveillance et de Direction Générale

Une information détaillée sur les parcours professionnels des Administrateurs est disponible en Rubrique 21.4 - Section 2.3 du présent Document d'Enregistrement Universel.



Liste des mandats exercés au cours des 5 dernières années

Seuls les mandats externes au Groupe EQUASENS ou au sein de ses filiales non détenues en totalité sont présentés ci-après. La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice écoulé par chaque mandataire social figure dans la Rubrique 21.4 -Section 2.5 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Monsieur Thierry CHAPUSOT

Mandats et fonctions en cours

- SOCIÉTÉ CIVILE DE L'ERMITAGE SAINT JOSEPH : Gérant
- SARL DUVAL DE VITRIMONT : Gérant
- SCI JAMERAI : Gérant
- PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES – PAT (société cotée) : Administrateur
- SCI ZOZIME : Gérant
- SCI BROTHER&SISTERS : Gérant
- DOMAINE CHAPUSOT : Gérant

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années

- DOMEDIC EUROPE : Administrateur jusqu'au 19/06/2019
- WELFINITY GROUP (société luxembourgeoise) : Administrateur jusqu'au 22/07/2019
- GROUPE DOMEDIC (société canadienne) : Administrateur jusqu'au 25/03/2020
- SCI CERP IMMO 2 : Représentant LA COOPERATIVE WELCOOP, Gérante jusqu'au 29/12/2020
- HENRI POINCARÉ (SA d'économie mixte) : Administrateur représentant le comité des actionnaires minoritaires jusqu'au 28/06/2021
- LA COOPERATIVE WELCOOP : Président du Directoire jusqu'au 22/04/2022
- MARQUE VERTE SANTE : Président du Directoire jusqu'au 22/04/2022
- LABORATOIRE MARQUE VERTE : Représentant LA COOPERATIVE WELCOOP, Administrateur jusqu'au 22/04/2022
- D'MEDICA : Administrateur jusqu'au 22/04/2022
- OBJECTIF PHARMA : Président du Directoire jusqu'au 22/04/2022
- HAMPILIAUX : Président jusqu'au 15/06/2022

Monsieur Dominique PAUTRAT

Mandats et fonctions en cours

- LA COOPERATIVE WELCOOP : Président du Directoire
- MARQUE VERTE SANTE : Président du Directoire
- LABORATOIRE MARQUE VERTE : Président du Conseil d'Administration
- SCI MESSIRE JACQUES : Gérant
- SC CHANOINE JACOB : Gérant
- INVESTIPHARM FRANCE : Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP jusqu'au 09/06/2023
- D'MEDICA : Administrateur
- OBJECTIF PHARMA : Président du Directoire

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années

- DOMEDIC EUROPE : Président du Conseil d'Administration jusqu'au 19/06/2019
- WELFINITY GROUP (société luxembourgeoise) : Administrateur Délégué jusqu'au 22/07/2019

- KAPELSE : Représentant le Président, EQUASENS jusqu'au 22/04/2022
- GROUPE DOMEDIC (société canadienne) : Administrateur jusqu'au 22/12/2022

Monsieur Denis SUPPLISSON

Mandats et fonctions en cours

- LA COOPERATIVE WELCOOP : Membre du Directoire à compter du 23/03/2023
- KAPELSE : Représentant le Président, EQUASENS
- NANCEO : Représentant le Président, EQUASENS
- SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA (société italienne) : Président du Conseil d'Administration
- EQUASENS GERMANY (société allemande) : Gérant
- PHARMAGEST GERMANY (société allemande) : Gérant

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années

- DOMEDIC EUROPE : Directeur Général Administrateur jusqu'au 19/06/2019 puis Liquidateur jusqu'au 30/12/2019

Monsieur Grégoire DE ROTALIER

Mandats et fonctions en cours

- PANDALAB : Président du comité stratégique
- SCI DE ROTALIER : Gérant
- SCI DES AUGUSTINES : Gérant
- SCI CHAUMET : Gérant

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années

- Néant

Monsieur Daniel ANTOINE

Mandats et fonctions en cours

- SCI JADD : Gérant

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années

- OBJECTIF PHARMA : Membre du Conseil de Surveillance jusqu'au 09/06/2021
- LA COOPERATIVE WELCOOP : Vice-Président du Conseil de Surveillance jusqu'au 09/06/2022
- MARQUE VERTE SANTE : Représentant le Membre du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP jusqu'au 09/06/2022
- INVESTIPHARM FRANCE : Administrateur jusqu'au 09/06/2022

Madame Anne PHILIPONA-HINTZY

Mandats et fonctions en cours

- MANDOE : Présidente

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années

- Néant



Monsieur François JACQUEL

Mandats et fonctions en cours

- LA COOPERATIVE WELCOOP : Vice-Président du Conseil de Surveillance
- MARQUE VERTE SANTE : Membre du Conseil de Surveillance

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années

- SELARL FRANCOIS JACQUEL : Gérant jusqu'au 31/03/2022
- SCI LA CRAPAUDINE : Liquidateur jusqu'au 06/03/2023

Madame Anne LHOTE

Mandats et fonctions en cours

- LA COOPERATIVE WELCOOP : Membre du Directoire
- MARQUE VERTE SANTE : Membre du Directoire
- INVESTIPHARM FRANCE : Président du Conseil d'Administration jusqu'au 09/06/2023 puis Liquidateur à compter du 09/06/2023
- PHARMALAB INTERNATIONAL (Hong Kong) : Directeur
- LABORATOIRE MARQUE VERTE : Représentant LA COOPERATIVE WELCOOP, Administrateur
- D'MEDICA : Administrateur
- OBJECTIF PHARMA : Membre du Directoire

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années

- ITAFARM (société italienne) : Administrateur jusqu'au 26/03/2019
- ALPHA REPARTITION (société belge) : Administrateur Délégué jusqu'au 24/12/2020
- SOFAREX (société belge) : Administrateur Délégué jusqu'au 29/09/2021
- ALPHA FINANCE REPARTITION (société belge) : Administrateur Délégué jusqu'au 22/12/2021
- INVESTIPHARM BELGIUM (société belge) : Administrateur Délégué jusqu'au 30/09/2022

Madame Sophie MAYEUX

Mandats et fonctions en cours

- Néant

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années

- Néant

Madame Céline GRIS

Mandats et fonctions en cours

- GRIS DECOUPAGE : Représentant le Président, GRIS GROUP
- GRIS GROUP : Présidente
- ESKARCEL : Gérante
- SODEL : Administratrice Indépendante
- SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ET FINANCIERE DU GRAND PRE : Gérante

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années

- GRIS INVEST INDUSTRIES – G 2 I : Directeur Général jusqu'au 31/03/2018
- GRIS DECOUPAGE : Présidente jusqu'au 30/06/2021

Madame Émilie LECOMTE

Mandats et fonctions en cours

- LA COOPERATIVE WELCOOP : Membre du Conseil de Surveillance
- MARQUE VERTE SANTE : Représentant le Membre du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP
- OBJECTIF PHARMA : Membre du Conseil de Surveillance
- PHARMACIE DALLA COSTA : Gérante
- SARL DALLA COSTA : Gérante
- SCI LEDCMEGE : Gérante
- SCI FAMICAVI : Gérante

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années

- SELARL AMMONITES : Associée Investisseur

Monsieur Jean-Pierre DOSDAT

Mandats et fonctions en cours

- LA COOPERATIVE WELCOOP : Président du Conseil de Surveillance
- MARQUE VERTE SANTE : Président du Conseil de Surveillance
- D'MEDICA : Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP
- LABORATOIRE MARQUE VERTE : Administrateur
- OBJECTIF PHARMA : Membre du Conseil de Surveillance
- SELARL PHARMACIE DU SOLEIL : Gérant
- SCI LES MYOSOTIS : Gérant
- SCI LES MYOSOTIS II : Gérant
- SCI PHARMASOLEIL : Gérant
- SCI SIMONTINE : Gérant

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années

- Néant



Expertises des membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de membres détenant une connaissance du secteur d'activité, des compétences métiers spécifiques, une expérience technique et/ou des compétences en gestion, en matière sociale et dans les domaines financiers.

Absence de condamnations des membres du Conseil d'Administration

À la connaissance d'EQUASENS, aucun des mandataires sociaux ou des directeurs généraux n'a fait l'objet :

- D'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement de l'entreprise sous administration judiciaire, au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une déchéance par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur.

12.2. Absence de conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de direction générale

À la connaissance d'EQUASENS et à la date du présent Document d'Enregistrement Universel :

- Il n'existe aucun conflit d'intérêts même potentiel à l'égard d'EQUASENS entre les devoirs des mandataires sociaux et directeurs généraux, et leurs intérêts privés ou autres devoirs ;
- Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du Conseil d'Administration a été nommé en cette qualité ou en tant que Directeur Général ;
- Aucune restriction n'a été acceptée par les membres des organes d'administration et de direction concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de l'émetteur qu'ils détiennent.

13. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

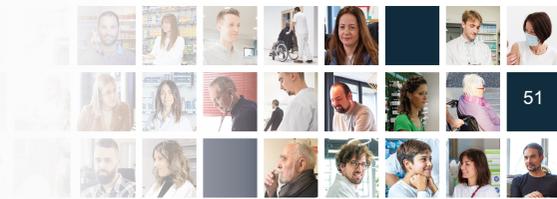
13.1. Montant des rémunérations

Les rémunérations versées par EQUASENS et les modalités de détermination de ces rémunérations sont précisées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant en Rubrique 21.4 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Les rémunérations versées par MARQUE VERTE SANTE et LA COOPERATIVE WELCOOP sont également indiquées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant en Rubrique 21.4 du présent Document d'Enregistrement Universel.

13.2. Montant des provisions

Le montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages du même ordre figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant en Rubrique 21.4 du présent Document d'Enregistrement Universel.



14. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

14.1. Mandat des membres du Conseil d'Administration

L'ensemble des informations sur les mandats d'Administrateurs, et notamment leurs dates d'expiration, est repris dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise présenté en Rubrique 21.4 - Section 2.3 du présent Document d'Enregistrement Universel.

14.2. Contrats de services

Le Groupe EQUASENS n'a pas connaissance de contrats de services liant les membres d'organes d'administration ou de direction à EQUASENS ou à l'une de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

14.3. Comités spécialisés

Comité d'Audit et des Rémunérations

Le Comité d'Audit et des Rémunérations est composé de :

- Madame Anne PHILIPONA-HINTZY, Administratrice Indépendante ;
- Monsieur Daniel ANTOINE, Administrateur ;
- Monsieur François JACQUEL, Administrateur ;
- Madame Anne LHOTE, Administratrice.

Madame Anne PHILIPONA-HINTZY a été nommée Présidente du Comité d'Audit et des Rémunérations à compter du 1^{er} juillet 2023 en remplacement de Madame Marie-Louise LIGER, démissionnaire.

Les modalités de fonctionnement des comités sont précisées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant en Rubrique 21.4 – Section 3.6.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

14.4. Régime de gouvernement d'entreprise

Depuis 2010, EQUASENS suit le code MiddleNext de gouvernement d'entreprise comme code de référence de la société, estimant qu'il est le plus adapté à sa taille et à la structure de son actionnariat.

EQUASENS applique l'essentiel des recommandations prévues par le code MiddleNext. Seules les recommandations R13 (mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil) et R21 (stock-options et attributions gratuites d'actions) ont fait l'objet d'adaptations au regard des spécificités du Groupe EQUASENS. La recommandation R5 portant sur le plan de formation triennal sera formalisée en 2024.

Les modalités d'application de ces recommandations ou les raisons de leurs adaptations sont précisées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant en Rubrique 21.4 – Sections 1 à 4 du présent Document d'Enregistrement Universel.

14.5. Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise

Il n'y a pas de décisions prises par les organes d'administration et de direction ou par l'Assemblée Générale pouvant entraîner des incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise.



15. SALARIÉS

15.1. Description des ressources humaines

La description des ressources humaines et de l'environnement social figure dans la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) en Rubrique 21.2.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le nombre de salariés, leur répartition par types d'activités ou par zones géographiques n'a pas significativement évolué entre la fin de l'exercice et l'émission du présent Document d'Enregistrement Universel.

15.2. Participation et stock-options

Participation au capital

Les salariés ne possèdent pas plus de 3% du capital social dans le cadre de l'épargne salariale.

Stock-options

Un plan de stock-options a été mis en place à effet du 4 décembre 2020, au bénéfice de trois dirigeants mandataires sociaux à savoir Messieurs PAUTRAT Dominique, SUPPLISSON Denis et DE ROTALIER Grégoire. Options donnant droit à l'acquisition d'actions existantes de la Société provenant de rachats d'actions effectués par celle-ci dans les conditions prévues par la loi. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2020 a décidé :

- qu'ils bénéficieront chacun de QUINZE MILLE (15 000) options d'achat d'actions de la Société ;
- que l'acquisition définitive des options d'achat consenties ne pourra intervenir qu'après une période de 4 ans à compter de la date d'attribution et que la durée de validité des options ne pourra excéder une période de 8 ans à compter de leur attribution ;
- que le prix à payer lors de l'exercice des options d'achat d'actions sera fixé par le Conseil d'Administration au jour où les options seront consenties, conformément aux dispositions prévues par :
 - l'article L. 225-177 du Code de commerce ;
 - l'article L. 225-179 du Code de commerce.

Les modalités de ce plan sont présentées dans la Rubrique 21.4 - Section 4.5 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Capital social détenu directement et indirectement par les membres du Conseil d'Administration

Nom et Prénom ou Dénomination Sociale	Fonctions	Nombre d'actions au 31/03/2024
Monsieur Thierry CHAPUSOT	Président du Conseil d'Administration	5 360
Monsieur Dominique PAUTRAT	Administrateur	23 925
Monsieur Denis SUPPLISSON	Directeur Général Administrateur	10
Monsieur Grégoire DE ROTALIER	Directeur Général Délégué Administrateur	10
Monsieur Daniel ANTOINE	Administrateur	500
Madame Anne PHILIPONA-HINTZY	Administratrice Indépendante	1
Monsieur François JACQUEL	Administrateur	413
Madame Anne LHOTE	Administratrice	690
Madame Sophie MAYEUX	Administratrice Indépendante	25
Madame Céline GRIS	Administratrice Indépendante	20
Madame Émilie LECOMTE	Administratrice	17
LA COOPERATIVE WELCOOP	Représentée par M. Jean-Pierre DOSDAT, Administrateur	10 112 055



15.3. Contrats et accords

Contrat d'intéressement

Un accord d'intéressement au périmètre de l'Unité Économique et Sociale (UES) PHARMAGEST a été signé pour les exercices 2023 à 2025.

Des accords d'intéressement au sein du périmètre de la Division AXIGATE LINK ont été signés en 2023 (AXIGATE) et 2022 (MALTA INFORMATIQUE, DICSIT INFORMATIQUE), et complétés d'une Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE) en 2022 (PANDALAB).

Des accords d'intéressement existent également au sein de la Division MEDICAL SOLUTIONS pour PROKOV EDITIONS (signé en 2015) et INTERNATIONAL CROSS TALK (conclu en 2021).

Pour l'exercice 2023, le Groupe EQUASENS a comptabilisé une charge de 2 057 K€ pour 2 200 K€ en 2022.

Contrat de participation

Conformément aux articles L. 442-1 et suivants du Code de travail visant les entreprises employant habituellement au moins cinquante salariés, les entreprises du Groupe EQUASENS concernées sont tenues de faire participer leurs personnels aux résultats de l'entreprise.

Dans ce cadre légal, des accords de participation et des Plans d'Épargne Entreprise (PEE) ont été signés :

- Pour l'UES PHARMAGEST (accord du 29 juin 2009 complété d'un avenant au 30 juin 2022)
Les sommes constituant la réserve de participation sont versées dans les FCPE (Fonds Communs de Placement d'Entreprise) « Perspective Monétaire », « Perspective Obli MT A », « Social Active Tempéré Solidaire », « Perspective Certitude », « Stratégie Tempéré International », « Stratégie Équilibre International », « Perspective Conviction Monde », « Stratégie Flexible euro », « Stratégie Global leaders », gérés, conformément au Règlement Intérieur desdits Fonds et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, par la société INTERSEM, 12 rue Gaillon, 75002 PARIS, dont le dépositaire des avoirs est le Crédit Industriel et Commercial et la Banque Promotrice CIC-EST.
- Pour MALTA INFORMATIQUE (accord du 28 février 2019)
Les sommes constituant la réserve de participation sont versées dans les FCPE (Fonds Communs de Placement d'Entreprise) « Perspective Monétaire », « Perspective Obli MT A », « Social Active Tempéré Solidaire », « Perspective Certitude », « Perspective Actions Europe A », gérés, conformément au Règlement Intérieur desdits Fonds et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, par la société INTERSEM, 12 rue Gaillon, 75002 PARIS, dont le dépositaire des avoirs est le Crédit Industriel et Commercial et la Banque Promotrice CIC-EST.

Ainsi, en 2023, le Groupe EQUASENS a comptabilisé une charge de 3 542 K€ pour 3 478 K€ en 2022.



16. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

16.1. Actionnaires non membres d'un organe d'administration ou de direction tenus à notification

La société MARQUE VERTE SANTE détient 60,52% du capital d'EQUASENS et est elle-même détenue à 98,41% par LA COOPERATIVE WELCOOP (cf. Organigramme présenté en Rubrique 21.2.1 – Section 1 du présent Document d'Enregistrement Universel).

LA COOPERATIVE WELCOOP est une coopérative sous la forme d'une organisation de sociétaires fondée sur le principe de la coopération. Elle a pour objectif de servir au mieux les intérêts économiques de ses participants (sociétaires ou adhérents). À la clôture de l'exercice 2023, LA COOPERATIVE WELCOOP comptait parmi ses sociétaires, 3 589 associés personnes morales et 1 302 associés personnes physiques.

À la connaissance d'EQUASENS, il n'existe aucun autre actionnaire non membre d'un organe d'administration ou de direction détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou des droits de vote.

EQUASENS n'a pas eu connaissance de mouvements significatifs au cours de l'exercice.

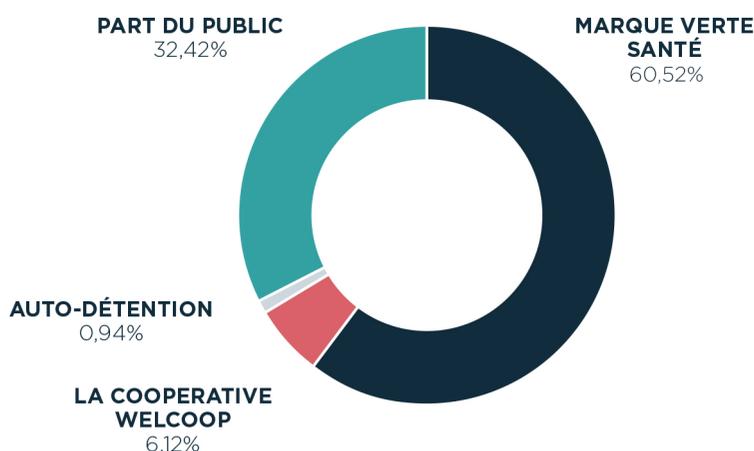
16.2. Droits de vote

Conformément aux statuts, il n'existe qu'une seule catégorie d'actions. À chaque action est rattaché un droit de vote. L'évolution des droits de vote sur les trois derniers exercices est la suivante :

Droits de vote au 31 décembre 2023

Actionnaire	Nombre d'actions détenues au 31/12/2023	Capital en %	Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	Droits de vote en %
MARQUE VERTE SANTE	9 182 795	60,52%	9 182 795	9 182 795	61,09%
LA COOPERATIVE WELCOOP	929 260	6,12%	929 260	929 260	6,18%
Sous-total Groupe WELCOOP	10 112 055	66,64%	10 112 055	10 112 055	67,27%
Auto-détention	142 890	0,94%	142 890	0	0,00%
Part du public	4 919 180	32,42%	4 919 180	4 919 180	32,73%
TOTAL	15 174 125	100%	15 174 125	15 031 235	100%

Répartition du capital au 31/12/2023 :





Droits de vote au 31 décembre 2022

Actionnaire	Nombre d'actions détenues au 31/12/2022	Capital en %	Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	Droits de vote en %
MARQUE VERTE SANTE	9 182 595	60,51%	9 182 595	9 182 595	61,09%
LA COOPERATIVE WELCOOP	929 260	6,12%	929 260	929 260	6,18%
Sous-total Groupe WELCOOP	10 111 855	66,64%	10 111 855	10 111 855	67,27%
Auto-détention	142 428	0,94%	142 428	0	0,00%
Part du public	4 919 842	32,42%	4 919 842	4 919 842	32,73%
TOTAL	15 174 125	100%	15 174 125	15 031 697	100%

Droits de vote au 31 décembre 2021

Actionnaire	Nombre d'actions détenues au 31/12/2021	Capital en %	Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	Droits de vote en %
MARQUE VERTE SANTE	9 182 595	60,51%	9 182 595	9 182 595	61,14%
LA COOPERATIVE WELCOOP	929 260	6,12%	929 260	929 260	6,19%
Sous-total Groupe WELCOOP	10 111 855	66,64%	10 111 855	10 111 855	67,32%
Auto-détention	154 408	1,02%	154 408	0	0,00%
Part du public	4 907 862	32,34%	4 907 862	4 907 862	32,68%
TOTAL	15 174 125	100%	15 174 125	15 019 717	100%

16.3. Contrôle

Le capital d'EQUASENS est détenu directement et indirectement à 66,64% par LA COOPERATIVE WELCOOP.

Le représentant de LA COOPERATIVE WELCOOP au Conseil d'Administration d'EQUASENS apporte toutes les diligences et compétences à ce que soient respectées les différentes orientations économiques et juridiques d'EQUASENS en harmonie avec la politique générale de LA COOPERATIVE WELCOOP.

La présence d'Administrateurs Indépendants et la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général permettent de s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive.

Les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents.

16.4. Accord susceptible d'entraîner un changement de contrôle

EQUASENS n'a pas connaissance de l'existence d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle.



17. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

17.1. Conventions et engagements réglementés

L'ensemble des informations relatives aux conventions et engagements réglementés est disponible dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes en Rubrique 18.3.2 du présent Document d'Enregistrement Universel. La principale opération avec des apparentés est présentée ci-après :

Avec la société MARQUE VERTE SANTÉ

Nature et objet : Avance financière

Le Conseil d'Administration, réuni le 26 mars 2021, a autorisé EQUASENS (anciennement PHARMAGEST INTERACTIVE) à consentir à la société MARQUE VERTE SANTÉ une avance financière de 10 millions d'euros.

Modalités :

MARQUE VERTE SANTÉ s'engage fermement à rembourser l'avance, totalement ou partiellement, sur simple demande d'EQUASENS, dans un délai maximum de trois mois après la demande de remboursement.

Le taux de rémunération est variable et fait l'objet de révision en fonction de l'évolution des taux du marché. Il est de minimum 0,5%.

Le Conseil d'Administration, réuni le 8 décembre 2023, constatant que les conditions d'exécution de la convention d'avance financière restent exécutées dans le respect de la décision du Conseil et l'intérêt de la Société demeurant, a approuvé la poursuite de la convention.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Le Conseil d'Administration du 26 mars 2021 a motivé l'intérêt de la société EQUASENS par le niveau de rémunération de cette avance qui reste avantageux au regard de la rémunération accordée par les établissements de crédit aux placements de trésorerie sans risque et de l'engagement ferme de MARQUE VERTE SANTÉ de rembourser, totalement ou partiellement, l'avance financière sur simple demande d'EQUASENS, dans un délai maximum de trois mois après la demande de remboursement.

Situation au 31 décembre 2023 :

L'avance financière accordée à MARQUE VERTE SANTÉ est utilisée à hauteur de 7 millions d'euros et est rémunérée à un taux de 3,90%.

17.2. Autres opérations avec des apparentés

Avec les sociétés du Groupe WELCOOP

Le Groupe EQUASENS est consolidé par la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de LA COOPERATIVE WELCOOP (54600 VILLERS-LÈS-NANCY).

La nature des relations avec LA COOPERATIVE WELCOOP et ses filiales sont principalement des facturations de :

- Management fees qui intègrent : l'assistance stratégique, l'assistance marketing et communication, l'assistance administrative, comptable et fiscale, l'assistance ressources humaines, et l'assistance informatique. Les prestations sont facturées au coût de revient majoré d'une marge de 3% ;
- Quote-part des contrats d'assurance Groupe ;
- Quote-part des contrats réseau ;
- Personnel en temps partagé ;
- Prestations de services commerciaux, informatiques, marketing et administratifs.

À ce titre, le Groupe EQUASENS a comptabilisé 1 677 K€ de produits d'exploitation et 1 215 K€ de charges d'exploitation avec LA COOPERATIVE WELCOOP et ses filiales.

Le détail des flux financiers entre le Groupe EQUASENS et les parties liées est présenté en Rubrique 18.1.6.6 - Note 13 des annexes sur les comptes consolidés du présent Document d'Enregistrement Universel.

Avec les sociétés du Groupe EQUASENS

Il n'existe pas de transactions avec des parties liées (autres que les filiales détenues en totalité) présentant une importance significative et qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

Le détail des flux financiers entre EQUASENS et ses filiales est présenté en Rubrique 18.1.5.4 - Note 15.2 des annexes sur les comptes sociaux (éléments concernant les entreprises liées) du présent Document d'Enregistrement Universel.



18. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

18.1. Informations financières historiques

18.1.1. Informations financières historiques auditées

En application de l'article 19 du Règlement Prospectus, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes consolidés, les rapports de gestion et les rapports d'audit pour les exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 qui se trouvent respectivement dans le Document d'Enregistrement Universel 2021 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° D.22-0384 le 28 avril 2022 et le Document d'Enregistrement Universel 2022 déposé sous le n° D.23-0376 le 28 avril 2023.

18.1.2. Changement de date de référence comptable

Le Groupe EQUASENS n'a pas modifié sa date de référence comptable durant la période pour laquelle des informations financières historiques sont exigées. Les informations financières historiques auditées couvrent une période de 36 mois.

La période de référence des comptes sociaux et consolidés s'établit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

18.1.3. Normes comptables

Les normes comptables françaises, ainsi que le prévoit la directive 2013/34/UE, ont été utilisées pour l'établissement des comptes sociaux d'EQUASENS. Pour plus d'informations, se référer à la Rubrique 18.1.5.4 - Note « Règles et Méthodes comptables » du présent Document d'Enregistrement Universel.

Les informations financières consolidées du Groupe EQUASENS ont été établies conformément aux normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées dans l'Union conformément au règlement (CE) no 1606/2002. Pour plus d'informations, se référer à la Rubrique 18.1.6.6 - Note 1 du présent Document d'Enregistrement Universel.

18.1.4. Changement de référentiel comptable

Le Groupe EQUASENS n'a pas fait évoluer et ne prévoit pas de faire évoluer significativement son référentiel comptable.



18.1.5. Comptes sociaux d'EQUASENS

18.1.5.1. Bilan

Bilan Actif - En K€	Notes	31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	1.4 / 1.5	31 059	5 795	25 265	24 577
Immobilisations corporelles	1.4 / 1.5	30 882	12 930	17 953	13 073
Immobilisations financières	2.3 / 2.4	110 382	3 740	106 642	91 082
Total		172 324	22 465	149 859	128 732
Actif circulant					
Stocks et en-cours	3.1 / 3.2	1 104	52	1 052	1 604
Clients et comptes rattachés	4.1	21 152	324	20 828	16 561
Autres créances	4.1	12 910	0	12 910	13 462
Valeurs mobilières de placement	6.1	104 863	1 283	103 580	88 609
Disponibilités	6.1	14 037	0	14 037	6 127
Total		154 065	1 659	152 406	126 363
Charges constatées d'avance	4.1	1 343	0	1 343	1 315
Écart de conversion actif		0	0	0	0
TOTAL ACTIF		327 732	24 124	303 608	256 410

Bilan Passif - En K€	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres			
Capital	7	3 035	3 035
Réserves et report à nouveau		111 995	95 004
Subventions d'investissement		128	160
Résultat de l'exercice		40 712	34 235
Total		155 870	132 434
Provisions pour risques et charges	8	6 970	5 527
Dettes			
Emprunts et dettes financières	9.1	111 319	93 245
Fournisseurs et comptes rattachés	9.1	5 907	6 680
Autres dettes	9.1	20 825	16 170
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		259	567
Total		138 310	116 662
Produits constatés d'avance	9.1/3	2 458	1 787
TOTAL PASSIF		303 608	256 410



18.1.5.2. Compte de résultat

En K€	Notes	2023	2022
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires net	10	114 556	112 709
Subventions d'exploitation	11	56	5
Productions immobilisées	11	0	0
Reprises sur provisions et amortissements	11	685	1 034
Transferts de charges	11	5 159	3 730
Autres produits d'exploitation	11	3 060	2 586
Total		123 516	120 064
Charges d'exploitation			
Achats consommés		22 750	23 664
Achats et charges externes		20 108	20 021
Impôts et taxes		1 967	2 005
Charges de personnel	12.1	50 261	46 488
Dotations aux amortissements		2 056	2 187
Dotations aux provisions		2 221	690
Autres charges d'exploitation		106	104
Total		99 469	95 159
Résultat d'exploitation		24 047	24 905
Produits financiers courants		25 852	18 823
Charges financières courantes		5 077	2 151
Résultat financier		20 775	16 672
Résultat courant		44 822	41 577
Produits exceptionnels	13	3 584	413
Charges exceptionnelles	13	1 908	1 697
Résultat exceptionnel		1 676	- 1 284
Impôt sur les résultats	14.1	2 927	3 284
Participation des salariés		2 859	2 775
Résultat net		40 712	34 235

18.1.5.3. Tableau de variations des capitaux propres

En K€	Valeur au 31/12/2022	Augmentation	Diminution	Valeur au 31/12/2023
Capital	3 035	0	0	3 035
Prime d'émission	13 207	0	0	13 207
Prime de fusion	9	0	0	9
Réserves légales	309	0	0	309
Autres réserves	6 502	0	0	6 502
Résultat	34 235	40 712	34 235	40 712
<i>Dividendes</i>	<i>0</i>	<i>17 288</i>	<i>17 288</i>	<i>0</i>
Report à nouveau	74 577	16 947	0	91 524
Subventions équipement	246	0	0	246
Subventions équipement crédit	-86	0	32	-118
Amortissements dérogatoires	400	44	0	444
TOTAL	132 434	74 991	51 555	155 870



18.1.5.4. Notes annexes aux comptes sociaux

Total du bilan avant répartition : 303 608 K€. Résultat net : 40 712 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des Comptes Annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 29 mars 2024.

Faits caractéristiques :

- Variations de périmètres :
 - Acquisition par EQUASENS de PRATILOG ;
 - Acquisition par EQUASENS de SPEECH2SENSE ;
 - Acquisition par EQUASENS d'ATOOPHARM ;
 - Acquisition par EQUASENS des actions des minoritaires de NOVIA TEK ;
 - Création d'EQUASENS GERMANY, filiale à 94,12% d'EQUASENS ;
 - Acquisition par EQUASENS GERMANY de APOTHEKEN DATENVERARBEITUNG (ADV) et de sa filiale OPTIPHARM PLUS. APOTHEKEN DATENVERARBEITUNG (ADV) devient PHARMAGEST GERMANY.
- Transferts inter-divisions :
 - Transfert par MALTA INFORMATIQUE à EQUASENS des actions de INTERNATIONAL CROSS TALK ;
 - Transfert par EQUASENS à MALTA INFORMATIQUE des actions de CAREMEDS ;
 - Transfert par CAREMEDS à EQUASENS des actions d'I-MEDS ;
 - Transfert par KAPELSE à EQUASENS des actions de NOVIA TEK portant la participation d'EQUASENS à 99,96% ;
 - Transfert par NOVIA TEK à EQUASENS des actions de NOVIA SEARCH ;
 - Transfert par EQUASENS à PROKOV EDITIONS des actions de PRATILOG.

Règles et méthodes comptables :

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le PCG 2014 (Plan Comptable Général) adopté par l'Autorité des Normes Comptables, l'ANC, le 5 juin 2014 et approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014, modifié par le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

NOTE 1. - Immobilisations incorporelles et corporelles

1.1. Évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

EQUASENS n'active pas, dans ses comptes sociaux, les frais de Recherche et Développement selon l'option prévue par l'article R. 123-186 du Code de commerce et l'article 311-2.2 du PCG (Plan Comptable Général). Elle a donc opté pour la comptabilisation en charges de ces frais.

Le total des frais concernant les équipes de développement, y compris les tests, la maintenance et la formation, représente 8 250 K€ pour l'exercice 2023, dont 450 K€ de sous-traitance.



1.2. Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels acquis : 1 à 5 ans ;
- Constructions : 15 à 30 ans ;
- Agencements et aménagements des constructions : 8 à 30 ans ;
- Installations techniques, matériels et outillages : 5 ans ;
- Installations générales : 5 à 10 ans ;
- Matériels de transport : 1 à 5 ans ;
- Matériels et mobiliers de bureau et informatiques : 3 à 10 ans.

1.3. Évaluation des actifs non amortissables

Lors de l'identification d'un indice de perte de valeur, et au moins une fois par an, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable des fonds de commerce et autres éléments incorporels de même nature est estimée sur la base des DCF (Discounted Cash-Flow) futurs sur chaque branche d'activité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

1.4. Mouvements de l'exercice

Valeurs brutes - En K€	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles	30 016	1 193	150	31 059
Immobilisations corporelles	24 581	7 568	1 267	30 882
Terrains	423	0	0	423
Agencement des constructions	14 320	1 174	0	15 494
Matériel et outillage	86	10	0	96
Installations générales	531	84	0	616
Matériel de transport	216		0	216
Matériel et mobilier de bureau	8 543	911	129	9 326
Immobilisations en cours	411	5 389	1 138	4 662
Autres immobilisations corporelles	49	0	0	49
Total des immobilisations incorporelles et corporelles	54 597	8 761	1 417	61 941

Le fonds commercial (hors droits au bail) s'établit à 20 152 K€ et comprend :

- Les éléments achetés : 5 464 K€
- Les éléments reçus en apport : 1 818 K€
- Les éléments réévalués : 0 K€
- Le mali de confusion : 12 869 K€

1.5. Amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles

Amortissements et provisions - En K€	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Amortissements sur immobilisations incorporelles	5 419	506	150	5 774
Provisions sur immobilisations incorporelles	21	0	0	21
Total amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles	5 440	506	150	5 795
Amortissements sur immobilisations corporelles :				
• Agencement des constructions	3 953	711	0	4 663
• Matériel et outillage	54	21	0	76
• Installations générales	482	17	0	499
• Matériel de transport	172	27	0	200
• Matériel et mobilier de bureau	6 848	773	129	7 492
Total amortissements et provisions sur immobilisations corporelles	11 509	1 550	129	12 930
Total amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	16 948	2 056	279	18 725

**NOTE 2. - Immobilisations financières****2.1. Évaluation des immobilisations financières**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat et les frais accessoires.

2.2. Dépréciation des immobilisations financières

Les titres de participation ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation en fin d'exercice.

La valeur d'utilité des titres de participation est appréciée par référence à la juste valeur des capitaux propres, évaluée à partir des flux de trésorerie actualisés tenant compte des perspectives de chaque filiale ou groupe de filiales, et de l'endettement net.

Si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.3. Les mouvements de l'exercice

Valeurs brutes - En K€	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Titres de participation (détail ci-après)	93 874	14 091	1 214	106 751
Créances sur participations	363	2 920	0	3 283
Dépôts et cautionnements	334	13	0	347
Total immobilisations financières	94 571	17 024	1 214	110 382

Détail des titres de participation directe :

Sociétés - En K€	Montant brut des titres	Pourcentage de détention
ASCA INFORMATIQUE	16 238	100,00%
ATOOPHARM	4 742	100,00%
BGM INFORMATIQUE	1 778	89,97%
DISPAY	1 000	100,00%
EHLS	4 690	100,00%
EMBLEEMA	2 650	13,89%
EQUASENS GERMANY	24	94,12%
HDM	30	100,00%
HEALTHLEASE	1 407	100,00%
I-MEDS	1 125	100,00%
INTERNATIONAL CROSS TALK	6 019	100,00%
KAPELSE	2 160	75,00%
MALTA INFORMATIQUE	186	100,00%
MULTIMEDS	1 678	100,00%
NANCEO	700	70,00%
NOVIA SEARCH	38	100,00%
NOVIATEK	250	99,96%
PHARMAGEST ITALIA	23 824	100,00%
PHARMAGEST LUXEMBOURG	3 490	100,00%
PHARMATHEK	7 140	49,00%
PROKOV EDITIONS	25 114	100,00%
SPEECH2SENSE	2 470	100,00%
TOTAL	106 751	

Pour plus d'informations sur les titres de participation et les filiales du Groupe EQUASENS, se référer au tableau des filiales et participation en Note 15.5 des comptes sociaux.

2.4. Amortissements et provisions sur titres et autres immobilisations financières

Amortissements et provisions - En K€	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Amortissements immobilisations financières	0	0	0	0
Provisions immobilisations financières	3 490	250	0	3 740
Total amortissements et provisions sur immobilisations financières	3 490	250	0	3 740

Les tests de dépréciation ont amené à constater une dépréciation sur les titres de NOVIA TEK pour un montant de 250 K€.

NOTE 3. - Stocks de marchandises

3.1. Évaluation des stocks

À chaque fin de période, un inventaire physique du stock de marchandises est effectué et contrôlé par rapport à l'inventaire permanent :

- le stock de matériels sérialisés est évalué selon le principe du coût individuel ;
- le stock de matériels réparables non sérialisés de faible valeur est valorisé au coût unitaire moyen pondéré.

En K€	31/12/2023			31/12/2022
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Montant net
Matériels sérialisés	1 024	52	972	1 497
Matériels non sérialisés	80	0	80	107
Matières premières	0	0	0	0
TOTAL	1 104	52	1 052	1 604

3.2. Dépréciation des stocks

Les matériels sérialisés font l'objet d'une dépréciation dès lors que le matériel a plus de six mois d'ancienneté par rapport à sa date d'acquisition par la société EQUASENS.

Les matériels réparables non sérialisés sont dépréciés en fonction des délais de rotation du stock.

En K€	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Provisions sur stocks	39	19	6	52

NOTE 4. - Créances d'exploitation

4.1. Évaluation des créances d'exploitation

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

En K€	31/12/2023			31/12/2022
	Montant brut	À - 1 an	À + 1 an	Montant brut
Clients et comptes rattachés	21 152	21 152	0	16 805
Autres créances	12 910	12 910	0	13 462
Charges constatées d'avance	1 343	1 343	0	1 315



4.2. Dépréciation des créances d'exploitation

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

Toutes les créances ont fait l'objet d'une étude individualisée, elles sont provisionnées selon l'évaluation d'un risque de non-recouvrement individuel avéré en association avec les règles suivantes :

- Créances entre 180 et 360 jours : Provision de 50%
- Créances > 360 jours : Provision de 100%.

En K€	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Provisions sur créances	244	214	133	325

Il est précisé que toute créance faisant l'objet d'une procédure collective et/ou d'une procédure au fond fait l'objet d'une dépréciation à 100%.

NOTE 5. - Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Produits à recevoir - En K€	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations financières	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	198	88
Clients et comptes rattachés	3 240	2 135
Autres créances	653	239
Disponibilités	0	0

NOTE 6. - Valeurs mobilières de placement et disponibilités

6.1. Tableau des valeurs mobilières de placement et des disponibilités

Valeurs brutes - En K€	31/12/2023	31/12/2022
Actions propres - Contrat de liquidité ⁽¹⁾⁽²⁾	211	223
Actions propres - Programme de rachats d'actions ⁽¹⁾⁽²⁾	6 635	6 635
Actions propres - Plan de stock-options ⁽¹⁾⁽²⁾	3 168	3 168
Placements financiers ⁽³⁾	94 849	79 374
Sous-total VMP	104 863	89 399
Disponibilités	14 037	6 127
TOTAL	118 900	95 527

⁽¹⁾ Évaluation faite au prix moyen pondéré.

⁽²⁾ Au titre de 2023, une dépréciation a été constatée pour un montant total de 1 283 K€.

⁽³⁾ Contrats de capitalisation composés de fonds euros et UC et autres placements de produits structurés et comptes à terme.

6.2. Actions propres

Au 31/12/2023, ce poste comporte un total de 142 890 actions propres dont :

- 45 000 actions propres détenues dans le cadre du plan de stock-options mis en place par le Conseil d'Administration du 4 décembre 2020 ;
- 97 890 détenues dans le cadre du contrat de liquidité géré par la société GILBERT DUPONT et des contrats de rachat d'actions autorisés par l'Assemblée Générale.

6.3. Contrat de liquidité

Les mouvements concernant le contrat de liquidité, détenu à 100% par EQUASENS, ont été pour l'année 2023 les suivants :

- Achats : 71 281 actions au prix moyen de 72,43 € ;
- Ventes : 70 819 actions au prix moyen de 73,07 €.

6.4. Placements financiers

Le total des placements s'établit à 94 849 K€ répartis en deux poches distinctes qui respectent notre objectif de préservation du capital par souscription de véhicules de placement à capital garanti :

- Contrats de capitalisation de 57 950 K€ (60% en unités de comptes – sous-jacents produits structurés – et 40% en fonds euros) ;
- Autres valeurs mobilières de placement pour 38 899 K€ composés à 72% de produits structurés et 28% de comptes à terme.

NOTE 7. - Capital Social

	Nombre	Valeur nominale en €
Titres début d'exercice	15 174 125	0,20
Titres émis	0	/
Titres remboursés ou annulés	0	/
Titres fin d'exercice	15 174 125	0,20

Une action est égale à un droit de vote.

NOTE 8. - Provisions pour risques et charges

En K€	Valeur au 31/12/2022	Dotation	Reprise provision utilisée	Variation périmètre / Autre	Valeur au 31/12/2023
Provisions pour litiges	246	153	0	0	399
Provisions pour risques	684	755	546	0	893
Provisions pour I.D.R.	4 597	1 080	0	0	5 677
Provisions pour perte de change	0	0	0	0	0
TOTAL	5 527	1 988	546	0	6 970
Provisions d'exploitation	5 527	1 988	546	0	6 970
Provisions financières	0	0	0	0	0
Provisions exceptionnelles	0	0	0	0	0

8.1. Provisions pour risques

Les provisions pour risques sont constituées principalement de :

- Provisions liées aux contrats de maintenance spécifique des matériels à l'activité Pharmacie pour 416 K€ ;
- Provisions liées à la commercialisation des licences id. pour lesquelles la maintenance des logiciels est gratuite jusqu'à 30 mois. Elle correspond au coût de l'assistance logicielle sur cette période soit 477 K€.

Passifs

À la connaissance d'EQUASENS, il n'existe à ce jour aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine.

Aspects environnementaux

L'activité principale de la société EQUASENS est l'édition de logiciels. Compte tenu de cette activité, EQUASENS n'exploite aucune installation classée à risques et n'a pas d'impact environnemental spécifique. Elle n'est donc pas concernée de façon significative par les risques environnementaux dans la mesure où elle recycle auprès de sa filiale EHLS l'ensemble des matériels repris.

L'analyse des risques industriels et environnementaux auxquels le Groupe EQUASENS serait exposé se trouve dans la Rubrique 21.2.1 – Section 2.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.



8.2. Provisions pour départ en retraite

La provision pour indemnité de départ en retraite s'élève à 5 677 K€. Elle est déterminée selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière et compte tenu des hypothèses suivantes :

- Départ volontaire du salarié (application des charges sociales patronales) ;
 - Âge de départ à la retraite : 60 - 67 ans ;
 - Turn-over : selon les tranches d'âge ;
 - Progression des salaires : 2,50% ;
 - Prise en compte d'un aléa viager ;
 - Taux d'actualisation : 3,70% ;
- Le calcul est anticipé et réalisé avant la date de clôture. Le taux pris en compte est celui en vigueur au moment du calcul, défini par référence au taux d'émission des obligations, en euros, du secteur privé de grande qualité (sous-entendu d'entreprises cotées AA et AAA) avec une maturité des engagements à 10 ans.

EQUASENS a décidé en 2003 d'externaliser partiellement son risque concernant les indemnités de départ en retraite. Le montant de la provision représente le solde du risque (engagement brut diminué des actifs de couverture qui s'élèvent à 493 K€ au 31/12/2023).

Les tests de variation et de sensibilité se trouvent dans la Rubrique 18.1.6.6 – Note 12.1 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Stock-options

La société EQUASENS ne constate pas de provision pour stock-options. En effet, les actions auto-détenues autres que celles dédiées au contrat d'animation couvrent les besoins résiduels des plans en cours. Le prix d'achat unitaire moyen pondéré demeurant inférieur au prix d'exercice pondéré des levées d'options. De ce fait, la société EQUASENS estime raisonnablement ne pas avoir à constater de provision à ce titre. Pour plus d'informations, se référer à la Rubrique 18.1.6.6 – Note 9.3 des comptes consolidés du présent Document d'Enregistrement Universel.

NOTE 9. - Dettes

9.1. Tableau de l'état des dettes

En K€	31/12/2023				31/12/2022
	Montant brut	À - 1 an	À + 1 an	À + 5 ans	Montant brut
Établissements de crédit ⁽¹⁾	6	6	0	0	3
Dettes financières diverses	48 533	15 012	33 521	0	45 303
Avances et acomptes, avoirs	719	719	0	0	567
Dettes fournisseurs	5 907	5 907	0	0	6 680
Dettes fiscales et sociales	16 678	16 678	0	0	16 059
Groupe et associés ⁽²⁾	62 781	62 781	0	0	47 939
Autres dettes	3 687	3 687	0	0	112
Produits constatés d'avance	2 458	2 458	0	0	1 787
TOTAL	140 769	107 248	33 521	0	118 450

⁽¹⁾ Montant des comptes bancaires créditeurs.

⁽²⁾ Centralisation des soldes bancaires des filiales (cash-pool).

EQUASENS n'a aucune dette représentée par des effets de commerce.

9.2. Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Charges à payer - En K€	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts et dettes établissements de crédit	6	3
Emprunts et dettes financières diverses	2	2
Fournisseurs	2 041	1 903
Dettes fiscales et sociales	12 465	11 660
Autres dettes	1 631	115



9.3. Produits constatés d'avance

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance liés à l'exploitation normale de l'entreprise. Ils portent essentiellement sur les formations facturées aux clients au 31 décembre 2023 mais non encore dispensées intégralement à cette date. Leur montant est passé de 1 787 K€ en 2022 à 2 458 K€ en 2023, dont 2 204 K€ relatifs à la quote part des 6 années de maintenance incluses dans la prestation Ségur.

NOTE 10. - Chiffre d'Affaires

Ventilation du chiffre d'affaires - En K€	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de configurations et de matériels	58 962	62 252
Prestations de maintenance évolutive et formations	36 419	34 855
Nouvelles solutions logicielles et abonnements	16 488	12 967
Autres prestations (dont intermédiation)	2 686	2 635
TOTAL	114 556	112 709
Chiffre d'affaires réalisé en France	112 886	110 046
Exportations et livraisons intracommunautaires	1 669	2 662

NOTE 11. - Autres produits d'exploitation

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Subventions	56	5
Productions immobilisées	0	0
Reprises sur amortissements et provisions	685	1 034
Transferts de charges ⁽¹⁾	5 159	3 730
Autres produits	3 060	2 586
TOTAL	8 960	7 355

⁽¹⁾ Dont, au titre de 2023, 4 298 K€ de refacturation de frais de personnel et de prestations de services aux autres sociétés des Groupes WELCOOP et EQUASENS.

NOTE 12. - Charges de personnel

12.1. Répartition des charges de personnel

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Salaires et traitements	34 028	31 255
Charges sociales	14 872	13 638
Autres charges de personnel	1 360	1 595
TOTAL	50 261	46 488

12.2. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations brutes perçues au cours de l'année 2023 par les membres des organes d'administration (Directeur Général) se sont élevées à 277 K€. Les sommes perçues incluent EQUASENS et les sociétés contrôlées.

Il n'y a pas d'engagement en matière de pensions en dehors de ceux comptabilisés. Le montant versé au titre de l'article 83 (CGI) pour les dirigeants s'est élevé à 20 K€.

Aucune avance ni aucun crédit n'a été accordé aux membres des organes de direction par EQUASENS et les sociétés contrôlées.

**12.3. Effectifs**

Effectifs physiques au 31/12/2023	Personnel salarié	Personnel mis à disposition ⁽¹⁾
Cadres	372	0
Agents de Maîtrise / Techniciens Supérieurs	24	0
Employés	413	0
TOTAL	809	0

⁽¹⁾ La mise à disposition de personnel est au profit d'EQUASENS.

NOTE 13. - Résultats exceptionnels

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels	3 584	413
Sur opérations de gestion	39	0
Valeurs nettes des cessions	3 513	181
Dotations de provisions	0	0
Autres produits exceptionnels	32	232
Charges exceptionnelles	1 908	1 697
Sur opérations de gestion	3	1
Valeurs nettes des cessions	1 642	1 409
Dotations de provisions	44	81
Autres charges exceptionnelles	219	206

NOTE 14. - Impôts**14.1. Ventilation de l'impôt sur les sociétés d'EQUASENS**

En K€	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	44 822	-3 540	41 282
Résultat exceptionnel	1 676	-49	1 627
Participation salariés	-2 859	714	-2 145
Crédit d'impôt	0	21	21
Contribution sociale	0	-73	-73
Contribution sur dividendes	0	0	0
Régularisation IS N-1	0	0	0
Intégration fiscale	0	0	0
Résultat comptable	43 639	-2 927	40 712

14.2. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires (en K€)

Résultat de l'exercice	40 712
Impôts sur les résultats	2 927
Résultat avant impôts	43 639
Variation des provisions réglementées ⁽¹⁾	-44
Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires	43 595

⁽¹⁾ Amortissement dérogatoire sur frais d'acquisitions.



14.3. Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

En K€	31/12/2022		Variations		31/12/2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	0	2 943	2 943	3 009	0	3 009
<i>Participation des salariés</i>	0	2 788	2 788	2 854	0	2 854
<i>Contribution Sociale de Solidarité</i>	0	155	155	155	0	155
<i>Provisions non déductibles</i>	0	0	0	0	0	0
Provisions pour indemnité de départ en retraite	0	4 597	0	1 080	0	5 677
TOTAL	0	7 540	2 943	4 089	0	8 686

En K€	Montant	Impôts
Accroissements :		
Provisions réglementées	128	32
Subventions à réintégrer au résultat	0	0
Allègements :		
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	3 009	752
Provisions pour indemnité de départ en retraite	5 677	1 419
Total des déficits d'exploitation reportables	0	0
Total des amortissements différés	0	0
Total des moins-values à long terme	0	0

NOTE 15. - Autres informations

15.1. Identité de la société mère consolidant les comptes d'EQUASENS

LA COOPERATIVE WELCOOP – 5 allée de Saint Cloud – 54600 VILLERS-LÈS-NANCY (SIREN : 754 801 348).

15.2. Éléments concernant les entreprises liées

Il n'existe pas de transactions avec des parties liées (autres que les filiales détenues en totalité) présentant une importance significative et qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

EQUASENS et ses filiales ne pratiquent pas l'escompte de leurs créances commerciales.

15.3. Engagements hors bilan

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Cautions de contre-garantie sur marchés	0	0
Créances cédées non échues	0	0
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	0	0
Avals, cautions et garanties données	0	0
Autres engagements donnés (TTC)	7 171	7 010
TOTAL	7 171	7 010

Les engagements financiers hors bilan ne concernent pas les dirigeants, les sociétés filiales, les sociétés dans lesquelles EQUASENS détient une participation et les autres entreprises liées.



Obligations contractuelles - En K€	Total TTC	Paiements dus par période		
		À - 1 an	De 1 à 5 ans	À + 5 ans
Dettes à long terme	0	0	0	0
Crédit-bail	0	0	0	0
Contrats de location simple	2 787	1 291	1 496	0
Contrats de location immobilière	4 384	917	3 048	419
Autres obligations à long terme	0	0	0	0
TOTAL	7 171	2 208	4 544	419

Autres engagements commerciaux - En K€	Total TTC	Montant des engagements par période		
		À - 1 an	De 1 à 5 ans	À + 5 ans
Lignes de crédit	Néant			
Lettres de crédit	Néant			
Garanties	Néant			
Obligations de rachat	Néant			
Autres engagements commerciaux	Néant			
TOTAL	Néant			

À la connaissance d'EQUASENS, il n'existe pas à la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2023 d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus.

15.4. Événements postérieurs à la clôture

- Prise de participation majoritaire à hauteur de 70% par EQUASENS au capital de DIGIPHARMACIE (02 janvier 2024).
- Transmission Universelle de Patrimoine de la société NOVIA SEARCH à la société EQUASENS.
- Après la cession de ses actifs R&D à la société EQUASENS, la société NOVIA TEK fait l'objet d'une mise en liquidation volontaire en date du 04 janvier 2024. La clôture de la liquidation a été prononcée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 mars 2024.
- Dans le cadre d'un contrôle fiscal débuté en avril 2023 et portant sur les périodes 2020 et 2021, une notification de redressement a été reçue en mars 2024. La société EQUASENS conteste les motifs de redressement avancés et est, avec ses conseillers fiscaux, confiant quant à un dénouement favorable de ce litige pour lequel elle estime n'avoir aucune sortie de ressource à envisager.



15.5. Tableau des filiales et participations

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS									
Sociétés - En K€	Capital	Capitaux propres (autres que le capital et hors résultat de l'exercice)	Quote-part détenue du capital en pourcentage	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
1° Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication									
<i>A. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)</i>									
ASCA INFORMATIQUE 16 rue des quilles 77700 CHESSY	20	1 489	100,00%	16 238			26 800	6 374	5 000
ATOOPHARM 4 rue Ernest Renan 76800 SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY	88	1 322	100,00%	4 742			2 426	979	
BGM INFORMATIQUE 5 allée de Saint Cloud 54600 VILLERS-LÈS-NANCY	120	40	89,97%	1 778			2 488	425	720
DISPAY 5 allée de Saint Cloud 54600 VILLERS-LÈS-NANCY	1 000		100,00%	1 000	39			- 656	
EHLS 5 allée de Saint Cloud 54600 VILLERS-LÈS-NANCY	144	4 847	100,00%	4 690			31 344	687	1 000
EQUASENS GERMANY Weißensteinstraße 109 46149 OBERHAUSEN (Allemagne)	25	524	94,12%	24	2 920			-1	
HDM 33 Edith Cavell Street PORT LOUIS (Ile Maurice)	30	95	100,00%	30			347	30	70
HEALTHLEASE 5 allée de Saint Cloud 54600 VILLERS-LÈS-NANCY	1 000	829	100,00%	1 407			51 363	2 184	2 000
I-MEDS Gewerbering-Süd 2, 97359 SCHWARZACH AM MAIN (Allemagne)	25	566	100,00%	1 125			1 926	112	
INTERNATIONAL CROSS TALK Allée Alan Turing 63170 AUBIÈRE	300	2 070	100,00%	6 019			3 272	400	
KAPELSE 5 allée de Saint Cloud 54600 VILLERS-LÈS-NANCY	1 000	21 676	75,00%	2 160			16 512	6 825	1 500
MALTA INFORMATIQUE 9 rue de Montgolfier 33700 MERIGNAC	200	17 961	100,00%	186			13 651	7 646	6 019
MULTIMEDS 1C Quinsboro Rd, BRAY, Co. Wicklow (Irlande)		654	100,00%	1 678			1 729	503	400
NANCEO 100 Rue Martre 92110 CLICHY	1 000	905	70,00%	700	1 045		26 126	88	



LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS									
Sociétés - En K€	Capital	Capitaux propres (autres que le capital et hors résultat de l'exercice)	Quote-part détenue du capital en pourcentage	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
1° Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication									
NOVIA SEARCH 5 allée de Saint Cloud 54600 VILLERS-LÈS-NANCY	33	100	100,00%	38	75			- 6	
NOVIATEK 51, Op Zaemer L-4959 BASCHARAGE (Luxembourg)	250	- 659	99,96%					417	
PHARMAGEST ITALIA Via Pompeo Magno, 3/A, 00192 ROME (Italie)	1 000	13 625	100,00%	23 824			11 097	495	
PHARMAGEST LUXEMBOURG 51, Op Zaemer L-4959 BASCHARAGE (Luxembourg)	39	974	100,00%		2 166		17	- 207	
PROKOV EDITIONS 98 bis rue Saint Nicolas 54000 NANCY	500	56	100,00%	25 114			5 339	2 212	3 800
SPEECH2SENSE Haute rive 59553 CUINCY	10	- 187	100,00%	2 470	137		4	- 120	
<i>B. Participation (10 à 50 % du capital détenu par la société)</i>									
EMBLEEMA 16 Pearl St, Ste 110, Metuchen, NEW JERSEY 08840-1847 (États-Unis d'Amérique)		- 2 948	13,89%	2 650	363		4 255	675	
PHARMATHEK 43 via Enrico Fermi 37136 VERONA (Italie)	39	8 296	49,00 %	7 140			28 600	1 990	152
<i>A. Filiales non reprises au paragraphe 1 :</i>									
a) Filiales françaises (ensemble)									
b) Filiales étrangères (ensemble)									
<i>B. Participations non reprises au paragraphe 1 :</i>									
a) Dans les sociétés françaises (ensemble)									
TOTAL	6 823	72 235	/	103 011	7 108	0	227 299	31 053	20 661



18.1.6. États financiers consolidés du Groupe EQUASENS (normes IFRS)

18.1.6.1. Bilan normes IFRS

État de la situation financière - Actif - En K€	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	3.4.2	40 137	38 455
Goodwill	3.4.1	90 175	83 069
Immobilisations corporelles	4.1/2	32 863	26 610
Titres non consolidés et créances rattachées	6.1	3 013	3 013
Actifs financiers non courants	6.2	83 077	51 954
Titres mis en équivalence	2.1.2	9 017	7 994
Impôt différé actif	10.2.2	3 513	2 544
Total actifs non courants		261 795	213 639
Actifs courants			
Stocks et en-cours	7.5	10 314	9 311
Clients et comptes rattachés	7.4	52 813	46 528
Autres créances	7.4	14 438	13 322
Actifs financiers courants	6.3	36 253	44 576
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.4	18 432	23 436
Total actifs courants		132 250	137 173
Total des actifs		394 045	350 812

État de la situation financière - Capitaux propres et Passif - En K€	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres			
Capital		3 035	3 035
Réserves consolidées		169 195	140 365
Résultat de l'exercice		47 047	46 376
Capitaux propres part du groupe		219 277	189 776
Réserves intérêts minoritaires		6 514	4 697
Résultat intérêts minoritaires		1 835	2 324
Participations ne donnant pas le contrôle		8 349	7 021
Total des capitaux propres	11	227 625	196 797
Passifs non courants			
Avantages post-emploi	12.1	7 102	5 632
Dettes financières à long terme	6.5	46 928	48 629
Impôt différé passif	10.2.2	1 556	1 517
Autres dettes à long terme	7.6	2 701	95
Total des passifs non courants		58 287	55 872
Passifs courants			
Provisions à court terme	12.2	603	552
Part à moins d'un an des dettes financières	6.5	22 345	18 083
Dettes fournisseurs	7.6	16 093	16 810
Impôt exigible	7.6	1 445	1 452
Autres dettes à court terme	7.6	67 646	61 245
Total des passifs courants		108 132	98 142
Total des capitaux propres et passifs		394 045	350 812



18.1.6.2. Compte de résultat consolidé normes IFRS

Compte de résultat - En K€	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires	7.1	219 788	214 075
Achats consommés		-41 540	-40 688
Charges de personnel	9	-80 766	-75 432
Achats et charges externes	8	-27 604	-27 805
Impôts et taxes		-2 867	-3 047
Dotations aux amortissements	7.7	-13 222	-12 299
Pertes de valeurs sur créances clients		-172	-9
Autres produits		2 782	2 559
Autres charges		-564	-563
Résultat opérationnel courant		55 835	56 792
Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires (%)		25,40	26,53
Autres produits opérationnels	7.8	0	0
Autres charges opérationnelles	7.8	-627	-1 580
Résultat opérationnel		55 208	55 213
Produits de trésorerie et équivalents	6.6	3 869	1 613
Coût de l'endettement financier brut	6.6	-669	-679
Coût de l'endettement financier net		3 200	934
Autres produits financiers	6.6	0	0
Autres charges financières	6.6	-999	-1 761
Impôt sur le résultat		-9 702	-6 179
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence		1 176	367
Résultat net des activités poursuivies		48 882	48 573
Résultat net des activités abandonnées	2.2.4	0	127
Résultat net de l'exercice		48 882	48 700
Résultat part du groupe		47 047	46 376
Résultat part des intérêts minoritaires		1 835	2 324
Résultat (des activités poursuivies - part du groupe) de base par action		3,13	3,08
Résultat (des activités poursuivies - part du groupe) dilué par action		3,10	3,05
Résultat (part du groupe) de base par action	11.4	3,13	3,09
Résultat (part du groupe) dilué par action	11.4	3,10	3,06

18.1.6.3. État des autres éléments du résultat global

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - En K€	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net	48 882	48 700
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat		
Écart de conversion	60	-117
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		
Réévaluation/écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies	-699	1 333
Impôts liés	175	-333
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-464	883
Résultat Global	48 418	49 583
Résultat global - Part du groupe	46 583	47 276
Résultat global - Part des minoritaires	1 835	2 307



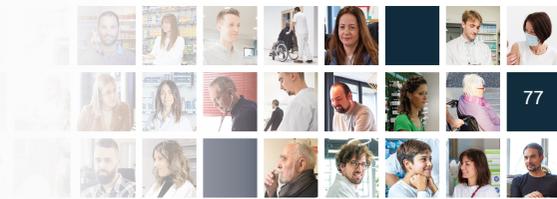
18.1.6.4. Tableau des flux de trésorerie consolidés normes IFRS

Tableau des flux de trésorerie - En K€	Notes	31/12/2023	31/12/2022
I. Opérations et investissements d'exploitation			
Résultat opérationnel		55 208	55 213
Dotations nettes aux amortissements et provisions, hors éléments fiscaux et financiers	7.7	13 575	13 953
Charges de stock options - IFRS 2	9.3.1	352	352
Plus ou moins-value de cessions d'actifs immobilisés	3.4/4	44	-114
Capacité d'autofinancement générée par l'activité		69 178	69 404
Coût de la dette financière, intérêts versés	6.5	-669	-679
Impôts payés		-6 869	-6 123
Capacité d'autofinancement après intérêts et impôts		61 639	62 602
Variation des stocks	7.5	-916	-438
Variation des créances clients	7.4	-5 995	-9 201
Variation des fournisseurs	7.6	-1 186	506
Variation des autres créances et dettes	7.4/7.6	4 179	3 508
Variation du besoin en fonds de roulement		-3 918	-5 625
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles		57 721	56 977
II. Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	3.4/4	-18 417	-10 226
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	3.4/4	33	238
Dépôts de garantie et autres flux d'investissements d'exploitation		-45	-99
Acquisition de filiales sous déduction de la trésorerie acquise		-8 298	0
Acquisitions de placements financiers (titres disponibles à la vente / autres actifs financiers)		-58 507	-24 476
Cessions de placements financiers (titres disponibles à la vente / autres actifs financiers)		34 702	12 131
Produits de trésorerie et équivalents, intérêts reçus	6.6	3 869	1 613
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement		-46 663	-20 819
III. Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes versés par EQUASENS	11.3	-17 289	-15 757
Dividendes versés par les filiales consolidées aux minoritaires		-589	-697
Émission ou souscription d'emprunts et dettes financières	6.5	21 992	7 829
Remboursements d'emprunts et dettes financières	6.5	-16 800	-14 863
Remboursements d'emprunts et dettes financières (IFRS 16)	6.5	-3 415	-2 984
Acquisitions d'actions EQUASENS (actions propres)	11.2	-5 162	-7 280
Cessions d'actions EQUASENS (actions propres)	11.2	5 176	6 212
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle		0	-8 255
Trésorerie nette liée aux activités de financement		-16 087	-35 795
IV. Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie détenue		25	-81
Variation de la trésorerie nette		-5 005	281
Disponibilités à l'ouverture		23 436	23 155
Concours bancaires à l'ouverture		4	4
Disponibilités à la clôture		18 432	23 436
Concours bancaires à la clôture		5	4
Variation de la trésorerie nette		-5 005	281



18.1.6.5. Tableau de variation des capitaux propres normes IFRS

Tableau de variation des capitaux propres - En K€	Part du Groupe				Capitaux propres - Part des minoritaires	Total capitaux propres
	Capital	Réserves et résultats consolidés	Titres auto-détenus	Capitaux propres		
Capitaux propres au 31/12/2021	3 035	164 928	-8 958	159 005	6 230	165 236
Changement de méthodes comptables	0	0	0	0	0	0
Capitaux propres au 01/01/2022	3 035	164 928	-8 958	159 005	6 230	165 236
Résultat global de la période						
Résultat net de l'exercice	0	46 376	0	46 376	2 324	48 700
Autres éléments du résultat global	0	900	0	900	-17	883
Résultat global de la période	0	47 276	0	47 276	2 307	49 583
Transactions avec les propriétaires de la société						
Opérations sur titres auto-détenus	0	0	-1 068	-1 068	0	-1 068
Dividendes	0	-15 757	0	-15 757	-697	-16 454
Paielements fondés sur des actions réglés en instruments de Capitaux propres	0	352	0	352	0	352
Options sur NCI exercées	0	4 459	0	4 459	2 951	7 410
Total contributions et distributions	0	-10 946	-1 068	-12 014	2 254	-9 760
Variations des parts d'intérêts						
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle sans modification de contrôle	0	-4 492	0	-4 492	-3 769	-8 261
Total des variations des parts d'intérêts	0	-4 492	0	-4 492	-3 769	-8 261
Total des transactions avec les propriétaires de la société	0	-15 438	-1 068	-16 506	-1 515	-18 021
Capitaux propres au 31/12/2022	3 035	196 766	-10 026	189 776	7 021	196 797
Changement de méthodes comptables	0	0	0	0	0	0
Capitaux propres au 01/01/2023	3 035	196 766	-10 026	189 776	7 021	196 797
Résultat global de la période						
Résultat net de l'exercice	0	47 047	0	47 047	1 835	48 882
Autres éléments du résultat global	0	-464	0	-464	0	-464
Résultat global de la période	0	46 583	0	46 583	1 835	48 418
Transactions avec les propriétaires de la société						
Opérations sur titres auto-détenus	0	12	0	12	0	12
Dividendes	0	-17 287	0	-17 287	-590	-17 877
Paielements fondés sur des actions réglés en instruments de Capitaux propres	0	352	0	352	0	352
Options sur NCI exercées	0	0	0	0	0	0
Total contributions et distributions	0	-16 923	0	-16 923	-590	-17 513
Variations des parts d'intérêts						
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle sans modification de contrôle	0	-158	0	-158	82	-76
Total des variations des parts d'intérêts	0	-158	0	-158	82	-76
Total des transactions avec les propriétaires de la société	0	-17 081	0	-17 081	-508	-17 589
Capitaux propres au 31/12/2023	3 035	226 269	-10 026	219 277	8 349	227 625



18.1.6.6. Notes annexes aux comptes consolidés

Total du bilan avant répartition : 394 045 K€. Résultat net : 48 882 K€.

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie de présentation du Groupe. Les montants sont arrondis en milliers d'euros le plus proche sauf indication contraire.

NOTE 1. - Principes comptables

1.1. Textes appliqués

1.1.1. Évolution du référentiel comptable en 2023

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2023 du Groupe EQUASENS sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) et interprétations de l'IFRIC telles que publiées par l'IASB et approuvées par l'Union Européenne (publication au JOUE – Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les principes comptables suivis par le Groupe EQUASENS sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2022 à l'exception des normes, amendements et interprétations suivantes devenus obligatoires pour l'exercice 2023 :

- **IFRS 17 et amendements** relatifs aux contrats d'assurance ;
- **Amendements à IFRS 17** (première application) et **IFRS 9** (informations comparatives) ;
- **Les amendements à IAS 1** et la présentation des états financiers ;
- **Les amendements à IAS 8** sur la définition des estimations comptables ;
- **Les amendements à IAS 12** concernant l'impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction et ceux concernant la réforme fiscale internationale - règle du Pilier Deux de l'OCDE. Ces évolutions ont été analysées et aucun impact significatif n'a été identifié.

1.1.2. Normes, amendements et interprétations dont l'application entre en vigueur au 1^{er} janvier 2024

Les normes applicables au Groupe EQUASENS à compter du 1^{er} janvier 2024 sont les suivantes :

- **Les amendements à IFRS 16** relatifs à la dette de location dans une transaction de cession-bail ;
- **Les amendements à IAS 1** sur le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants et sur les dettes non courantes avec covenants ;
- **Les amendements à IAS 7 et IFRS 7** sur les accords de financement des fournisseurs.

Ces textes n'ont pas donné lieu à application anticipée au 31 décembre 2023 comme autorisée par les textes.

L'application de ces normes ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe EQUASENS.

1.1.3. Autres évolutions normatives et normes d'application postérieures au 1^{er} janvier 2024

En 2024, les groupes de travail mis en place par le Groupe EQUASENS se poursuivront pour appréhender et évaluer les impacts de l'application des normes suivantes :

- **Les amendements à IFRS 10 et IAS 28** sur les ventes ou contributions d'actifs réalisées entre le Groupe et les entités mises en équivalence ;
- **Les amendements à IAS 21** sur l'absence de convertibilité.

1.2. Présentation des états financiers

1.2.1. Compte de résultat

Le Groupe EQUASENS a pour activités principales le développement de solutions logicielles innovantes destinées aux professionnels de santé et leurs patients ainsi que la distribution « clé en main » de ces solutions informatiques. Le résultat opérationnel courant provient de ces activités, qu'il s'agisse d'opérations récurrentes ou non récurrentes, principales ou accessoires.

Les « Autres produits et charges opérationnels » comprennent les éléments constitutifs du résultat qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat opérationnel du



Groupe EQUASENS. Il s'agit en particulier des dépréciations de marques et écarts d'acquisition et autres produits et charges opérationnels. Il s'agit également, s'ils sont significatifs et non récurrents, des effets de variations de périmètre, des plus ou moins-values de cessions d'actifs immobilisés, des frais de restructuration, des frais liés à des litiges, ou de tout autre produit ou charge non courant susceptible d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre.

1.2.2. Tableau de variation de trésorerie

La variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation est déterminée sur la base du résultat opérationnel, qui est ajusté des transactions n'ayant aucun effet sur la trésorerie.

Les activités d'investissement correspondent à l'acquisition et la sortie d'actifs à long terme et aux autres placements qui ne sont pas inclus dans les équivalents de trésorerie.

Les flux des activités de financement sont ceux provenant des activités qui résultent des changements dans le montant et la composition des capitaux propres et des emprunts de l'entreprise.

1.3. Base d'évaluation, jugement et utilisation d'estimations

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers et des dettes relatives aux options de vente évalués à la juste valeur.

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe EQUASENS pour l'établissement des états financiers portent sur la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles, en ce compris les frais de développement et les écarts d'acquisition comme indiqué en Note 5 des comptes consolidés.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe EQUASENS révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour.

NOTE 2. - Périmètre de consolidation

2.1. Principes et méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe EQUASENS sont les suivantes :

Consolidation

Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Toutes les transactions et positions inter-sociétés du Groupe EQUASENS sont éliminées en totalité pour les sociétés consolidées par intégration globale.

Mise en équivalence

S'applique aux entreprises associées dans lesquelles le Groupe EQUASENS exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20%. Selon cette méthode, le Groupe EQUASENS enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé la « part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ».

Le Groupe n'a pas d'entité sous contrôle conjoint.

L'exercice social de toutes les sociétés du périmètre de consolidation coïncide avec l'année civile, les états financiers des filiales dont le Groupe a pris le contrôle sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date de cette prise de contrôle. Les bilans et comptes de résultat des sociétés du Groupe EQUASENS utilisés sont ceux disponibles à date et clos au 31 décembre 2023.



2.1.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Sociétés	Adresse	% droit de vote	% intérêt
EQUASENS	Villers-lès-Nancy (54)	société consolidante	
ASCA INFORMATIQUE	Chessy (77)	100	100
ATOOPHARM	Saint-Etienne-du-Rouvray (76)	100	100
AXIGATE	Paris (75)	100	100
BGM INFORMATIQUE	Villers-lès-Nancy (54)	89,97	89,97
CAREMEDS	Eastleigh (Angleterre)	100	100
DICSIT INFORMATIQUE	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
DISPAY	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
EHLS	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
EQUASENS GERMANY	Oberhausen (Allemagne)	94,12	94,12
HDM	Port Louis (Ile Maurice)	100	100
HEALTHLEASE	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
I-MEDS	Schwarzach am Main (Allemagne)	100	100
INTERNATIONAL CROSS TALK	Aubières (63)	100	100
KAPELSE	Villers-lès-Nancy (54)	75	75
MALTA BELGIUM	Schelle (Belgique)	100	100
MALTA INFORMATIQUE	Mérignac (33)	100	100
MULTIMEDS	Wicklow (Irlande)	100	100
NANCEO	Clichy (92)	70	70
NOVIA SEARCH	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
NOVIATEK	Bascharage (Luxembourg)	100	99,99
OPTIPHARM PLUS	Oberhausen (Allemagne)	100	94,12
PANDALAB	Nancy (54)	56,27	56,27
PHARMAGEST BELGIUM	Gosselies (Belgique)	100	100
PHARMAGEST GERMANY	Oberhausen (Allemagne)	100	94,12
PHARMAGEST ITALIA	Rome (Italie)	100	100
PHARMAGEST LUXEMBOURG	Bascharage (Luxembourg)	100	100
PRATILOG	Carquefou (44)	100	100
PROKOV EDITIONS	Nancy (54)	100	100
SCI HUROBREGA	Quéven (56)	100	100
SEAA	Chessy (77)	100	100
SPEECH2SENSE	Cuincy (59)	100	100
SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA	San Marco dei Cavoti (Italie)	80	80

2.1.2. Sociétés consolidées par mise en équivalence

Société	Siège social	% droit de vote	% intérêt
Groupe PHARMATHEK	Vérone (Italie)	49,00	49,00

Le Groupe PHARMATHEK est spécialisé dans la conception, le développement et l'installation de systèmes automatisés pour pharmacies. La situation financière au 31 décembre 2023 présente un bénéfice de 2 331 K€ avec une situation nette positive de 10 712 K€.

Le Groupe PHARMATHEK, dont la société mère PHARMATHEK SRL est détenue à 49% par EQUASENS, est composé de 3 autres sociétés, outre la société mère, toutes détenues à 100% : PHARMATHEK FRANCE, PHARMATHEK SPAIN et PHARMATHEK DEUTSCHLAND. Pour les besoins de l'établissement des comptes consolidés, EQUASENS retient la situation financière consolidée du Groupe PHARMATHEK.

Le Groupe EQUASENS considère qu'il ne dispose que d'une influence notable. En effet, les règles de gouvernance précisent que les décisions relatives aux opérations courantes sont prises à la majorité simple (i.e. possible sans l'accord des Administrateurs EQUASENS).



Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/2022	Q/P de résultat	Dividendes	Reclassement	Écart de change	Variation de périmètre	Valeur brute au 31/12/2023
Titres mis en équivalence ⁽¹⁾	7 994	1 176	-153	0	0	0	9 017

⁽¹⁾ Les titres mis en équivalence sont calculés sur la base des capitaux propres retraités et tiennent aussi compte des écarts d'acquisition.

En K€	Capitaux propres retraités IFRS	Quote-part Groupe	Écart d'acquisition net	Mise en équivalence
PHARMATHEK	10 712	5 248	3 769	9 017

2.1.3. Participations ne donnant pas le contrôle

En application de la norme IFRS 12, le Groupe EQUASENS tient à indiquer que les filiales avec des participations ne donnant pas le contrôle ne sont pas significatives par rapport aux agrégats financiers du Groupe EQUASENS et leurs informations financières ne sont, par conséquent, pas présentées dans l'annexe des comptes du Groupe EQUASENS.

Le Groupe EQUASENS n'a pas identifié de restrictions importantes sur les intérêts détenus dans ses filiales.

2.1.4. Sociétés non consolidées

EQUASENS détient 13,89% de la société EMBLEEMA INC et ne dispose d'aucun pouvoir pour diriger les activités de l'entité (se référer à la Note 6.1 des comptes consolidés).

2.2. Évolutions du périmètre de consolidation

2.2.1. Variations de périmètre au cours de l'exercice

Variations de périmètres :

- Acquisition par EQUASENS de PRATILOG ;
- Acquisition par EQUASENS de SPEECH2SENSE ;
- Acquisition par EQUASENS d'ATOOPHARM ;
- Acquisition par EQUASENS des actions des minoritaires de NOVIA TEK ;
- Création d'EQUASENS GERMANY, filiale à 94,12% d'EQUASENS ;
- Acquisition par EQUASENS GERMANY de APOTHEKEN DATENVERARBEITUNG (ADV) et de sa filiale OPTIPHARM PLUS. APOTHEKEN DATENVERARBEITUNG (ADV) devient PHARMAGEST GERMANY.

Les achats d'actions auprès de minoritaires n'impactent pas le contrôle.

Transferts inter-divisions :

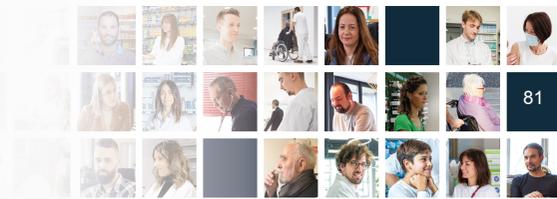
- Transfert par MALTA INFORMATIQUE à EQUASENS des actions de INTERNATIONAL CROSS TALK ;
- Transfert par EQUASENS à MALTA INFORMATIQUE des actions de CAREMEDS ;
- Transfert par CAREMEDS à EQUASENS des actions d'I-MEDS ;
- Transfert par KAPELSE à EQUASENS des actions de NOVIA TEK portant la participation de EQUASENS à 99,96% ;
- Transfert par NOVIA TEK à EQUASENS des actions de NOVIA SEARCH ;
- Transfert par EQUASENS à PROKOV EDITIONS des actions de PRATILOG.

2.2.2. Variations de périmètre au cours de l'exercice précédent

Variations de périmètres :

- Rachat par EQUASENS des actions des minoritaires de PHARMAGEST ITALIA portant son pourcentage d'intérêt de 86% à 100% ;
- Rachat par EQUASENS des actions d'un minoritaire de NOVIA TEK portant son pourcentage d'intérêt de 39,98% à 49,98% ;
- Achat par MALTA INFORMATIQUE des actions des minoritaires de CAREMEDS portant son pourcentage d'intérêt à 48,18% ;
- Rachat par EQUASENS des actions des minoritaires de MULTIMEDS portant son pourcentage d'intérêt de 51% à 100% ;
- Achat par EQUASENS des actions du minoritaire d'I-MEDS portant son pourcentage d'intérêt à 40% ;
- Création de DISPAY, filiale à 100% d'EQUASENS, ayant pour activité l'édition de logiciels applicatifs ;
- Cession par EQUASENS de sa participation minoritaire (28,32%) au capital de la société GROUPE DOMEDIC.

Les achats d'actions auprès de minoritaires n'impactent pas le contrôle.



Transferts inter-divisions :

- Réalisation d'une Transmission Universelle de Patrimoine de la société ADI à la société EQUASENS.

2.2.3. Regroupement d'entreprises

Le montant de la contrepartie transféré dans le cadre des acquisitions 2023 est de 10 607 K€.

Sur la période de la date d'acquisition au 31 décembre 2023, les acquisitions ont contribué à hauteur 2 975 K€ au chiffre d'affaires et de 740 K€ au résultat net du Groupe. La Direction estime que si les acquisitions avaient eu lieu au 1^{er} janvier 2023, le chiffre d'affaires consolidé se serait élevé à 223 221 K€ et le résultat net consolidé de la période aurait été de 48 367 K€.

Au titre de 2022, le Groupe EQUASENS n'avait procédé à aucune acquisition.

2.2.4. Activités abandonnées

Aucune activité n'a été abandonnée en 2023. Au titre 2022, le Groupe EQUASENS a cédé sa participation au sein de la société GROUPE DOMEDIC générant un produit de 127 K€ (cf. Résultat des activités abandonnées).

NOTE 3. - Immobilisations incorporelles

3.1. Goodwill

Lors de la prise de contrôle d'une entreprise, les actifs et passifs de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de prise de contrôle sauf exceptions prévues par IFRS 3.

La comptabilisation à la juste valeur des actifs acquis et passifs repris se fait à la date de prise de contrôle mais l'évaluation de ces éléments peut être ajustée dans les 12 mois suivant la date de prise de contrôle.

Le goodwill représente l'excédent entre la contrepartie transférée et la juste valeur des actifs nets identifiables.

La juste valeur de la contrepartie transférée est le prix payé par le Groupe EQUASENS dans le cadre d'une acquisition ou l'estimation de ce prix si l'opération se fait sans versement de trésorerie, à l'exclusion des frais liés à l'acquisition qui sont présentés en charges opérationnelles.

La norme IFRS 3 révisée introduit l'obligation de prendre en compte dans le coût du prix payé la juste valeur des paiements conditionnels.

La prise de contrôle par acquisitions successives d'une société donne lieu à la réévaluation à la juste valeur des actions détenues avant la prise de contrôle et à l'enregistrement en résultat du changement de valeur.

À compter du 1^{er} janvier 2010, en application d'IAS 27 révisée, les transactions (significatives) avec les minoritaires, postérieures à la prise de contrôle, n'affectent que les capitaux propres. Toute différence entre le montant de l'ajustement des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisée en capitaux propres part du Groupe, sans impact sur le compte de résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais ils font l'objet de tests de perte de valeur en fin d'exercice, ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés. Les modalités de réalisation des tests de dépréciation sont présentées en Note 5.1 des comptes consolidés.

Les gains résultant d'une acquisition réalisée à des conditions avantageuses sont comptabilisés au compte de résultat.

3.2. Frais de Recherche et Développement

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de Recherche et Développement sont enregistrées en charge de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- Le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- La faisabilité technique du projet est démontrée ;
- Le Groupe EQUASENS a l'intention d'achever le projet et de l'utiliser ou de le vendre ;
- Il existe un marché potentiel pour les développements issus de ce projet ou son utilité en interne est démontrée. Ainsi, lorsqu'un nouveau module est développé sur un logiciel existant, ses coûts de développement sont portés à l'actif pour autant



qu'ils permettent d'accéder à une clientèle non couverte jusqu'à présent ou de répondre à un nouveau besoin ;

- Les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Se référer à la Note 3.4.2 des comptes consolidés pour la valorisation au 31 décembre 2023.

Les frais de développement activés sont amortis sur la durée d'utilité estimée des projets concernés et font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Les frais de développement en cours (non encore amortis) font l'objet de tests de dépréciation en fin d'exercice.

Les modalités de réalisation des tests de dépréciation sont présentées en Note 5.2 des comptes consolidés.

Pour l'ensemble des sociétés du Groupe, les frais de développement comptabilisés en charges s'élèvent à 11 576 K€.

3.3. Autres immobilisations incorporelles

Un actif incorporel est un élément non monétaire sans substance physique qui doit être à la fois identifiable et contrôlé par l'entreprise du fait d'événements passés et porteurs d'avantages économiques futurs. Un actif incorporel est identifiable s'il est séparable de l'entité acquise ou s'il résulte de droits légaux ou contractuels.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

Immobilisations incorporelles	Durée d'utilité	Mode d'amortissement
Relations clientèles	En fonction des caractéristiques des contrats	Linéaire
Logiciels acquis	1 à 5 ans	Linéaire

3.4. Valeur des immobilisations incorporelles et goodwill

3.4.1. Goodwill

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/2022	Augmentation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Écart de change	Valeur brute au 31/12/2023
Goodwill en valeur brute	84 134	7 105	0	0	0	0	91 239
TOTAL	84 134	7 105	0	0	0	0	91 239

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/2021	Augmentation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Écart de change	Valeur brute au 31/12/2022
Goodwill en valeur brute	84 208	0	-50	0	0	-24	84 134
TOTAL	84 208	0	-50	0	0	-24	84 134

Postes du Bilan - En K€	Dépréciation 31/12/2022	Augmentation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Écart de change	Dépréciation 31/12/2023
Dépréciation	1 065	0	0	0	0	0	1 065
TOTAL	1 065	0	0	0	0	0	1 065

Postes du Bilan - En K€	Dépréciation 31/12/2021	Augmentation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Écart de change	Dépréciation 31/12/2022
Dépréciation	515	550	0	0	0	0	1 065
TOTAL	515	550	0	0	0	0	1 065

En K€	2023	2022
Goodwill en valeur nette à l'ouverture	83 069	83 693
Augmentation	7 105	0
Diminution	0	-50
Reclassement	0	0
Variation de périmètre	0	0
Écart de change	0	-24
Dépréciation	0	-550
Goodwill en valeur nette à la clôture	90 175	83 069

Les goodwills sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou à des groupes d'UGT qui correspondent aux activités du Groupe.

Une Unité Génératrice de Trésorerie renvoie au plus petit groupe d'actifs identifiables générant des rentrées de trésorerie indépendantes de celles qui découlent d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Dans le cadre des croissances à l'international et de la définition d'une stratégie commune pour l'informatique officinale au niveau européen, l'allocation par pays des goodwills relatifs à cette activité ne paraît plus pertinente et déconnectée du pilotage du Groupe. En conséquence, en 2023, il a été décidé de les regrouper au sein de la Division PHARMAGEST en cohérence avec le suivi opérationnel et la répartition sectorielle du Groupe.

Affectation des goodwills par UGT (en K€) :

Exercice	Division PHARMAGEST	Division AXIGATE LINK	Division MEDICAL SOLUTIONS	Division E-CONNECT	Total Groupe EQUASENS
2023	60 441	10 097	20 425	276	91 239
2022	53 649	10 097	20 111	276	84 133

La nouvelle allocation des UGT n'a pas d'impact sur le montant de la dépréciation des goodwills au 31 décembre 2023.

Les comparables au 31/12/2022 prennent en considération les évolutions de périmètres organisationnels intervenues en 2023.

3.4.2. Autres immobilisations incorporelles

Valeurs brutes des immobilisations incorporelles

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/2022	Augmentation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Écart de change	Valeur brute au 31/12/2023
Frais de développement ⁽¹⁾	74 373	6 610	0	-10	676	0	81 649
Relations clientèles ⁽²⁾	0	0	0	0	960	0	960
Autres immobilisations incorporelles	13 054	460	-150	-16	790	8	14 146
TOTAL	87 427	7 070	-150	-26	2 426	8	96 755

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/2021	Augmentation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Écart de change	Valeur brute au 31/12/2022
Frais de développement ⁽¹⁾	68 726	5 647	0	0	0	0	74 373
Relations clientèles ⁽²⁾	1 493	0	-1 493	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	12 688	404	-38	0	0	0	13 054
TOTAL	82 907	6 051	-1 531	0	0	0	87 427

⁽¹⁾ Dont 4 312 K€ de frais de développement en cours non amortis au 31/12/2023 et 1 690 K€ de frais de développement en cours non amortis au 31/12/2022.

⁽²⁾ En 2023, constatation d'une relation clientèle suite à l'acquisition de PHARMAGEST GERMANY.

Au cours de l'exercice 2022, la relation clientèle constatée à l'origine sur PHARMAGEST LUXEMBOURG (complètement amortie depuis le 31 décembre 2017) avait été sortie des actifs.

**Amortissements des immobilisations incorporelles**

Postes du Bilan - En K€	Valeur au 31/12/2022	Dotation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Écart de change	Valeur au 31/12/2023
Frais de développement	42 597	6 562	0	0	383	-2	49 540
Relations clientèles	0	20	0	0	0	0	20
Autres immobilisations incorporelles	6 375	857	-150	-30	0	6	7 058
TOTAL	48 972	7 439	-150	-30	383	4	56 618

Postes du Bilan - En K€	Valeur au 31/12/2021	Dotation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Écart de change	Valeur au 31/12/2022
Frais de développement	36 046	6 551	0	0	0	0	42 597
Relations clientèles	1 493	0	-1 493	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	5 892	476	0	0	0	7	6 375
TOTAL	43 431	7 027	-1 493	0	0	7	48 972

Sur la base des tests de perte de valeur réalisés en 2023 et en 2022, aucune dépréciation n'a été constatée sur les frais de développement.

En K€	2023	2022
Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles à l'ouverture	38 455	39 476
Acquisitions	7 070	6 051
Variations de périmètre	2 043	0
Écart de change	2	-7
Amortissements	-7 439	-7 027
Sorties	6	-38
Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles à la clôture	40 137	38 455

NOTE 4. - Immobilisations corporelles**4.1. Évaluation initiale et évaluation postérieure**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production dans le Groupe EQUASENS, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe EQUASENS n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles.

Les subventions perçues au titre de biens amortissables sont amorties au rythme desdites immobilisations et présentées en autres dettes.

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/2022	Augmentation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Changement d'estimation	Écart de change	Valeur brute au 31/12/2023
Terrains	585	0	0	0	0	0	0	585
Constructions	32 972	280	0	1 165	61	0	0	34 478
Constructions - Leasing	905	0	0	0	0	0	0	905
Constructions - IFRS 16	15 051	493	-998	0	273	0	0	14 819
Matériel	2 173	82	-1	0	0	0	0	2 254
Véhicules - IFRS 16	5 664	3 273	-2 213	0	0	0	0	6 724
Autres immobilisations corporelles	852	7 218	-356	-1 143	325	0	2	6 897
TOTAL	58 202	11 346	-3 568	22	659	0	2	66 662

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/2021	Augmentation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Changement d'estimation	Écart de change	Valeur brute au 31/12/2022
Terrains	585	0	0	0	0	0	0	585
Constructions	9 149	150	-23	23 696	0	0	0	32 972
Constructions - Leasing	905	0	0	0	0	0	0	905
Constructions - IFRS 16	13 473	1 574	0	4	0	0	0	15 051
Matériel	2 173	0	0	0	0	0	0	2 173
Véhicules - IFRS 16	4 458	1 048	0	158	0	0	0	5 664
Autres immobilisations corporelles	23 509	1 436	-327	-23 772	11	0	-5	852
TOTAL	54 252	4 208	-350	86	11	0	-5	58 202

4.2. Amortissements

En application de l'approche par composants, le Groupe EQUASENS utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte. Les principaux modes et durées d'amortissement retenus sont les suivants :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilité	Mode d'amortissement
Constructions	15 à 30 ans	Linéaire
Agencements	8 à 30 ans	Linéaire
Installations générales	5 à 10 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	1 à 5 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

En K€	Cumul des amortissements au 31/12/2022	Dotations	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Changement d'évaluation	Écart de change	Cumul des amortissements au 31/12/2023
Immobilisations corporelles	20 663	2 348	-273	-2	60	0	2	22 798
Immobilisations corporelles - IFRS 16	10 929	3 434	-3 465	-13	116	0	0	11 001
TOTAL	31 592	5 782	-3 738	-15	176	0	2	33 799



En K€	Cumul des amortissements au 31/12/2021	Dotation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Changement d'évaluation	Écart de change	Cumul des amortissements au 31/12/2022
Immobilisations corporelles	18 757	2 277	-298	-71	2	0	-4	20 663
Immobilisations corporelles - IFRS 16	7 833	2 996	0	158	-58	0	0	10 929
TOTAL	26 590	5 273	-298	87	-56	0	-4	31 592

En K€	2023	2022
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles à l'ouverture	26 610	27 662
Acquisitions	11 346	4 208
Variations de périmètre	483	67
Sorties	170	-52
Amortissements	-5 782	-5 273
Autres	37	-2
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles à la clôture	32 864	26 610

4.3. Contrats de location

Dans le cadre de ses différentes activités, le Groupe EQUASENS utilise des actifs mis à sa disposition en vertu de contrats de location.

Avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 de la norme IFRS 16, le Groupe EQUASENS a :

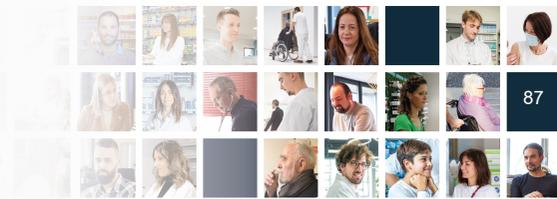
- Appliqué la méthode de transition rétrospective simplifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de première application, sans retraitement des périodes comparatives ;
- Utilisé les mesures de simplification suivantes prévues par la norme dans ses dispositions transitoires :
 - exclusion des contrats que le Groupe n'avait pas antérieurement identifiés comme contenant un contrat de location en application d'IAS 17 et d'IFRIC 4 ;
 - exclusion des contrats de location qui arrivent à échéance dans les 12 mois suivant la date de première application ;
 - application des deux exemptions à la norme relative aux contrats de courte durée et aux contrats portant sur des actifs de faible valeur.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Durée : les durées retenues sont celles pour lesquelles le contrat a été signé, soit 3 ans pour les véhicules, et généralement 9 ans pour les biens immobiliers sauf si le Groupe a l'intention de quitter les locaux avant ;
- Taux d'actualisation : pour les véhicules, le Groupe EQUASENS retient le taux du contrat communiqué par le bailleur. Pour les biens immobiliers, le Groupe retient le taux d'endettement.

Les impacts sur les comptes annuels sont :

- Présentation : les droits d'usages sont classés en immobilisations corporelles, les dettes locatives en dettes financières courantes et non courantes et la charge d'intérêt dans le coût de l'endettement financier brut ;
- Sur le résultat opérationnel, une diminution des charges de location de 3 568 K€ compensée par une augmentation des dotations aux amortissements de 3 434 K€ ;
- Sur le résultat financier, une augmentation des charges financières de 153 K€ ;
- À l'actif, des droits d'utilisation pour les véhicules et les biens immobiliers ont été comptabilisés pour respectivement 3 803 K€ et 6 735 K€ nets de dotations ;
- Au passif, une dette de location de 10 688 K€ ;
- Un effet favorable sur le cash-flow net des activités opérationnelles, contrebalancé par une dégradation du cash-flow net des activités de financement (au titre du remboursement en capital de la dette de location) ;
- En « achats et charges externes » un montant de location de 555 K€ reste en charge. Ce montant correspond principalement à la TVA sur véhicules et à des locations non retraitées car n'entrant pas dans le champ d'IFRS 16.



NOTE 5. - Modalités de réalisation des tests de dépréciation des actifs non financiers

5.1. Tests de dépréciation sur écarts d'acquisition et actifs incorporels

La norme IAS 36 impose de tester les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée ou non amorties (immobilisations incorporelles en cours) au moins une fois par an, et les autres actifs à long terme à durée de vie définie lorsqu'il existe un indice montrant qu'ils ont pu perdre de leur valeur.

Un indice de perte de valeur peut être :

- Sources d'informations externes :
 - durant la période, la valeur de marché d'un actif a diminué de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif ;
 - d'importants changements, ayant un effet négatif sur l'entité, sont survenus au cours de la période ou surviendront dans un proche avenir, dans l'environnement technologique, économique ou juridique ou du marché dans lequel l'entité opère ou dans le marché auquel l'actif est dévolu ;
 - les taux d'intérêt du marché ou d'autres taux de rendement du marché ont augmenté durant la période et il est probable que ces augmentations affecteront le taux d'actualisation utilisé dans le calcul de la valeur d'utilité d'un actif et diminueront de façon significative la valeur recouvrable de l'actif ;
 - la valeur comptable de l'actif net de l'entité est supérieure à sa capitalisation boursière ;
- Sources d'informations internes :
 - il existe un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif ;
 - des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, sont survenus au cours de la période ou sont susceptibles de survenir dans un proche avenir, dans le degré ou le mode d'utilisation d'un actif tel qu'il est utilisé ou que l'on s'attend à l'utiliser. Ces changements incluent la mise hors service de l'actif, les plans d'abandon ou de restructuration du secteur d'activité auquel un actif appartient et les plans de sortie d'un actif avant la date antérieurement prévue, et la réestimation de la durée d'utilité d'un actif comme déterminée plutôt qu'indéterminée ;
 - un élément probant provenant du système d'information interne montre que la performance économique d'un actif est ou sera moins bonne que celle attendu

Une dépréciation de l'actif est comptabilisée lorsque le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur (diminuée des coûts de cession) et la valeur d'utilité. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants de marché à la date d'évaluation, sur le marché principal ou, en l'absence, marché le plus avantageux auquel le Groupe ait accès à cette date. La méthode des cash-flows futurs a été utilisée en l'absence de comparabilité des informations issues des marchés.

En cas de perte de valeur d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, la perte de valeur est imputée en priorité à l'écart d'acquisition. Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en « Autres produits et charges opérationnels ».

Le goodwill est alloué / testé au plus bas niveau de groupe d'UGT auquel il est suivi et ce niveau ne doit pas être plus élevé que les secteurs opérationnels du Groupe EQUASENS.

Ainsi, l'ensemble des actifs incorporels non amortissables et ne générant pas de cash-flow indépendant et les écarts d'acquisitions sont affectés à chaque UGT (se référer à la Note 3.4 des comptes consolidés) dans le cadre de ces tests de dépréciation.

La méthode de valorisation est basée sur la valorisation par le Discounted Cash-Flow (DCF) attendu pour les années 2024 à 2027 selon les perspectives de business élaborées par le Groupe selon sa stratégie de développement dans son environnement concurrentiel.

Le taux d'actualisation pris comme référence est celui utilisé par les analystes financiers ayant une connaissance du secteur d'activité. Le taux d'actualisation de référence est appliqué sur les activités matures tandis qu'il est ajusté sur les activités en développement afin d'intégrer la notion de prime de risque associée.

La valeur d'utilité est déterminée par sommation d'une part, sur la valeur actualisée par UGT des DCF de la période explicite de 2024 à 2027 et d'autre part, de la valeur terminale qui correspond à la valeur de l'actif économique estimée à la dernière année de l'horizon explicite. Cette valeur terminale est mesurée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie disponibles normatifs projetés dès la fin de la période explicite et se poursuivant jusqu'à l'infini par UGT sur base de la dernière année de la période explicite. Le taux de croissance à l'infini est appliqué à l'infini selon notre perception de l'évolution du marché.



Hypothèses retenues

Hypothèses 2023	Division PHARMAGEST	Division AXIGATE LINK	Division MEDICAL SOLUTIONS	Division E-CONNECT	Division FINTECH
Taux d'actualisation	8,1%	8,1%	8,1%	8,1%	8,1%
Taux de croissance à l'infini	1,9%	1,9%	2,1%	1,9%	1,9%

Hypothèses 2022	Division PHARMAGEST			Division AXIGATE LINK	Division MEDICAL SOLUTIONS	Division E-CONNECT	Division FINTECH
	Pharmacie France	Pharmacie Italie	Pharmacie Belux				
Taux d'actualisation	7,8%	9,0%	9,6%	7,8%	9,5%	9,5%	10,3%
Taux de croissance à l'infini	1,8%	2,4%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,5%

Analyse de la sensibilité

La sensibilité des tests a été mesurée autour des paramètres suivants dans les différentes UGT :

- Évolution du taux d'actualisation de +/- 0,5 point de base ;
- Évolution du taux de croissance à l'infini de +/- 0,5 point de base ;
- Évolution des hypothèses retenues par la Direction dans son Business Plan à 5 ans fixées à -15% et -30%.

	Test de sensibilité		Valeur des actifs en base 100	
	2023	2022	2023	2022
Évolution du taux d'actualisation	-0,5 point	-0,5 point	108,7	108,5
	+0,5 point	+0,5 point	92,6	92,8
Évolution du taux de croissance à l'infini	-0,5 point	-0,5 point	93,9	94,0
	+0,5 point	+0,5 point	107,2	107,1
Prévisions du Business Plan à 5 ans	-15%	-15%	88,5	85
	-30%	-30%	77	70

La base 100 est définie comme la valeur recouvrable des actifs testés par UGT.

L'analyse de sensibilité aux paramètres ci-avant précisés n'a pas fait apparaître d'éléments actualisés générant une valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable des actifs testés.

5.2. Tests de dépréciation des frais de développement

La norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs » requiert la réalisation et documentation de tests de dépréciation pour les projets ayant les caractéristiques suivantes :

- En cas d'indice de perte de valeur pour les frais de développement en cours d'amortissement ;
- Annuellement pour les frais de développement non encore mis en service.

L'estimation de la valeur recouvrable des projets est réalisée en application de la méthode des Discounted Cash-Flows. Une évaluation de la durée de vie de chaque projet est effectuée afin de tenir compte du marché concerné. Le Groupe EQUASENS n'a pas détecté d'indices de pertes de valeurs.

Les tests mis en œuvre n'ont pas conduit à déprécier la valeur des projets.

NOTE 6. - Financement et instruments financiers**6.1. Titres non consolidés et créances rattachées**

Valeurs brutes des actifs financiers non courants :

Valeurs brutes - En K€	Valeur au 31/12/2022	Augmentation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2023
Autres créances long terme	363	0	0	0	0	363
Autres participations	2 650	0	0	0	0	2 650
TOTAL	3 013	0	0	0	0	3 013

Valeurs brutes - En K€	Valeur au 31/12/2021	Augmentation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2022
Autres créances long terme	363	0	0	0	0	363
Autres participations	2 650	0	0	0	0	2 650
TOTAL	3 013	0	0	0	0	3 013

Les « autres participations » correspondent aux titres non consolidés de la société EMBLEEMA INC.

6.2. Actifs financiers non courants

Valeurs brutes - En K€	Valeur au 31/12/2022	Augmentation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2023
Dépôts, cautionnements et prêts	763	30	0	0	0	793
Placements	51 191	56 845	-25 753	0	0	82 283
TOTAL	51 954	56 875	-25 753	0	0	83 077

Valeurs brutes - En K€	Valeur au 31/12/2021	Augmentation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2022
Dépôts, cautionnements et prêts	730	33	0	0	0	763
Placements	43 073	21 540	-13 422	0	0	51 191
TOTAL	43 803	21 573	-13 422	0	0	51 954

En K€	2023	2022
Valeurs brutes des placements long terme à l'ouverture	51 191	43 073
Intérêts de placement	3 869	1 613
Ajustement juste valeur	-745	-1 763
Augmentation	52 976	19 927
Diminution	-25 008	-11 659
Valeurs brutes des placements long terme à la clôture ^{(1) (2)}	82 283	51 191

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2022, le solde des placements s'analyse de la façon suivante :

- Contrat de capitalisation en unités de compte : 26 199 K€ ;
- Placements en assurance-vie : 3 454 K€ ;
- Comptes à terme : 21 539 K€.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2023, le solde des placements s'analyse de la façon suivante :

- Placements en assurance-vie : 3 454 K€ ;
- Comptes à terme : 18 282 K€ ;
- Produits structurés (callable note) : 60 547 K€.

À la clôture, les placements sont principalement valorisés au coût amorti. Cette méthode a été retenue au regard de la nature des placements.



6.3. Actifs financiers courants

À la clôture, les placements sont principalement valorisés au coût amorti. Cette méthode a été retenue au regard de la nature des placements.

Valeurs nettes - En K€	31/12/2023	Dont variation de périmètre	31/12/2022
Contrat de capitalisation ⁽¹⁾	24 071	0	30 723
Autres actifs financiers ⁽²⁾	12 182	0	13 853
TOTAL	36 253	0	44 576

⁽¹⁾ Contrat d'investissement en fonds euros avec un profil d'investissement assimilable à des OAT assorti d'une garantie du capital net investi et des intérêts passés. La juste valeur du contrat correspond à la valeur liquidative à tout instant, soit la valeur comptable. Le rendement a été confirmé sur la base de la rémunération garantie.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2023, le solde est composé d'une avance en compte courant au bénéfice de la maison-mère MARQUE VERTE SANTE pour un montant de 7 000 K€ et de compte à terme à échéance moins d'un an pour 5 182 K€.

6.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en compte courant bancaire et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont constitués des placements de maturité inférieure à 3 mois aisément convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Valeurs brutes - En K€	31/12/2023	Dont variation de périmètre	31/12/2022
Disponibilités	18 432	0	23 436
TOTAL	18 432	0	23 436

6.5. Dettes financières

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs éventuels d'intérêts sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Les frais et primes d'émission, dans la mesure où ils sont incrémentaux et directement rattachables, sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée des emprunts.

Les dettes relatives aux options de vente sont estimées sur la base des performances attendues.

La répartition temporelle des dettes financières est la suivante :

En K€	31/12/2023				Dont changement d'estimation	Dont variation de périmètre	31/12/2022
	Montant brut	À - 1 an	De 1 à 5 ans	À + 5 ans			Montant brut
Découverts bancaires	0	0	0	0	0	0	4
Emprunts auprès d'établissements de crédit ⁽¹⁾	56 192	18 944	37 101	147	0	387	54 364
Cautions ⁽²⁾	2 139	64	2 075	0	0	0	2 157
Dettes options de ventes sur minoritaires	194	0	194	0	0	0	194
Dettes IFRS 16	10 683	3 272	6 658	753	0	0	9 916
Dettes Crédit-Bail	65	65	0	0	0	0	77
Emprunts / dettes financières	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	69 273	22 345	46 028	900	0	387	66 712

En K€	31/12/2022				Dont change- ment d' estimation	Dont variation de périmètre	31/12/2021
	Montant brut	À - 1 an	De 1 à 5 ans	À + 5 ans			Montant brut
Découverts bancaires	4	4	0	0	0	0	4
Emprunts auprès d'établissements de crédit ⁽¹⁾	54 364	15 228	36 621	2 515	0	0	63 998
Cautions ⁽²⁾	2 157	61	2 096	0	0	0	2 224
Dettes options de ventes sur minoritaires	194	0	194	0	0	0	7 603
Dettes IFRS 16	9 916	2 713	6 145	1 056	0	0	10 125
Dettes Crédit-Bail	77	77	0	0	0	0	107
TOTAL	66 712	18 083	45 056	3 571	0	0	84 061

L'impact des dettes financières sur les flux de trésorerie est :

En K€	31/12/2023 Montant brut	31/12/2022 Montant brut	Variation	Cash	Non Cash
Découverts bancaires	0	4	-4	-4	0
Emprunts auprès d'établissements de crédit ⁽¹⁾	56 192	54 364	1 828	1 441	387
Cautions ⁽²⁾	2 139	2 157	-18	-18	0
Dettes options de ventes sur minoritaires	194	194	0	0	0
Dettes IFRS 16	10 683	9 916	767	352	415
Dettes Crédit-Bail	65	77	-12	-12	0
TOTAL	69 273	66 712	2 561	1 759	802

En K€	31/12/2022 Montant brut	31/12/2021 Montant brut	Variation	Cash	Non Cash
Découverts bancaires	4	4	0	0	0
Emprunts auprès d'établissements de crédit ⁽¹⁾	54 364	63 998	-9 634	-9 634	0
Cautions ⁽²⁾	2 157	2 224	-67	-67	0
Dettes options de ventes sur minoritaires	194	7 603	-7 409	0	-7 409
Dettes IFRS 16	9 916	10 125	-209	0	-209
Dettes Crédit-Bail	77	107	-30	-30	0
Emprunts / dettes financières	0	0	0	0	0
TOTAL	66 712	84 061	-17 349	-9 731	-7 618

⁽¹⁾ En 2023, les emprunts ne sont pas soumis à covenants bancaires et sont exclusivement à taux fixes à l'exception d'un emprunt de 3 500 K€ souscrit en 2023 dans le cadre d'une acquisition.

⁽²⁾ Ces passifs non courants sont principalement constitués de cautions reçues dans le cadre du service de mise à jour SESAM-Vitale, service dont la durée est de 36 mois reconductible tacitement.

Analyse des emprunts auprès d'établissements de crédit par échéance et par nature de taux :

Échéances - En K€	Taux fixe	Taux variable	Total
À - 1 an	17 827	1 117	18 944
De 1 à 5 ans	34 718	2 384	37 102
À + 5 ans	147	0	147
TOTAL	52 692	3 501	56 192



6.6. Résultat financier

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Produits de trésorerie	3 869	1 613
Coût de l'endettement brut	-669	-679
<i>dont impact IFRS 16</i>	-153	-126
Gains et pertes sur écarts de changes	0	0
Autres produits et charges financiers ⁽¹⁾	-999	-1 761

⁽¹⁾ En 2023, les autres produits et charges financiers intègrent les ajustements de juste valeur des placements financiers pour -744 K€ ainsi que la charge de désactualisation liée à la dette des avantages post-emploi -255 K€. En 2022, ces montants étaient respectivement de -1 700 K€ et -62 K€.

6.7. Gestion et contrôle des risques financiers

6.7.1. Risque de liquidité

Le Groupe EQUASENS a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances pour les 12 mois à venir.

Au 31 décembre 2023, le Groupe EQUASENS dispose de différents niveaux de liquidité selon les horizons temporels ci-après :

- À très court terme, le Groupe EQUASENS bénéficie d'une trésorerie disponible de 18,4 M€ ainsi que d'autorisations de lignes de découvert non utilisées pour un montant de 32 M€ ;
- À court terme, le Groupe EQUASENS peut recourir aux fonds euros d'une valeur de 24,1 M€ et de VMP ou assimilé pour 12,1 M€ ;
- Afin de faire face à des besoins complémentaires à moyen terme, le Groupe EQUASENS peut s'appuyer sur ses placements financiers non courants (se référer à la Note 6.2 des comptes consolidés) d'un montant de 82,2 M€.

Ainsi, la position nette de liquidité disponible du Groupe EQUASENS est de 168,8 M€ (y compris lignes de découvert non utilisées) ce qui permet de disposer à tout moment des ressources financières suffisantes afin de financer l'activité courante, les investissements nécessaires à son développement futur, mais également de faire face à tout événement exceptionnel.

Les différentes échéances des emprunts financiers sont présentées en Note 6.5 des comptes consolidés.

Les différentes sources de financement utilisées par le Groupe EQUASENS sont les découverts bancaires et les emprunts à moyen et long terme.

Le Groupe EQUASENS s'est déjà assuré de la possibilité d'accès au crédit en cas d'investissement significatif.

Par ailleurs, la gestion du risque de liquidité au sein du Groupe EQUASENS a pour objectif de rechercher des ressources au meilleur coût et de s'assurer de leur obtention à tout instant.

Ainsi, l'analyse faite par le Groupe EQUASENS sur son risque de liquidité lui permet d'être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

6.7.2. Risque de marché

Risque de change

Dans son activité, le Groupe EQUASENS est très peu exposé au risque de change dans la mesure où la très grande majorité de ses achats et ventes est réalisée en euro.

Risque sur actions et autres instruments financiers

Le Groupe EQUASENS, en accord avec sa charte trésorerie, maîtrise son risque de perte en capital. Tous les placements sont souscrits auprès d'émetteurs français ayant un scoring minimum de A3 (Moody's) ou A- (Standard & Poor's et Fitch Ratings).

Risque de taux

L'exposition du Groupe EQUASENS au risque de taux concerne les emprunts à taux variable (sensibilité à la hausse des taux).

Analyse de la dette financière brute par échéance, nature et niveau de taux en 2023 :

En K€	Taux fixe				Taux variable
	Valeur comptable	Inférieur à 2%	Entre 2% et 4%	Plus de 4%	
2024	18 944	14 016	3 811	0	1 117
2025	15 054	9 949	3 938	0	1 166
2026	12 066	7 259	3 590	0	1 218
2027	7 037	4 799	2 238	0	0
2028	2 945	2 376	569	0	0
Au-delà	147	147	0	0	0
TOTAL	56 192	38 546	14 146	0	3 501

Analyse de la dette financière brute par échéance, nature et niveau de taux en 2022 :

En K€	Taux fixe				Taux variable
	Valeur comptable	Inférieur à 2%	Entre 2% et 4%	Plus de 4%	
2023	15 228	15 017	175	36	0
2024	14 113	13 895	190	28	0
2025	10 070	9 838	204	28	0
2026	7 430	7 197	205	28	0
2027	5 008	4 780	207	21	0
Au-delà	2 515	2 497	18	0	0
TOTAL	54 364	53 225	1 000	141	0

6.7.3. Risque de crédit / contrepartie

Les créances clients qui ne sont pas dépréciées sur base individuelle au 31 décembre 2023 ont été analysées. Un règlement a été reçu après la clôture pour la majorité d'entre elles (se référer à la Note 7.4 des comptes consolidés).

6.7.4. Risque lié aux effets du changement climatique

Au regard de ses activités, le Groupe EQUASENS n'est pas spécifiquement exposé aux risques liés aux effets du changement climatique.

6.8. Engagements hors bilan liés au financement du Groupe

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles ⁽¹⁾	2 352	4 532
Créances cédées non échues	0	0
Autres engagements financiers donnés	0	0
TOTAL	2 352	4 532

⁽¹⁾ L'intégralité des nantissements a été donnée à la souscription d'emprunts bancaires. Le montant indiqué correspond au solde des emprunts concernés au 31 décembre 2023.

Le Groupe EQUASENS ne dispose pas d'engagements hors bilan reçus (hors lignes de crédit reçues et non utilisées pour 32 M€) pouvant avoir un impact financier significatif lié au financement du Groupe EQUASENS.

À la connaissance du Groupe EQUASENS, il n'existe pas à la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2023 d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus.



NOTE 7. - Données opérationnelles

7.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe EQUASENS comprend essentiellement les revenus liés aux activités suivantes :

- Ventes de configurations et de matériels
- Prestations de maintenance évolutive et formations métier
- Nouvelles solutions logicielles et abonnements
- Autres prestations (dont intermédiation)

Le produit des ventes de configurations et de matériels est enregistré quand le contrôle des biens est transféré à l'acquéreur.

Les prestations de maintenance évolutive et formations métier sont enregistrées linéairement sur la durée des contrats.

Les nouvelles solutions logicielles et abonnements sont constatés au moment de la prestation et de la cession du droit d'usage.

Les autres prestations sont enregistrées au moment de la réalisation de la prestation.

Focus Agent / Principal au titre du chiffre d'affaires NANCEO

NANCEO achète des équipements auprès d'un fournisseur et revend le contrat sur la base d'un acte de cession. Le contrat est proposé par NANCEO aux différents bailleurs sur sa plateforme de refinancement. L'achat et la vente sont concomitants dans la mesure où NANCEO n'accepte pas le contrat avec le client final sans avoir au préalable reçu l'accord de refinancement d'un bailleur.

NANCEO procure un savoir-faire en termes de recherche de prestataire financeur, i.e. une plateforme de mise en relation avec des bailleurs. L'analyse du contrat montre que NANCEO agit en tant qu'agent et non pas principal au sens de la norme IFRS 15.

NANCEO comptabilise en produits des activités ordinaires le montant de la commission à laquelle elle s'attend à avoir droit en échange des dispositions prises pour que le tiers (re-financeur) fournisse les services.

La responsabilité est portée par le Bailleur et/ou le partenaire apporteur (fournisseur), par une convention tripartite (Partenaire apporteur ; NANCEO ; Bailleur).

Chiffres d'affaires nets

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de configurations et de matériels	93 522	94 672
Prestations de maintenance évolutive et formations métier	77 785	72 757
Nouvelles solutions logicielles et abonnements	45 795	44 010
Autres prestations (dont intermédiation)	2 686	2 634
TOTAL	219 788	214 075

7.2. Information sectorielle et géographique

7.2.1. Information sectorielle

Les activités du Groupe EQUASENS sont regroupées au sein de Divisions :

- **Division PHARMAGEST** : Correspond au secteur de l'informatique officinale.
- **Division AXIGATE LINK** : Correspond au secteur de l'informatique pour les professionnels de santé intervenant aux domiciles des patients ou en structures d'hébergement médico-sociales et sanitaires.
- **Division MEDICAL SOLUTIONS** : Éditeur de logiciels pour les médecins libéraux, en cabinet et en groupe, MSP, CPTS, et les auxiliaires médicaux.
- **Division E-CONNECT** : Concepteur et fabricant d'appareils et de dispositifs électroniques connectés à destination des professionnels de santé et des patients.
- **Division FINTECH** : Correspond au secteur des solutions de financement de biens en location pour le secteur tertiaire.

Ces Divisions sont des regroupements de services, pôles, agences et entités juridiques ayant une activité commune.

Les segments regroupés dans la colonne « autres » ont chacun un CA inférieur à 10% du CA consolidé.

Le principal décideur opérationnel de chacune des Divisions est le Directeur de la Division.

Les données par activités sont issues du reporting interne établi suivant le référentiel des comptes consolidés aux normes françaises, complétées des reclassements et retraitements liés aux normes IFRS.

31/12/2023 - En K€	Divisions			Total
	PHARMAGEST	AXIGATE LINK	Autres ⁽¹⁾	
Chiffre d'affaires normes françaises	164 590	31 119	49 496	245 206
Ajustements IFRS	-1 866	0	-23 552	-25 417
Chiffre d'affaires IFRS	162 725	31 119	25 944	219 788
	74,04%	14,16%	11,80%	
Amortissements d'actifs corporels et incorporels normes françaises	4 586	1 958	3 238	9 782
Ajustements IFRS	2 732	396	311	3 439
Amortissements d'actifs corporels et incorporels IFRS	7 318	2 355	3 549	13 222
	55,35%	17,81%	26,84%	
Résultat opérationnel courant normes françaises	39 725	11 010	8 287	59 022
Ajustements IFRS	-3 050	-562	424	-3 187
Résultat opérationnel courant	36 675	10 448	8 712	55 835
	65,68%	18,71%	15,60%	
Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires	22,54%	33,57%	33,58%	25,40%

31/12/2022 - En K€	Divisions			Total
	PHARMAGEST	AXIGATE LINK	Autres ⁽¹⁾	
Chiffre d'affaires normes françaises	159 631	30 228	46 186	236 044
Ajustements IFRS	-1 428	0	-20 542	-21 969
Chiffre d'affaires IFRS	158 203	30 228	25 644	214 075
	73,90%	14,12%	11,98%	
Amortissements d'actifs corporels et incorporels normes françaises	4 555	1 757	2 988	9 300
Ajustements IFRS	2 415	316	268	2 999
Amortissements d'actifs corporels et incorporels IFRS	6 969	2 073	3 257	12 299
	56,67%	16,85%	26,48%	
Résultat opérationnel courant normes françaises	39 496	12 178	8 923	60 597
Ajustements IFRS	-3 768	-696	659	-3 804
Résultat opérationnel courant	35 728	11 482	9 583	56 792
	62,91%	20,22%	16,87%	
Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires	22,58%	37,99%	37,37%	26,53%

⁽¹⁾ La rubrique « Autres » correspond aux Divisions MEDICAL SOLUTIONS, E-CONNECT et FINTECH.

Les comparables au 31/12/2022 prennent en considération les évolutions de périmètres organisationnels intervenues en 2023.



7.2.2. Données opérationnelles par zones géographiques

31/12/2023 - En K€	France	Royaume-Uni	Irlande	Italie	Luxembourg	Belgique	Allemagne	Ile Maurice	Total
Chiffre d'affaires	197 160	1 675	393	11 875	47	6 407	2 232	0	219 788
Part du chiffre d'affaires	89,70%	0,76%	0,18%	5,40%	0,02%	2,92%	1,02%	0,00%	100,00%
Immobilisations incorporelles	34 387	129	0	1 666	0	2 421	1 534	0	40 137
Immobilisations corporelles	30 850	10	0	1 529	0	111	347	17	32 864
Stocks	9 756	22	0	352	0	15	169	0	10 314
Total Clients ⁽¹⁾	47 613	176	79	2 226	10	1 999	710	0	52 813
Total Fournisseurs	14 888	44	179	528	9	196	247	3	16 093

31/12/2022 - En K€	France	Royaume-Uni	Irlande	Italie	Luxembourg	Belgique	Allemagne	Ile Maurice	Total
Chiffre d'affaires	194 491	1 544	243	10 404	81	5 644	1 666	0	214 075
Part du chiffre d'affaires	90,85%	0,72%	0,11%	4,86%	0,04%	2,64%	0,78%	0,00%	100,00%
Immobilisations incorporelles	33 670	141	0	1 850	439	2 355	0	0	38 455
Immobilisations corporelles	25 223	12	48	1 123	4	181	0	22	26 610
Stocks	8 830	28	80	295	0	77	0	0	9 311
Total Clients ⁽¹⁾	41 884	142	64	2 102	11	2 097	228	0	46 528
Total Fournisseurs	15 535	56	262	660	7	242	40	10	16 810

⁽¹⁾ Information sur les clients significatifs : aucun client du Groupe EQUASENS ne représente plus de 10% du total CA.

7.3. Saisonnalité de l'activité

Il n'existe pas de caractère saisonnier ou cyclique significatif des activités.

7.4. Créances clients et autres créances clients

Les créances clients sont comptabilisées au coût amorti. Une dépréciation est déterminée selon le niveau de risque estimé.

En K€	31/12/2023			Dont variation de périmètre	31/12/2022 Montant net
	Montant brut	Dépréciation	Montant net		
Clients ⁽¹⁾	40 408	816	39 592	606	33 784
Factures à établir ⁽²⁾	13 221	0	13 221	21	12 744
Autres créances	9 209	0	9 209	1 205	7 748
Charges constatées d'avance ⁽³⁾	5 229	0	5 229	57	5 574
TOTAL	68 067	816	67 251	1 889	59 850



En K€	31/12/2022			Dont variation de périmètre	31/12/2021 Montant net
	Montant brut	Dépréciation	Montant net		
Clients ⁽¹⁾	34 390	606	33 784	0	31 852
Factures à établir ⁽²⁾	12 744	0	12 744	0	5 501
Autres créances	7 748	0	7 748	0	6 775
Charges constatées d'avance ⁽³⁾	5 574	0	5 574	0	4 459
TOTAL	60 546	606	59 850	0	48 857

⁽¹⁾ Toutes les créances constituant la balance âgée consolidée ci-dessous ont fait l'objet d'une étude individualisée. Elles sont dépréciées selon l'évaluation du niveau de risque de non-recouvrement attendu.

⁽²⁾ Prestations réalisées dont les conditions d'émission de la facturation sont définies par les pouvoirs publics (concerne principalement la Division AXIGATE LINK).

⁽³⁾ Engagement contractuel sur période de 1 à 5 ans principalement pour des prestations de services et maintenance informatique (sécurité et infrastructures) et achats dont la livraison n'est pas réalisée à date.

Le solde clients se décompose ainsi par tranche (en K€) :

En K€	Montant net	Non échu	<60 jours	60<X<180 jours	>180 jours
Solde au 31/12/2023	52 813	26 584	21 069	3 403	1 758
Solde au 31/12/2022	46 528	27 872	16 174	1 815	667

Compte tenu du fait que les créances sont des créances à court terme, et en l'absence d'évolution significative de la qualité des contreparties, la juste valeur des créances est proche de leur valeur comptable.

En K€	31/12/2022	Entrée de périmètre	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31/12/2023
Dépréciation comptes clients	606	70	468	-328	0	816

En K€	31/12/2021	Entrée de périmètre	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31/12/2022
Dépréciation comptes clients	597	0	423	-414	0	606

7.5. Stocks

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition : le matériel sérialisé est évalué selon le principe du coût individuel et le matériel réparable non sérialisé, de faible valeur, est valorisé au coût unitaire moyen pondéré.

À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas de leur coût de revient et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

En K€	31/12/2023			Dont variation de périmètre	31/12/2022 Montant net
	Montant brut	Dépréciation	Montant net		
Matériels	4 402	457	3 945	79	5 168
Fournitures	3 395	24	3 371	0	2 945
Pièces	3 090	92	2 998	0	1 198
TOTAL	10 887	573	10 314	79	9 311



En K€	31/12/2022			Dont variation de périmètre	31/12/2021
	Montant brut	Dépréciation	Montant net		Montant net
Matériels	5 732	564	5 168	0	5 302
Fournitures	2 961	17	2 945	0	1 815
Pièces	1 278	80	1 198	0	1 757
TOTAL	9 971	661	9 311	0	8 874

7.6. Dettes fournisseurs et autres dettes

En K€	31/12/2023				Dont variation de périmètre	31/12/2022
	Montant brut	À - 1 an	De 1 à 5 ans	À + 5 ans		Montant brut
Dettes fournisseurs	16 093	16 093	0	0	459	16 810
Autres dettes ⁽¹⁾	41 850	39 149	2 701	0	2 373	38 411
Produits constatés d'avance ⁽²⁾	29 942	29 942	0	0	129	24 379
TOTAL	87 885	85 184	2 701	0	2 961	79 600

En K€	31/12/2022				Dont variation de périmètre	31/12/2021
	Montant brut	À - 1 an	De 1 à 5 ans	À + 5 ans		Montant brut
Dettes fournisseurs	16 810	16 810	0	0	0	16 269
Autres dettes ⁽¹⁾	38 411	38 317	94	0	0	34 874
Produits constatés d'avance ⁽²⁾	24 379	24 379	0	0	0	21 845
TOTAL	79 600	79 506	94	0	0	72 988

⁽¹⁾ La ligne « Autres dettes » regroupe les autres dettes courantes et non courantes.

⁽²⁾ Quote-part des facturations de revenus récurrents (abonnements et maintenance y compris IFRS 15) qui représente 15 164 K€ au 31/12/2023 et 13 964 K€ au 31/12/2022.

7.7. Dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux amortissements	-13 222	-12 299
Dépréciations sur actif circulant	-53	51
Provisions pour risques et charges	-445	-1 217
TOTAL	-13 719	-13 466

Les reprises de provisions sont présentées en déduction des dotations.

7.8. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont constitués d'éléments non récurrents qui nuisent à la comparabilité des périodes affichées dans ce document.

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Restructuration réseaux de distribution ⁽¹⁾	-202	-465
Honoraires accompagnement IP BOX	-248	-565
Litige fiscal	-178	0
Dépréciation écarts d'acquisition (PHARMAGEST LUXEMBOURG)	0	-550
TOTAL	-627	-1 580

⁽¹⁾ Correspond à la réorganisation des activités commerciales suite à l'intégration d'ASCA INFORMATIQUE.



7.9. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Obligation contractuelle de location simple mobilière ⁽¹⁾	29	2
Obligation contractuelle de location simple immobilière ⁽¹⁾	6	10
TOTAL	35	12

⁽¹⁾ Valeurs exprimées en TTC correspondant à des loyers à échoir.

Le Groupe EQUASENS ne dispose pas d'engagements hors bilan reçus pouvant avoir un impact financier significatif lié aux activités opérationnelles du Groupe.

À la connaissance du Groupe EQUASENS, il n'existe pas à la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2023 d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus.

NOTE 8. - Achats et Charges externes

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Achats d'études et prestations (sous-traitance et honoraires)	-9 490	-10 419
Services extérieurs (entretiens et réparations, publicité, communication, assurances)	-4 090	-3 767
Matériels non stockés et énergies	-6 343	-5 630
Autres : déplacements et missions, publicité, communication, transport	-7 681	-7 988
TOTAL	-27 604	-27 805

NOTE 9. - Charges et avantages du personnel

9.1. Effectif et masse salariale

L'effectif du Groupe EQUASENS au 31 décembre 2023 est de 1 288 salariés (1 271 salariés en Équivalent Temps Plein – ETP) contre 1 240 salariés (1 221 salariés en Équivalent Temps Plein – ETP) au 31 décembre 2022.

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Rémunérations - primes - Engagements postérieurs à l'emploi	-51 263	-47 849
Participation et intéressement	-5 665	-5 736
Charges sociales	-23 486	-21 494
Stock-options	-352	-352
TOTAL	-80 766	-75 432

9.2. Avantages au personnel

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régimes dans lesquels le Groupe EQUASENS s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés. Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe EQUASENS n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La provision figurant dans les comptes consolidés est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetée et prend en compte les charges sociales y afférentes.

Le taux d'actualisation retenu est de 3,70%. Le calcul est anticipé et réalisé avant la date de clôture. Le taux pris en compte est celui en vigueur au moment du calcul, défini par référence au taux d'émission des obligations, en euros, du secteur privé de grande qualité (sous-entendu d'entreprises cotées AA et AAA) avec une maturité des engagements à 10 ans.

Les écarts actuariels proviennent des distorsions entre les hypothèses utilisées et la réalité ou la modification des hypothèses de calcul des engagements et les actifs affectés à leur couverture. Conformément aux amendements de la norme IAS 19, les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement en capitaux propres.

Se référer à la Note 12 des comptes consolidés pour l'engagement à la clôture.

9.3. Stock-options

L'application de la norme IFRS 2 a pour conséquence de constater une charge correspondant aux avantages octroyés aux salariés sous la forme de paiements en actions.

Les options sont évaluées par le Groupe EQUASENS, par référence à la valeur des instruments de capitaux propres attribués, à la date d'octroi en utilisant un modèle mathématique. Ce modèle permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

Cette valeur est enregistrée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en autres éléments du résultat global. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits pour lesquels il est estimé que les conditions de service et de performance hors marché seront remplies, de telle sorte que le montant comptabilisé en fine est basé sur le nombre réel de droits qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance hors marché à la date d'acquisition. Pour les droits à paiement fondé sur des actions assorties d'autres conditions, l'évaluation de la juste valeur à la date d'attribution reflète ces conditions et les écarts entre l'estimation et la réalisation ne donnent lieu à aucun ajustement ultérieur.

Les plans de stock-options, depuis le 16 octobre 2007, sont soumis à une contribution patronale, recouvrée par les URSSAF. Le taux de cette contribution est fixé à 30% pour les options consenties et les attributions effectuées à compter du 11 juillet 2012.

Le Groupe EQUASENS a, conformément aux textes en vigueur, retenu pour assiette la juste valeur des options au sens d'IFRS 2.

9.3.1. Plan de stock-options sur l'exercice 2020

Informations sur les options d'achat d'actions	Informations
Date du Conseil d'Administration	04/12/2020
Nombre total d'actions pouvant être souscrit ou acheté	45 000
<i>Dont le nombre pouvant être souscrit ou acheté par :</i>	
• <i>Les mandataires sociaux / Administrateurs / Membres du Comité de Direction Financier et Social</i>	45 000
• <i>Dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires</i>	0
Point de départ d'exercice des options	04/12/2024
Date d'expiration	03/12/2028
Prix de souscription	74,46 €
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2023	0
Nombre d'actions perdues au 31/12/2023	0
Options d'achat d'actions restantes	45 000

9.3.1.1. Bénéficiaires

Bénéficiaire de ce plan Messieurs PAUTRAT Dominique, SUPPLISSON Denis et DE ROTALIER Grégoire, dirigeants mandataires sociaux d'EQUASENS et des filiales. Options donnant droit à l'acquisition d'actions existantes de la Société provenant de rachats d'actions effectués par celle-ci dans les conditions prévues par la loi. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2020 a décidé :

- qu'ils bénéficieront chacun de QUINZE MILLE (15 000) options d'achat d'actions de la Société ;
- que l'acquisition définitive des options d'achat consenties ne pourra intervenir qu'après une période de 4 ans à compter de la date d'attribution et que la durée de validité des options ne pourra excéder une période de 8 ans à compter de leur attribution ;
- que le prix à payer lors de l'exercice des options d'achat d'actions sera fixé par le Conseil d'Administration au jour où les options seront consenties, conformément aux dispositions prévues par :
 - l'article L. 225-177 du Code de commerce ;
 - l'article L. 225-179 du Code de commerce.



9.3.1.2. Information sur les rémunérations sur base d'actions

Les options ont été évaluées selon le modèle de Black & Scholes. Les hypothèses suivantes ont été retenues pour l'évaluation des options :

- Maturité : 6 ans
 - Volatilité ⁽¹⁾ : 29,1%
 - Taux sans risque : - 0,58%
 - Dividendes attendus : 1,18%
 - Turn-over : 0,00%
 - Juste valeur de l'option : 131,28 €
- ⁽¹⁾ Estimée à partir de la volatilité historique sur la base du cours de l'action d'EQUASENS.

Au titre du plan de stock-options sur l'exercice 2023, une charge de rémunération de 352 K€ a été comptabilisée en contrepartie des capitaux propres.

9.4. Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations brutes perçues au cours de l'année 2023 par les membres des organes d'administration (Directeur Général et Directeur Général Délégué) se sont élevées à 540 K€ (hors intéressement et participation, et prévoyance et frais de santé). Les sommes perçues incluent EQUASENS et les sociétés contrôlées.

Il n'y a pas d'engagements en matière de pensions en dehors de ceux comptabilisés. Le montant versé au titre de l'article 83 (CGI) pour les dirigeants s'est élevé à 40 K€.

Aucune avance ni aucun crédit n'a été accordé aux membres des organes de direction par EQUASENS et les sociétés contrôlées.

NOTE 10. - Impôts sur les résultats

10.1. Impôts sur les résultats

Le Groupe EQUASENS calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

10.1.1. Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

La CVAE est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique « Impôts et taxes » et ne génère de ce fait pas d'impôt différé passif (cf. communiqué du Conseil National de la Comptabilité, devenu Autorité des Normes Comptables, en date du 14 janvier 2010).

10.1.2. Charge d'impôt

Elle s'analyse comme suit :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Impôt courant	10 001	6 630
Impôt différé	-299	-450
TOTAL	9 702	6 181

10.2. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable. Ils sont évalués sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée.

Pour les sociétés françaises, le Groupe EQUASENS a retenu un taux de 25% pour le calcul de ses impôts différés, taux qui correspond au taux applicable le plus probable au moment du recouvrement de l'impôt.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, de déficits fiscaux et de crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable. Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées.

10.2.1. Réconciliation entre impôt théorique et impôt réel

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net	48 882	48 333
Résultat des sociétés mises en équivalence	1 176	367
Résultat net des sociétés intégrées	47 706	48 700
Impôt sur les résultats	9 702	6 179
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	57 406	54 879
Charge d'impôt théorique au taux légal d'impôt sur les sociétés (25%)	14 351	13 720
Différences permanentes	241	172
Différence de taux	38	64
Déficits non activés	182	260
Société mise en équivalence	0	0
Imputation pertes reportables	-105	0
Impact IP Box ⁽¹⁾	-5 006	-8 038
Charge d'impôt effective	9 706	6 177
Taux effectif d'imposition	16,90%	11,26%

⁽¹⁾ Le régime fiscal « IP BOX » permet aux entreprises développant des solutions logicielles originales, sous certaines conditions, d'obtenir un taux d'Impôt sur les Sociétés (IS) réduit à 10 % sur les revenus de certains actifs de propriété intellectuelle.

10.2.2. Impôts différés actifs et passifs

L'analyse des variations des impôts différés actifs et passifs est présentée dans le tableau ci-dessous :

En K€	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total impôts différés nets
Au 31 décembre 2022	2 544	-1 517	1 027
Variations impactant l'année 2023	969	-39	930
Au 31 décembre 2023	3 513	-1 556	1 957

En K€	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total impôts différés nets
Au 31 décembre 2021	2 379	-1 406	974
Variations impactant l'année 2022	165	-111	53
Au 31 décembre 2022	2 544	-1 517	1 027

Les impôts différés sont comptabilisés en situation nette par société. Les principaux actifs et passifs d'impôts différés sont les suivants :

En K€	31/12/2022	Variation	Variation périmètre	OCI	31/12/2023
Effet des reports déficitaires	173	123	53	0	349
Effet fiscal des différences temporaires liées aux :					
Engagements de retraite	1 410	157	27	175	1 769
Dettes sociales	886	-1	0	0	885
Dettes fiscales	13	2	0	0	14
Retraitement marge en stock	55	16	0	0	70
Autres différences temporaires	-247	-689	377	0	-558
Retraitement réévaluation	0	382	0	0	382
Retraitement revenus	-65	-50	0	0	-116
Activation R&D	-4 590	67	0	0	-4 523
Contrat de location	-46	9	0	0	-37
Produits constatés d'avance	3 439	284	0	0	3 723
Total différences temporaires	854	174	405	175	1 608
Impôts différés actifs (passifs) bruts	1 027	298	457	175	1 957
Impôts différés actifs (passifs) nets	1 027	298	457	175	1 957

En K€	31/12/2021	Variation	Variation périmètre	OCI	31/12/2022
Effet des reports déficitaires	387	-214	0	0	173
Effet fiscal des différences temporaires liées aux :					
Engagements de retraite	1 402	407	0	-400	1 410
Dettes sociales	716	170	0	0	886
Dettes fiscales	8	5	0	0	13
Retraitement marge en stock	40	15	0	0	55
Autres différences temporaires	-91	-156	0	0	-247
Retraitement réévaluation	0	0	0	0	0
Retraitement revenus	-69	4	0	0	-65
Activation R&D	-4 781	191	0	0	-4 590
Contrat de location	-48	2	0	0	-46
Produits constatés d'avance	3 410	29	0	0	3 439
Total différences temporaires	587	667	0	-400	854
Impôts différés actifs (passifs) bruts	975	453	0	-400	1 027
Impôts différés actifs (passifs) nets	975	453	0	-400	1 027

Le Groupe EQUASENS a décidé de ne pas activer les déficits de certaines de ses filiales. Ces déficits s'élèvent à 3 202 K€ soit un total d'impôt différé actif de 924 K€.

NOTE 11. - Capitaux propres et résultat par action

11.1. Capital social et réserves

Le capital d'EQUASENS est composé de 15 174 125 actions d'une valeur nominale de 0,20€. Il n'existe qu'une catégorie d'action pour laquelle à chaque action est attaché un droit de vote. Le nombre d'actions en circulation n'a pas varié au cours de l'exercice.

Les réserves part Groupe du Groupe EQUASENS s'élèvent à 169 195 K€ dont 14 798 K€ de prime d'émission, -23 K€ d'écart de conversion, 310 K€ de réserve légale et 154 108 K€ d'autres réserves.

11.2. Actions propres détenues par EQUASENS

Le poste comporte 142 890 actions EQUASENS détenues par la société à 100%.

La valeur boursière de l'action EQUASENS au 31 décembre 2023 s'établit à 61,10 €.

11.2.1. Contrat de liquidité

Le contrat d'animation du cours est détenu à 100% par EQUASENS et GILBERT DUPONT en assure la gestion.

Caractéristiques du contrat :

- Les interventions de l'animateur ont pour seul objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité de cotations des titres ainsi que d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché ;
- Le contrat ne prévoit pas de titres ou disponibilités réservés au fonctionnement du contrat. Néanmoins, lorsque le solde espèces ou titres portés au crédit du contrat de liquidité apparaît insuffisant pour lui permettre d'assurer la continuité de ses interventions au titre du contrat, l'animateur se concerta avec l'émetteur pour déterminer les moyens d'y remédier ;
- Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction et peut être résilié par l'émetteur sans préavis (avec un préavis de 30 jours si c'est à l'initiative de l'animateur) ;
- Les achats réalisés sont encadrés par l'autorisation annuelle de l'Assemblée Générale sur le programme de rachat.

Pour l'année 2023, les mouvements sur le contrat de liquidité ont été les suivants :

- Achats : 71 281 actions au prix moyen de 72,43 € ;
- Ventes : 70 819 actions au prix moyen de 73,07 €.

L'évaluation est faite au prix moyen pondéré.

Au 31 décembre 2023, les moyens figurant au compte de liquidité étaient de 3 468 actions et le solde en espèces du compte de liquidité était de 211 K€.

11.2.2. Programme de rachat d'actions (hors contrat de liquidité)

EQUASENS a acquis :

- En 2022, un complément de 18 801 actions au prix moyen de 82,00€ ;
- En 2023, aucun achat.

11.2.3. Plan de stock-options

Les 45 000 actions pouvant être souscrites ou achetées dans le cadre du plan de stock-options évoqué en Note 9.3 des comptes consolidés sont couvertes par le programme de rachat d'actions.

11.3. Dividendes

Le dividende versé par EQUASENS en 2023 sur les résultats de 2022 s'élève à 17 450 K€ soit 1,15 € par action.

Les filiales de la société EQUASENS ont versé 589 K€ à leurs actionnaires minoritaires au titre des résultats 2022.

La proposition de dividende qui sera faite à la prochaine Assemblée Générale Annuelle est de 18 968 K€ soit 1,25 € par action.

11.4. Résultat par action

Le résultat de base par action correspond au résultat net part du Groupe EQUASENS de l'exercice attribuable aux actions ordinaires rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise et susceptibles d'accroître le nombre d'actions en circulation.

Résultat par action – Part du groupe	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net de l'exercice (en €)	47 046 810	46 376 264
Nombre d'actions	15 174 125	15 174 125
Nombre d'actions autocontrôle	142 890	142 428
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat de base par action	15 031 235	15 031 697
Résultat de base par action (en €)	3,13	3,09
Nombre restant de stock-options	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	15 174 125	15 174 125
Résultat dilué par action (en €)	3,10	3,06

NOTE 12. - Provisions et passifs

12.1. Avantages post-emploi

En K€	Valeur au 31/12/2022	Dotation	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision devenue sans objet)	Autres mouvements	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2023
Avantages post-emploi	5 632	819	-158	0	699	109	7 102
TOTAL	5 632	819	-158	0	699	109	7 102

En K€	Valeur au 31/12/2021	Dotation	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision devenue sans objet)	Autres mouvements	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2022
Avantages post-emploi	5 647	119	-132	0	0	0	5 632
TOTAL	5 647	119	-132	0	0	0	5 632

La norme IAS 19 prévoit la reconnaissance immédiate des écarts actuariels en capitaux propres ainsi que le calcul du rendement des actifs financiers selon le taux d'actualisation utilisé pour valoriser l'engagement et non selon le taux de rendement attendu.

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Engagement début période	6 671	6 822
Coût des services rendus	607	405
Modification convention collective		872
Charge financière	256	63
Entrée de périmètre	109	0
Coût des services passés et changement de méthode	0	0
Gains actuariels (+) / Pertes actuarielles (-) générés sur l'exercice	286	-1 491
Engagement réel fin période	7 928	6 671
Juste valeur des actifs début de période	1 039	1 175
Rendement attendu des actifs	29	22
Cotisations	614	0
Prestations servies	-442	-157
Reclassement	-414	0
Juste valeur des actifs fin de période	826	1 039
Provision début de période	5 632	5 648
Provision fin de période	7 102	5 632

Les fonds placés comportent une garantie pour le capital avec un minimum de rentabilité garantie correspondant à 60% du TME (Taux Moyen d'Emprunt d'État).

La provision pour Indemnité de Départ en Retraite est déterminée selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière et compte tenu des hypothèses suivantes :

- Départ volontaire du salarié (application des charges sociales patronales) ;
 - Age de départ à la retraite : 60 - 67 ans ;
 - Turn-over : selon les tranches d'âge ;
 - Progression des salaires : 2,5% ;
 - Prise en compte d'un aléa viager ;
 - Taux d'actualisation 3,70% ;
- Le calcul est anticipé et réalisé avant la date de clôture. Le taux pris en compte est celui en vigueur au moment du calcul, défini par référence au taux d'émission des obligations, en euros, du secteur privé de grande qualité (sous-entendu d'entreprises cotées AA et AAA) avec une maturité des engagements à 10 ans.

Le Groupe EQUASENS a procédé à une évaluation de la sensibilité de la provision pour Indemnité de Départ en Retraite à l'évolution du taux d'actualisation et du taux d'évolution des salaires. Ainsi, une variation de +/- 0,5 point du taux d'actualisation ou du taux d'évolution des salaires entraînerait une évolution comme suit :

Hypothèses 2023	Variation	Impact IDR	Impact Provision IDR
Taux d'actualisation	+ 0,5 point	-472 K€	-6,1%
	- 0,5 point	515 K€	+6,6%
Taux d'évolution des salaires	+ 0,5 point	519 K€	+6,6%
	- 0,5 point	-480 K€	-6,2%

Hypothèses 2022	Variation	Impact IDR	Impact Provision IDR
Taux d'actualisation	+ 0,5 point	-293 K€	-5,2%
	- 0,5 point	316 K€	+5,6%
Taux d'évolution des salaires	+ 0,5 point	327 K€	+5,8%
	- 0,5 point	-304 K€	-5,4%

L'impact de la charge financière dans le coût des services ainsi que les rendements attendus des actifs sont présentés en éléments financiers.

12.2. Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation probable du Groupe EQUASENS, résultant d'événements passés, qui devrait se traduire pour le Groupe EQUASENS par une sortie de ressources et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Lorsque la date de réalisation de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier.

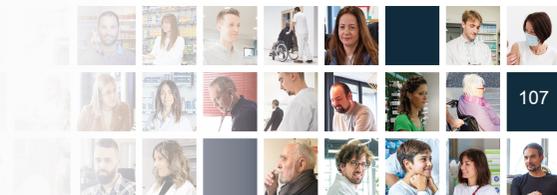
Provisions pour risques et charges :

En K€	Valeur au 31/12/2022	Dotation	Reprise (provision utilisée) ⁽¹⁾	Reprise (provision devenue sans objet)	Autres mouvements	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2023
Provisions pour litiges ⁽²⁾	552	913	-873	0	0	12	603
TOTAL	552	913	-873	0	0	12	603

En K€	Valeur au 31/12/2021	Dotation	Reprise (provision utilisée) ⁽¹⁾	Reprise (provision devenue sans objet)	Autres mouvements	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2022
Provisions pour litiges ⁽²⁾	612	818	-880	0	0	0	552
TOTAL	612	818	-880	0	0	0	552

⁽¹⁾ Les reprises (provisions utilisées) sont présentées en déduction des dotations au même titre que les reprises pour provisions devenues sans objet.

⁽²⁾ Provisions pour litiges sociaux en cours : 603 K€.



12.3. Passifs

À la connaissance du Groupe EQUASENS, il n'existe à ce jour aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe EQUASENS.

NOTE 13. - Transactions avec les parties liées

Le Groupe EQUASENS n'a pas réalisé d'opérations significatives à des conditions anormales de marché avec les parties liées. Aucune garantie n'a été donnée ou reçue dans le cadre de transactions avec les parties liées.

13.1. Nature des relations avec les sociétés mises en équivalence

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Dettes fournisseurs	0	0
Compte courant	0	0
Charges d'exploitation de la période	0	0
Créances clients	426	0
Produits d'exploitation de la période	1 118	1 327

13.2. Nature des relations avec les autres sociétés de LA COOPERATIVE WELCOOP

Le Groupe EQUASENS est consolidé par la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de LA COOPERATIVE WELCOOP (54600 - VILLERS-LÈS-NANCY).

La nature des relations avec LA COOPERATIVE WELCOOP et ses filiales sont principalement des facturations de :

- Management fees qui intègrent : l'assistance stratégique, l'assistance marketing et communication, l'assistance administrative, comptable et fiscale, l'assistance ressources humaines, et l'assistance informatique. Les prestations sont facturées au coût de revient majoré d'une marge de 3% ;
- Quote-part des contrats d'assurance Groupe ;
- Quote-part des contrats réseau ;
- Personnel en temps partagé ;
- Prestations de services commerciaux, informatiques, marketing et administratifs.

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Dettes fournisseurs	-494	-781
Autres dettes	-6	-59
Charges d'exploitation de la période	-1 215	-1 350
Avance compte courant	6 000	8 000
Créances clients	819	648
Produits d'exploitation de la période	1 677	1 461
Produits financiers	232	69

NOTE 14. - Liens entre informations financières et extra-financières

Au titre de 2023, le Groupe EQUASENS n'a pas pris d'engagements climatiques spécifiques.

Le Groupe EQUASENS, sous l'impulsion de LA COOPERATIVE WELCOOP et avec l'assistance d'un cabinet spécialisé, a initié en 2022, la construction d'une démarche RSE pour chaque activité du Groupe afin de décliner, pour ces dernières, un modèle d'affaires, des enjeux et une grille de matérialité permettant de définir des objectifs propres (et indicateurs clés) en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU.

Cette démarche favorisera la pertinence et l'engagement des différentes parties prenantes au regard de la diversité des activités du Groupe. Ces travaux ont perduré en 2023.

L'ensemble des enjeux et objectifs extra-financiers est identifié dans la Rubrique 21.2.2 - Déclaration de Performance Extra-Financière du présent Document d'Enregistrement Universel.

**NOTE 15. - Autres informations****15.1.1. Tableau des honoraires des Commissaires aux Comptes**

Montant en K€	Cabinet BATT AUDIT		Cabinet KPMG		Cabinet DELOITTE & ASSOCIÉS	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Certification des comptes	113	112	75	0	27	59
• Émetteur	50	45	75	0	27	59
• Filiales	63	67	0	0	0	0
Autres services	0	0	9⁽¹⁾	9	0	0
• Émetteur	0	0	9	9	0	0
• Filiales	0	0	0	0	0	0
TOTAL	113	112	84	9	27	59

⁽¹⁾ Prestations antérieures au mandat de Commissaire aux Comptes.

NOTE 16. - Événements postérieurs à la clôture

- Prise de participation majoritaire (70%) par EQUASENS au capital de DIGIPHARMACIE (02 janvier 2024).
- Pour des besoins d'adaptation et de rationalisation des structures juridiques du Groupe, il a été décidé la dissolution sans liquidation par Transmission Universelle de Patrimoine des sociétés suivantes :
 - la société NOVIA SEARCH à la société EQUASENS.
 - la société PRATILOG à la société PROKOV EDITIONS.
 - la société SEAA à la société ASCA INFORMATIQUE.
 Ces opérations ont pris effet le 03 janvier 2024.
- Après la cession de ses actifs R&D à la société EQUASENS, la société NOVIATEK a fait l'objet d'une mise en liquidation volontaire en date du 04 janvier 2024. La clôture de la liquidation a été prononcée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 mars 2024.
- Restructuration du capital social de la société PANDALAB : dans le cadre de la sortie d'ELSAN prévue en avril 2024 conformément aux dispositions du partenariat de 3 ans, MALTA INFORMATIQUE s'est porté acquéreur le 19 mars 2024 des actions détenues par certains des actionnaires minoritaires de PANDALAB faisant passer sa participation de 56,27% à 81,25%.
- Dans le cadre d'un contrôle fiscal débuté en avril 2023 et portant sur les périodes 2020 et 2021, une notification de redressement a été reçue en mars 2024. La société EQUASENS conteste les motifs de redressement avancés et est, avec ses conseillers fiscaux, confiant quant à un dénouement favorable de ce litige pour lequel elle estime n'avoir aucune sortie de ressource à envisager.



18.1.7. Date des dernières informations financières

Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées correspond à l'exercice 2023, clos au 31 décembre 2023.

18.2. Informations financières intermédiaires et autres

18.2.1. Informations trimestrielles ou semestrielles

Le Groupe EQUASENS n'a pas publié d'informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés.

18.3. Audit des informations financières annuelles historiques

18.3.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et comptes consolidés

18.3.1.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
(exercice clos le 31 décembre 2023)

À l'assemblée générale de la société EQUASENS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EQUASENS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014, à l'exception, pour KPMG S.A., d'un service qui n'affecte pas son jugement professionnel, l'expression de son opinion et l'exercice de sa mission.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance le point clé de l'audit relatif aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, a été le plus important pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Risques identifiés

Les titres de participation de la société EQUASENS représentent une valeur nette comptable de 106 751 K€ (soit 35% du total bilan). Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe aux comptes sociaux, ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition hors frais accessoires et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.

Comme détaillé dans la note 2.2 de l'annexe aux comptes sociaux, la valeur d'utilité est appréciée à chaque exercice par référence à la juste valeur des capitaux propres, évaluée à partir des flux de trésorerie actualisés tenant compte des perspectives de chaque filiale ou groupe de filiales, et de l'endettement net.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres, fondée notamment sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations et requiert l'exercice du jugement de la direction.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de la valeur d'utilité des titres déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode et des hypothèses d'évaluation. A cet effet, nos travaux ont consisté à :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie des entités ou groupes d'entités concernés, établies par la Direction de la société ;
- apprécier la cohérence des hypothèses retenues, et plus précisément le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie et leur cohérence avec les budgets établis par la Direction de la société, la cohérence du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie estimés et du taux de croissance à l'infini retenu pour les flux projetés avec les analyses de marché et les consensus établis par les principaux acteurs ;
- apprécier le calcul arithmétique de la valeur d'utilité à partir des flux de trésorerie actualisés et de l'endettement net ;
- apprécier le caractère approprié des informations présentées dans les notes 2 et 15.5 de l'annexe aux comptes sociaux.

Vérifications spécifiques

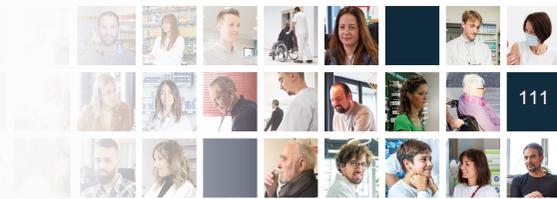
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels, et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.



Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L. 22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EQUASENS par l'assemblée générale du 29 juin 2023 pour KPMG S.A. et du 30 mai 2002 pour Batt Audit.

Au 31 décembre 2023, KPMG S.A. était dans la 1^{ère} année de sa mission et BATT Audit dans la 22^{ème} année sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Nancy, le 29 avril 2024

KPMG S.A.
Bertrand ROUSSEL

BATT AUDIT
Jehanne GARRAIT



18.3.1.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (exercice clos le 31 décembre 2023)

À l'assemblée générale de la société EQUASENS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EQUASENS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014, à l'exception, pour KPMG S.A., d'un service qui n'affecte pas son jugement professionnel, l'expression de son opinion et l'exercice de sa mission.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été le plus important pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des goodwill

Risque Identifié

Dans le cadre de son développement, le Groupe EQUASENS a été amené à faire des opérations de croissance externe et à reconnaître plusieurs goodwill, figurant pour un montant brut de 91 239 K€ au bilan 31 décembre 2023, comme précisé dans les notes 3.1 et 3.4.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Les tests de dépréciation réalisés par la société à la clôture 2023 n'ont pas conduit à constater de dépréciation complémentaire, tel que présenté dans la note 3.4.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Ces goodwill, qui correspondent à l'excédent entre la contrepartie transférée, augmentée des participations ne donnant pas le contrôle ainsi que la juste valeur de la participation antérieurement détenue en cas de regroupement par étape, et la juste valeur des actifs nets identifiables, ont été alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT correspondant au plus petit groupe d'actifs identifiables générant des rentrées de trésorerie indépendantes de celles qui découlent d'autres actifs ou groupe d'actifs, comme indiqué dans les notes 3.4.1 et 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Une dépréciation d'actif est comptabilisée, comme précisé dans la note 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés, lorsque la valeur recouvrable de ces goodwill est inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur (diminuée des coûts de cession) et la valeur d'utilité. La valorisation des goodwill est testée au moins une fois par an à l'issue du test obligatoire ou en cours d'exercice lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. En cas de perte

de valeur d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, la perte de valeur est imputée en priorité au goodwill. Les pertes de valeur relatives aux goodwills ne sont pas réversibles.

La note 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés précise par ailleurs que la valeur recouvrable de chaque UGT ou groupe d'UGT a été déterminée par référence à la valeur d'utilité calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus du groupe d'actifs la composant, ces derniers étant issus des projections de la Direction du groupe.

La détermination de la valeur recouvrable repose très largement sur l'utilisation d'estimations par la direction (note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés), s'agissant notamment des hypothèses prévisionnelles, du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué.

Nous avons donc considéré l'évaluation des goodwills comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie appliquée par le Groupe au référentiel IFRS et avons pris connaissance du système de contrôle interne afférent.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et apprécié notamment :

- la correcte allocation des goodwills aux UGT et l'exhaustivité des valeurs d'actifs à tester ;
- le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel opère le Groupe et la fiabilité du processus d'établissement des estimations ;
- la cohérence de ces projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations du Groupe ;
- la cohérence du taux de croissance à l'infini retenu pour les flux projetés avec les analyses de marché et le consensus établi par les principaux acteurs ;
- la cohérence des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés avec le taux de référence des analystes financiers ayant une connaissance du secteur d'activité et ajusté pour les activités en développement afin d'intégrer la notion de prime de risque associée ;
- l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par le Groupe à une variation des principales hypothèses retenues.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes 3.1, 3.4.1 et 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.



Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EQUASENS par l'assemblée générale du 29 juin 2023 pour KPMG S.A. et du 30 mai 2002 pour BATT Audit.

Au 31 décembre 2023, KPMG S.A. était dans la 1^{ère} année de sa mission et BATT Audit dans la 22^{ème} année sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

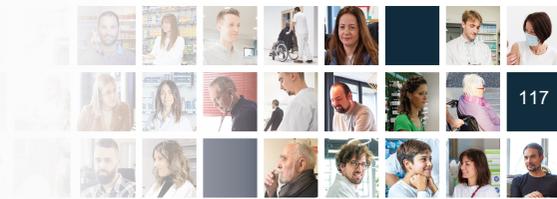
Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Nancy, le 29 avril 2024

KPMG S.A.
Bertrand ROUSSEL

BATT AUDIT
Jehanne GARRAIT



18.3.2. Autres informations ayant fait l'objet d'un contrôle des commissaires aux comptes

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

À l'assemblée générale de la société EQUASENS,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Avec Messieurs Denis SUPPLISSON et Grégoire de ROTALIER

Prime de Long Term Bonus :

Personnes concernées

- Monsieur Denis SUPPLISSON, *Directeur général administrateur d'EQUASENS*.
- Monsieur Grégoire de ROTALIER, *Directeur général délégué administrateur d'EQUASENS*.

Nature et objet

- Monsieur Denis SUPPLISSON :

Le Conseil d'Administration, réuni le 24 mars 2023, a autorisé la société EQUASENS à allouer à Monsieur Denis SUPPLISSON, au titre de son contrat de travail, sous réserve de la réalisation des objectifs à atteindre au sein du groupe EQUASENS (hors division AXIGATE LINK) fixés sur une durée de trois années (période 2023-2025), un Long Term Bonus d'un montant maximum de 490 000 €.

- Monsieur Grégoire de ROTALIER :

Le Conseil d'Administration, réuni le 24 mars 2023, a autorisé la société EQUASENS à allouer à Monsieur Grégoire de ROTALIER, au titre de son contrat de travail qu'il exerce au sein de la société MALTA INFORMATIQUE, sous réserve de la réalisation des objectifs à atteindre dans la Division AXIGATE LINK fixés sur une durée de trois années (période 2023-2025), un Long Term Bonus d'un montant maximum de 360 000 €.

Modalités

Ces primes sont provisionnées chaque exercice dans les comptes, au prorata, en fonction de l'atteinte des objectifs sur la période de trois ans (période 2023-2025). Les impacts financiers liés à l'application de cette convention sur l'exercice 2023 s'élèvent à 163 333 € bruts dans les comptes d'EQUASENS et 120 000 € bruts dans les comptes de MALTA INFORMATIQUE.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec Messieurs Dominique PAUTRAT et Denis SUPPLISSON et Grégoire de ROTALIER

Attribution d'options d'achat d'actions EQUASENS

Personnes concernées

- Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur général administrateur d'EQUASENS ;
- Monsieur Grégoire de ROTALIER, Directeur général délégué administrateur d'EQUASENS ;
- Monsieur Dominique PAUTRAT, administrateur d'EQUASENS.

Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 4 décembre 2020 a décidé d'attribuer 15 000 options d'achat d'actions de la Société EQUASENS, à :

- Monsieur Dominique PAUTRAT,
- Monsieur Denis SUPPLISSON,
- Monsieur Grégoire de ROTALIER.

Décision du Conseil suite à examen

Le Conseil d'Administration du 8 décembre 2023 a constaté que la convention susdite s'est poursuivie en 2023 en respect des décisions prises. Puis, l'intérêt de la société demeurant, le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la poursuite de la convention d'attribution d'options d'achats d'actions.

Modalités

Le prix d'exercice de l'option, fixé par le Conseil d'Administration ressort à 74,46 euros par action.

Le Plan a une durée de 8 ans qui court à compter du 4 décembre 2020 jusqu'au 3 décembre 2028 inclus.

Après une période d'acquisition de 4 ans, la levée des options d'achat d'actions pourra intervenir à compter du 4 décembre 2024 et jusqu'au 3 décembre 2028 inclus, en une ou plusieurs fois, à tout moment au gré des Bénéficiaires.

L'exercice des options est réservé aux bénéficiaires qui, au jour de l'exercice de la levée de l'option, auront conservé, sans interruption, leur qualité de mandataire social de la société, de ses filiales ou des sociétés contrôlant directement ou indirectement EQUASENS.

Les bénéficiaires ont l'obligation de conserver 10 % des actions issues des levées d'options d'achat d'actions jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

La convention n'a pas eu d'impact sur les comptes de l'exercice.

Avec la société Marque Verte Santé :

Avance financière

Personnes concernées

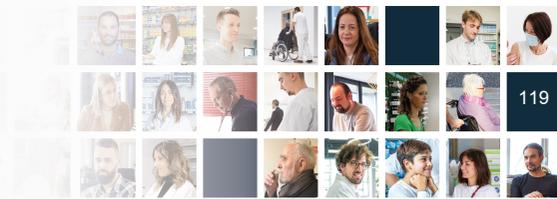
- Monsieur Dominique PAUTRAT, Président du Directoire de MARQUE VERTE SANTE et administrateur d'EQUASENS ;
- Madame Anne LHOTE, administrateur d'EQUASENS et membre du Directoire de MARQUE VERTE SANTE ;
- Madame Emilie LECOMTE, administrateur d'EQUASENS et représentant permanent de LA COOPERATIVE WELCOOP au sein du conseil de surveillance de MARQUE VERTE SANTE ;
- Monsieur Jean-Pierre DOSDAT, représentant permanent de LA COOPERATIVE WELCOOP au sein du conseil d'administration EQUASENS et Président du Conseil de Surveillance de MARQUE VERTE SANTE ;
- Monsieur François JACQUEL, Administrateur d'EQUASENS et membre du conseil de surveillance de MARQUE VERTE SANTE.

Nature et objet

Le Conseil d'Administration, réuni le 26 mars 2021, a autorisé la société EQUASENS à consentir à la société Marque Verte Santé une avance financière d'un montant maximum de 10 millions d'euros.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société

Le Conseil d'Administration du 26 mars 2021 a motivé l'intérêt de la société EQUASENS par le niveau de rémunération de cette avance qui reste avantageux au regard de la rémunération accordée par les établissements de crédit aux placements de trésorerie sans risque et de l'engagement ferme de MARQUE VERTE SANTE de rembourser, totalement ou partiellement, l'avance financière sur simple demande de la société EQUASENS, dans un délai maximum de trois mois après la demande de remboursement.



Décision du Conseil suite à examen

Le Conseil d'Administration, réuni le 8 décembre 2023, constatant que les conditions d'exécution de la convention d'avance financière restent exécutées dans le respect de la décision du Conseil et l'intérêt de la Société demeurant, a approuvé la poursuite de la convention.

Modalités

L'avance est rémunérée au taux minimum garanti de 0,5% porté à 3,9 % à compter du 1^{er} octobre 2023, les intérêts étant calculés trimestriellement et payables au comptant à réception. Le taux peut être revu à la hausse en fonction de l'évolution des taux du marché.

L'avance financière s'élève à 7 millions d'euros au 31 décembre 2023.

L'impact financier sur l'exercice 2023 lié à l'application de cette convention se traduit par des produits financiers d'un montant de 232 956 €.

Fait à Nancy, le 29 avril 2024

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.
Bertrand ROUSSEL

BATT AUDIT
Jehanne GARRAIT

18.3.3. Informations financières non auditées de l'émetteur

L'ensemble des informations financières figurant dans le présent Document d'Enregistrement Universel est issu des états financiers audités.

18.4. Informations financières pro forma

18.4.1. Informations financières retraitées

Compte tenu de l'impact non significatif des variations de périmètre ou de la mise en application de nouvelles normes, il n'a pas été établi de comptes pro forma.

18.5. Politique en matière de dividendes

18.5.1. Politique de l'émetteur en matière de distribution de dividendes

Le Groupe EQUASENS ne dispose pas de politique formalisée en matière de distribution de dividendes. EQUASENS procède à une rétribution de ses actionnaires en liquidités.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2024 d'EQUASENS de se prononcer sur l'attribution d'un dividende de 1,25 € par action.

18.5.2. Montant du dividende par action

Exercices	Dividende par action	Dividende éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes physiques)	Dividende non éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes morales)
31/12/2020	0,95 €	0,95 €	0,95 €
31/12/2021	1,05 €	1,05 €	1,05 €
31/12/2022	1,15 €	1,15 €	1,15 €

18.6. Procédures judiciaires et d'arbitrages

18.6.1. Procédures administratives, judiciaires ou d'arbitrages

Le Groupe EQUASENS n'a pas connaissance de procédures administratives, judiciaires ou d'arbitrages au cours des 12 derniers mois qui pourraient avoir des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité.

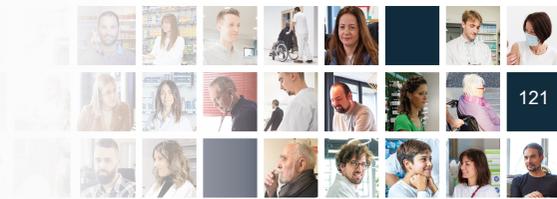
Sans remettre en cause les éléments mentionnés ci-dessus, le Groupe EQUASENS communique, à titre d'information, le total des provisions pour risques et charges au 31 décembre 2023 qui s'élève à 7 705 K€ et inclut :

La provision pour Indemnité de Départ en Retraite	7 102 K€
Les provisions pour litiges	603 K€

18.7. Changement significatif de la situation financière de l'émetteur

18.7.1. Changement significatif de la situation financière du Groupe survenu depuis la fin du dernier exercice

Le Groupe EQUASENS n'a pas constaté de changement significatif de sa situation financière depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés.



19. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

19.1. Capital social

19.1.1. Capital souscrit

Au 31 décembre 2023, le capital d'EQUASENS s'élève à la somme de 3 034 825 € et n'a pas évolué sur la période couverte par les informations financières historiques. Il est divisé en 15 174 125 actions entièrement libérées de 0,20 € chacune, toutes de même catégorie.

La part flottante des actions d'EQUASENS s'établit à 4 919 180 actions au 31 décembre 2023 contre 4 919 842 actions au 31 décembre 2022.

Aucun capital n'a été libéré durant la période couverte par les informations financières historiques.

19.1.2. Actions non représentatives du capital

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital.

19.1.3. Actions détenues par l'émetteur lui-même, en son nom ou ses filiales

Le solde des actions auto-détenues au 31 décembre 2023 est présenté en Rubrique 18.1.6.6 - Note 11.2 des annexes sur les comptes consolidés du présent Document d'Enregistrement Universel. Le nominal des actions auto-détenues est de 0,20 €.

19.1.4. Valeurs mobilières

Il n'existe pas de valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription.

19.1.5. Droits d'acquisition et obligations attachés au capital souscrit

Les statuts ne prévoient pas de dispositions spécifiques relatives à la modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent.

Les statuts ne soumettent pas les modifications du capital à des conditions plus restrictives que les prescriptions légales.

Au 31 décembre 2023, en l'absence de décision par les actionnaires d'augmentation de capital, il est constaté l'absence de délégations financières votées ou en vigueur.

19.1.6. Options et accords conditionnels ou inconditionnels

Outre le plan de stock-options au bénéfice des trois dirigeants mandataires sociaux, il n'existe aucune option sur le capital ou accord conditionnel ou inconditionnel de placer le capital sous options.

L'ensemble des modalités relatives à ce plan de stock-options est présenté dans les notes annexes aux comptes consolidés figurant en Rubrique 18.1.6.6 – Note 9.3 du présent Document d'Enregistrement Universel.

19.1.7. Historique du capital

Les actions d'EQUASENS se négocient sur Euronext Paris™. Le code ISIN est FR 0012882389. Le code mnémonique est EQS.

Conformément à la Règle 6902/1 du Livre 1^{er} des Règles de Marchés, EURONEXT Paris publie chaque année la liste des valeurs qui changent de compartiments de capitalisation. Ainsi, suivant l'avis n° PAR_20240123_02252_EUR d'EURONEXT Paris en date du 23 janvier 2024, les titres d'EQUASENS ont été transférés sur le compartiment B (date d'effet au 31/01/2024). Il est rappelé que le compartiment B regroupe les sociétés cotées ayant une capitalisation boursière comprise entre 150 millions et 1 milliard d'euros. Au 31/12/2023, le titre cotait 61,10€ en clôture de Bourse soit une capitalisation boursière de 927,139 millions d'euros.

Il n'y a pas eu d'évolution du capital social depuis l'introduction en Bourse.

Évolution du cours depuis avril 2023

Mois	Cours le plus bas (en €)	Cours le plus haut (en €)	Volume des titres échangés	Montant (en €)
Avril 2023	69,80	74,20	62 222	4 468 020,10
Mai 2023	70,60	77,40	96 004	7 230 119,30
Juin 2023	77,50	84,80	86 034	7 032 116,60
Juillet 2023	79,60	85,80	58 053	4 826 986,30
Août 2023	73,50	83,90	86 576	6 663 886,60
Septembre 2023	70,30	77,00	88 671	6 520 506,00
Octobre 2023	62,70	74,30	112 055	7 575 731,20
Novembre 2023	55,00	70,80	220 997	13 322 913,90
Décembre 2023	56,50	63,50	145 655	8 671 682,70
Janvier 2024	51,40	62,40	234 863	13 118 057,80
Février 2024	46,15	54,00	247 537	12 129 355,00
Mars 2024	46,60	52,20	190 775	9 568 294,90

(Source : GILBERT DUPONT)

Nantissements

Le Groupe EQUASENS n'a pas, à sa connaissance, de nantissement sur son capital.

19.2. Acte constitutif et statuts

L'ensemble des actes constitutifs et statuts est disponible dans la rubrique Investisseurs / Gouvernance d'entreprise du site internet d'EQUASENS : <https://equasens.com>

19.2.1. Objet social

EQUASENS est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Greffe du Tribunal de Commerce de NANCY sous le numéro 403 561 137 depuis le 25 janvier 1996.

L'objet social d'EQUASENS (article 2 des statuts) est le suivant :

- Achat, vente, représentation de tous matériels bureautiques et informatiques ; études de toutes organisations techniques en vue de l'application de ce matériel aux entreprises industrielles, commerciales, administratives, publiques ou privées ;
- L'aide et la formation à la gestion, principalement dans le cadre de techniques bureautiques et informatiques, la recherche dans l'élaboration de concepts et le développement de logiciels ;
- La prise de tous intérêts et participations par apports, souscriptions, achat d'actions, de parts, d'obligations et de tous droits sociaux et toutes autres modalités juridiques dans toutes sociétés ou entreprises proches particulièrement du domaine industriel, commercial et tertiaire ;
- La gestion, le contrôle, l'administration et la mise en valeur de ces participations, en vue de diriger et de contrôler l'activité des sociétés, d'assurer la gestion financière et le maintien du contrôle d'un groupe de sociétés et ce, par création ou reprise de sociétés nouvelles, fusion et autres modalités juridiques relevant du droit des sociétés ;
- Les prestations d'ordre financier et administratif, de contrôle de gestion et de bureau d'études ;
- Et, d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes de nature à favoriser son extension ou son développement.

19.2.2. Catégories d'actions

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions (article 7 des statuts). À chaque action est attaché un droit de vote.

19.2.3. Disposition des statuts pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Article 9 des statuts - Augmentation, réduction, amortissement du capital

1- (...) Les Actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital, droit auquel ils peuvent renoncer à titre individuel. Ils disposent, en



outre, d'un droit de souscription à titre réductible si l'Assemblée Générale l'a décidé expressément (...).

2- L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires peut aussi, sous réserve des droits des créanciers, autoriser ou décider la réduction du capital social pour telle cause et de telle manière que ce soit mais, en aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

La réduction de capital social à un montant inférieur au minimum légal ne peut jamais être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui-ci à un montant au moins égal au minimum légal, à moins que la société ne se transforme en société d'une autre forme.

À défaut, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société ; celle-ci ne peut être prononcée si, au jour où le tribunal statue sur le fond, la régularisation a eu lieu.

3- L'Assemblée Générale Ordinaire peut décider l'amortissement du capital en application des articles L. 225-198 et suivants du Code de commerce.

Article 10 des statuts - Droits et obligations attachés aux actions

1- Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

2- Aux termes de la 15^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2015, il a été décidé de ne pas conférer de droit de vote double tel qu'institué par la loi 2014-384 du 29 mars 2014 aux titulaires d'actions visées à l'article L. 225-123, alinéa 3 du Code de commerce.

Chaque action de la Société donne droit en Assemblée Générale à une seule voix.

3- Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Article 24 des statuts - Paiement des dividendes - Acomptes

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par les Commissaires aux Comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur les dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

L'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale ou à défaut par le Conseil d'Administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

20. CONTRATS IMPORTANTS

20.1. Contrats importants du Groupe

EQUASENS ne dispose pas de contrats importants conférant à un membre quelconque du Groupe EQUASENS une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, à la date du dépôt du présent Document d'Enregistrement Universel, outre les emprunts bancaires avec nantissements ou covenants précisés en Rubrique 18.1.6.6 – Note 6.5 des comptes consolidés du présent Document d'Enregistrement Universel.

Les informations relatives aux contrats conclus avec les parties liées sont disponibles en Rubrique 17 du présent Document d'Enregistrement Universel.

21. DOCUMENTS DISPONIBLES

21.1. Documents accessibles au public

Le Groupe EQUASENS atteste que les documents suivants (ou une copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés sur son site internet (<https://equasens.com>) :

- Actes constitutifs et statuts d'EQUASENS ;
- Tous les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établies par un expert à la demande du Groupe EQUASENS, dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document d'Enregistrement Universel ;
- Les informations financières historiques d'EQUASENS et ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent Document d'Enregistrement Universel.

21.2. Le rapport annuel de gestion

21.2.1. Le rapport de gestion

EQUASENS
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIÈGE SOCIAL : TECHNOPOLE DE NANCY BRABOIS
5 ALLÉE DE SAINT CLOUD 54600 VILLERS-LÈS-NANCY
403 561 137 RCS NANCY

———
RAPPORT DE GESTION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 JUIN 2024
 ———

Chers Actionnaires,

L'Assemblée Générale a été réunie ce jour, conformément aux dispositions légales et réglementaires, afin de vous demander de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés et de vous prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, lesdits comptes ayant été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de la séance du 29 mars 2024.

Les convocations prescrites ont été régulièrement effectuées et l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce a été tenu à votre disposition au siège social dans les délais légaux et a été mis en ligne sur le site internet de la Société dès le 21^{ème} jour avant l'Assemblée.

1. Situation et activité de la société et de ses filiales au cours de l'exercice écoulé

1.1. Présentation du Groupe EQUASENS

1.1.1. Méthode de présentation des comptes

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents soumis à votre examen sont conformes à la réglementation en vigueur : les comptes consolidés sont établis en normes IFRS et les comptes sociaux en normes françaises.

1.1.2. Sociétés consolidées par intégration globale

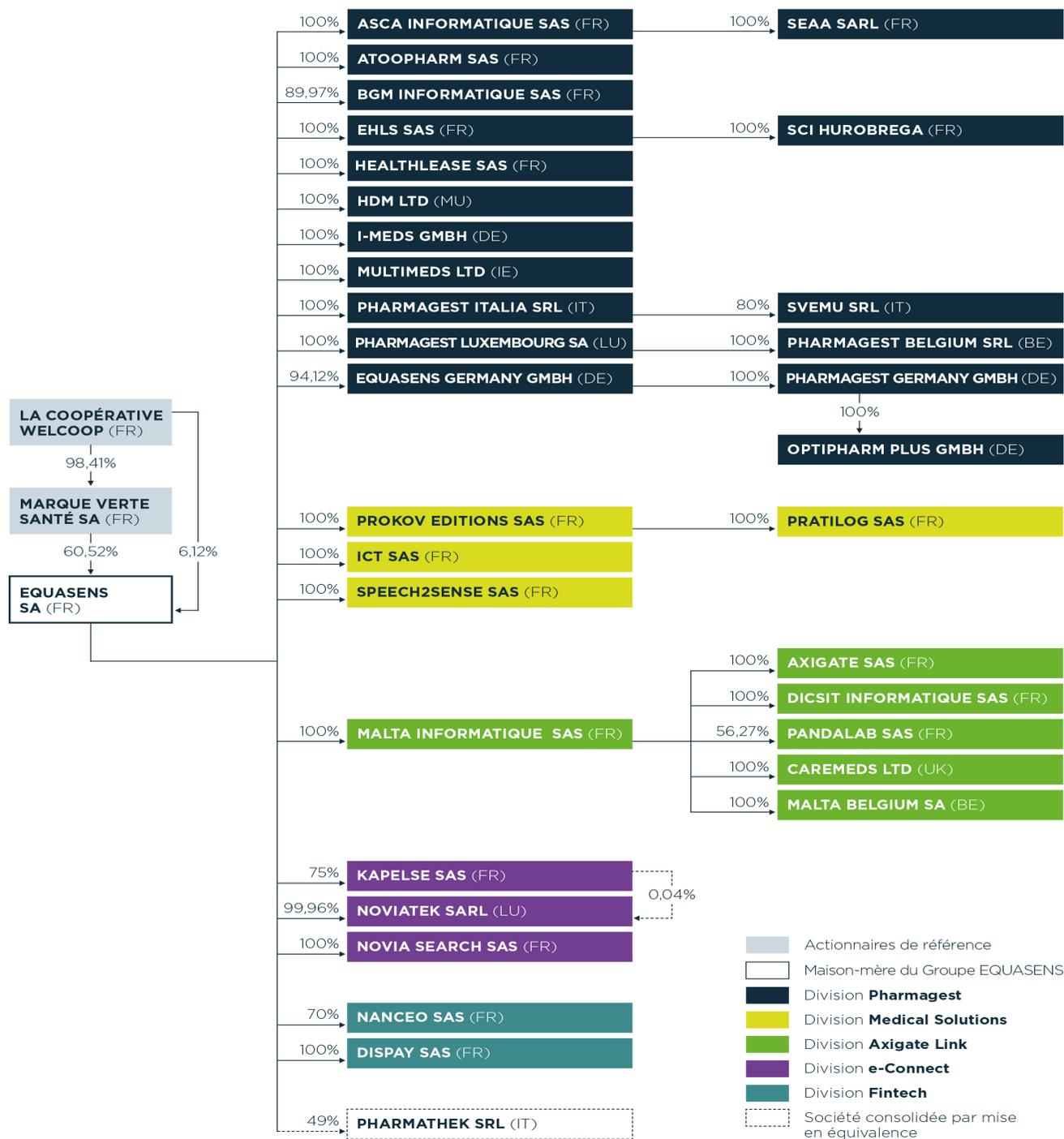
Sociétés	Adresse	% contrôle	% intérêt
EQUASENS	Villers-lès-Nancy (54)	société consolidante	
ASCA INFORMATIQUE	Chessy (77)	100	100
ATOOPHARM	Saint-Etienne-du-Rouvray (76)	100	100
AXIGATE	Paris (75)	100	100
BGM INFORMATIQUE	Villers-lès-Nancy (54)	89,97	89,97
CAREMEDS	Eastleigh (Angleterre)	100	100
DICSIT INFORMATIQUE	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
DISPAY	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
EHLS	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
EQUASENS GERMANY	Oberhausen (Allemagne)	94,12	94,12
HDM	Port Louis (Ile Maurice)	100	100
HEALTHLEASE	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
I-MEDS	Schwarzach am Main (Allemagne)	100	100
INTERNATIONAL CROSS TALK	Aubièrre (63)	100	100
KAPELSE	Villers-lès-Nancy (54)	75	75
MALTA BELGIUM	Schelle (Belgique)	100	100
MALTA INFORMATIQUE	Mérignac (33)	100	100
MULTIMEDS	Wicklow (Irlande)	100	100
NANCEO	Clichy (92)	70	70
NOVIA SEARCH	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
NOVIATEK	Bascharage (Luxembourg)	100	99,99
OPTIPHARM PLUS	Oberhausen (Allemagne)	100	94,12
PANDALAB	Nancy (54)	56,27	56,27
PHARMAGEST BELGIUM	Gosselies (Belgique)	100	100
PHARMAGEST GERMANY	Oberhausen (Allemagne)	100	94,12
PHARMAGEST ITALIA	Rome (Italie)	100	100
PHARMAGEST LUXEMBOURG	Bascharage (Luxembourg)	100	100
PRATILOG	Carquefou (44)	100	100
PROKOV EDITIONS	Nancy (54)	100	100
SCI HUOBREGA	Quéven (56)	100	100
SEAA	Chessy (77)	100	100
SPEECH2SENSE	Cuincy (59)	100	100
SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA	San Marco dei Cavoti (Italie)	80	80

1.1.3. Sociétés consolidées par mise en équivalence

Sociétés	Siège social	% contrôle	% intérêt
PHARMATHEK	Vérone (Italie)	49,00	49,00

1.1.4. Organigramme du Groupe EQUASENS

À la date de clôture de l'exercice social (31 décembre 2023), l'organigramme du Groupe EQUASENS se présente comme suit :



Le pourcentage des droits de vote détenus par EQUASENS dans chacune de ses filiales est égal au pourcentage de détention dans le capital desdites filiales.



1.1.5. Variations de périmètre au cours de l'exercice 2023

Variations de périmètres :

- Acquisition par EQUASENS de PRATILOG ;
- Acquisition par EQUASENS de SPEECH2SENSE ;
- Acquisition par EQUASENS d'ATOOPHARM ;
- Acquisition par EQUASENS des actions des minoritaires de NOVIA TEK ;
- Création d'EQUASENS GERMANY, filiale à 94,12% d'EQUASENS ;
- Acquisition par EQUASENS GERMANY de APOTHEKEN DATENVERARBEITUNG (ADV) et de sa filiale OPTIPHARM PLUS. APOTHEKEN DATENVERARBEITUNG (ADV) devient PHARMAGEST GERMANY.

Les achats d'actions auprès de minoritaires n'impactent pas le contrôle.

Transferts inter-divisions :

- Transfert par MALTA INFORMATIQUE à EQUASENS des actions de INTERNATIONAL CROSS TALK ;
- Transfert par EQUASENS à MALTA INFORMATIQUE des actions de CAREMEDS ;
- Transfert par CAREMEDS à EQUASENS des actions d'I-MEDS ;
- Transfert par KAPELSE à EQUASENS des actions de NOVIA TEK portant la participation de EQUASENS à 99,96% ;
- Transfert par NOVIA TEK à EQUASENS des actions de NOVIA SEARCH ;
- Transfert par EQUASENS à PROKOV EDITIONS des actions de PRATILOG.

1.2. Activités du Groupe EQUASENS

1.2.1. Présentation des activités du Groupe EQUASENS en 2023

Description des Activités du Groupe EQUASENS

Le Groupe EQUASENS a pour activité principale le développement de solutions logicielles innovantes destinées aux professionnels de santé et aux patients ainsi que la distribution de ces solutions informatiques.

- **Division PHARMAGEST :**
 - Édition et distribution de logiciels de gestion d'officines et leurs offres annexes ;
 - Distribution de matériels informatiques, installation et formation « clé en main » ;
 - Services après-vente : assistance téléphonique et maintenance ;
 - Sauvegardes des données ;
 - Intermédiation ;
 - Formation professionnelle ;
- **Division AXIGATE LINK :**
 - Édition et distribution de logiciels de gestion nouvelle génération auprès des professionnels de santé des établissements pour personnes âgées dépendantes, hôpitaux, soins infirmiers et hospitalisation à domicile ;
 - Distribution de matériels informatiques, installation et formation « clé en main » ;
 - Services après-vente : assistance téléphonique et maintenance ;
 - Messagerie instantanée ;
 - Système de télésurveillance médicale pour la prévention des aggravations de l'état de santé des patients chroniques traités à domicile et en perte d'autonomie.
- **Division MEDICAL SOLUTIONS :**
 - Édition et distribution de logiciels de gestion de cabinets pour médecins généralistes, spécialistes exerçant en cabinet ou à l'hôpital et paramédicaux.
 - Édition d'une solution de reconnaissance vocale médicale structurée.
- **Division E-CONNECT :**
 - Concepteur et fabricant d'appareils et de dispositifs électroniques connectés à destination des professionnels de santé et des patients.
- **Division FINTECH :**
 - Mise à disposition d'une plateforme de financement permettant de faciliter le pilotage multi-bailleurs.

1.2.2. Analyse de l'évolution des affaires

Principaux chiffres clés au niveau consolidé (normes IFRS)

Les activités et les résultats du Groupe EQUASENS, des filiales et des sociétés qu'il contrôle.

Valeurs - En K€	2023	2022	Variation
Ventes de configurations et de matériels	93 522	94 672	-1,21%
Prestations de maintenance évolutive et formations métier	77 785	72 757	6,91%
Nouvelles solutions logicielles et abonnements	45 795	44 010	4,06%
Autres prestations (dont intermédiation)	2 686	2 634	1,97%
Total chiffre d'affaires	219 788	214 075	2,67%
Résultat opérationnel courant	55 835	56 792	-1,69%
Résultat net des activités poursuivies	48 882	48 573	0,63%
Résultat net	48 882	48 700	0,37%
Résultat net part du groupe	47 047	46 376	1,45%
Résultat (part du Groupe) de base par action (en €)	3,13	3,09	1,45%

En normes IFRS, le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2023 est en augmentation de 2,67% par rapport à l'année précédente. La marge brute commerciale s'établit à 178 248 K€ contre 173 327 K€ en 2022.

Les revenus récurrents au sens large représentent environ 61% du chiffre d'affaires du Groupe EQUASENS dont 23% au titre du renouvellement du parc matériel installé sous contrat. Ces activités sont des indicateurs significatifs des revenus annuels.

Les charges d'exploitation (frais de personnel, frais généraux, impôts et taxes) s'élèvent à 111 238 K€. Elles sont en augmentation de 4,66% par rapport à l'année 2022, situation qui s'explique principalement par la hausse des frais de personnel (+7,07%).

Le résultat opérationnel courant se traduit par un bénéfice de 55 835 K€, en baisse de 1,69% par rapport au résultat opérationnel dégagé au cours de l'exercice précédent.

Le résultat financier est positif à 2 200 K€ avec 3 869 K€ de produits financiers, 669 K€ de charges financières et -999 K€ d'autres produits et charges financiers qui intègrent les ajustements liés à la mise à la juste valeur des placements financiers.

Le résultat net consolidé s'élève à 48 882 K€ dont 47 047 K€ part du groupe et 1 835 K€ part des intérêts minoritaires. La progression du résultat net part du Groupe EQUASENS s'établit à 1,45%.

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe EQUASENS a redirigé une partie de ses disponibilités courantes nettes vers des placements moyen terme. Celles-ci ont ainsi enregistré une baisse de 5 005 K€. Le flux de trésorerie issu des opérations d'exploitation s'établit à 57 721 K€ (en normes IFRS).

La structure financière du Groupe EQUASENS est solide. À la clôture de l'exercice, les capitaux propres s'élèvent à 219 277 K€ (quote-part du Groupe) contre 189 776 K€ au 31 décembre 2022. Le dégageant net (c'est-à-dire les actifs financiers non courants, principalement des placements financiers, les actifs financiers courants et la trésorerie et équivalents de trésorerie moins les dettes financières) s'élève à 68 489 K€ en hausse de 12 222 K€ par rapport à l'exercice précédent.

EQUASENS (comptes sociaux)

Valeurs - En K€	2023	2022	Variation
Ventes de configurations et de matériels	58 962	62 252	-5,29%
Prestations de maintenance évolutive et formations	36 419	34 855	4,49%
Nouvelles solutions logicielles et abonnements	16 488	12 967	27,15%
Autres prestations (dont intermédiation)	2 686	2 635	1,94%
Total chiffre d'affaires	114 556	112 709	1,64%
Résultat d'exploitation	24 047	24 905	-3,45%
Résultat net	40 712	34 235	18,92%



Les principales filiales (comptes sociaux)

En K€	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Résultat courant avant impôts	Résultat net
HEALTHLEASE	51 363	2 795	2 915	2 184
EHLS	31 344	827	1 074	687
ASCA INFORMATIQUE	26 800	8 719	8 925	6 374
KAPELSE	16 512	7 259	7 743	6 825
MALTA INFORMATIQUE	13 651	6 441	8 977	7 646

Succursales

Le Groupe EQUASENS exerce ses activités sur 60 sites. La société EQUASENS exploite quant à elle ses activités sur son établissement principal à VILLERS-LÈS-NANCY et sur 25 sites secondaires.

Activités en matière de Recherche et Développement

Le département Recherche et Développement pour l'ensemble du Groupe EQUASENS représente près de 250 personnes.

Conformément à la norme IAS 38, nous avons procédé à l'identification des projets de développement respectant l'ensemble des critères nécessaires à l'activation des dépenses au bilan. En 2023, le montant total immobilisé en vertu de cette norme pour les projets apportant à terme des produits futurs (ventes et services aux clients) est de :

- 3 377 K€ activés dans les comptes sociaux des sociétés AXIGATE, KAPELSE, NANCEO, PANDALAB, ATOOPHARM et INTERNATIONAL CROSS TALK (ICT) ;
- 3 233 K€ retraités selon la norme IAS 38 dans les sociétés EQUASENS, CAREMEDS, DICSIT INFORMATIQUE, MALTA INFORMATIQUE, PHARMAGEST ITALIA, MALTA BELGIUM, PROKOV EDITIONS, ASCA INFORMATIQUE et DISPAY.

Les faits marquants de l'exercice

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

- Acquisition de 100 % de PRATILOG, éditeur de logiciel de gestion pour les professions médicales et paramédicales, expert dans les intégrations « réglementaires » comme la gestion de la télétransmission ;
- Acquisition de 100% de SPEECH2SENSE, start-up française experte de la technologie de reconnaissance vocale médicale structurée ;
- Acquisition de 100% d'ATOOPHARM, organisme de formation spécialisé dans la formation continue des pharmaciens d'officine et de leurs équipes ;
- Création d'EQUASENS GERMANY, filiale à 94,12% d'EQUASENS, concomitamment à l'acquisition par EQUASENS GERMANY de 100% de APOTHEKEN DATENVERARBEITUNG (ADV devenue PHARMAGEST GERMANY) et de sa filiale OPTIPHARM PLUS détenue à 100%, sociétés allemandes spécialisées dans l'informatique officinale.

Des mouvements ont été effectués entre les Divisions du Groupe :

- Suite aux rachats des parts des minoritaires, MULTIMEDS (Irlande) et I-MEDS (Allemagne) sont affectées à la Division PHARMAGEST (Pôle Observance) afin de développer les ventes de piluliers en France et plus largement en Europe de l'Ouest ;
- CAREMEDS en Grande-Bretagne a rejoint la Division AXIGATE LINK (Pôle EHPAD). Par ses liens historiques avec les établissements sanitaires et médico-sociaux, CAREMEDS constitue un tremplin pour les activités de la Division Outre-Manche ;
- La société INTERNATIONAL CROSS TALK développant la solution MEDILINK pour Maisons et Centres de Santé rejoint la Division MEDICAL SOLUTIONS pour compléter les activités de PROKOV EDITIONS ;
- Au sein de la Division E-CONNECT, l'acquisition par EQUASENS des actions des minoritaires de NOVIA TEK a été complétée d'un transfert d'actions de KAPELSE à EQUASENS portant sa participation à 99,96%. En parallèle, l'intégralité des titres de NOVIA SEARCH a été transférée par NOVIA TEK à EQUASENS.

1.2.3. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et clients

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Factures reçues (en €)

	Article D. 441-4, I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	Non applicable				70
Montant total des factures concernées (TTC)	84 174	1 496	2 748	5 957	94 375
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0,13%	0,002%	0,004%	0,009%	0,145%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	Non applicable				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	54				
Montant total des factures exclues (TTC)	95 744				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal) – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours dates factures Délais légaux : NC				

Factures émises (en €)

	Article D. 441-4, I, 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	Non applicable				3 671
Montant total des factures concernées (TTC)	4 684 845	1 511 272	596 824	2 007 581	8 800 525
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	Non applicable				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	3,41%	1,10%	0,43%	1,46%	6,41%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	649				
Montant total des factures exclues (TTC)	147 355				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal) – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours dates factures Délais légaux : NC				



1.2.4. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Audit - En €	BATT AUDIT				KPMG				DELOITTE & ASSOCIÉS			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Commissariat aux Comptes												
• EQUASENS	50 000	45 000	44%	40%	75 000	0	89%	0%	6 600	58 600	25%	100%
• Filiales intégrées	63 300	67 500	56%	60%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Missions accessoires	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	20 116	0	75%	0%
Sous-total	113 300	112 500	100%	100%	75 000	0	89%	0%	26 716	58 600	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	0	0	0%	0%	9 250 ⁽¹⁾	9 250	11%	100%	0	0	0%	0%
Juridique, fiscal, social	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Technologies de l'information	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Audit Interne	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Autres (à indiquer si sup. 10% aux honoraires d'audit)	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Sous-total	0	0	0%	0%	9 250	9 250	11%	100%	0	0	0%	0%
TOTAL	113 300	112 500	100%	100%	84 250	9 250	100%	100%	26 716	58 600	100%	100%

⁽¹⁾ Prestations antérieures au mandat de Commissaires aux Comptes.

1.3. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

- Prise de participation majoritaire (70%) par EQUASENS au capital de DIGIPHARMACIE au 2 janvier 2024.
- Pour des besoins d'adaptation et de rationalisation des structures juridiques du Groupe, il a été décidé la dissolution sans liquidation par Transmission Universelle de Patrimoine des sociétés suivantes :
 - la société NOVIA SEARCH à la société EQUASENS.
 - la société PRATILOG à la société PROKOV EDITIONS.
 - la société SEAA à la société ASCA INFORMATIQUE.
 Ces opérations ont pris effet le 3 janvier 2024.
- Après la cession de ses actifs R&D à la société EQUASENS, la société NOVIAATEK a fait l'objet d'une mise en liquidation volontaire en date du 4 janvier 2024. La clôture de la liquidation a été prononcée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 mars 2024.
- Restructuration du capital social de la société PANDALAB : dans le cadre de la sortie d'ELSAN prévue en avril 2024 conformément aux dispositions du partenariat de 3 ans, MALTA INFORMATIQUE s'est portée acquéreur le 19 mars 2024 des actions détenues par certains des actionnaires minoritaires de PANDALAB faisant passer sa participation de 56,27% à 81,25%.
- Dans le cadre d'un contrôle fiscal débuté en avril 2023 et portant sur les périodes 2020 et 2021, une notification de redressement a été reçue en mars 2024. La société EQUASENS conteste les motifs de redressement avancés et est, avec ses conseillers fiscaux, confiant quant à un dénouement favorable de ce litige pour lequel elle estime n'avoir aucune sortie de ressource à envisager.

1.4. Perspectives et orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration

Perspectives au sein des Divisions

L'exercice 2024 verra la poursuite des efforts en R&D, plus particulièrement au niveau de l'offre logicielle toutes Divisions confondues, afin d'accompagner la transformation du modèle d'affaires vers une offre orientée SaaS et ainsi de mieux répondre aux attentes du marché.

Avec la prise de participation majoritaire dans DIGIPHARMACIE début janvier 2024, la **Division PHARMAGEST** vise à enrichir l'offre à destination des pharmaciens en y intégrant une dimension de plateforme de dématérialisation de factures et permettant l'intermédiation entre les pharmaciens, l'industrie pharmaceutique et les experts comptables. Des synergies avec les autres activités du Groupe sont à l'étude. L'activité de la Division sera également portée par les succès de nouvelles offres innovantes, comme id. DÉCISIONNEL, solution de business intelligence dont les installations débuteront au deuxième trimestre 2024 et, côté matériel, de la borne de paiement autonome lancée début janvier.

La **Division AXIGATE LINK** progresse continuellement au niveau de son Pôle EHPAD grâce au lancement réussi de la solution SaaS TITANLINK dont le déploiement se poursuivra au niveau des clients et prospects. Le Pôle HAD innove avec la commercialisation de mobiSOINS Patients, permettant au patient de devenir acteur de sa prise en charge. Le Pôle Hôpitaux devrait renouer avec la croissance à la suite de la mise en place d'une stratégie mid-market auprès des hôpitaux psychiatriques et SMR (service de Soins Médicaux et de Réadaptation) ayant commencé à porter ses fruits. La Télémédecine doit accroître sa part de marché de façon significative auprès des ARS pour ETPLINK et bénéficiera des premiers succès de CARELIB (sécurisation des chambres en EHPAD). L'ensemble des solutions de la Division bénéficiera de l'intégration de la messagerie instantanée pandaLAB Pro.

La **Division MEDICAL SOLUTIONS**, renforcée au cours de l'exercice 2023 avec l'intégration des sociétés SPEECH2SENSE et PRATILOG, a étendu son offre avec un logiciel infirmier (INFIPRATIK) et un logiciel pour kinésithérapeutes (KINEPRATIK). Le lancement d'une offre MédiStory avec abonnement permet à de jeunes médecins d'accéder au meilleur Logiciel de Gestion de Cabinet (LGC) du marché sans obligation de réaliser un important investissement initial. En 2024, la transformation du modèle d'affaires va se poursuivre avec la montée en puissance des offres à valeur ajoutée (bundle mises à jour évolutives, support et fonction cloud) et la sortie de nouveaux services tels que l'agenda ou encore la reconnaissance vocale médicale structurée (LOQUii).

Le succès de la solution de mobilité KAP-INSIDE au cours de l'année 2023 sera accentué par le lancement de l'eS-KAP+, appareil permettant de facturer en mobilité. Ainsi, la **Division E-CONNECT** couvrira l'ensemble des besoins en mobilité des Professionnels de Santé. L'offre pour les personnes fragiles, la box NOVIACare, sera intégrée par de nouveaux télé-assistants.

La **Division FINTECH**, après une année de consolidation, part sur des bases solides. Le lancement du paiement digital DISPAY au deuxième trimestre ajoute aux revenus de la Division, avec une part significative prévue à compter de 2025.

Perspectives à l'international

En **Italie**, l'activité dédiée aux grossistes-répartiteurs continuera de progresser grâce à une amélioration continue de l'offre. Le Pôle Pharmacie poursuivra son développement commercial avec un renforcement des équipes sur l'ensemble du territoire.

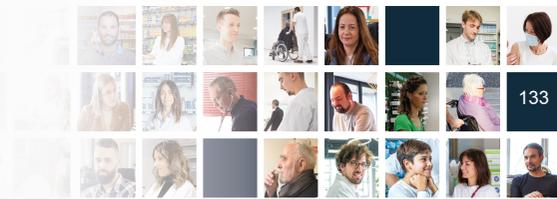
Trois des Divisions sont désormais présentes en **Belgique et Luxembourg** :

- MALTA BELGIUM qui continuera de déployer TITANLINK à la suite de l'excellent démarrage de la solution en 2023.
- PHARMAGEST BELGIUM repart à la conquête de clients.
- La Division E-CONNECT poursuivra ses livraisons de la box NOVIACare à des télé-assistants, plus particulièrement aux Pays-Bas et en Belgique. L'offre est bien placée sur le plan de relance « Wallonie-Assistance digitale à domicile » avec un potentiel de 15 000 dispositifs répartis entre plusieurs prestataires.

Au **Royaume-Uni**, le business s'accélérera avec le renforcement de l'équipe commerciale et du Service Clients en support de TITANLINK en Angleterre.

En **Allemagne**, PHARMAGEST GERMANY développera de nouvelles fonctionnalités à valeur ajoutée sur le logiciel existant (GAWIS). La croissance organique et le retour à une rentabilité positive seront rendus possible grâce à la mise en place d'une force de vente.

Au niveau de l'Observance, I-MEDS poursuivra sa croissance. Les premières ventes de robots d'automatisation du remplissage des blisters Multimed (Automeds) sont d'ores et déjà assurées.



2. Risques et incertitudes auxquels la société est confrontée – Contrôle interne

2.1. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

2.1.1. Principes de la gestion des risques et du contrôle interne

Informations privilégiées

Les risques auxquels le Groupe EQUASENS est soumis sont par essence des points de vulnérabilité éventuels. Ils entrent par nature dans le champ des informations privilégiées. En application de l'article 223-2 alinéa II du règlement général de l'AMF, les émetteurs sont considérés légitimes à différer la publication d'informations privilégiées sous réserve d'être en mesure d'en assurer la confidentialité. Aussi, le Groupe EQUASENS veille à un juste équilibre entre la correcte information du marché et des investisseurs et l'atteinte éventuelle de ses intérêts légitimes par la divulgation de certaines informations sensibles.

Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne sont applicables à l'ensemble des sociétés du Groupe EQUASENS. Ainsi, des contrôles de cohérence et interventions ponctuelles sont réalisés sur les filiales contrôlées par EQUASENS ou toute autre société intégrée par mise en équivalence selon les directives de la Direction du Groupe EQUASENS.

Au regard du Groupe EQUASENS, la prise de risque ne comporte pas de dimension anxiogène, mais traduit la recherche d'opportunités et la volonté de développer ses activités dans un environnement intrinsèquement soumis à aléas.

Limites de la gestion des risques et du contrôle interne

Les contextes interne et externe à l'entreprise peuvent être amenés à évoluer. Ainsi, la communication sur les risques donne une vision de ces derniers à un instant donné. Les informations communiquées dans le présent rapport ne prétendent pas être exhaustives. À ce titre, elles ne couvrent pas l'ensemble des risques auxquels la société pourrait être confrontée dans le cadre de ses activités, mais uniquement les risques spécifiques jugés les plus sensibles.

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent de manière complémentaire à la maîtrise des activités du Groupe EQUASENS et visent à ce que les risques soient correctement appréhendés. Comme tout système de contrôle, ils ne peuvent cependant fournir qu'une garantie raisonnable que ces risques soient éliminés.

Objectifs de la gestion des risques et du contrôle interne

Dispositif	Objectifs
Gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société ; • Sécuriser la prise de décisions et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs ; • Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société ; • Mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.
Contrôle interne	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le respect de la conformité aux lois et règlements ; • Faire appliquer et respecter les instructions et orientations fixées par la Direction Générale ; • Veiller au bon fonctionnement des processus internes du Groupe EQUASENS, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ; • Vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation des sociétés du Groupe EQUASENS.

2.1.2. Gouvernance de la gestion des risques et du contrôle interne

Mode d'implication de la gouvernance

La gouvernance pour assurer le suivi de la gestion des risques et du contrôle interne est la suivante :

Missions	Acteurs
Identification / gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> • L'Audit Interne ; • Le Contrôle de Gestion ; • Les Responsables Opérationnels selon leurs domaines de compétences ; • Les Comités de Direction des différentes activités et les Comités de Pilotage fonctionnant en mode projet ; • Le Comité de Direction Financier et Social.
Supervision du management des risques	<ul style="list-style-type: none"> • La Direction Administrative et Financière.
Revue des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité d'Audit et des Rémunérations ; • La Direction Générale ; • Le Conseil d'Administration.

Systèmes de contrôle interne et gestion des risques

Le Groupe EQUASENS est doté d'un service dédié au contrôle interne dont les principales activités sont l'élaboration de la cartographie des risques et la mise en place d'un référentiel interne. Ce service répond à la Direction Générale du Groupe.

Cartographie des risques

Le processus de gestion des risques s'articule autour d'une identification des risques auprès de chaque direction opérationnelle et fonctionnelle qui aboutit à l'élaboration de cartographies des risques. L'Audit Interne procède à une cartographie des risques a minima tous les trois ans ; toutefois, une actualisation peut être réalisée à tout instant en fonction de l'évolution de l'activité, de l'environnement, ou de changements d'organisation de direction pouvant entraîner une identification différente des risques.

Les différentes cartographies des risques sont présentées et commentées auprès de la Direction Générale et du Comité d'Audit et des Rémunérations.

Une analyse du traitement des risques est ensuite réalisée permettant de choisir les plans d'actions les plus adaptés pour le Groupe EQUASENS. Ainsi, pour maintenir les risques dans des limites acceptables pour les directions, il peut être pris comme mesure la réduction, le transfert, la suppression ou l'acceptation du risque. Au regard du traitement identifié pour chaque risque, un processus de contrôle est mis en place.

Procédures internes

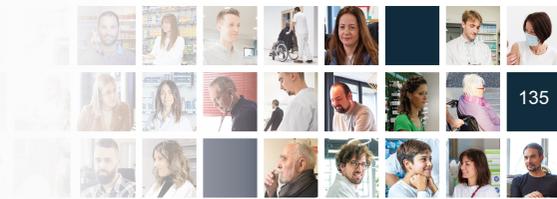
Le Groupe EQUASENS a mis en place un manuel de procédures internes. Ce manuel de procédures est mis à la disposition de l'ensemble du personnel, avec notion de droit d'accès en vue de sa mise en œuvre. Ce manuel a pour but d'améliorer le fonctionnement de l'activité et permettre notamment de décrire :

- Les étapes dans l'exécution des activités principales du Groupe EQUASENS ;
- Les conditions de réalisation des opérations ;
- Les attributions dévolues aux différents préposés à chaque étape d'exécution des opérations ;
- Les outils mis à la disposition des intervenants ;
- Les contrôles à effectuer pour s'assurer du bon fonctionnement des opérations (autocontrôle, contrôle hiérarchique, audits interne et externe, ...).

Le manuel des procédures ne se limite pas aux seules procédures permettant de fiabiliser les informations comptables et financières ou extra-financières (RSE) et vise à couvrir l'ensemble des processus de pilotages, métiers ou supports.

La Direction Administrative et Financière s'assure du respect des processus internes en s'appuyant sur les contrôles existants au travers des procédures mises en place, mais aussi sur des contrôles inopinés en fonction des dérives budgétaires observées.

Les différents contrôles réalisés sur l'exercice 2023 n'ont pas détecté de dérives et/ou anomalies significatives.



Processus d'amélioration

La gestion des risques et du contrôle interne s'appuie sur un processus d'amélioration permanent qui vise à poursuivre l'identification de nouveaux risques, les évaluer, mesurer l'adéquation du système de contrôle en vigueur pour maîtriser ces risques, mettre en place les améliorations qui semblent nécessaires puis en suivre l'efficacité.

Pour 2023, les principales actions ont été les suivantes :

- Poursuite du contrôle des risques de fraude et d'erreurs par des contrôles inopinés sur le respect des procédures ;
- Poursuite de l'analyse critique de la pertinence et de la correcte application des dispositions existantes en matière d'organisation, de procédures et de systèmes d'information ;
- Renforcement des outils de pilotage au niveau du risque clients et financier sur les filiales ;
- Revue de la cartographie des risques ;
- Évaluation et gestion des risques des nouvelles sociétés intégrées ou créées ;
- Renforcement des dispositifs de lutte contre la corruption (SAPIN 2) ;
- Poursuite des audits internes de certification ISO 27001.

Le Groupe EQUASENS maintiendra sa démarche progressive visant à adapter son dispositif de gestion de contrôle interne au cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et du contrôle interne proposé par l'AMF, afin de continuer à travailler sur la gestion des risques, des process et des activités de contrôle et de surveillance permanente.

Élaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

L'élaboration de l'information comptable et financière des actionnaires est assurée sous la responsabilité de la Direction Générale et de la Direction Administrative et Financière. Le Conseil d'Administration via son Comité d'Audit et des Rémunérations assure le contrôle permanent de l'information financière et des procédures liées à son élaboration.

Pour leurs contrôles, le Conseil d'Administration et le Comité d'Audit et des Rémunérations s'appuient sur les analyses fournies par le Contrôle de Gestion et l'Audit Interne.

Les procédures d'élaboration des comptes consolidés reposent essentiellement sur :

- La recherche de l'harmonisation des règles et méthodes ;
- Les informations permanentes sur l'actualité comptable et l'évolution des normes IFRS au travers de la documentation comptable et financière et des différentes réunions thématiques de MiddleNext et de l'AMF ;
- L'utilisation d'un outil de consolidation comptable dédié ;
- L'audit des principales variations et opérations sur les différentes sociétés du Groupe EQUASENS afin d'appréhender les différents retraitements.

Les comptes consolidés sont réalisés trimestriellement et soumis au Conseil d'Administration.

Relations avec les Commissaires aux Comptes

La régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes annuels d'EQUASENS, du Groupe EQUASENS et des informations transmises aux actionnaires sont soumises à la certification des comptes annuels par deux Commissaires aux Comptes qui rendent compte des conclusions de leur mission de certification des comptes au Comité d'Audit et des Rémunérations.

2.2. Analyse des risques et utilisation des instruments financiers

En application des articles L. 225-100-1 et L. 22-10-35 du Code de commerce, les principaux risques et incertitudes présentés ci-après sont ceux jugés, selon la Direction du Groupe EQUASENS, comme de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation ou significatifs au regard de l'activité et/ou du développement de l'entreprise.

Risques stratégiques du Groupe EQUASENS

- Risques liés aux croissances externes et au développement international résultant de difficultés d'intégration de nouvelles entités, d'implantation sur de nouveaux marchés et d'internationalisation des solutions du Groupe EQUASENS.

Risques opérationnels inhérents aux activités

- Risques liés à la sécurité des données informatiques (systèmes d'information et réseaux) pouvant entraîner : la perte ou l'altération de données, l'indisponibilité des données, ou encore la divulgation d'informations confidentielles ou erronées et profiter à des sociétés concurrentes ou nuire à l'image de l'entreprise ;
- Risques de pénuries ou de ruptures de stocks pouvant générer des augmentations tarifaires et un ralentissement des activités du Groupe ;
- Risque d'anomalie des produits et solutions (défaut de qualité) se traduisant par une insatisfaction de la clientèle.

Risques industriels et environnementaux

Le Groupe EQUASENS n'ayant pas d'activité industrielle n'est pas particulièrement exposé à des risques industriels, environnementaux ou des risques liés aux effets du changement climatique (Cf. Déclaration de Performance Extra-Financière figurant dans le présent rapport de gestion). Toutefois, les principaux risques sociaux, sociétaux et environnementaux identifiés sont les suivants :

- Risques de remise en cause du positionnement d'acteur responsable et engagé du fait d'incohérences entre le positionnement en faveur de « Plus de Technologie pour plus d'Humain », la stratégie du Groupe EQUASENS et les produits et solutions commercialisés ;
- Risques liés à la perte d'attractivité sociale de l'entreprise ayant pour effet une augmentation du turnover et la perte de compétences clés.

Risques réglementaires et juridiques

Pour son activité principale d'édition de logiciels de gestion d'officine, le Groupe EQUASENS n'est pas soumis à une réglementation particulière et n'a pas besoin d'autorisations légales, réglementaires ou administratives particulières. Toutefois, certaines composantes réglementaires ou juridiques font l'objet d'un suivi particulier :

- Environnement économique – risques indirects liés à des décisions gouvernementales touchant directement les clients du Groupe EQUASENS ;
- Risques liés aux agréments et certifications, obligatoires ou stratégiques, et particulièrement à la non-obtention ou la perte d'agréments ou de certifications (Marquage CE, HDS, SESAM-Vitale, ISO 27001, NF 525, ISO 18295-1, Addendum).

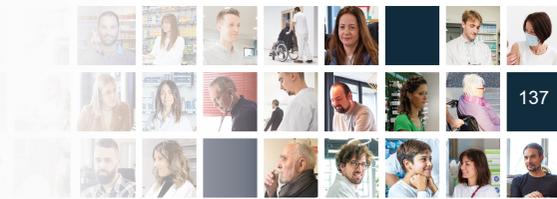
Le Groupe EQUASENS ne bénéficie pas de contrat de concession, de licence de commercialisation ou de distribution qui le placerait en situation de risque juridique.

EQUASENS détient l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation et n'est pas soumis à des dispositions fiscales particulières.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe EQUASENS a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe EQUASENS.

Risques financiers

Le Groupe EQUASENS a procédé à une revue de ses risques financiers et considère ne pas être particulièrement exposé à des risques de cette nature. Le Groupe EQUASENS s'est doté d'une charte de placements encadrant ses investissements financiers et a mis en place une organisation et des outils visant à optimiser la gestion et la sécurisation de ses flux de trésorerie.



3. Actionnariat de la société

3.1. Autorisation de rachat d'actions par EQUASENS

Bilan du programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale des actionnaires, réunie le 29 juin 2023, a autorisé le Conseil d'Administration à opérer en bourse sur ses propres actions, conformément notamment aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce et dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de l'opération.

Cette autorisation a été conférée pour une durée maximum de dix-huit mois à compter du 29 juin 2023 et prendra fin le 28 décembre 2024.

Au 31 décembre 2023, EQUASENS détient des actions propres, directement ou indirectement :

- 3 468 dans le cadre de contrats de liquidité ;
- 45 000 dans le cadre du plan de stock-options ;
- 94 422 dans le cadre de programmes de rachat d'actions ;

soit un total de 142 890 actions correspondant à 0,94% du capital social actuel.

En 2023, dans le cadre du contrat de liquidité, 71 281 actions ont été acquises pour un prix d'acquisition moyen de 72,43 € et 70 819 actions ont été cédées pour un prix moyen de cession de 73,07 €.

EQUASENS dispose de 100% du contrat de liquidité actuel.

Le Conseil d'Administration rend compte de la réalisation du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 29 juin 2023 pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 :

- Achats : 87 438 actions au prix moyen de 64,70 € ;
- Ventes : 86 653 actions au prix moyen de 65,56 €.

Au 31 mars 2024, la société détient 142 927 de ses actions, directement ou indirectement.

Renouvellement de l'autorisation de rachat d'actions

Il est proposé aux actionnaires de renouveler dès maintenant cette autorisation et de se prononcer sur le nouveau programme.

Les objectifs du programme de rachat actuellement en vigueur sont les suivants :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux d'EQUASENS ou du Groupe EQUASENS, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un Plan d'Épargne Entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Il a paru souhaitable au Conseil d'Administration de vous demander de vous prononcer sur le nouveau programme qui viendrait se substituer à celui mis en place par l'Assemblée Générale du 29 juin 2023, mais à compter du 27 juin 2024. L'Assemblée permettrait alors à EQUASENS de poursuivre son processus d'achat de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du capital social, soit un nombre maximum de 1 517 412 actions.

Le nouveau programme de rachat d'actions aurait les objectifs suivants :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux d'EQUASENS ou du Groupe EQUASENS, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un Plan d'Épargne Entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Ce nouveau programme aurait une durée maximum de 18 mois, soit jusqu'au 26 décembre 2025.

L'Assemblée Générale Ordinaire aura à conférer au Conseil d'Administration les pouvoirs pour déterminer les conditions et les modalités du programme de rachat dont notamment le prix des actions achetées (prix d'achat unitaire maximum et minimum).

3.2. Détention du capital social au 31 décembre 2023

3.2.1. Informations sur les détenteurs du capital ou droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement, à la date de clôture de l'exercice social, plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes, ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Nom	Pourcentage de détention
MARQUE VERTE SANTE	+ de 50% et inférieur à 66,66%
LA COOPERATIVE WELCOOP	Supérieur au vingtième et inférieur à 10%

Aucune action d'EQUASENS n'est détenue par EQUASENS (hors actions propres) ni par les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

À la connaissance d'EQUASENS, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou des droits de vote.

3.2.2. Informations sur les opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants, les hauts responsables ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés

Par application de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, il est précisé, qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune opération sur titres EQUASENS visée par l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier n'a été communiquée à l'AMF.

3.2.3. État de la participation des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2023, date de clôture du dernier exercice, la détention d'actions tant par le personnel d'EQUASENS que par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce est inférieure à 3%.

3.3. Options d'achat d'actions

3.3.1. Options d'achat d'actions au profit des dirigeants mandataires sociaux

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2020 de la société EQUASENS a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en place au sein d'EQUASENS et/ou de ses filiales (c'est-à-dire dont 50% au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par EQUASENS) un plan d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions visées aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce.

Chaque bénéficiaire a été informé personnellement par le Conseil d'Administration du nombre d'actions qu'il peut acquérir, le prix d'acquisition et la période pendant laquelle cette option peut être exercée.

Au cours de l'exercice 2020, 45 000 options d'achat d'actions ont été attribuées.

Par application de l'article L. 225-184 du Code de commerce, le Conseil d'Administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce.

4. Informations sociales et environnementales

Pour plus de lisibilité, cette partie est développée dans la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) annexée au présent rapport (articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105 et suivants du Code de commerce).

5. Informations diverses

5.1. Prêts inter-entreprises

Néant.

5.2. Informations sur les charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que EQUASENS a supporté, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des charges constituant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés et visées à l'article 39-4 dudit Code pour un montant global de 152 078 € et qui ont donné lieu à un impôt de 38 020 €.

5.3. Tableau des cinq derniers exercices

Au présent rapport est présenté, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats d'EQUASENS au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Tableau des résultats des 5 derniers exercices (en €)	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Capital social	3 034 825	3 034 825	3 034 825	3 034 825	3 034 825
Nombre d'actions ordinaires	15 174 125	15 174 125	15 174 125	15 174 125	15 174 125
Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
• Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
• Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires hors taxes	114 555 511	112 708 436	108 630 561	103 202 187	102 926 290
Résultat avant impôts, participation, dotations	50 875 644	43 925 904	35 618 945	30 617 861	26 773 334
Impôts sur les bénéfices	2 926 726	3 283 671	3 024 342	5 960 943	6 690 214
Participation des salariés	2 859 167	2 774 584	2 362 528	2 094 436	2 053 722
Résultat après impôts, participation et dotations	40 712 393	34 235 442	27 664 737	18 092 063	17 953 104
Résultat distribué décidé par l'Assemblée Générale	18 967 656	17 450 244	15 932 831	14 415 419	13 656 713
Par action résultat après impôts et avant dotations	2,97	2,50	2,00	1,49	1,19
Par action résultat après impôts et dotations	2,68	2,26	1,82	1,19	1,18
Dividende attribué à chaque action	1,25 ⁽¹⁾	1,15	1,05	0,95	0,90
Effectif moyen des salariés de l'exercice	775	780	776	754	738
Montant de la masse salariale	34 028 311	31 255 195	30 345 269	28 455 950	28 151 569
Cotisations sociales et avantages sociaux	16 232 494	15 232 570	14 654 833	13 561 351	13 085 233

⁽¹⁾ Proposition relative à l'exercice clos le 31 décembre 2023 soumise à l'Assemblée Générale du 27 juin 2024.

6. Affectation du résultat

L'affectation du résultat de l'exercice que propose le Conseil d'Administration est conforme à la loi ainsi qu'aux dispositions statutaires.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 40 712 393,37 € de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	40 712 393,37 €
Report à nouveau	91 524 257,90 €
À la disposition des actionnaires	132 236 651,27 €
Dividende (1,25 € par action)	18 967 656,25 €
Le solde, soit : est affecté au compte « report à nouveau ».	113 268 995,02 €

Les capitaux propres s'élèveront, y compris les subventions d'investissements nettes d'amortissements, à 136 902 482,39 €.

La mise en paiement du dividende sera effectuée à compter du 4 juillet 2024 auprès de UPTEVIA chargée de la gestion des titres.

Ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%. Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des impôts, nous vous informons des distributions intervenues au titre des trois derniers exercices.

Exercices	Dividende par action	Dividende éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes physiques)	Dividende non éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes morales)
31/12/2020	0,95 €	0,95 €	0,95 €
31/12/2021	1,05 €	1,05 €	1,05 €
31/12/2022	1,15 €	1,15 €	1,15 €

7. Autres points présentés à l'Assemblée

7.1. Suivi des mandats d'Administrateurs

Le mandat d'Administrateur de Madame Sophie MAYEUX venant à expiration à l'issue de la présente Assemblée, nous vous proposons de renouveler son mandat pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra en 2030 et statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2029.

7.2. Conventions réglementées

Nous vous informons de la conclusion d'une convention nouvelle et de deux conventions réglementées antérieurement autorisées et approuvées et qui se sont poursuivies en 2023.

Ces opérations dûment autorisées par votre Conseil d'Administration vous sont décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

7.3. Rémunérations allouées aux membres du Conseil

Nous vous demanderons aussi de vous prononcer sur la fixation des rémunérations allouées aux Administrateurs que nous vous proposons de fixer à 90 000 € pour l'année 2024.



Nous allons maintenant vous présenter la partie 4 de ce rapport, à savoir la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), établi en application des articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105 et suivants ainsi que le rapport sur ces informations sociétales et environnementales émis par la société RSM, désignée en qualité d'Organisme Tiers Indépendant par le Directeur Général.

Puis, nous vous présenterons :

- Le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise prescrit par l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- Le rapport spécial du Conseil d'Administration établi en application de l'article L. 225-184 du Code de commerce.

Après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes établis par la société « BATT AUDIT » et la société « KPMG », nous répondrons aux questions que vous voudrez bien nous poser.

À l'issue de cette discussion, il sera procédé à la lecture du texte des résolutions et nous vous engageons à les approuver dans toutes leurs dispositions.

Le Conseil d'Administration.

21.2.2. La Déclaration de Performance Extra-Financière

EQUASENS
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIÈGE SOCIAL : TECHNOPOLE DE NANCY BRABOIS
5 ALLÉE DE SAINT CLOUD 54600 VILLERS-LÈS-NANCY
403 561 137 RCS NANCY

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 JUIN 2024

Conformément aux dispositions de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives (dite Loi WARSMANN) et de son décret d'application du 24 avril 2012, nous vous proposons la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) du Groupe EQUASENS. Ce rapport fait partie intégrante du rapport de gestion dont il constitue une annexe.

La déclaration traite des principaux enjeux sociaux, environnementaux, sociétaux, de lutte contre la corruption et de respect des Droits de l'Homme du Groupe EQUASENS.

Les informations contenues dans cette Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) ont été élaborées, qu'il s'agisse des éléments relatifs à l'exercice 2023 ou ceux des années antérieures, sur la base de contributions du réseau interne. La déclaration est placée sous la supervision de la Direction Générale.

La DPEF a été vérifiée par un Organisme Tiers Indépendant qui a émis un rapport comprenant une attestation relative à la présence des informations requises et un avis motivé sur la sincérité des informations, ci-annexé.

Mot du Président

En sa qualité d'éditeur d'applicatifs de santé, le Groupe EQUASENS s'attache à transformer le monde de la santé via ses produits et solutions, en apportant la bonne information, au bon soignant, au bon moment, pour le bon patient. Cette stratégie « Patient Centré » traduit l'ADN social et sociétal du Groupe. Elle est fondée sur le principe que la technologie se doit d'être au service du soin et du patient : « Plus de technologie pour plus d'humain ».

L'engagement du Groupe à intégrer le développement durable au cœur de ses projets se décline également en matière de gouvernance. Ainsi, le Conseil d'Administration est doté d'un Comité Stratégique et RSE chargé de définir et de suivre la mise en œuvre des politiques RSE.

C'est donc dans une logique de progrès et d'amélioration continue que les décisions d'investissements, les actions de recherche et développement, les échanges avec l'ensemble des parties prenantes visent à accélérer l'émergence de solutions durables et structurantes pour le système de santé.

Thierry CHAPUSOT,
Président du Conseil d'Administration et du Comité Stratégique et RSE



1. Une démarche RSE ancrée dans l'ADN du Groupe

Le Groupe EQUASENS a poursuivi en 2023, la construction de sa démarche RSE pour chacune de ses activités afin de décliner, pour ces dernières, un modèle d'affaires, des enjeux, une grille de matérialité et des risques extra-financiers permettant de définir des objectifs propres (et indicateurs clés) en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU.

Cette approche permet de garantir l'alignement des engagements et ambitions RSE du Groupe sur ses activités mais aussi de solliciter ses différentes parties prenantes sur leurs attentes vis-à-vis de ces enjeux, même si du fait de sa proximité avec les professionnels de santé et les collaborateurs, ses principales parties prenantes, les échanges sont déjà nourris.

Sur la base de ces travaux, l'année 2023 a permis de :

- Fixer la feuille de route des engagements RSE du Groupe au regard des enjeux et des risques extra-financiers qui sont détaillés plus finement en fonction de ses objectifs ;
- Mettre en place une gouvernance opérationnelle en lien avec cette feuille de route permettant de réaliser ses engagements au sein de l'ensemble de ses activités.

Dans ce prolongement, sur 2024, les efforts du Groupe viseront à :

- Partager ses enjeux et risques extra-financiers avec ses parties prenantes afin d'enrichir sa démarche ;
- Travailler sur la mise en place de la nouvelle réglementation européenne (CSRD) relative à la publication d'un rapport de durabilité (applicable à partir de 2024 pour le Groupe EQUASENS).

En matière de gouvernance, le Conseil d'Administration d'EQUASENS dispose d'un Comité Stratégique et RSE chargé de définir et de suivre la mise en œuvre des politiques RSE du Groupe en cohérence avec la stratégie RSE de sa société mère, LA COOPERATIVE WELCOOP.

1.1. Modèle d'affaires

L'ÉCOSYSTÈME

Un système de santé intègre autant les professionnels de santé libéraux (médecins, infirmiers, pharmaciens,...), que les établissements de santé (hôpitaux, EHPAD, MSP, HAD...) et qui accompagne même le patient à domicile...

PLUS DE TECHNOLOGIE POUR PLUS D'HUMAIN

Un groupe au service des professionnels de santé. Les enjeux d'EQUASENS sont d'améliorer la prise en charge des patients pour chaque professionnel de santé, la coordination des différents acteurs, de faciliter l'échange de données et améliorer l'efficacité du système de soin.

LE PARTAGE DE CRÉATION DE VALEUR

La communauté européenne a rappelé les exigences d'un tel système pour qu'il soit efficient et notamment :

- La coordination du parcours patient,
- La digitalisation des systèmes de santé,

EQUASENS inscrit sa démarche dans la stratégie de LA COOPÉRATIVE WELCOOP au service de la santé et du bien être.

Les acteurs de la santé

- EQUASENS, via ses Divisions, intervient auprès d'une pluralité d'acteurs de l'écosystème de la santé
- Un écosystème de santé pluridisciplinaire pour le bénéfice des patients

Des hommes, des métiers, des expertises

- 1 288 collaborateurs répartis dans 6 pays en Europe dont :
- +250 ingénieurs internes au service de l'innovation et de la R&D
- +200 commerciaux, technico-commerciaux experts
- +90 services clients
- +60 formateurs

Numérique et interopérabilité

- Applications logicielles interopérables
- Equipements électroniques de santé connectés
- Solutions robotiques de santé
- Sécurité, télécom, infrastructure et hébergement de données de santé (Data Centers)

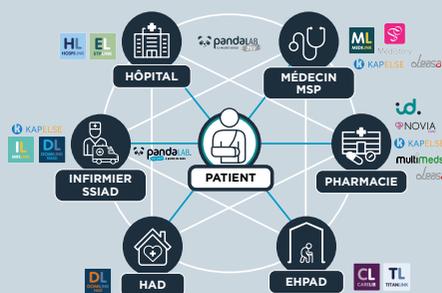
Partage et proximité

- Une couverture nationale (réseau d'agences et équipes de proximité)
- Une centrale logistique

Fournisseurs

- Une centrale d'achats
- Une fabrication de proximité

Technologie et expertise pour apporter la bonne information, au bon soignant, au bon moment pour le bon patient



Un accompagnement constant fondé sur des valeurs :

EXPERTISE PROXIMITÉ
ANTICIPATION OPTIMISME



Les acteurs de la santé

- Utilisateurs des solutions d'EQUASENS :
- + 12 000 pharmacies en Europe
- + 40 hôpitaux en France
- + 750 HAD SSIAD
- + 3 200 EHPAD et maisons de repos en Europe
- + 11 600 libéraux de santé clients (médecins, infirmier(e)s, kinésithérapeutes... regroupés ou non en maisons ou centre de santé)

Les patients

- Plusieurs millions de patients suivis dans 6 pays
- Fluidité du parcours de soin
- 90 000 patients traités avec notre solution de Préparation de Doses à Administrer (PDA) en France, Angleterre, Allemagne, Italie, Espagne et Portugal

Des hommes, des métiers, des expertises

- 98% en CDI
- 9 ans d'ancienneté des salariés
- 12,48% de turnover
- Plan d'actions en faveur de l'égalité des chances, diversité et inclusion
- Plans de stocks options

Numérique et interopérabilité

- +28 000 professionnels de santé et établissements interconnectés (PANDALAB)
- Certifications ISO 27001 et HDS
- 100% de nos logiciels conçus en Europe

Partage et proximité

- Un maillage territorial fort pour être au plus proche des clients
- Des flux logistiques optimisés pour des délais livraisons agences toujours plus courts
- Une empreinte carbone réduite

Fournisseurs

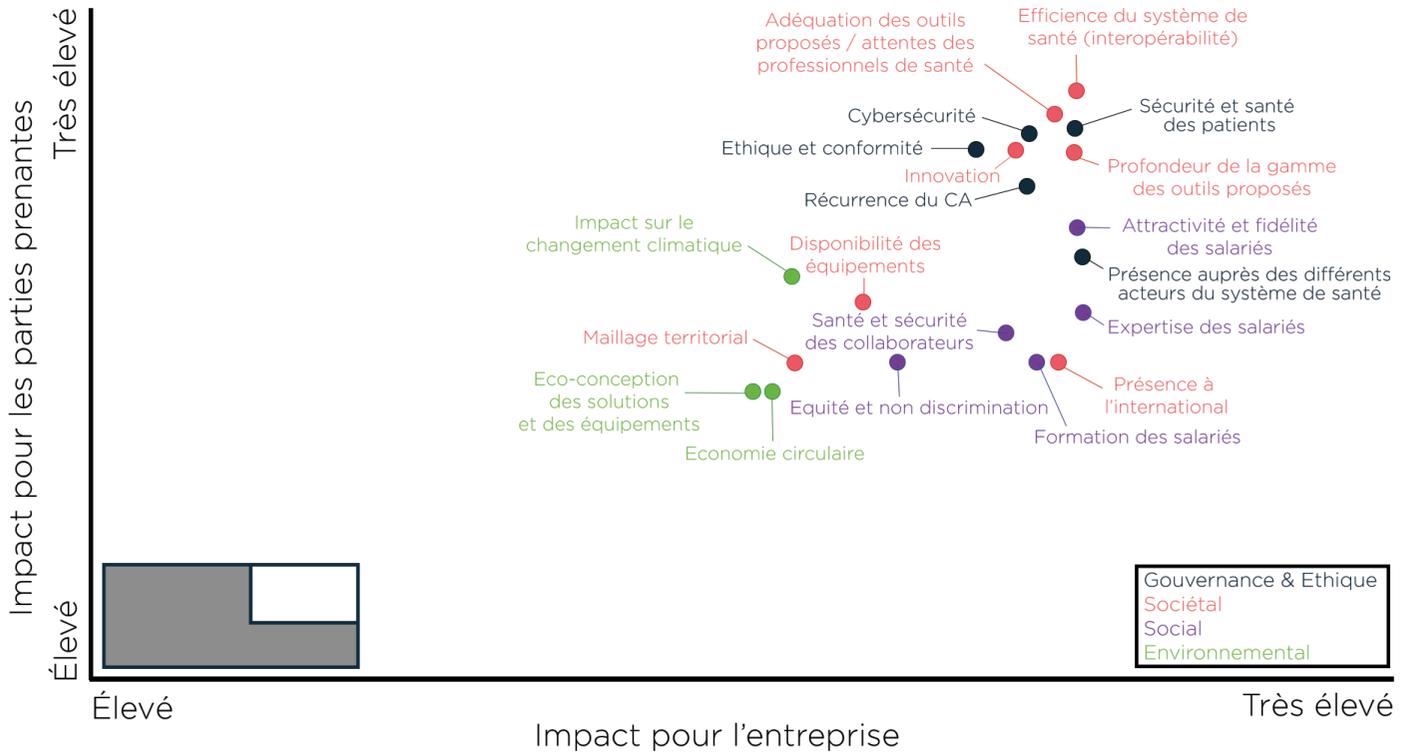
- Une approche de partenariat avec une vision long terme



1.2. Nos enjeux RSE majeurs et prioritaires - Grille de matérialité

Le Groupe a réalisé une grille de matérialité portant sur l'ensemble de ses activités. Cette approche permet de s'assurer de l'alignement des enjeux identifiés au niveau du Groupe EQUASENS avec les enjeux connus pour chacune des parties prenantes.

Sur ces bases, cette approche sera revue de par les échanges avec ses différentes parties prenantes qui auront lieu dans le cadre de l'élaboration du futur rapport de durabilité (CSRD).



Ces vingt enjeux majeurs et prioritaires peuvent être regroupés en quatre axes majeurs et prioritaires :

Axes majeurs et prioritaires	Enjeux majeurs et prioritaires
Être un acteur engagé et responsable	<ul style="list-style-type: none"> Éthique et conformité Cybersécurité Sécurité et santé des patients Disponibilité des équipements Maillage territorial Récurrence du chiffre d'affaires Présence à l'international
Contribuer à la recherche de solutions pour un système de santé plus efficient	<ul style="list-style-type: none"> Présence auprès des différents acteurs du système de santé Efficiency du système de santé (interopérabilité) Innovation Adéquation des outils proposés Profondeur de la gamme
Réduire notre empreinte environnementale	<ul style="list-style-type: none"> Impact sur le changement climatique Éco-conception des solutions et équipements Économie circulaire
Être un employeur de référence	<ul style="list-style-type: none"> Attractivité et fidélité des salariés Expertise des salariés Formation des salariés Santé et sécurité des collaborateurs Équité et non discrimination

1.3. Nos risques extra-financiers

Les travaux menés sur les enjeux permettent d'identifier deux risques extra-financiers génériques majeurs, communs aux différentes activités du Groupe EQUASENS que sont :

- Le risque de remise en cause du positionnement d'acteur responsable et engagé que l'on peut décrire comme une incohérence entre la stratégie du Groupe, les produits et solutions commercialisés et les comportements au quotidien ;
- Le risque de perte d'attractivité qui se traduit par une augmentation du turnover, une perte et non acquisition de compétences clés.

En 2023, le Groupe a décliné pour chaque enjeu majeur et prioritaire des sous-risques en cohérence avec la feuille de route fixée sur les engagements RSE de l'exercice précédent. Les objectifs ont été revus et alignés sur ceux de LA COOPERATIVE WELCOOP, actionnaire majoritaire du Groupe EQUASENS.

Enjeux	Risques associés	Engagements	Actions	Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> • Éthique et conformité 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de réputation et controversé 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre la RSE au cœur de nos stratégies avec une Gouvernance dédiée 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation du Conseil d'Administration aux enjeux de la RSE • Mise en place d'un comité RSE opérationnel • Mise en place d'une rémunération variable adossée sur des objectifs RSE 	<ul style="list-style-type: none"> • 100% des membres du CA formés/sensibilisés à la RSE • Au moins 4 réunions du comité RSE opérationnel/an • 100% des membres du CODIR Groupe, mandataires sociaux, couverts par une rémunération variable adossée à un critère RSE
		<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une démarche éthique des affaires robuste 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une charte éthique • Formation et sensibilisation des salariés à l'éthique des affaires • Renforcer nos process sur la gestion des alertes • Supervision des tiers à risques 	<ul style="list-style-type: none"> • 100% des fournisseurs stratégiques couverts par une charte éthique à 3 ans • +90% des salariés formés/sensibilisés à l'éthique des affaires • 100% des tiers à risques de corruption supervisés
		<ul style="list-style-type: none"> • Répondre et anticiper les obligations réglementaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Être présent et actif dans les organismes et salons professionnels clés 	<ul style="list-style-type: none"> • A 3 ans, disposer (directement ou indirectement via ses filiales) d'une présence active au sein d'un organisme professionnel clé. 100% des organismes professionnels clés couverts
<ul style="list-style-type: none"> • Cybersécurité • Sécurité et santé des patients 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'atteintes/détournements des données ainsi que celles des clients/patients 	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'une politique cyber robuste 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un Comité Groupe Cyber • Adoption d'une Politique Groupe de Sécurité des systèmes d'information • Mise sous contrôle de l'obsolescence des solutions informatiques • Mise en place d'une charte éthique avec une clause cyber pour les fournisseurs les plus sensibles/stratégiques • Supervision des fournisseurs sensibles/stratégiques • Formation et sensibilisation des salariés aux risques cyber 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 réunion/trimestre • 100% à 3 ans des sociétés du Groupe couvertes par une Politique Groupe de Sécurité des systèmes d'information • 0% de solutions informatiques obsolètes • 100% des solutions informatiques développées ou acquises intégrant une revue spécifique Cyber • 100% à 3 ans des fournisseurs stratégiques couverts par une charte éthique • 100% des fournisseurs stratégiques supervisés à 5 ans • +90% des effectifs touchés par des actions annuelles de sensibilisation / formations à la Cybersécurité
<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des équipements • Maillage territorial 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de ne pas pouvoir répondre rapidement aux attentes des clients 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer un haut niveau de disponibilité et de réactivité 	<ul style="list-style-type: none"> • Moderniser les infrastructures d'hébergement (Datacenters) • Être en capacité de dépanner rapidement chaque officine 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le taux de serveurs hébergés dans l'environnement à haute disponibilité • Avoir un maillage territorial, en France métropolitaine, suffisant pour garantir un temps de trajet agence - officine de 2h maximum



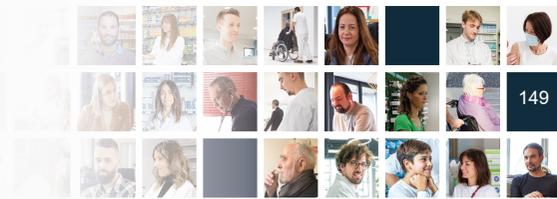
Enjeux	Risques associés	Engagements	Actions	Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> Récurrence du chiffre d'affaires Présence à l'international 	<ul style="list-style-type: none"> Risque de ne pas bénéficier de leviers d'investissements pour projets futurs 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la résilience de nos modèles d'affaires Diversifier et élargir la base client 	<ul style="list-style-type: none"> Migration de solutions historiques on premise vers un mode SaaS Mettre en place une organisation duplicable à l'international 	<ul style="list-style-type: none"> Faire progresser de 4% le CA récurrent par an Maintenir ou renforcer la présence du Groupe dans les pays dans lequel il est implanté
<ul style="list-style-type: none"> Présence auprès des différents acteurs du système de santé 	<ul style="list-style-type: none"> Risque de ne pas anticiper ou de mal anticiper les évolutions du système de santé 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la proximité du Groupe avec ses clients 	<ul style="list-style-type: none"> Être partie prenante des organismes professionnels Participer aux principaux salons professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> A 3 ans, disposer (directement ou indirectement via ses filiales) d'une présence active au sein d'un organisme professionnel clé A 3 ans, participer (directement ou indirectement via ses filiales) à tous les événements et salons professionnels clés. 100% des événements à salons clés couverts
<ul style="list-style-type: none"> Efficience du système de santé Innovation 	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'incohérence avec notre stratégie «Patient Centré» 	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des solutions pour améliorer le parcours de soins 	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter le nombre de professionnels de santé utilisateurs de la solution d'interopérabilité pandaLAB Pro 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la coordination du parcours patient en faisant passer en 2 ans de 20 000 à 50 000 le nombre d'utilisateurs de pandaLAB Pro
<ul style="list-style-type: none"> Adéquation des outils proposés Profondeur de la gamme 	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'inadaptation de l'offre par rapport aux attentes actuelles du marché 	<ul style="list-style-type: none"> Mesurer régulièrement la satisfaction clients 	<ul style="list-style-type: none"> Conduire des enquêtes de satisfaction auprès de ses clients 	<ul style="list-style-type: none"> Étendre à 3 ans les études de satisfaction à l'ensemble des professionnels de santé adressés par nos solutions
<ul style="list-style-type: none"> Impact sur le changement climatique Éco-conception des solutions et équipements Économie circulaire 	<ul style="list-style-type: none"> Risque de remise en cause des produits et solutions au regard de leur impact écologique 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de politiques afin de réduire notre empreinte environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> Établir un bilan carbone annuel Définir une trajectoire carbone 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer nos émissions de CO2 sur les 3 scopes S'appuyer sur les fournisseurs stratégiques de biens matériels et les transporteurs qui ont un engagement RSE Mener des études énergétiques pour les bâtiments occupés par le Groupe Maintenir le verdissement de la flotte automobile en cohérence avec l'usage des utilisateurs Mettre en place une politique voyage Groupe Renforcer la stratégie d'économie circulaire
<ul style="list-style-type: none"> Attractivité et fidélité des salariés 	<ul style="list-style-type: none"> Risque de ne pas disposer des compétences internes nécessaires pour répondre aux différents besoins de nos activités 	<ul style="list-style-type: none"> Actions sur la fierté d'appartenance 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer le dispositif de cooptation, véritable aide au recrutement, et en même temps un marqueur important sur l'image des salariés sur le Groupe 	<ul style="list-style-type: none"> A 3 ans, 20% de nos recrutements externes issus de la cooptation
		<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une gestion de la marque Employeur et d'un « On Bording » interne 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'enquêtes d'engagement et de satisfaction à destination des salariés du Groupe avec mise en place d'un suivi et plan d'actions sur le niveau d'engagement 	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser les premières enquêtes en 2024 Maintenir une ancienneté moyenne entre 5 et 10 ans

Enjeux	Risques associés	Engagements	Actions	Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> Expertise et formation des salariés 	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'inadéquation des compétences internes à l'évolution constante des besoins liés à nos activités 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une organisation apprenante et de communautés d'apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> Acquisitions des compétences clés Renforcement de la formation des managers Mise en place d'une politique de gestion des « hauts talents » 	<ul style="list-style-type: none"> A 2 ans, pour chaque activité, identification des compétences clés A 3-5 ans, mise en place de programmes de formation sur ces compétences clés A 3 ans, +90% des managers formés (au moins 1 formation sur les 5 dernières années) A 4 ans, mise en place d'un programme et organisation de gestion des talents
<ul style="list-style-type: none"> Santé et sécurité des collaborateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Risque de mal gérer ou mal prévenir les risques en matière de santé des collaborateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Garantir un niveau optimal de sécurité, santé et qualité de vie au travail 	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement sur la France d'une solution digitale permettant de collecter, analyser et comparer sectoriellement l'ensemble des indicateurs clés : absentéisme, invalidité, accidents du travail 	<ul style="list-style-type: none"> A 2 ans, +90% des sociétés françaises couvertes par la solution digitale A 5 ans, avoir déployé sur l'ensemble des sites français une politique et des objectifs ciblés de réduction des risques sur la santé et la sécurité des collaborateurs
<ul style="list-style-type: none"> Égalité des chances, diversité, inclusion et précarité 	<ul style="list-style-type: none"> Risque de ne pas répondre aux attentes de certaines parties prenantes pour une entreprise plus inclusive 	<ul style="list-style-type: none"> Être reconnu comme un acteur favorisant l'inclusion et luttant contre la précarité 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une politique Groupe d'égalité femmes/hommes Mise en place d'un plan d'actions sur l'inclusion du handicap en entreprise Faciliter le recrutement en CDI 	<ul style="list-style-type: none"> A 5 ans, +90% des sociétés couvertes par la politique d'égalité femmes/hommes et de féminisation de l'encadrement A 4 ans, doter le Groupe d'un accord agréé en faveur des personnes en situation de handicap +90% de salariés en CDI Augmenter la part d'alternants et apprentis

1.4. Nos contributions aux ODD (Objectifs de Développement Durable) de l'ONU

Les Objectifs de Développement Durable donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice.

AXES MAJEURS ET PRIORITAIRES	ODD
Être un acteur engagé et responsable	  
Contribuer à la recherche de solutions pour un système de santé plus efficient	    
Être un employeur de référence	    
Réduire notre empreinte environnementale	  



2. Nos objectifs et indicateurs extra-financiers

2.1. Être un acteur engagé et responsable

Du fait de son secteur d'activité, dans chacune de ses stratégies et actions, le Groupe EQUASENS se doit de se positionner comme un acteur engagé et responsable.

2.1.1. Avoir une démarche éthique des affaires

Mettre la RSE au cœur de nos stratégies avec une Gouvernance dédiée

Le Conseil d'Administration d'EQUASENS dispose en son sein d'un Comité Stratégique et RSE ayant pour objet d'étudier comment l'entreprise intègre les enjeux liés à la responsabilité sociale, sociétale et environnementale des entreprises (RSE) dans son mode de fonctionnement et dans sa stratégie. Tous les membres du Conseil d'Administration ont été sensibilisés à la RSE et bénéficieront, à compter de 2024, d'un plan triennal de formation qui adresse des thématiques liées aux enjeux de la RSE.

À cette gouvernance stratégique est adossée une gouvernance opérationnelle des projets RSE. Chaque projet RSE se voit attribuer un sponsor membre du Comité de Direction (CODIR) chargé de faire des points d'avancements réguliers au sein dudit Comité. Cette gouvernance a été mise en place à compter du mois de septembre 2023 ; aussi le Groupe peut justifier d'au moins **4 réunions du comité** qui ont revu les projets RSE.

En 2023, les deux mandataires sociaux (Directeur Général et Directeur Général Délégué) ont une part de leur rémunération variable liée à des critères RSE. À compter de 2024, le Groupe intégrera pour chaque sponsor (membre du CODIR) des éléments de rémunérations variables adossées à des objectifs RSE avec pour volonté de couvrir l'intégralité des membres du CODIR.

Mettre en œuvre une démarche éthique des affaires

Relation éthique avec les fournisseurs

Le Groupe EQUASENS a toujours cultivé une notion de partenariat avec ses fournisseurs en intégrant ses relations dans une approche à moyen et long terme.

Afin de renforcer ce positionnement, le Groupe a travaillé en 2023 à la mise en place d'une charte d'achats éthiques et responsables qui demande aux partenaires (fournisseurs et prestataires) de se conformer à ses principes et engagements, mais aussi de les faire respecter à leurs partenaires intervenant sur leur chaîne de valeur, et cela quel que soit leur localisation.

Le Groupe ambitionne de déployer, en 3 ans, cette charte à l'ensemble de ses fournisseurs stratégiques.

Dispositif de lutte contre la corruption

Conformément aux dispositions de la loi française dite SAPIN 2, le Groupe EQUASENS s'est doté de politiques et de dispositifs anti-corruption permettant de prévenir et détecter la corruption au sein du Groupe.

Les principes de responsabilité et d'intégrité sont portés par l'engagement du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP, ainsi que l'ensemble des directions de ses différentes activités, et repris à travers la mise en place de mesures détaillées par la loi pour un dispositif anticorruption efficace.

Ainsi, le Groupe :

- S'est doté d'un code de conduite définissant et illustrant les différents types de comportements à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence. Si applicable, ce code est intégré au règlement intérieur des sociétés du Groupe et fait l'objet, à ce titre, de la procédure de consultation des représentants du personnel prévue à l'article L. 1321-4 du Code du travail. Ce code est consultable sur le site internet d'EQUASENS ;
- A mis en place un dispositif d'alerte interne destiné à permettre le recueil des signalements émanant d'employés ou de tiers relatifs à l'existence de conduites ou de situations contraires au code de conduite de la société tout en assurant une protection aux lanceurs d'alertes. Le dispositif est consultable sur le site internet d'EQUASENS ;
- A réalisé une cartographie des risques par activité qui identifie, analyse et hiérarchise les risques d'exposition du Groupe ;
- A mis en place des procédures d'évaluation de la situation des clients, fournisseurs de premier rang et intermédiaires. Ainsi, pour chaque activité, les tiers à risques (en fonction d'un flux d'activité, d'un secteur d'activité, d'un pays...) sont analysés et mis sous surveillance via la solution dédiée. L'objectif étant en permanence de couvrir les tiers à risques définis ;

- En complément, sur 2023, le Groupe a finalisé une charte éthique qui sera déployée sur 2024 auprès des tiers à risques avec comme objectif de les couvrir à 100% à 3 ans ;
- A mis en place des contrôles comptables, internes ou externes, pour éviter de masquer des faits de corruption ou de trafic d'influence ;
- A fixé des sanctions disciplinaires en cas de violation du code de conduite ;
- A déployé un programme de formation et de sensibilisation à la fois vers les cadres et fonctions sensibles au risque de corruption mais plus globalement vers l'ensemble de ses salariés. Ainsi, sur 2023, ce sont près de **58% des salariés** du Groupe EQUASENS qui ont eu une formation certifiante spécifique à la corruption. L'objectif étant de couvrir a minima 90% des salariés en renforçant ses outils de formation. En parallèle, le Groupe réalise plusieurs communications ou événements autour de la corruption (dont un quizz animé sur la corruption pour marquer la journée internationale de lutte contre la corruption).

Afin de contrôler et évaluer le dispositif, sur 2023, le Groupe a lancé, auprès de chaque activité, un process de révision des process anticorruption (remise à jour des principes de SAPIN 2, mise à jour de la cartographie, contrôles comptables...).

Afin d'adapter ses process et contrôles, le Groupe effectue un suivi régulier du classement de transparency.org sur la perception de la corruption des pays dans le monde. Les résultats des pays dans lesquels le Groupe est présent sont les suivants :

Pays	Score de 0 (très forte corruption) à 100 (très faible corruption)		Rang mondial	
	2023	2022	2023	2022
France	71	72	20/180	21/180
Belgique	73	73	16/180	18/180
Luxembourg	78	77	9/180	10/180
Italie	56	56	42/180	41/180
Irlande	77	77	11/180	10/180
Royaume-Uni	71	73	20/180	18/180
Allemagne	78	79	9/180	9/180
Ile Maurice	51	50	55/180	57/180

L'essentiel de l'activité du Groupe EQUASENS se trouve en France ou en Europe ce qui l'expose moins à des risques de corruption.

Mettre en œuvre des dispositifs de lutte contre l'évasion fiscale

Le Groupe veille au respect des règles applicables dans l'ensemble des pays dans lesquels il est implanté, y compris les règles visant à lutter contre l'évasion fiscale.

Aucune entité du Groupe n'est localisée dans un pays mentionné sur la liste française ou sur la liste européenne des juridictions fiscales non-coopératives (ex. la liste « noire » publiée par le Conseil de l'Union Européenne).

Mettre en œuvre les principes des Droits de l'Homme et de l'OIT

Le Groupe EQUASENS est quasi exclusivement présent en France et en Europe et applique le droit en vigueur dans ces différents pays.

Le Groupe reconnaît et affirme son attachement aux valeurs supérieures énoncées dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, aux principes énoncés dans les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), ainsi que son engagement à respecter les lois, principes, normes et réglementations nationales et internationales.

Ainsi, le Groupe EQUASENS s'interdit toute mesure visant à réduire la liberté d'opinion, d'expression, d'association, de négociation collective, de manifestation, ou de pensée. Le Groupe n'applique aucune forme de discriminations telles qu'en matière d'emploi et de profession, de religion, ou de sexe. Aucune filiale du Groupe n'a recours au travail forcé ou obligatoire ou au travail des enfants.

Focus entités hors UE : Ile Maurice

L'activité de cette filiale, l'édition de logiciels, nécessite un niveau élevé de formation et exclut toute forme de travail d'enfants. Par ailleurs, associée pleinement aux activités de développement informatique du Groupe, cette société est totalement intégrée au mode de fonctionnement de nos entités françaises, que ce soit sur les aspects de gestion du personnel, juridiques, financiers et stratégiques.



Répondre et anticiper les obligations réglementaires

L'ensemble des activités du Groupe est soumis directement ou indirectement à de nombreuses contraintes réglementaires (administratives, en santé, financières, juridiques...) dont certaines pourraient remettre en cause ses activités si elles n'étaient pas respectées.

Au regard de son positionnement engagé et responsable, le Groupe dispose de processus visant à respecter les contraintes et obligations actuelles mais aussi à anticiper celles à venir.

Ainsi, le Groupe souhaite être actif auprès des différents organismes clés de ses écosystèmes (associations, fédérations, comités) qui lui permettent de mieux appréhender les évolutions réglementaires. L'objectif du Groupe est d'avoir une présence active à 3 ans sur 100% des organismes identifiés comme clés sur ses activités.

En 2023, l'ensemble des entités du Groupe a réalisé un inventaire des organismes professionnels clés. Sur la base de cette première analyse (qui pourra s'enrichir au fil des années et de l'évolution des activités), le Groupe est adhérent actif dans plus de **67% des organismes professionnels clés** et dispose d'un mandat dans 17% de ces derniers.

À titre d'exemples en 2023, le Groupe est :

- Représenté par Jean-François MAGNE (Directeur Général ICT, Groupe EQUASENS) à la FEIMA (Fédération française des Éditeurs d'Informatique Médicale et paramédicale Ambulatoire) en tant que Vice-Président du « Collège Médecins » ;
- Membre des associations professionnelles BeMeSo en Belgique et AssoSoftware en Italie ;
- Adhérent de MiddleNext (association professionnelle française indépendante exclusivement représentative des valeurs moyennes cotées) ;
- Membre, indirectement via LA COOPERATIVE WELCOOP, de la FCA (Fédération française du Commerce Associé).

2.1.2. Sécuriser les données de l'entreprise, des clients et de leurs patients

Les principales mesures de sécurité réseau

Le partage et la sécurisation des données sont les clés d'un système de santé plus efficient et durable au bénéfice du patient. Cette vision est le fondement sur lequel repose l'ensemble des développements de solutions numériques au sein du Groupe EQUASENS.

Dans un secteur d'activité qui est la cible de nombreuses attaques des systèmes d'information, notre risque porte à la fois sur nos propres systèmes d'information mais aussi sur ceux de nos clients utilisant nos différentes solutions numériques et nous oblige à une prise de précaution de sécurité importante à titre préventif pour assurer la disponibilité, l'intégrité, la confidentialité et la traçabilité de l'information.

Au regard de cet enjeu crucial, le Groupe EQUASENS a fait le choix stratégique de rester souverain en disposant de sa propre infrastructure d'hébergement (Datacenters basés sur ses sites, environnements certifiés ISO 27001 bénéficiant d'agrément HDS au regard de la sécurisation des données de santé) et obligeant à des investissements importants.

La cybersécurité repose sur une démarche d'amélioration continue qui évolue au fil du temps et du contexte. Ainsi, le Groupe EQUASENS s'est doté d'une gouvernance dédiée avec la mise en place d'un Comité Groupe Cyber composé du Président du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP (société mère d'EQUASENS), du Directeur Général d'EQUASENS et des Directions Techniques des différentes activités du Groupe. Il est animé par deux experts internes en Cybersécurité dont les principales missions visent à :

- Assister les métiers, dans l'application de la doctrine « security by design »,
- Assister les équipes en remédiation après incident,
- Contrôler la posture de sécurité, détecter les anomalies et réagir,
- Rester à jour en ce qui concerne l'évolution des menaces d'une part, et des technologies d'autre part,
- Faire converger les politiques de sécurité de toutes les entités du Groupe.

Ce comité rend des décisions concernant des choix d'architectures techniques, des traitements de risques, et des règles de fonctionnement. Au cours de l'année 2023, il s'est réuni **6 fois**.

Afin de faire face aux enjeux de cybercriminalité, le comité a fixé divers plans d'actions au niveau du Groupe :

Harmonisation des politiques de cybersécurité

Afin de mettre toutes les entités du Groupe au même niveau d'exigence de sécurité, le Groupe travaille à harmoniser ses politiques et ses méthodes de sécurité informatique via l'élaboration d'un référentiel commun piloté par le Comité Cyber. Si ce référentiel est en cours de finalisation, sur certains domaines (ex : politique de mot de passe), les politiques Groupe sont d'ores et déjà largement déployées.

L'objectif est de finaliser le référentiel commun sur tous les domaines associés à la sécurité informatique pour un déploiement sur 100% des sociétés du Groupe à 3 ans.

Lutte contre l'obsolescence des matériels et logiciels

L'obsolescence informatique d'un matériel ou d'un logiciel fait progressivement apparaître des bogues ou des failles de sécurité (surtout dans un environnement réglementaire et technologique en perpétuelle mutation). C'est pourquoi un des objectifs du Groupe est la maîtrise des systèmes obsolètes, tant pour les produits proposés à ses clients que pour les produits utilisés en son sein.

Ce travail repose sur une cartographie détaillée des systèmes d'information au sein du Groupe (y compris lors de l'intégration d'une nouvelle société).

L'objectif est de ne plus avoir de solutions informatiques obsolètes ou tout du moins de solutions obsolètes dont les risques ne sont pas maîtrisés, et que 100% des solutions informatiques développées ou acquises intègrent au préalable une revue spécifique de cybersécurité émise par les experts internes.

Sur 2023, le Groupe a déployé sa revue des solutions obsolètes sur les plus applications les plus importantes et a mis en place toutes les mesures de sécurité nécessaires sur les solutions identifiées. La revue des Experts Cyber sur les solutions acquises et développées a continué à se déployer.

Gestion et maîtrise du risque Cyber associé aux fournisseurs et sous-traitants

Certaines prestations associées à nos systèmes d'information nous lient à des fournisseurs ou sous-traitants nous exposant potentiellement à des failles sur nos systèmes.

Si ces prestataires font déjà l'objet d'une attention particulière, le comité souhaite renforcer les engagements et les contrôles. Ainsi, la charte d'achats éthiques et responsables finalisée sur 2023 comprend un paragraphe dédié à la cybersécurité. Charte qui sera déployée sur 2024 et pourra être complétée d'un questionnaire Cyber pour les fournisseurs les plus stratégiques.

L'objectif est la couverture de 100% des fournisseurs stratégiques au regard du risque Cyber à trois ans.

En complément, le comité prévoit aussi de mettre en place un process spécifique de supervision des fournisseurs stratégiques au regard du risque Cyber avec pour objectif de tous les couvrir à 5 ans.

Sensibilisation des équipes internes

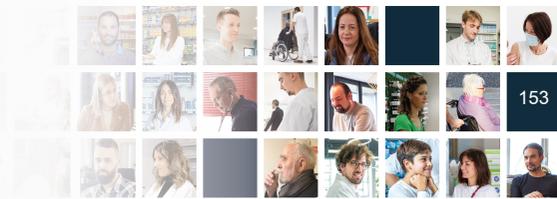
Former et sensibiliser les équipes internes permet de mettre en place une culture partagée et contextualisée de la sécurité.

Ainsi, le Comité Cyber a poursuivi ses actions via de nombreuses campagnes de sensibilisation à la cybersécurité sous différentes formes et différents supports en portant ses efforts sur l'amélioration du contrôle et la preuve du résultat des actions de sensibilisation.

L'objectif étant de toucher chaque année au moins 90% des effectifs du Groupe par une action de sensibilisation et / ou de formation à la cybersécurité. Sur l'année 2023, ce taux s'élève à **97% des salariés** du Groupe.

Gestion de crise

Le Groupe doit être en mesure de gérer, en responsabilité, une situation de crise potentielle ou avérée, incluant un accident de personne, une catastrophe naturelle, un sinistre majeur, un problème de gouvernance,... Les filiales peuvent être aussi amenées à gérer les conséquences collatérales d'un événement dont elles ne sont pas à l'origine mais qui impacte leur activité ou leur réputation (détournement de fonds, une cyberattaque,...). Au titre de cette gestion de crise, des principes généraux sont définis pour faire remonter, via la voie hiérarchique, toute alerte, le plus rapidement et efficacement possible, et mobiliser les cellules de crise intéressées audit événement critique ou à la situation exceptionnelle révélée. Compte tenu de l'évolution significative de son



organisation, le Groupe EQUASENS a revu en 2023, pour l'entièreté de ses filiales françaises et européennes, la liste des membres de ses cellules de crise, leurs rôles et responsabilités respectives, ainsi que les moyens et les ressources à mobiliser. Les cadres ainsi arrêtés pour le management des risques permettent aux équipes de se concentrer sur l'essentiel et de faire face efficacement à l'événement.

Cette gestion de crise s'inscrit plus largement dans une démarche de structuration de ses plans de continuité et de reprise d'activités.

Politique RGPD

Face aux enjeux liés aux données personnelles, le Groupe EQUASENS déploie un dispositif de respect de la conformité en matière de protection des données, piloté par des DPO (Délégué à la Protection des Données) internes ou externes. Dans le cadre de ses fonctions, le DPO dispose de moyens tels que l'aide d'avocats ou experts spécialisés, voire encore d'informations issues de l'association AFCDP, dont EQUASENS est membre.

Au-delà du respect de la conformité réglementaire, la démarche de protection des données au sein du Groupe EQUASENS vise à maîtriser les traitements des réclamations des données, garantir une qualité de traitement dans ces réclamations et déclarer les incidents de violation de données personnelles à une autorité de contrôle comme la CNIL pour la France.

Toute personne qui laisse ses coordonnées au Groupe peut saisir le DPO via l'adresse électronique affichée sur le site internet de l'entreprise.

2.1.3. Santé et sécurité des patients

La santé du patient est au cœur de la stratégie du Groupe et c'est donc logiquement, qu'en tant qu'éditeur d'applicatifs de santé (id., Logiciel de Suivi de l'Observance, Dossier Pharmaceutique, Dossier Médical Partagé,...) et fabricant ou distributeur de dispositifs médicaux (PDA, Télémédecine, téléconsultation,...), que le Groupe s'engage à maintenir un système robuste de management de la qualité qui garantit une fiabilité et une stabilité sur l'ensemble de ses produits.

Du fait de la dématérialisation des échanges de données entre professionnels de santé, le Groupe est particulièrement attentif à organiser le dépôt et la conservation des données de santé des patients dans des conditions de nature à garantir leur pérennité et leur confidentialité, de les mettre à la disposition des personnes autorisées selon des modalités définies par contrat, et de les restituer en fin de contrat. Les maîtres mots sont : intégrité, confidentialité, disponibilité des données et traçabilité des actions.

2.1.4. Disponibilité des équipements

En cohérence avec les enjeux de cybersécurité et de santé et sécurité des patients, le Groupe s'attache à assurer à ses clients un haut niveau de disponibilité de ses équipements. Le taux de disponibilité est défini comme la probabilité qu'un équipement soit mobilisable lors d'une période donnée pour remplir la mission pour laquelle il a été conçu, ou autrement dit, il s'agit de la facilité avec laquelle il est possible pour un professionnel de santé d'accéder à ses données dans un format utilisable.

À cet effet, le Groupe a conçu en 2023, et déploiera à compter de 2024, un vaste projet de modernisation de ses infrastructures d'hébergement (Datacenters) lui permettant de progressivement augmenter le taux de serveurs hébergés dans l'environnement à haute disponibilité.

2.1.5. Maillage territorial : un acteur au cœur des territoires

Par sa recherche de proximité avec ses clients, les professionnels de santé et les patients, le Groupe EQUASENS cherche à couvrir le plus possible ses territoires. Cette stratégie repose essentiellement sur le développement d'agences, son maillage logistique et sa présence commerciale.

Pour le Groupe, l'objectif est d'être en capacité de dépanner rapidement chaque officine et d'avoir un maillage territorial, en France métropolitaine, suffisant pour garantir un temps de trajets de 2 heures maximum entre une des **22 agences** d'EQUASENS et une officine.

L'impact territorial, économique et social du Groupe EQUASENS est donc multiple :

- Le Groupe EQUASENS favorise le recrutement local ;
- Le Groupe EQUASENS privilégie le recours à des entreprises régionales pour le choix de ses différents prestataires ;

- Le Groupe EQUASENS est acteur engagé contre la désertification médicale au travers de ses différentes solutions (dont la téléconsultation et la téléassistance) et soutient le pharmacien comme le coordinateur de santé.

Les effectifs se répartissent géographiquement comme suit :

Pays	2023	2022
France	87,6 %	88,1 %
Italie	7,5 %	6,9 %
Belgique	2,9 %	2,9 %
Ile Maurice	1,2 %	1,4 %
Royaume-Uni	0,6 %	0,4 %
Allemagne	0,2 %	0,2 %
Luxembourg	0,1 %	0,2 %

2.1.6. Récurrence du chiffre d'affaires

Dans sa stratégie de développement, le Groupe EQUASENS privilégie la résilience de son modèle d'affaires. La récurrence de revenus y contribue et offre au Groupe une visibilité dans ses stratégies d'investissement.

Pour renforcer ce phénomène, le Groupe œuvre à la migration de solutions historiques hébergées localement chez les professionnels de santé (on-premise) vers des solutions hébergées chez EQUASENS (SaaS). Le Groupe ambitionne d'augmenter la valeur du chiffre d'affaires récurrent de 4% par an. Au titre de 2023, il est de 114,74 M€ contre 105,88 M€ en 2022.

Par ailleurs, la résilience de son modèle économique porté par la récurrence de son chiffre d'affaires permet au Groupe d'être identifié comme un partenaire robuste permettant de mettre en place une relation moyen et long terme avec ses parties prenantes.

2.1.7. Présence à l'international

Le développement international a permis au Groupe de conquérir de nouveaux clients sur ses métiers historiques, de diversifier ses activités (par exemple, l'activité grossistes-répartiteurs en Italie) ou encore de bénéficier d'avantages concurrentiels solides et durables.

Pour ce faire, le Groupe a mis en place une organisation modulaire capable de lui faire réaliser des économies d'échelle et lui permettre de se déployer rapidement sur de nouveaux marchés.

Véritable moteur de l'innovation, le Groupe compte mettre au profit de ses clients l'expérience acquise au travers de ses diverses implantations en **France, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Italie, Royaume-Uni et Irlande** qui lui donnent une vision plus large des tendances du marché de la Santé en Europe.

2.1.8. Être un partenaire responsable

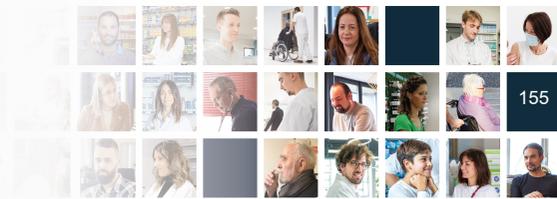
Un ancrage coopératif

En sa qualité de filiale de LA COOPERATIVE WELCOOP, le Groupe EQUASENS bénéficie d'une vision élargie des écosystèmes de santé à moyen et long terme. L'appartenance à une coopérative influe sur l'ensemble des prises de décisions du Groupe et intègre une logique engagée et responsable.

Politique de soutien aux associations

Du fait de ses activités et ambitions pour le système de santé, le Groupe EQUASENS cherche à renforcer ses relations avec les associations de patients.

Ainsi, EQUASENS a proposé dans le cadre de l'opération « Octobre Rose » aux 30 000 professionnels de santé utilisateurs de ses logiciels « métier », de participer à une opération de collecte de fonds « 1 clic = 1 euro versé par EQUASENS ». Pour chaque participation, EQUASENS s'est engagée à reverser 1 euro à La Ligue contre le cancer. À l'issue de cette opération, le Groupe a versé à la Ligue contre le cancer la somme de 10 000 € au nom de ses clients professionnels et établissements de santé et a réaffirmé sa volonté d'agir au titre de la Prévention Santé. Ainsi, 8 opérations similaires sont d'ores et déjà prévues en 2024 pour mobiliser et soutenir tous les professionnels de santé utilisateurs des solutions du Groupe EQUASENS.



Par ailleurs, le Groupe EQUASENS est un acteur soucieux d'être un partenaire reconnu et de proximité en soutenant le milieu associatif local de par ses actions dans la préservation du patrimoine, le développement des activités scientifiques, culturelles, sportives et humanitaires.

À titre d'exemple, EQUASENS est membre fondateur du « Club des Mécènes du patrimoine de Meurthe-et-Moselle ». La Fondation du Patrimoine œuvre à la sauvegarde et la valorisation du patrimoine français. Au travers du label, de la souscription publique et du mécénat d'entreprise, elle accompagne les particuliers, les collectivités et les associations dans des projets de restauration.

Le Groupe EQUASENS est également membre fondateur et mécène de la Fondation ID+ LORRAINE. Cette fondation a pour objet de soutenir les missions et le développement de l'Université de Lorraine et du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy, en contribuant à l'excellence dans les domaines de la recherche, de l'innovation et de la formation, à leur pluridisciplinarité, leur attractivité, leur rayonnement. La Fondation ID+ LORRAINE œuvre à l'intérêt général du territoire, et plus globalement de la société, afin de favoriser la réussite pour tous, développer l'esprit d'entreprendre, cultiver l'excellence en recherche et en innovation. Toutes ces recherches produisent notamment des solutions concrètes aux grandes transitions de la société : environnementales, énergétiques, numériques ainsi que dans le secteur social et de la santé.

Agir contre le gaspillage alimentaire

Bien que n'étant pas un acteur du secteur de l'agroalimentaire et de la distribution, le Groupe EQUASENS est très sensibilisé en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire. Ainsi, pour illustration, en octobre 2014, la société EQUASENS, en partenariat avec d'autres entreprises lorraines, a mis en place un fonds de dotation intitulé « MESA Mirabelle » visant à faciliter l'aide des entreprises de toutes tailles à la Banque Alimentaire.

Lien Nation-Armée

Le Groupe EQUASENS n'a pas mis en place de politique et d'actions spécifiques visant à promouvoir le lien Nation-Armée et à soutenir l'engagement dans les réserves. Conformément à la législation en vigueur, un réserviste salarié a droit à une autorisation d'absence annuelle d'une durée minimale de 10 jours ouvrés par année civile au titre de ses activités d'emploi ou de formation dans la réserve opérationnelle militaire ou la réserve opérationnelle de la police nationale. Au-delà de sa durée d'autorisation d'absence annuelle, le réserviste salarié peut obtenir l'accord du Groupe pour effectuer une période d'emploi ou de formation au titre de la réserve opérationnelle militaire ou de la réserve opérationnelle de la police nationale pendant son temps de travail.

2.2. Contribuer à la recherche de solutions pour un système de santé plus efficient

2.2.1. Présence auprès des différents acteurs de santé

En complément de ses actions visant à être *partie prenante des organismes professionnels* et disposer de mandats dans ces instances professionnelles, le Groupe compte renforcer sa veille et sa proximité avec ses clients en participant aux principaux salons professionnels. Sur ce dernier point, et pour chacune de ses activités, le Groupe a initié une démarche d'identification de ces événements afin d'analyser la pertinence d'une participation.

À horizon 3 ans, le Groupe compte prendre part (directement ou indirectement via ses filiales) à tous les événements et salons professionnels jugés clés. À ce titre, le Groupe a participé à près de 120 salons en 2023.

2.2.2. Efficience du système de santé et innovation

Grâce à ses différents métiers et à son modèle d'affaires, le Groupe EQUASENS peut légitimement affirmer qu'il est l'une des rares organisations à disposer d'une vision globale du monde de la santé en vie réelle. C'est pourquoi, grâce à sa vision à long terme, il porte l'ambition d'une action structurante et durable pour tout l'écosystème de la santé. La pérennité de sa stratégie repose sur sa volonté de répondre positivement à deux questions concernant tout ce qu'il entreprend :

- Est-ce bénéfique pour le patient ?
- Améliore-t-on l'efficience du système de santé ?

L'objectif est d'améliorer la coordination des acteurs de santé et les échanges de données autour du patient, mais aussi d'améliorer l'efficience des systèmes de santé. Apporter la bonne information, au bon soignant, au bon moment, pour le bon patient.

Pour cela, la stratégie du Groupe repose sur la vision du « PLUS DE TECHNOLOGIE POUR PLUS D'HUMAIN ».

Ainsi, le Groupe est un expert de solutions informatiques innovantes à l'attention des professionnels et établissements de santé via :

- L'activité d'édition de solutions informatiques pour la pharmacie, portée par la Division PHARMAGEST, qui met à la disposition du pharmacien et de son équipe :
 - Une suite logicielle avec mise à jour régulière et des services lui permettant d'assurer, en toute sécurité, la délivrance des médicaments,
 - Des bases de données permettant de fournir des conseils (voyages, vaccinations, etc.),
 - Des outils de formation (e-learning),
 - Tout un ensemble d'outils et de solutions lui permettant d'exercer sa profession au quotidien.
- La Division AXIGATE LINK correspondant à l'activité d'édition de solutions informatiques pour les établissements sanitaires et médico-sociaux, en vue d'améliorer la prise en charge des personnes dépendantes ou fragiles.
- L'activité d'édition de solutions informatiques pour les médecins (libéraux généralistes et spécialistes), infirmières libérales et kinésithérapeutes (Division MEDICAL SOLUTIONS), avec ses logiciels qui permettent une gestion efficace des dossiers médicaux patients et d'aide à la prescription.
- L'activité de concepteur et fabricant d'appareils et de dispositifs électroniques connectés à destination des professionnels de santé et des patients (Division E-CONNECT), au moyen de la conception de solutions e-Santé innovantes, pour le suivi simple et sécurisé des patients à leur lieu de demeure ou en mode nomade, et l'optimisation de leur parcours de soins.

Chaque patient est amené à rencontrer régulièrement de nombreux professionnels de santé et paramédicaux, dans des lieux différents : en pharmacie, cabinet médical ou paramédical, à domicile, à l'hôpital, ou encore en EHPAD.

La bonne interaction entre les professionnels de santé est essentielle : pour sécuriser les délivrances ou favoriser l'observance, pour faciliter les échanges de données de santé et leur analyse, mais aussi pour fluidifier l'accès aux soins, à la vaccination ou à la prévention, pour éviter des discontinuités dans la prise en charge du patient, des difficultés dans le maintien à domicile ou encore pour éviter ou retarder le recours aux urgences ou à l'hospitalisation.

Pour ce faire, le Groupe compte axer ses efforts sur le déploiement de sa solution pandaLAB qui regroupe un ensemble de logiciels et de services à destination des professionnels de santé, des établissements de santé et des patients. pandaLAB est un écosystème ouvert qui répond aux enjeux suivants : favoriser l'accès aux soins, améliorer la prise en charge des patients à toutes les étapes de leurs parcours, renforcer la coordination entre tous les acteurs, notamment entre la ville et l'hôpital, et développer la prévention.

D'ici 2025, le Groupe envisage de faire progresser le nombre d'utilisateurs de la solution de pandaLAB Pro de 20 000 en 2022 à 50 000. À date, le Groupe compte près de **28 000 utilisateurs**.

2.2.3. Adéquation des outils proposés et profondeur de la gamme

Pour faire face à la concurrence, la qualité des produits et des services doit être omniprésente. Pour satisfaire les clients, les entreprises doivent notamment anticiper leurs attentes.

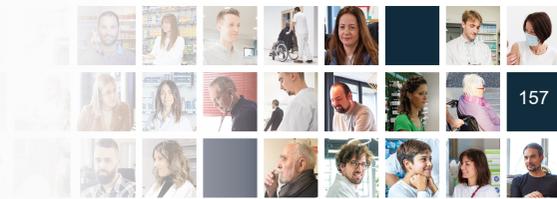
C'est pourquoi le Groupe procède depuis 2015 à **une enquête annuelle** auprès de ses clients pharmaciens utilisateurs de ses solutions informatiques issues de la Division PHARMAGEST en France. Cette étude permet à EQUASENS de se positionner sur son marché en déterminant, sur des critères précis, comment elle est perçue face à ses concurrents (prix, qualité des produits et services,...).

Le Groupe a pour objectif d'étendre à 3 ans les études de satisfaction à l'ensemble des professionnels de santé adressés par ses solutions.

2.3. Réduire l'empreinte environnementale

« L'environnement est la clé d'une meilleure santé » (déclaration de l'OMS lors de la Conférence ministérielle santé et environnement de 1999). C'est donc naturellement, afin de vivre dans un monde plus durable et propice à une meilleure santé, qu'au regard de ses différentes activités, le Groupe EQUASENS se doit de réduire ses impacts directs sur l'environnement et travaille de plus en plus sur ses impacts indirects.

Par ailleurs, le Groupe se doit de tenir compte des impacts des changements environnementaux sur ses activités qui pourraient être impactés par des pénuries, des interdictions ou encore des hausses de coûts significatives de certaines matières et énergies.



2.3.1. Minimiser la production de Gaz à Effet de Serre et réduire la consommation d'énergies

Superviser et agir contre les principaux facteurs d'émission de Gaz à Effet de Serre (GES)

Le Groupe EQUASENS a fait établir par des cabinets externes une revue de sa production de gaz à effet de serre directs (scope 1) et indirects (scopes 2 et 3), intégrant dans sa réflexion les activités amont et aval.

Scopes ⁽¹⁾ - En Tonnes CO ₂ Équivalentes	tCO ₂ e		tCO ₂ e par collaborateur	
	2023	2022	2023	2022
Scope 1 - Émissions directes de l'entreprise	2 329 ⁽¹⁾	1 699	1,81	1,37
Scope 2 - Émissions indirectes de l'entreprise liées à la consommation d'énergies	165 ⁽¹⁾	10	0,13	0,01
Scope 3 - Autres émissions indirectes ⁽²⁾	30 609 ⁽¹⁾	33 510	23,76	27,02
Estimation totale des Gaz à Effet de Serre	33 103 ⁽¹⁾	35 218	25,70	28,40

⁽¹⁾ Le Groupe EQUASENS a eu recours à de nouveaux prestataires, ce qui a entraîné une revue des hypothèses et méthodologies retenues pour chacun des postes d'émission. Se référer à la note méthodologique.

⁽²⁾ Compte tenu de la difficulté d'appréhender l'ensemble des gaz à effet de serre indirects (scope 3), cette information revêt un caractère potentiellement incertain.

Les principales variations s'expliquent par un travail mené plus finement sur les achats de matériels ce qui a permis de réduire les GES sur ce poste. En parallèle, le Groupe a élargi son périmètre de sociétés et de postes couverts en intégrant notamment des hypothèses liées à l'utilisation de ses solutions. Ces travaux ont également permis d'abaisser le taux d'incertitude.

Les principaux lieux de production de GES sont situés à 88% en France, à 3,67% en Belgique, à 3,5% respectivement en Italie et Irlande.

Émissions évitées

Les émissions évitées se définissent comme des réductions de l'empreinte carbone réalisée par les activités, produits et/ou services d'une entreprise, lorsque ces réductions ont lieu en dehors de son périmètre d'activité. Celles du Groupe ont été analysées au regard de son processus commercial. Pour certaines de ses activités le Groupe commercialise des matériels informatiques auprès des professionnels de santé sous forme de leasing. À l'issue du contrat, le matériel informatique est récupéré, testé, le cas échéant réparé, ou mis au DEEE. Les matériels fonctionnels ou réparés trouvent des canaux de seconde vie : soit auprès de clients externes et brokers, soit réemployé pour des besoins internes, soit réutilisé comme matériel de SAV. Pour l'ensemble de ces matériels en seconde vie, le Groupe a estimé que cela évitait la fabrication de nouveaux matériels et équivaldrait à **4 018 tCO₂e évitées** liées à la fabrication desdits produits.

Le Groupe n'a pas encore formalisé de trajectoire de réduction de ses gaz à effet de serre, mais a déjà initié une série d'actions visant à réduire son impact environnemental. Les gaz à effet de serre identifiés concernent notamment les postes d'émissions ci-après.

Achats

La réduction du bilan carbone du Groupe passe nécessairement par le dialogue avec ses principaux fournisseurs, et notamment ceux de matériels informatiques destinés à être commercialisés auprès des différents professionnels de santé.

Au travers du déploiement de sa charte d'achats éthiques et responsables, le Groupe compte s'assurer que ses fournisseurs soient engagés dans une démarche RSE réaliste sur laquelle le Groupe pourra s'appuyer pour constituer sa trajectoire carbone.

Dans le même temps, le service achats s'est structuré pour :

- Élaborer, mettre en œuvre et superviser des politiques et stratégies durables ;
- Évaluer et surveiller les performances des fournisseurs afin de s'assurer qu'ils respectent les critères de durabilité ;
- Développer des partenariats avec des fournisseurs et prestataires de services durables ;
- Déployer des outils et des méthodes pour mesurer et améliorer la durabilité des achats ;
- Assurer le respect des normes et lois sociales et environnementales par les fournisseurs et les prestataires de services ;
- Analyser et recommander des alternatives plus durables pour les achats ;
- Collaborer avec les autres services pour s'assurer que les achats durables sont inclus dans leurs stratégies et plans d'actions ;
- Suivre et identifier les tendances et les meilleures pratiques pour améliorer la durabilité des achats.

Mobilité des collaborateurs

La recherche de proximité avec les professionnels de santé et les patients oblige les entités du Groupe EQUASENS à disposer d'une flotte de véhicules (utilitaires et de tourisme) conséquente.

Afin de minimiser les impacts environnementaux, réglementaires (contraintes associées à l'évolution des normes techniques sur les véhicules et des réglementations associées) et économiques (évolution à la hausse du coût des carburants, des véhicules et de la fiscalité) associés, le Groupe EQUASENS a initié plusieurs plans d'actions répartis en deux axes stratégiques :

- **L'optimisation de la flotte véhicules d'entreprise qui prône un verdissement raisonné et progressif de la flotte du Groupe avec pour objectif d'intégrer l'usage des conducteurs et ainsi permettre un panachage technologique plus pertinent :**
 - Démarche permanente visant à renouveler fréquemment le parc automobile (ancienneté moyenne inférieure à 3 ans) permettant de sélectionner des véhicules toujours plus performants en émission de CO₂ ;
 - Proposer un catalogue commun de véhicules cherchant toujours à trouver l'association la plus pertinente entre l'usage des conducteurs (typologie des trajets, accès à des bornes électriques...) et les motorisations proposées par les constructeurs référencés. Cette approche a permis d'accroître le parc de véhicules hybrides et électriques même si la motorisation thermique reste pour l'instant la solution la plus pertinente pour les « gros rouleurs ».

Néanmoins, le Groupe EQUASENS s'inscrit pleinement dans la Loi française d'Orientation Mobilité (LOM) qui concerne les entreprises gérant un parc de plus de cent véhicules. Cette loi a pour objectif d'effectuer une transition énergétique et porte notamment sur les renouvellements (en flux et non en stock) des véhicules. Les objectifs de renouvellement de la Loi LOM portent sur l'acquisition ou l'utilisation d'une part minimale de véhicules propres lors du renouvellement du parc :

- Au moins 10 % à partir du 1^{er} janvier 2022 ;
- 20 % à partir du 1^{er} janvier 2024 ;
- 35 % à partir du 1^{er} janvier 2027 ;
- 50 % à partir du 1^{er} janvier 2030.

Les véhicules à faible émission de moins de 3,5 tonnes sont les voitures particulières ou camionnettes dont les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) sont inférieures ou égales à 60 grammes par kilomètre (véhicules électriques ou hybrides rechargeables).

- **Le recours aux technologies et solutions alternatives pour réduire les kilomètres parcourus :**
 - Le recours prioritaire au train par rapport à l'avion quand la distance le permet et plus globalement, au transport en commun pour les déplacements professionnels ;
 - Le recours aux nouvelles technologies et en particulier celles permettant les réunions à distance. À ce titre, la crise sanitaire a permis de conforter cette orientation du Groupe qui s'est avérée être une véritable force dans le déploiement du télétravail pour ses collaborateurs et une opportunité pour contourner les difficultés d'accès aux professionnels de santé et repenser les contacts commerciaux et opérationnels (assistance, formation...) via le recours à la visioconférence.

En complément, le Groupe EQUASENS est sensible à l'empreinte carbone générée par ses salariés ne disposant pas d'un véhicule dans le cadre de ses différents trajets professionnels (y compris déplacements domicile-travail). Ainsi, sur le Technopôle de NANCY-BRABOIS qui concentre de nombreux salariés et qui accueille le siège du Groupe, le Groupe EQUASENS a adhéré au Plan de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE) favorisant le covoiturage et améliorant les transports publics.

Enfin, le Groupe travaillera en 2024 à la formalisation d'une Politique voyage applicable à l'ensemble de ses filiales.

Transporteurs

Au cœur de la gestion des flux logistiques entre ses sites, ses plateformes et ses clients, le transport des produits est un vecteur stratégique de la qualité des services du Groupe.

Dans son dernier bilan carbone, le Groupe a évalué à 4% ses émissions indirectes associées au transport. Néanmoins, conscient que le transport est une source importante d'émission de gaz à effet de serre et de polluants à l'échelle globale, le Groupe EQUASENS s'est engagé dans une démarche visant à maîtriser l'impact environnemental de ses activités et à lutter contre le changement climatique au travers des principales actions suivantes :

- Favoriser des fournisseurs nationaux ou du moins, réduire les intermédiaires sur ses importations ;
- Intégrer une démarche RSE dans les appels d'offres de transporteurs ;
- Optimiser les livraisons vers, ou depuis, les agences et les plateformes logistiques.

Consommation d'énergies liées aux bâtiments

La consommation d'énergies en lien avec le chauffage ou le refroidissement des bâtiments constitue un des principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre indirects du Groupe. Aussi, conformément à la législation française (Loi ELAN), le Groupe



EQUASENS vise à réduire ses consommations énergétiques pour tous les bâtiments de plus de 1 000 m² dans lesquels il a des locaux. Les objectifs de réduction fixés par la loi en valeurs relatives sont de -40% d'ici 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050 comparés à une année de référence entre 2010 et 2020. Les objectifs peuvent également être fixés en fonction de la consommation énergétique des bâtiments nouveaux de leur catégorie.

En 2023, le Groupe a procédé à des travaux de rénovation d'isolation d'un de ses principaux sites breton dont il est propriétaire. Le Groupe entend également se rapprocher des propriétaires des locaux qu'il occupe afin de déterminer conjointement les mesures d'améliorations de performances énergétiques envisageables pour chacun de ses sites.

Consommations d'eau liées aux activités

Aux bornes des activités du Groupe EQUASENS, l'eau n'est pas considérée comme un enjeu majeur au sein de sa grille de matérialité et par conséquent, n'a pas fait l'objet de politique et de plans d'actions dédiés. En effet, étant principalement éditeur de logiciels à destination des professionnels de santé, l'usage de l'eau du Groupe se limite aux besoins sanitaires et hygiéniques des collaborateurs. Ces eaux usées font l'objet d'un traitement par les communes dans lesquelles le Groupe est implanté.

Néanmoins, les premiers travaux d'analyse de double matérialité de la CSRD invite le Groupe à reconsidérer l'usage des ressources aquatiques et marines sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Sans présager de la finalisation de ces travaux de double matérialité (impact environnemental de l'entreprise sur les ressources marines et impacts financiers des ressources marines sur l'entreprise), le Groupe prend progressivement conscience des enjeux globaux liés à l'eau (pénuries, mauvaise qualité de l'eau ayant des impacts négatifs sur la sécurité alimentaire, la santé, la production d'énergies,...), mais aussi ceux plus spécifiques au secteur du numérique (recours à l'eau pour l'extraction de matières premières intégrant la composition de matériels informatiques).

Par conséquent, les travaux de 2024 devraient concourir à renforcer le dialogue avec les fournisseurs pour réduire l'impact écologique, au sens large, des matériels informatiques commercialisés par le Groupe.

Biodiversité

Du fait de la nature de ses activités, le Groupe EQUASENS n'a pas encore engagé de politique spécifique en matière de biodiversité.

Conscient des interconnexions de la biodiversité avec la santé et l'environnement, le Groupe entend évaluer en 2024 son empreinte sur la biodiversité et mesurer les impacts de celle-ci sur ses activités et celles de l'ensemble de ses parties prenantes.

2.3.2. Promouvoir l'économie circulaire et le recyclage

Appliquer des mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, de valorisation et d'élimination des déchets

Les principes de l'économie circulaire

L'économie circulaire est à la croisée des enjeux environnementaux et économiques et propose un nouveau modèle de société qui utilise et optimise les stocks et les flux de matières, d'énergie et de déchets et vise ainsi à l'efficacité de l'utilisation des ressources.

L'économie circulaire repose sur plusieurs principes :

- L'éco-conception : prendre en compte les impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit et les intégrer dès sa conception ;
- L'écologie industrielle et territoriale : mettre en place un mode d'organisation industrielle sur un même territoire caractérisé par une gestion optimisée des stocks et des flux de matières, d'énergie et des services ;
- L'économie de la fonctionnalité : privilégier l'usage à la possession, vendre un service plutôt qu'un bien ;
- Le réemploi : remettre dans le circuit économique des produits qui ne correspondent plus aux besoins premiers du consommateur ;
- La réutilisation : réutiliser certains déchets ou certaines parties du déchet encore en état de fonctionnement dans l'élaboration de nouveaux produits ;
- La réparation : trouver une deuxième vie aux biens en panne ;
- Le recyclage : réutiliser les matières issues des déchets.



L'économie circulaire et l'éco-conception appliquées au Groupe EQUASENS

Le Groupe commercialise des équipements informatiques auprès de professionnels de santé. Ces matériels peuvent être adossés à des contrats de leasing à l'issue desquels le Groupe a mis en place un processus de récupération des matériels avec pour ambition de leur donner une seconde vie.

Une partie du matériel récupéré peut être réparée en SAV et reconditionnée, faire l'objet de réutilisation, ou encore être remise dans des filières pour réemploi (interne via la réutilisation de hardware dans des infrastructures moins demandeuses en performance ou externe par l'intermédiaire de brokers). L'ensemble des matériels récupérés fait l'objet systématique d'un effacement des données par des logiciels spécialisés.

Ainsi, dans le cadre d'une stratégie ambitieuse et volontariste de Green IT, le Groupe EQUASENS a notamment développé un partenariat avec IRATY DIFFUSION pour la gestion de fin de vie des principales références de matériels récupérés auprès des clients pharmaciens (serveurs, NAS et PC). Sur un parc de près de 9 344 machines traitées en 2023, EQUASENS a réussi à prolonger la durée de vie de la totalité de ce parc IT déconnecté, avec 94% de réemploi complet des PC et serveurs et 6% de réemploi des pièces détachées pour la fabrication et l'extension de nouvelles configurations. En 2022, EQUASENS avait traité 8 700 machines avec 83% de réemploi et 17% de pièces détachées ce qui représente, selon notre partenaire, une empreinte carbone économisée de 2 120 tCO₂e.

La partie non recyclée sur le plan économique est donnée pour destruction à des prestataires spécialisés dans le traitement de déchets de la catégorie DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Les quantités de ces déchets ont évolué comme suit :

En tonnes	2023	2022	2021	Variation 2022 - 2023
DEEE recyclés	21,70	21,13	25,85	2,71%

2.3.3. Taxinomie verte

Contexte

Rappel du contexte réglementaire

Le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020, appelé communément « Taxinomie européenne », établit un cadre de référence visant à favoriser les investissements durables en imposant aux entreprises de publier les parts de leurs ventes, de leurs dépenses d'investissement et de leurs dépenses d'exploitation qui contribuent de façon substantielle à un des six objectifs environnementaux suivants :

- Atténuation du changement climatique (CCM) ;
- Adaptation au changement climatique (CCA) ;
- Protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines (WTR) ;
- Transition vers une économie circulaire (CE) ;
- Prévention et contrôle de la pollution (PPC) ;
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes (BIO).

Ainsi, la Commission Européenne a défini un certain nombre de critères techniques permettant d'établir un langage commun sur la notion de durabilité et, par conséquent, d'orienter l'allocation de capitaux vers des activités contribuant substantiellement à l'atteinte d'un de ces six objectifs.

Dans ce cadre, les entreprises doivent communiquer depuis l'exercice 2021, la part de leurs ventes, de leurs dépenses d'investissement et de leurs dépenses d'exploitation associées à des activités économiques dites « éligibles », c'est-à-dire

classifiées dans la Taxinomie européenne. Depuis l'exercice 2022, cette communication doit inclure en outre la part des ventes, des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation dites « durables » ou « alignées », c'est-à-dire respectant les critères de durabilité définis dans la Taxinomie pour les deux premiers objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Au titre de 2023, l'étude de l'alignement des quatre derniers objectifs n'est pas exigée.

Pour répondre à ces obligations de reporting, une analyse détaillée de l'ensemble des activités du Groupe au sein des différentes entités consolidées a été menée conjointement par les directions financières, RSE ainsi qu'avec les équipes opérationnelles. L'identification des activités éligibles et la qualification de leur niveau d'alignement à la Taxinomie ont été réalisées conformément aux instructions et critères des actes délégués.

Une activité est ainsi dite « alignée » dès lors qu'elle respecte l'ensemble des critères d'examen technique (contribution substantielle et DNSH - Does Not Significantly Harm) qui lui sont associés et que le Groupe remplit les exigences liées à l'analyse des garanties minimales.

Lien avec la stratégie RSE du Groupe EQUASENS

Des parties d'activités du Groupe EQUASENS peuvent être incluses dans le périmètre d'activités défini par la Taxinomie européenne : celles liées à son modèle d'économie circulaire, à la construction, les activités immobilières et la location de véhicules.

Résultats

Activités éligibles et non éligibles à la Taxonomie

Les données financières sont issues des comptes consolidés au 31 décembre 2023 ; les dénominateurs Taxonomie de chiffre d'affaires et de dépenses d'investissement peuvent donc être réconciliés avec les états financiers comme requis par le règlement.

L'analyse des activités éligibles pour l'exercice 2023 intègre les quatre nouveaux objectifs environnementaux et porte sur :

- 1. Atténuation du changement climatique
 - 7.2. Rénovation de bâtiments existants
 - 7.3. Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique
 - 7.7. Acquisition et propriété de bâtiments
- 2 Adaptation au changement climatique
 - 8.1. Traitement de données, hébergement et activités connexes
- 4. Économie circulaire
 - 2.3 - Collecte et transport de déchets non dangereux et dangereux
 - 5.4 - Vente de biens d'occasion
 - 5.5 - Produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats

Résultats d'éligibilité et d'alignement pour l'exercice

Synthèse de la répartition des activités éligibles et alignées au titre de 2023 :

Activités économiques	Part du CA	Part des CapEx	Part des OpEx
Activités éligibles	23,30%	28,92%	0%
Activités éligibles et alignées	0%	0%	0%
Activités éligibles mais non alignées	100%	100%	0%
Activités non-éligibles	66,70%	71,08%	100%

Les taux d'alignement pour le Groupe en 2023 restent faibles.

La part du chiffre d'affaires, des CAPEX, des OPEX issue d'activités économiques éligibles et/ou alignées sur la taxonomie par objectif environnemental est la suivante :

	Part du chiffre d'affaires/chiffre d'affaires total	
	Éligible par objectif	Alignée par objectif
CCM	0%	0%
CCA	0%	0%
WTR	0%	0%
CE	23,30%	0%
PPC	0%	0%
BIO	0%	0%

	Part des Capex/Total des Capex	
	Éligible par objectif	Alignée par objectif
CCM	1,45%	0%
CCA	27,46%	0%
WTR	0%	0%
CE	0%	0%
PPC	0%	0%
BIO	0%	0%

	Part des Opex/Total des Opex	
	Éligible par objectif	Alignée par objectif
CCM	0%	0%
CCA	0%	0%
WTR	0%	0%
CE	0%	0%
PPC	0%	0%
BIO	0%	0%

Évaluation et méthodologie

Rappel des indicateurs et réconciliation avec les états financiers

Chiffre d'affaires

La part du chiffre d'affaires éligible du Groupe EQUASENS pour l'année 2023 est de 51 206 K€.

Définition

La part du chiffre d'affaires visée à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 est obtenue en divisant la partie du chiffre d'affaires net tirée de produits ou de services, y compris d'actifs incorporels, associés à des activités économiques éligibles et alignées sur la Taxonomie (numérateur) par le chiffre d'affaires net (dénominateur) tel que défini à l'article 2, point 5), de la directive 2013/34/UE. Le chiffre d'affaires inclut les produits comptabilisés selon la norme comptable internationale 1, paragraphe 82, point a), telle qu'adoptée par le règlement (CE) n° 1126/2008 de la Commission.

Dépenses d'investissement et d'exploitation considérées comme éligibles individuellement

CapEx

Le Groupe reporte des dépenses d'investissement individuelles qui ne sont pas associées à une activité destinée à être commercialisée en vertu de l'annexe 1 du règlement délégué article 8, paragraphes respectivement 1.1.2.2 (a) et (c) ainsi que 1.1.3.2 (a) et (c). La plupart des dépenses d'investissement sont des mesures individuelles au titre des alinéas (c).

Les dépenses d'investissement éligibles du Groupe EQUASENS concernent principalement les activités de modernisation des infrastructures du Groupe et les activités immobilières telles que la construction, la rénovation et l'achat de bâtiments. Les dépenses d'investissement incluent également la variation positive des droits d'utilisation liés à la location immobilière et de véhicules (IFRS 16).

Ainsi, la part des dépenses d'investissement éligibles du Groupe EQUASENS pour l'année 2023 s'élève à 28,92% sur un total de 19 288 K€ (voir annexes aux comptes consolidés). La part alignée des dépenses d'investissement est nulle du fait que les critères de contribution substantielle, DNSH et garanties minimales ne sont pas remplis.

Définition

Les numérateurs éligibles et alignés sont égaux aux dépenses d'investissement incluses dans le dénominateur qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- Ces dépenses sont liées à des actifs ou processus associés à des activités économiques éligibles et alignées à la Taxonomie ;
- Ces dépenses font partie d'un plan visant l'expansion d'activités économiques alignées à la Taxonomie ou visant à permettre à des activités économiques éligibles à la Taxonomie de s'aligner sur celle-ci (« plan de CapEx ») ;
- Ces dépenses sont liées à l'achat de production d'activités économiques éligibles et alignées à la Taxonomie et à des mesures individuelles permettant aux activités ciblées de devenir sobres en carbone ou d'aboutir à des réductions d'émissions de gaz à effet de serre.

Le dénominateur comprend les entrées d'actifs corporels et incorporels de l'exercice considéré, avant amortissement et avant toute remesure, y compris les remesures résultant de réévaluations et de dépréciations, pour l'exercice concerné, à l'exclusion des variations de la juste valeur. Il comprend aussi les entrées d'actifs corporels et incorporels résultant de regroupements d'entreprises.

OpEx

Le ratio d'exemption des dépenses d'exploitation, qui correspond au ratio entre les comptes d'OpEx retenus par la Taxonomie au numérateur et les OpEx consolidés Groupe au dénominateur, est égal à 2,14% sur l'exercice fiscal 2023.

La part des OpEx au sens Taxonomie est donc non-significative comparée aux OpEx totaux du Groupe qui s'élèvent à 149 910 K€ (voir annexes aux comptes consolidés). Dans ces conditions, la dérogation relative à l'exemption de publication du ratio des OpEx est applicable en 2023.

Définition

Les dépenses d'exploitation retenues par la Taxonomie sont définies comme les coûts directs non capitalisables et comprennent les frais de recherche et développement, les coûts de rénovation des bâtiments, les frais de maintenance et réparation, les loyers présentés au compte de résultat et toute autre dépense liée à l'entretien quotidien des actifs. La définition des dépenses d'exploitation retenue pour le dénominateur et le numérateur n'intègre pas les charges liées à la recherche et au développement. Les charges de personnel liées à la maintenance et à la réparation des actifs sont quant à elles incluses au dénominateur mais exclues du numérateur. En effet, ces natures spécifiques de charges de personnel ne sont pas suivies de façon distincte dans le reporting du Groupe.

Les OpEx consolidés Groupe sont quant à eux définis comme l'ensemble des dépenses incluses dans le résultat d'exploitation et qui ne sont pas des charges financières ou exceptionnelles.

Méthodologie d'évaluation des activités au regard des critères d'examen technique

Méthodologie d'analyse de l'éligibilité

En 2023, la mise à jour du référentiel d'activités éligibles a été faite au moyen d'entretiens et via l'analyse des éventuelles entrées et sorties de périmètre de certaines activités, du développement de nouvelles opérations ou de l'abandon d'autres activités.

Méthodologie d'analyse de l'alignement : contribution substantielle, DNSH et garanties minimales

Méthodologie de vérification de la contribution substantielle et des DNSH spécifiques

Pour l'alignement, les critères d'examen technique ont été présentés au cours d'un atelier. Chaque élément a été identifié afin de collecter ensuite les informations nécessaires auprès des interlocuteurs locaux.

Méthodologie de vérification des DNSH génériques et des garanties minimales

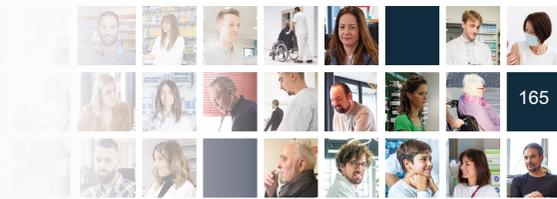
L'alignement des activités éligibles d'EQUASENS nécessite également des analyses au niveau du Groupe. D'une part, au vu de ses activités éligibles et alignées, le Groupe se doit de respecter le DNSH générique d'adaptation au changement climatique présenté au sein des appendices de l'annexe 1 de l'acte délégué Taxonomie relatif à l'objectif d'atténuation du changement climatique. D'autre part, le Groupe se doit de respecter les garanties minimales (dites « MS » pour *Minimum Safeguards*) détaillées par le rapport de la Plateforme sur la Finance Durable (PSF) d'octobre 2022. Le Groupe a ainsi étudié la conformité de son modèle économique à ces deux exigences.

DNSH génériques

Les DNSH génériques sont les critères mentionnés aux appendices A, B, C et D relatifs aux autres objectifs environnementaux. Ceux-ci nécessitent une analyse holistique au niveau du Groupe EQUASENS plutôt que par activité économique.

Le Groupe répond à l'ensemble des critères génériques visés par la Taxonomie pour ses activités éligibles concernées comme décrit dans les paragraphes ci-dessous :

- Appendice A : Critères génériques du principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vue de l'adaptation au changement climatique. Pour répondre au critère DNSH relatif à l'objectif d'adaptation au changement climatique, le Groupe a étudié les critères nécessaires, à savoir le fait de disposer d'un DPE de classe C ou à défaut que le bâtiment fasse partie des 30% du parc immobilier national ou régional les plus performants en matière de consommation d'énergie primaire opérationnelle. En conclusion, EQUASENS ne satisfait pas à l'ensemble des critères de l'appendice A pour ce premier exercice d'alignement pour les activités éligibles soumises au respect de ces critères.
- Les autres DNSH ne sont pas applicables pour l'activité en référence.



2.4. Être un employeur de référence

L'Humain est l'un des importants piliers de la création de valeur du Groupe. Ainsi, être attractif au moyen d'une marque employeur forte et d'une culture d'entreprise qui amène du sens et de la fierté, disposer d'une organisation apprenante permettant d'avoir les compétences clés actuelles et futures, préserver la santé et la sécurité des collaborateurs, et favoriser l'égalité des chances, la diversité et l'inclusion sont des politiques essentielles pour préserver ce capital.

2.4.1. Attractivité et fidélité des salariés

Renforcer le degré d'attachement et d'implication des salariés

La culture d'entreprise du Groupe est forte et perceptible à tous les niveaux de l'organisation. Ses salariés en vivent des applications concrètes chaque jour. Ils y puisent aussi l'énergie et la passion pour mener à bien leurs activités sur le long terme. Le sentiment d'appartenance et la fierté partagée vis-à-vis de leurs missions sont au cœur des priorités d'EQUASENS.

Quatre valeurs constituent l'ADN du Groupe. Elles le guident et donnent du sens à ses actions et à ses métiers. Elles participent à la fierté d'appartenance, mais aussi à une vision de la place et du rôle de chacun dans l'organisation. Elles définissent la relation à l'autre et représentent le fil conducteur permettant d'atteindre un objectif commun. Des valeurs d'entreprise vivantes et inspirantes.

- **Expertise** : Chaque salarié est expert dans un domaine, ce qui les unit, c'est avant tout leur sens de l'écoute et leur capacité d'adaptation pour mettre toutes ces expertises à la portée et au service de tous.
- **Proximité** : Empathiques, pragmatiques et solidaires ! Chaque jour, le Groupe cultive cette proximité avec ses candidats, collaborateurs, coopérateurs, clients et partenaires pour demeurer au plus près de leur réalité. Savoir se mettre à la place de l'autre est une compétence que les équipes cultivent. Il est possible de parler des heures des « soft skills », mais c'est sur le terrain qu'elles se développent et produisent leurs effets.
- **Anticipation** : Si le Groupe a un temps d'avance, c'est parce que ses équipes sont à l'écoute des attentes des patients et professionnels de santé. Pour s'ouvrir à de nouvelles opportunités, elles savent faire preuve d'audace et d'esprit entrepreneurial.
- **Optimisme** : Les situations où se dressent des obstacles ne manquent pas. Mais chaque obstacle renferme aussi une part de changement et d'opportunité. Le Groupe mobilise toute son énergie et ses actions pour relever des défis et concevoir des solutions pragmatiques, pour faire avancer le monde de la santé.

Fondée sur un esprit de partage et de réussite collective, la devise du Groupe « Plus de technologies pour plus d'Humain » porte en lui son ADN humaniste et son audace. Chaque jour ce sont des principes de solidarité et de défense du bien commun qui guident ses actions. Ses équipes sont toutes animées de cette volonté commune : être utiles à tous. C'est ce qui les unit et éveille sa vivacité à créer et innover.

L'ancienneté moyenne est un indicateur de suivi d'attachement et d'implication des salariés (avec une cible entre 5 et 10 ans). Ainsi, en 2023, ***l'ancienneté moyenne est de 9 années.***

Néanmoins, connaître l'opinion des salariés, leurs attentes, leur niveau d'engagement et de satisfaction permet de mieux appréhender la dimension humaine et sociale de la vie dans l'entreprise. Cette démarche est bénéfique à de multiples niveaux, elle permet d'optimiser les ressources humaines, valoriser le personnel, favoriser l'épanouissement des équipes, renforcer les outils d'aide managériale.

Ainsi, le Groupe envisage de mettre en place des enquêtes de satisfaction qui indirectement renforceront la fierté d'appartenance et rendront les collaborateurs ambassadeurs. Cela permet d'encourager les efforts internes pour améliorer la qualité des services.

Les premières enquêtes sont planifiées dès 2024. Ces enquêtes sont des évaluations réalisées par des prestataires externes et déboucheront sur la constitution d'un groupe de travail chargé de la mise en place de plans d'actions et de leurs suivis.

Attirer et intégrer les talents

Notre vision du recrutement

Pour le Groupe EQUASENS, pas de clonage, pas d'élitisme mais une sélection rigoureuse de personnalités partageant la culture d'entreprise, la vision du monde de la Santé et la stratégie du Groupe. Ainsi, le Groupe EQUASENS accueille dans ses équipes des collaborateurs aux profils, parcours, formations, très différents les uns des autres mais tous fédérés autour de ces valeurs.

Ce brassage de compétences et de personnalités est une vraie richesse pour le Groupe EQUASENS et pour ses clients. Nos différences font la différence !

Le Groupe EQUASENS s'est doté d'un pôle Attractivité, Recrutement et Développement de Talents composé de 5 personnes, en charge d'accompagner la stratégie du Groupe en matière de compétences et de personnes clés, basé sur une internalisation de la majorité des recrutements pour une meilleure maîtrise du process et sur une sélection de partenaires engagés dans le respect des valeurs et de la RSE.

Les solutions pour attirer des talents

L'attractivité du Groupe EQUASENS repose sur la mise en avant de sa « marque employeur » en distinguant deux axes principaux : la cooptation et le renforcement de sa visibilité.

Le Réseau des Citoyens : la démarche de cooptation de nouveaux collaborateurs

Le Groupe EQUASENS a régulièrement recours à la cooptation, une démarche participative permettant à ses collaborateurs de recommander des personnes de leur réseau pour des postes à pourvoir.

En effet, la conviction du Groupe EQUASENS est que le recrutement est l'affaire de tous et que ses collaborateurs sont ses meilleurs ambassadeurs auprès de potentiels candidats.

À ce titre, le Groupe EQUASENS place la démarche de cooptation « Le Réseau des Citoyens » au centre de sa politique de recrutement et communique mensuellement l'ensemble des offres disponibles à tous ses collaborateurs.

Dès 2022, la démarche de cooptation a été redynamisée notamment en boostant les niveaux de récompenses et en renforçant la communication interne sur le sujet.

Grâce à cela, le bilan 2023 est très positif : 91 CV reçus ayant permis 34 recrutements contre 65 CV reçus et ayant permis 19 recrutements en 2022. La cooptation représente près de **18% des recrutements** de l'année étant précisé que l'objectif du Groupe à 3 ans est que celle-ci couvre 20% des recrutements.

Renforcer sa visibilité

Améliorer la présence digitale « recrutement »

Le Groupe EQUASENS continue de développer sa marque employeur en accentuant sa présence sur les réseaux sociaux (via LinkedIn, Facebook et Instagram). Cinq axes forts sont à l'honneur des publications :

- le rayonnement de sa culture d'entreprise ;
- la mise en avant de ses collaborateurs, de ses métiers, et de ses entités ;
- des conseils candidats pour les accompagner dans leurs recherches d'emploi, de stage ou d'alternance ;
- sa présence lors de forums étudiants et autour des relations avec les écoles partenaires ;
- la diffusion de ses offres d'emploi.

Des relations écoles pragmatiques

Depuis plusieurs années, le Groupe EQUASENS noue des relations avec des écoles qui sont en lien avec les métiers stratégiques et/ou sous tension (commercial, informatique, ...) avec à la clé, des événements, des partenariats, des stages et alternances proposés aux étudiants partageant ses valeurs d'Expertise, de Proximité, d'Anticipation et d'Optimisme.

L'objectif est avant tout de leur proposer des missions et projets riches, polyvalents et professionnalisants, encadrés par des « tuteurs » experts dans leurs domaines d'activité, et se concrétisant au maximum par une embauche à la fin de leur cursus de formation.

En 2023, 29 alternants ont été présents dans l'entreprise contre 26 en 2022.

Être présent à des événements professionnels de grande renommée

Pour attirer l'attention d'experts, le Groupe EQUASENS prend régulièrement part à d'importants événements professionnels du monde de la santé et de la technologie afin d'asseoir sa notoriété.



À titre d'exemple, le Groupe participe à des HACKATHONS, événements au cours desquels des équipes de développement du monde entier concourent sur un sujet de programmation informatique dans un laps de temps limité. À ce titre, lors du GOOGLE HASH CODE 2022, une équipe de développement d'EQUASENS s'est classée 10^{ème} en France et s'est hissée 186^{ème} au classement mondial (sur près de 10 000 équipes), une belle progression par rapport à de belles performances enregistrées les années précédentes, démontrant le niveau régulier d'expertise de nos équipes.

Faire vivre une expérience positive aux candidats

Dans un contexte où la « guerre des talents » fait rage, où les sites de notation d'entreprise se multiplient, où le volume de recrutement augmente, le Groupe EQUASENS a la volonté de rendre « l'expérience candidat » la plus riche et respectueuse possible.

Chaque candidat homme ou femme, qu'il soit prétendant à un stage, une alternance, un CDD, un CDI, pour un poste cadre ou non, doit bénéficier du même accueil, des mêmes marques d'attention de la part du Groupe. Ainsi, les échanges sont réguliers et systématiques avec les candidats tout au long du processus de recrutement. Les candidats non recrutés doivent également constituer une communauté d'ambassadeurs partageant dans leurs réseaux la qualité de leur expérience.

Le Groupe EQUASENS a également pris le soin de constituer, à l'attention de ses managers, un « Kit d'expérience candidat » (composé d'un guide et d'une vidéo), reprenant l'ensemble de ses engagements vis-à-vis des candidats afin de leur faire vivre une expérience différente.

Apporter un soin particulier à l'intégration

En plus d'assimiler un très grand nombre d'informations nouvelles, un nouveau collaborateur doit trouver sa place dans une nouvelle équipe et s'adapter à une nouvelle culture. Une phase d'intégration mal gérée peut avoir un effet très négatif en termes d'image, de bien-être des collaborateurs et de réussite du recrutement.

Il est donc essentiel de respecter, dès le début de la relation, une phase d'acculturation et d'intégration opérationnelle, véritable investissement pour l'avenir tant pour le collaborateur que pour l'entreprise.

C'est la raison pour laquelle le Groupe EQUASENS dispose d'un « Kit d'Intégration Culturelle et Opérationnelle » composé d'un guide et d'une vidéo, pour accompagner chaque manager dans l'intégration de ses nouveaux collaborateurs.

Le kit balise les 6 premiers mois d'arrivée à travers la mise en place d'étapes opérationnelles et de rituels culturels comme : l'envoi d'un mot de bienvenue avant l'arrivée, la remise de produits « Groupe » le Jour J, la réalisation d'un rapport d'étonnement par le collaborateur après quelques mois de présence,...

Cette démarche permet à la fois d'uniformiser le parcours d'intégration pour l'ensemble des entités du Groupe EQUASENS, de transmettre la culture d'entreprise, de développer le sentiment d'appartenance et la fidélité à l'entreprise et de permettre aux nouveaux collaborateurs d'être à leur tour des ambassadeurs.

2.4.2. Expertise et formation des salariés

Pour faire face aux enjeux associés à l'expertise et la formation des salariés, le Groupe oriente ses efforts sur la mise en place d'une organisation apprenante et de communautés d'apprentissage autour de 3 axes :

- L'acquisition des compétences clés ;
- Le renforcement de la formation des managers ;
- La mise en place d'une politique de gestion des hauts talents.

Acquisitions des compétences clés

Les enjeux liés aux compétences clés

Au regard de la diversité des métiers du Groupe et de ses enjeux de développement et d'innovation dans un contexte de « guerre des talents » et d'environnement en constante évolution, l'acquisition durable des compétences clés et leur sécurisation sont essentielles pour assurer la croissance, la flexibilité et la durabilité de nos activités.

Les enjeux sont multiples :

- **Alignement avec les objectifs organisationnels** : en identifiant et en gérant les compétences clés, le Groupe s'assure que les compétences de ses collaborateurs correspondent aux objectifs et aux besoins de l'entreprise et de sa stratégie. Cela garantit une meilleure efficacité opérationnelle et une contribution plus significative à la réussite globale de l'entreprise.
- **Optimisation des performances** : en se concentrant sur le développement des compétences clés, notamment dans des environnements d'innovation et de technologie forts, ou sur des marchés à forte concurrence, le Groupe accroît les performances de ses collaborateurs, optimise l'utilisation des ressources, et impacte positivement la productivité et la qualité du travail.
- **Gestion de la relève** : identifier et développer les compétences clés permet de créer une réserve de talents prêts à assumer des responsabilités plus élevées. Cela facilite la gestion de la relève en garantissant qu'il y ait des salariés compétents pour remplacer ceux qui partent ou qui évoluent au sein de l'organisation.
- **Adaptabilité aux changements** : les compétences clés évoluent avec le temps en raison des changements technologiques, des tendances du marché et des besoins organisationnels. Gérer ces compétences permet à l'entreprise de s'adapter plus rapidement aux changements et de rester concurrentielle sur ses différents marchés.
- **Motivation et engagement des employés** : les collaborateurs sont naturellement plus motivés et engagés lorsqu'ils ont la possibilité de développer leurs compétences clés, ce qui leur permet également de progresser dans leur carrière. Cela contribue à la rétention des talents.
- **Économie de coûts** : en pilotant efficacement les compétences, avec un impact en termes de performance et de rétention, le Groupe peut éviter certains coûts liés au recrutement externe pour des postes clés. Le développement des compétences internes peut être plus rentable et favoriser la stabilité organisationnelle ainsi que l'image employeur et la fierté d'appartenance.

Pour répondre à ces enjeux et proposer les plans et process adéquats, un Comité de Pilotage (COFIL) de Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences a été mis en place fin 2023 au niveau de LA COOPERATIVE WELCOOP, dans lequel le Groupe EQUASENS est actif. Il est notamment composé de DRH, d'experts métiers, de Directeurs d'activités et d'un cabinet de conseil externe.

Dans ses premiers chantiers, outre la refonte des entretiens d'évaluation, le COFIL va proposer un référentiel de compétences Groupe, s'appuyant sur les cartographies métier déjà en place, ainsi que sur le déploiement des outils de GPEC sur les périmètres non encore couverts (cartographies métiers, fiches de postes, référentiels de compétences,...).

Les objectifs sont à 2 ans l'identification des compétences clés puis à 3-5 ans la mise en place des programmes de formations dédiés.

En outre, le Groupe met en place des plans de formations annuels et pluriannuels basés sur les compétences techniques / technologiques / métiers, la gestion de projets, le développement personnel, l'innovation, la sécurité,... Des formations sur-mesure sont déployées sur certains périmètres (commerce et R&D par exemple).

Ces plans de formation s'appuient sur une variété de dispositifs, et notamment :

- La formation externe principalement axée sur le développement des salariés en matière de management, techniques de vente, développement et sécurité informatique (nouvelles technologies, agilité, infrastructures, hébergement) et maîtrise de la langue anglaise ;
- La formation interne orientée vers la connaissance métiers ainsi que celle des produits et services apportés aux clients. Ces formations peuvent être supportées par des modules d'e-learning (via la solution interne : Mon Campus) qui ont pour objectifs de former et d'informer l'ensemble des collaborateurs sur différents aspects métiers, réglementaires, culturels,...
- Un suivi individualisé via une plateforme dédiée aux Entretiens Annuels et Professionnels « e-EA » qui, pour intégrer les particularités de ses valeurs et de sa culture d'entreprise, a été conçue par ses propres équipes et des peoples reviews avec les managers.

En 2023, le Groupe a maintenu ses efforts de formation :

Bilan annuel de formation	Année	Nombre de collaborateurs formés	Nombre total d'heures de formations	Dont formations internes	Dont formations externes
Groupe EQUASENS	2022	355	6 928	2 664	2 949
	2023	521	9 886	4 198	5 688



Renforcer la formation des managers

Le Groupe a également souhaité mettre l'accent sur la formation au management, dans toutes ses dimensions. Le rôle du manager est aujourd'hui essentiel dans nos organisations, et le faire évoluer dans ses pratiques managériales est un véritable levier pour pérenniser et développer l'entreprise. Le manager est au quotidien et en proximité le relais de la stratégie de l'entreprise. Il est également acteur sur son périmètre de l'adaptation de l'entreprise aux changements économiques, technologiques et sociétaux, dans un cadre de valeurs partagées qu'il se doit d'incarner.

Un manager formé, responsable et en phase avec la stratégie et la culture a un impact positif sur la performance et la durabilité : la formation et l'accompagnement tout au long de sa « vie » de manager doit lui apporter l'aisance nécessaire pour mieux communiquer, fixer des objectifs explicites, accompagner la montée en compétences de ses équipes, gérer les talents, favoriser l'adaptabilité et l'innovation, influencer la qualité de vie au travail en tant que représentant de la culture et de la marque employeur. En outre, le recrutement et la fidélisation sont étroitement liés au mode de management.

L'objectif est de former tous les managers au management au moins 1 fois par période de 5 ans. Nous avons noué un partenariat avec un expert externe de la formation des managers, qui intervient sur des cycles pluriannuels sur mesure et sur des groupes de managers transverses, issus de différents métiers et différentes sociétés, et qui alterne les sessions de formations présentielles ou distancielles avec les périodes de mises en situation concrètes et les retours d'expériences. Des coachings individualisés sont également mis en place. Sur 2023, **près de 22%** des managers ont pu bénéficier d'une formation au management.

En outre, des dispositifs de people reviews annuels sont progressivement mis en place sur les différents périmètres et le COPIL GPEC a lancé un chantier de refonte des entretiens périodiques d'évaluation.

Mise en place d'une politique de gestion des hauts talents

La gestion des hauts potentiels au sein du Groupe est un axe stratégique de notre Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences. Elle vise à identifier, développer et retenir les collaborateurs considérés comme ayant un fort potentiel de leadership et de performance au sein de l'organisation. Ces collaborateurs, souvent appelés « talents » ou « hauts potentiels », sont perçus comme étant capables d'apporter une contribution significative à la croissance et à la performance de l'entreprise à long terme.

Le lancement du chantier « gestion des hauts potentiels » fait partie des premières actions initiées par le COPIL GPEC. Les différents volets adressés seront les suivants :

- Identification des hauts potentiels : le programme de gestion des hauts potentiels s'appuie sur l'identification des collaborateurs qui démontrent des compétences exceptionnelles, un fort engagement, une capacité d'apprentissage rapide et un potentiel de leadership. Le COPIL va définir et proposer les outils et méthodes permettant cette identification (évaluations de performances, évaluations de compétences, entretiens de développement, grilles d'évaluation,...).
- Développement personnalisé : une fois identifiés, les hauts potentiels bénéficieront de programmes de développement sur mesure. Cela peut inclure des formations spécialisées, des missions à fort impact, des mentors ou des coachs dédiés, et d'autres opportunités qui favorisent leur croissance professionnelle et personnelle.
- Gestion de carrière : les stratégies de gestion de carrière pour les hauts potentiels veilleront à ce que ces derniers soient exposés à diverses expériences professionnelles, secteurs d'activité et responsabilités. Cela favorisera leur apprentissage, élargira le champ de leurs compétences et les préparera à des fonctions de direction.
- Communication transparente : la politique de gestion des hauts potentiels intégrera un axe de communication basé sur la transparence vis-à-vis des hauts potentiels concernant leur statut, les attentes de l'entreprise et les opportunités futures, ceci afin de maintenir leur engagement et d'éviter toute ambiguïté quant à leurs perspectives de carrière.
- Évaluation continue : le process prévoira une évaluation régulière de la performance et du potentiel des hauts potentiels pour s'assurer qu'ils restent alignés sur les objectifs de l'entreprise. Des ajustements doivent pouvoir être apportés aux programmes de développement en fonction de l'évolution des besoins organisationnels et des compétences des individus.
- Valorisation et reconnaissance : la politique de gestion des hauts potentiels intégrera un volet concernant la valorisation de leurs contributions exceptionnelles par le biais de dispositifs tels que l'avancement rapide, les promotions et autres formes de reconnaissance, afin de renforcer leur engagement et les inciter à continuer à exceller.

La gestion des hauts potentiels est cruciale pour le Groupe afin d'assurer sa pérennité et sa croissance, en investissant dans le développement des talents qui sont susceptibles de devenir les leaders et les contributeurs clés de demain. Cela favorise également la rétention des talents, car les hauts potentiels se sentent valorisés et soutenus dans leur parcours professionnel.

L'objectif du Groupe réside dans la mise en place à 4 ans d'une organisation et d'un programme structurés de gestion des « talents » ou « hauts potentiels ».

2.4.3. Favoriser la santé et la sécurité des collaborateurs

Favoriser la santé et la sécurité

Sécurité des collaborateurs

Le Groupe EQUASENS met en œuvre une politique de santé et de sécurité des salariés depuis plusieurs années et l'intègre dans l'ensemble de ses activités. Il veille à sensibiliser chaque acteur sur la prévention des risques professionnels et sur la mise en place de mesures de sécurité. Le Groupe EQUASENS forme régulièrement ses collaborateurs aux gestes de premiers secours (SST).

Dans le cadre de cette politique, le Groupe EQUASENS procède, depuis 2015, à l'amélioration continue de son Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail.

Pour asseoir cette politique, un Comité de Pilotage lié à la sécurité se réunit trimestriellement, composé des Responsables Sécurité des différentes filiales du Groupe et d'experts externes accompagnant le Groupe dans sa démarche.

En 2023, le Groupe a fait l'acquisition d'une solution digitale dans le cadre de son régime de prévoyance permettant, pour les entités françaises, de collecter, analyser et comparer sectoriellement l'ensemble des indicateurs clés concernant les arrêts de travail : absentéisme maladie, invalidité, accidents du travail et maladies professionnelles.

Cet outil, paramétré spécifiquement en fonction des différents périmètres de nos activités, va analyser en détail les données anonymisées de démographie (âge moyen, ancienneté, taux de CDI, taux de cadres, salaire moyen, turn-over,...) et d'absentéisme (taux d'absentéisme brut/net, durée des arrêts, taux de salariés absents au moins 1 jour, principales pathologies liées aux arrêts de longues durées,...), et les restituer sous forme de baromètre en comparant les résultats obtenus avec ceux de l'ensemble des entreprises du secteur, de la convention collective, du métier, de la région (selon la clef d'analyse choisie).

Ces focus d'analyse et le benchmark induit vont permettre, outre une analyse plus en profondeur, de déployer des plans d'actions plus ciblés et optimisés.

Sur 2023, un groupe de travail interne, avec un chef de projet interne, a été mis en place visant à paramétrer la solution. Ainsi, **à fin 2023, la solution n'est pas encore déployée sur une société.**

L'objectif du Groupe est que cette solution soit déployée à 2 ans dans plus de 90% des sociétés françaises.

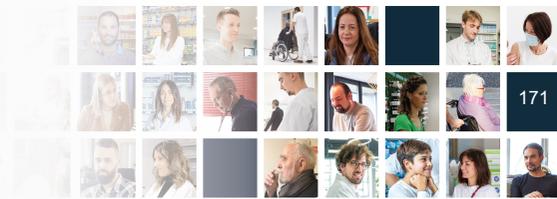
Promouvoir les activités sportives, bien-être et culturelles des collaborateurs

Convaincu des bienfaits du sport en entreprise afin de lutter contre la sédentarité, favoriser le bien-être au travail et renforcer la cohésion, le Groupe EQUASENS a pleinement intégré à la construction de son nouveau siège des surfaces réservées à une salle de sport à destination des collaborateurs. L'animation de cette salle de sport (via des cours collectifs orientés sport et bien-être) a été confiée à une association sportive interne, WELSPORT (membre de la Fédération du Sport en Entreprise - FFSE), composée de collaborateurs motivés et bénévoles.

En 2023, Le Groupe a aussi initié la pratique du sport au-delà de la salle de sport du siège en participant à des événements populaires (ex en participant avec de nombreux collaborateurs à l'événement « Octobre Rose » sur toute la France).

C'est aussi sur ces fondements que le Groupe s'est joint à sa société mère, LA COOPERATIVE WELCOOP, qui a souhaité prendre des engagements sur l'inclusion du handicap et plus particulièrement à travers le handisport via le projet « TEAM WELCOOP » qui soutient 3 athlètes handisports en pleine préparation des prochains jeux paralympiques. Ce projet est une manière de sensibiliser sur le handicap et en même temps sur la pratique sportive.

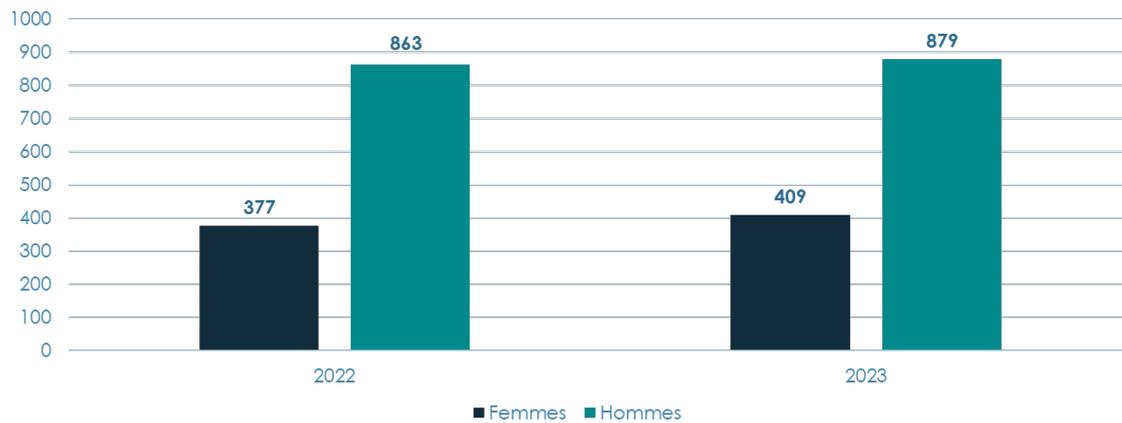
Depuis 2022, un groupe de travail composé de salariés volontaires a été lancé au niveau du siège du Groupe afin de proposer et déployer des actions en matière de QVT (Qualité de Vie au Travail) intégrant une dimension culturelle (bibliothèque gratuite et partagée, exposition d'œuvres d'art, organisation de jeux / quizz interactifs...) et sociale (arbre de Noël avec collecte de jouets pour les enfants à l'hôpital...). Actions ayant vocation à être dupliquées, autant que possible, vers l'ensemble des sites du Groupe.



2.4.4. Lutter contre la précarité et favoriser l'égalité des chances, la diversité et l'inclusion

Promouvoir l'égalité de traitement femmes-hommes

L'effectif du Groupe EQUASENS au 31 décembre 2023 est de 1 288 salariés (1 271 salariés en Équivalent Temps Plein – ETP) contre 1 240 salariés (1 221 salariés en Équivalent Temps Plein – ETP) au 31 décembre 2022. Les effectifs femmes-hommes se répartissent de la manière suivante :



Ainsi, le Groupe EQUASENS compte 409 collaboratrices qui représentent 31,75% de l'effectif total du Groupe. La part des effectifs féminins est stable comparée aux 377 femmes (soit 30,40% de l'effectif total) en 2022. Ce taux est dans la norme du secteur d'activité (informatique, Recherche et Développement).

L'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est de 88/100 en 2023 contre 88/100 en 2022 sur le périmètre de l'UES PHARMAGEST et de 93/100 pour le périmètre de MALTA INFORMATIQUE contre 94/100 l'exercice précédent. Des objectifs de progression doivent être fixés quand le score global est inférieur à 85.

Plan d'actions égalité femmes-hommes

Convaincu que la mixité et la diversité constituent une source de complémentarité, d'équilibre social et d'efficacité économique, le Groupe a décidé de mettre en œuvre un plan d'actions égalité femmes-hommes qui intègre des objectifs de moyens et de résultats.

L'année 2023 a ainsi été marquée par l'important travail mené sur l'égalité femmes-hommes où le Groupe est allé au-delà de ses obligations en effectuant une analyse service par service, poste par poste, personne par personne pour déceler d'éventuelles inégalités. Il en ressort que le Groupe EQUASENS respecte une stricte égalité entre femmes et hommes, au sein de chaque métier, à séniorité, ancienneté et compétence équivalentes.

Les actions ainsi définies ont trait à :

- L'accès à l'emploi :
 - Processus de recrutement neutre et égalitaire pour lutter contre les stéréotypes de genre et la discrimination à l'embauche en raison du sexe. Plus largement, les équipes en charge des recrutements sont formées pour lutter contre toute forme de discrimination (genre, orientation sexuelle, religion, ethnie, origine sociale, etc.) ;
 - Garantie du respect de la mixité dans les recrutements ;
 - Favoriser l'accès aux femmes à des postes à responsabilité et à des métiers techniques historiquement masculins. Quand le Groupe externalise ses recrutements, il sélectionne exclusivement des partenaires qui s'engagent en matière de RSE. Le Groupe est en faveur de l'accès des femmes aux plus hautes fonctions et donc aux fonctions les plus rémunératrices.
- La formation :
 - Garantir que la proportion d'hommes et de femmes formés correspond à leur répartition dans l'effectif ;
 - Équilibre vie privée – vie professionnelle et prise en compte de contraintes familiales et d'éventuels aménagements du temps de travail, formations locales ou régionales privilégiées, absence de départ en formation le dimanche soir, développement des formations e-learning, mise en place de formations spécifiques pour le retour à l'emploi, etc.
- La rémunération et l'évolution professionnelle :
 - Rémunération basée sur les compétences, l'expérience, le niveau de responsabilités, les résultats et l'expertise dans la fonction occupée ;
 - Veiller à ce que des écarts de rémunération ne se créent en raison d'événements personnels. À cet effet, les services des Ressources Humaines ont conduit une analyse détaillée qui s'assure de l'absence d'écarts entre les salariés d'un même service, chacun étant comparé individuellement à ses pairs, selon son expérience, son ancienneté et ses performances. À titre d'exemple, en 2022, c'est l'ensemble des équipes R&D et Assistance Téléphonique ainsi que les équipes de formateurs

et consultants qui a été audité en détail, soit près de 300 personnes au total. En 2023, ce sont les fonctions supports (DAF, RH, Marketing) qui ont été auditées ;

- Possibilité de neutraliser l'impact du temps partiel sur les futures pensions de retraite ;
- Évolutions promotionnelles uniquement basées sur les compétences exercées et les résultats obtenus, etc.
- L'équilibre vie privée / vie professionnelle :
 - Aménager et organiser le temps de travail (lorsque cela est possible), privilégier les réunions à distance et pendant les heures de travail, horaires aménagés, télétravail, aménagement pour les salariés aidants ;
 - S'engager à ce que des congés liés à la parentalité ne puissent constituer un frein à l'évolution de carrière, etc. ;
 - Dispositions spécifiques aux femmes enceintes (télétravail, réduction du temps de travail et assimilation des absences pour se rendre aux examens médicaux obligatoires comme temps de travail effectif) ;
 - Congés et contraintes familiales (4 jours d'absence rémunérés pour enfant malade ou hospitalisé, aménagement d'horaires lors des rentrées scolaires) ;
 - Rémunération du temps dédié à l'allaitement ou l'expression du lait sur le lieu de travail et mise à disposition dès que nécessaire d'une pièce / d'un bureau dédié à l'allaitement ou à l'expression du lait ;
 - Réaffirmation du droit à la déconnexion des outils numériques ;
 - Lutte contre le harcèlement et les agissements sexistes au travail (formation des managers sur le sujet, sensibilisation du personnel par des communications). Des procédures de lancement d'alertes ont été mises en place.

Ce plan d'actions réaffirme les engagements forts du Groupe en faveur de la diversité et de la mixité à l'embauche, mais également tout au long du parcours professionnel (en termes d'évolution professionnelle, de rémunération, d'articulation des temps de vie privée / professionnelle, etc.), avec des actions concrètes et outillées, en vue de prévenir et de corriger progressivement toute inégalité qui serait identifiée.

Aujourd'hui, la mise en place de ce travail d'audit a été fait sur l'UES PHARMAGEST et la Division AXIGATE LINK. Le prochain objectif du Groupe est d'étendre son analyse à l'ensemble des filiales françaises. Puis à moyen terme, ce sera le tour des filiales européennes. L'intention du Groupe est de matérialiser ses plans d'actions dans une politique d'égalité femmes-hommes engageante et qui s'imposera à toutes les sociétés du Groupe dans un horizon à 5 ans.

Renforcer les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

En cohérence avec la raison d'être et les valeurs de sa maison-mère, LA COOPERATIVE WELCOOP, au-delà du simple respect des obligations et des enjeux financiers, le sujet de l'inclusion du handicap est partie intégrante pour le Groupe de son positionnement de « Citoyens de la Santé et du Bien-Être » avec un devoir d'exemplarité, de son rôle sociétal et du développement de son impact social durable (RSE) et de la prise en compte de l'Humain au cœur même de la diversité de ses activités.

Ainsi, LA COOPERATIVE WELCOOP a élaboré une stratégie globale sur tous les champs d'une politique handicap / inclusion (gouvernance, formation, communication, sensibilisation, recrutement, intégration et maintien dans l'emploi), en s'appuyant sur des « sachants » reconnus, porteurs de valeurs similaires aux siennes.

Cette stratégie, portée par la Direction du Groupe, initiée dès 2023, repose sur un plan structuré mobilisant l'ensemble des collaborateurs en France dans une première étape.

Pour encadrer ce plan d'actions et sa mise en œuvre, un Comité de Pilotage dédié a été institué, regroupant des collaborateurs de tous horizons, des salariés reconnus travailleurs handicapés, des « sachants » externes et des membres de la Direction. Ce Comité de Pilotage se réunit tous les mois sur la première année afin d'accompagner le lancement du projet (définitions des objectifs, des indicateurs clés, des plans d'actions...).

Ce plan s'appuie sur les thématiques principales suivantes :

- La sensibilisation et la communication ;
- La formation (CODIR, managers et recruteurs) ;
- Le maintien dans l'emploi ;
- Le recrutement et l'intégration (embauche, stages et alternance, relations écoles) ;
- Les achats responsables et solidaires, la sous-traitance aux CAT / ESAT.

Les principaux acteurs externes tels que la médecine du travail, la MDPH, l'AGEFIPH, Cap Emploi... sont parties prenantes du plan.

Des actions concrètes ont été lancées en 2023, avec notamment des campagnes de sensibilisation via les réseaux sociaux, des émissions dédiées sur la chaîne interne Welcoop Channel, un investissement autour du Handisport via la TEAM WELCOOP qui réunit 3 sportifs handisports français bénéficiant d'un accompagnement de la COOPERATIVE WELCOOP en vue de leur participation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, des actions de formations pour le CODIR et le Comité de Pilotage, une participation active à la Semaine Européenne en faveur de l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) avec plusieurs ateliers de sensibilisation (handisport en synergie avec l'association WELSPORT, langage des signes, parcours déficience visuelle, troubles DYS, ...) ainsi que l'accueil de personnes en situation de handicap en immersion dans le cadre de l'opération DuoDay.



Le bénéfice de ce plan doit permettre au Groupe de disposer des conditions favorables pour la signature d'un accord agréé avec l'AGEFIPH (Association de GEstion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées) permettant l'exonération de contribution AGEFIPH et reposant sur un plan pluriannuel comportant :

- Un plan d'embauche ;
- Un plan de maintien dans l'emploi dans l'entreprise ;
- Des objectifs notamment de taux d'emploi et de nombre de recrutements ;
- Le financement prévisionnel des actions programmées.

Par ailleurs, l'approche retenue centrée sur le handicap doit permettre, à l'issue des 3 exercices, d'irriguer tous les aspects de la non-discrimination et de l'égalité des chances pour tous.

Lutter contre la précarité

Les activités du Groupe EQUASENS nécessitent par nature un personnel bien formé ayant une connaissance approfondie des métiers, mais aussi de l'environnement professionnel et légal des clients. Ces critères expliquent le faible taux de contrats précaires :

Typologie de contrat	Nombre		Pourcentage	
	2023	2022	2023	2022
Contrats à Durée Indéterminée (CDI)	1 273	1 223	98,84%	98,63%
Contrats à Durée Déterminée (CDD)	15	17	1,16%	1,37%

En complément, le Groupe dénombrait 29 contrats de professionnalisation (CPR) et d'apprentissage (CAP) contre 26 en 2022.

Le taux de CDI est de **99,32%** pour les hommes et de **97,80%** pour les femmes. Il était de **98,73%** pour les hommes et de **98,41%** pour les femmes l'exercice précédent.

Le Groupe EQUASENS peut avoir recours à des intérimaires en cas de variations d'activités (exemples : activités logistiques ou remplacements temporaires).

3. Méthodologie, périmètre et définitions des indicateurs

Conformément aux recommandations du rapport de l'AMF sur l'information publiée par les sociétés cotées en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale paru le 5 novembre 2013, le Groupe EQUASENS présente les éléments facilitant la compréhension des informations communiquées dans le présent rapport.

3.1. Note méthodologique

Les processus de collecte, de validation et de consolidation des informations sociales, environnementales et sociétales sont placés sous la supervision de la Direction Générale du Groupe EQUASENS, et plus particulièrement sous la responsabilité de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction Administrative et Financière. Cette revue contribue à l'amélioration continue des procédures internes de collecte des données.

Dans la mesure du possible, des contrôles sont effectués sur les données par les responsables de chaque donnée. Les contrôles menés peuvent prendre différentes formes : contrôle de cohérence, demandes de preuves pour les informations qualitatives, audits internes, tests de détails. Un contrôle plus global est également effectué lors de la consolidation des données.

3.2. Périmètre

Les données quantitatives ou qualitatives fournies dans la Déclaration de Performance Extra-Financière sont principalement définies selon les deux périmètres ci-après :

- Groupe EQUASENS qui regroupe les entités suivantes : EQUASENS, ASCA INFORMATIQUE, ATOOPHARM, AXIGATE, BGM INFORMATIQUE, CAREMEDS, DICSIT INFORMATIQUE, DISPAY, EUROPEAN HEALTH LOGISTIC SOURCING (EHLS), HDM, HEALTHLEASE, I-MEDS, INTERNATIONAL CROSS TALK (ICT), KAPELSE, MALTA BELGIUM, MALTA INFORMATIQUE, MULTIMEDS, NANCEO, NOVIA SEARCH, NOVIA TEK, PANDALAB, PHARMAGEST BELGIUM, PHARMAGEST ITALIA, PHARMAGEST LUXEMBOURG, PRATILOG, PROKOV EDITIONS, SCI HUOBREGA, SEAA, SPEECH2SENSE, SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA.
- Groupe WELCOOP : qui inclut les entités du Groupe EQUASENS ainsi que LA COOPERATIVE WELCOOP, CRISTERS, D'MEDICA, DMS, WELCOOP LOGISTIQUE, GLOBALE SANTE, INVESTIPHARM FRANCE, IXAGE, LABORATOIRE MARQUE VERTE, MARQUE VERTE SANTE, OBJECTIF PHARMA, PHARMA LAB, PHARMA LAB INTERNATIONAL, PHARNAT CREATIONS, WELCOOP SOLUTION PRODUITS.

Ne sont pas incluses dans le périmètre du Groupe EQUASENS :

- Les sociétés mises en équivalence (PHARMATHEK) ou non consolidées financièrement par le Groupe (EMBLEEMA) dont le pourcentage de détention est strictement inférieur à 50% ;
- Les sociétés intégrées en toute fin d'exercice : EQUASENS GERMANY, PHARMAGEST GERMANY et OPTIPHARM PLUS.

En cas d'indisponibilité de l'information pour une ou plusieurs des entités, la mention de la réduction de périmètre est stipulée à la suite de ce dernier (exemple : Groupe EQUASENS hors HDM).

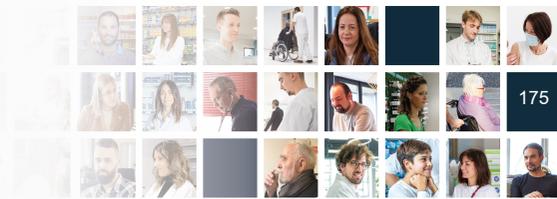
Les sociétés ayant intégré ou étant sorties du périmètre comparé à l'exercice 2022 sont :

- Entrées :
 - Au sein du Groupe EQUASENS : ATOOPHARM, PRATILOG, SPEECH2SENSE,
 - Au sein du Groupe WELCOOP : Néant.
- Sorties :
 - Au sein du Groupe EQUASENS : Néant,
 - Au sein du Groupe WELCOOP : Néant.

Lorsque de nouvelles sociétés sont intégrées dans le périmètre de la DPEF en année 1 les données communiquées en N-1 restent inchangées. Dans le cas particulier d'une nouvelle société qui impacterait au-delà de 20% les indicateurs produits, une information pro forma est donnée au titre de l'année N-1.

3.3. Indicateurs

Les données en **gras, italique et violet** correspondent aux Indicateurs Clés de Performance (ICP) vérifiés par l'Organisme Tiers Indépendant (OTI).



Dans le cadre de la construction de ses indicateurs, le Groupe EQUASENS a retenu les définitions et méthodes de calculs spécifiques. Ne sont mentionnés ci-après que les indicateurs pour lesquels des explications complémentaires à la DPEF sont nécessaires :

- Turnover RH : Nombre d'entrées additionnées au nombre de sorties divisé par deux. Le tout divisé par l'effectif physique présent au 1^{er} janvier de l'exercice. Seuls les CDI sont pris en considération.
- **Nombre de réunions du Comité RSE opérationnel par an** : Décompte du nombre de réunions du Comité RSE opérationnel par an. Le comité doit réunir au moins 3/4 de ses membres.
- Nombre de fournisseurs stratégiques couverts par la charte éthique Groupe : Cumul du nombre de fournisseurs identifiés comme stratégiques (en fonction du flux et nature d'activités avec le Groupe, de la dépendance du Groupe, de son secteur d'activité, de sa présence géographique...) ayant signé la charte éthique du Groupe.
- **Pourcentage des salariés formés/sensibilisés à l'éthique des affaires** : Nombre de salariés formés et/ou sensibilisés sur l'année par une formation interne ou externe sur l'éthique des affaires sur le nombre total de salariés du Groupe.
- **Nombre de réunions du Comité Cyber** : Décompte du nombre de réunions du Comité Cyber par trimestre.
- **Pourcentage des salariés sensibilisés aux risques Cyber** : L'ensemble des sensibilisations se faisant par email, le ratio a été estimé en rapportant l'ensemble des effectifs des sociétés couvertes par l'Active Directory Groupe (annuaire du Groupe) sur l'ensemble des effectifs des sociétés du Groupe et en considérant que 100% des salariés des sociétés couvertes ont été destinataires des emails (en rapport avec l'ensemble des effectifs du Groupe au 31/12/2023).
- **Pourcentage de présences actives au sein des organismes professionnels clés** : Nombre d'adhésions à un organisme professionnel clé (fédération, syndicat, association,... associés à nos activités) avec une présence active via un mandat, une participation à des groupes de travail ou réunions sur l'année par rapport au total des organismes professionnels clés identifiés.
- Pourcentage des mandats au sein des organismes professionnels clés : Nombre de mandats actifs en fin d'exercice au sein d'un organisme professionnel clé (fédération, syndicat, association...associés à nos activités) par rapport au total des organismes professionnels clés identifiés.
- **Maillage territorial** : Nombre d'établissements secondaires et complémentaires au sein de la Division PHARMAGEST - Pôle France en France métropolitaine.
- **Répartition géographique de l'effectif total dans le monde** : La répartition géographique de l'effectif total par pays. Les effectifs du Groupe EQUASENS sont présents dans 7 pays : la France, l'Italie, la Belgique, l'Ile Maurice, le Luxembourg, l'Allemagne et le Royaume-Uni.
- **Nombre d'utilisateurs de pandaLAB** : Nombre de professionnels de santé équipés de la solution pandaLAB Pro.
- **Nombre d'études de satisfaction vers les professionnels de santé** : Nombre d'études de satisfaction indépendantes vers les professionnels de santé réalisées sur l'ensemble des Divisions constitutives du Groupe.
- **Calcul des gaz à effet de serre** :

Le Groupe EQUASENS publie cette année son premier bilan carbone Scopes 1, 2 et 3 sur l'ensemble de son périmètre.

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

- Les achats d'équipements du Groupe sont réalisés par la centrale d'achats du Groupe (EHLS). Pour la plupart, des facteurs d'émission de l'ADEME sont utilisés (encre, écran, PC, câble...). Pour les matériels informatiques, des facteurs d'émissions propres au principal fournisseur du Groupe sont appliqués. Pour le reste, des facteurs d'émissions monétaires de l'ADEME sont utilisés. Les achats 2023 sont comptabilisés sans amortissement.
- Les émissions de CO₂ des véhicules ont été estimées sur la base des kilomètres parcourus et de la motorisation du véhicule. Les autres déplacements en trains et en avions ont été intégrés. Les déplacements domicile-travail sont valorisés par hypothèses de motorisation moyenne pour tous, 3,5j hors télétravail en moyenne par semaine, uniquement les déplacements de -70 km pour l'ensemble des collaborateurs n'ayant pas de véhicules de fonctions.
- Les émissions liées à l'utilisation des produits vendus ont été ajoutées sur la base des parcs clients de l'ensemble des filiales (700 kWh/poste, pendant 1 an).
- Ne sont comptabilisés que les produits traités en fin de vie par le Groupe EQUASENS via les DEEE.
- Les consommations d'énergies (électricité, gaz) et les fuites de gaz frigorifiques sont valorisées par site selon un facteur d'émission de l'ADEME suivant le pays.
- Les déchets sont évalués selon une moyenne de l'ADEME fonction du nombre de collaborateur par site.
- Le fret est comptabilisé sur la base de données précises sur tout le cycle de vie pour I-MEDS / MULTIMEDS / CAREMEDS. Le fret entre EHLS et les filiales du Groupe est pris en compte.
- Immobilisation : les véhicules sont comptabilisés via la flotte auto (amortis sur 5 ans). L'amortissement des sites est réalisé sur 20 ans.
- Les équipements IT comptabilisent les équipements hors achats EHLS et les Go stockés en externe (en interne : déjà comptabilisés via les achats EHLS et via les consommations d'énergies des sites).

Sur ces bases, les émissions de CO₂ du Groupe au titre de 2023 sont estimées à 33 103 tonnes. 92% relatives au scope 3 désormais décomposé en émissions indirectes associées au transport (4%), émissions indirectes associées aux produits achetés (71%), émissions indirectes associées aux produits vendus (17%), et autres émissions indirectes (0%). Le taux d'incertitude global est de 10% et la part de donnée monétaire s'élève à 30%.

Les émissions évitées correspondent aux émissions de la non-fabrication de matériels revalorisés auprès de brockers, ou ayant un second usage interne au Groupe.

L'ensemble des données est exprimé en Tonnes équivalent de CO₂.

- Estimation des gaz à effet de serre par collaborateur : Gaz à effet de serre (Scopes 1, 2 et 3) du Groupe EQUASENS divisés par les effectifs physiques.
- Économie circulaire : Économie fondée sur une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, sur la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, sur une réutilisation, sur un recyclage ou, à défaut, sur une valorisation des déchets (art. L. 110-1-1 du C. énergie, issu de la loi du 17-8-2015).
- Nombre de matériels et taux de réemploi : Nombre de matériels gérés et taux de réemploi (%) annoncé par le partenaire IRATY DIFFUSION sur les principales références récupérées par la filiale EHLS auprès des clients pharmaciens.
- DEEE : Quantité en tonnes des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques collectés et récupérés par des prestataires spécialisés pour leur destruction.
- **Ancienneté moyenne** : L'ancienneté est calculée à partir de la date du premier contrat retraitée de la période d'absence entre les contrats. Les périodes de stages, d'alternance et de CDD ayant donné lieu à un CDI sont donc comptabilisées dans le calcul de l'ancienneté. L'ancienneté moyenne est la moyenne de l'ancienneté de chaque salarié comptabilisé dans l'effectif au 31 décembre.
- **Part des cooptations sur les recrutements** : Nombre de cooptations réussies au cours de l'exercice pour la filiale recruteuse divisé par le nombre d'entrées sur le périmètre étudié au cours de l'exercice.
- CV reçus : Cumul des CV transmis par des collaborateurs du Groupe WELCOOP en rapport avec des offres d'emplois disponibles au sein du Groupe WELCOOP.
- CV recrutés : Cumul des effectifs physiques recrutés (tous types de contrats) suite à une cooptation.
- Nombre d'heures de formation : Sont comptabilisées dans cet indicateur toutes les heures de formation liées au plan de formation et réalisées au cours de l'exercice, que la formation soit interne ou externe.
Une formation est considérée en tant que telle si et seulement si les critères suivants sont regroupés pour une formation externe et lorsque les deux derniers critères listés sont regroupés dans le cas d'une formation interne :
 - L'organisme de formation possède un numéro d'agrément,
 - L'organisme de formation fournit une convention de formation,
 - L'organisme de formation fournit un programme de formation,
 - L'organisme fournit une attestation de présence pour justifier de la présence du collaborateur.
 Sont exclus les effectifs stagiaires, intérimaires et alternants. Cut-off : en cas de formation sur deux exercices, le total des salariés formés est comptabilisé sur l'année pendant laquelle la formation se termine.
- Nombre de salariés formés : Nombre total de salariés formés différents ayant bénéficié d'au moins une formation, interne et/ou externe, au titre de l'exercice N. Une personne physique ayant eu à la fois une formation interne et une formation externe n'est comptée qu'une fois. Si une formation ne regroupe pas l'ensemble de ces critères, celle-ci n'est pas retenue.
- **Pourcentage des managers formés au management** : Nombre de managers (salariés du Groupe encadrant ou ayant la perspective d'encadrer des collaborateurs) ayant suivi et finalisé une formation de management sur l'exercice par rapport au nombre de managers au sein du Groupe.
- **Pourcentage de sociétés françaises du Groupe couvertes par une solution digitale** : Nombre de sociétés françaises du Groupe en fin d'exercice couvertes par une solution digitale d'analyse d'indicateurs clés sur la sécurité et santé au travail (absentéisme, invalidité, accidents du travail...) par rapport au nombre de sociétés françaises du Groupe.
- Effectif total : Ensemble des salariés en CDI et CDD soit l'ensemble des personnes physiques présentes au 31 décembre. Sont exclus tous les autres types de contrats (stage, intérim, contrats de professionnalisation et d'apprentissage) et les mandataires sociaux.
- ETP : Équivalent Temps Plein au 31 décembre. Concerne l'ensemble des salariés en CDI et CDD soit l'ensemble des personnes ETP présentes au 31 décembre. Sont exclus tous les autres types de contrats (stage, intérim, contrats de professionnalisation et d'apprentissage) et les mandataires sociaux.
- Effectif total par sexe : Détail de l'effectif total par sexe.
- Proportion de femmes dans le Groupe : Rapport entre l'effectif féminin total et l'effectif total (tous les statuts et tous les contrats confondus).
- **Taux de CDI** : Ratios au 31 décembre :
 - Effectifs titulaires d'un CDI divisés par l'effectif total,
 - Nombre de femmes titulaires d'un CDI divisé par le nombre total de femmes,
 - Nombre d'hommes titulaires d'un CDI divisé par le nombre total d'hommes.

Les Indicateurs Clés de Performance (ICP) historiques ont été revus suite au travail de refonte de la stratégie RSE du Groupe EQUASENS. Ceux relatifs au nombre de véhicules et les kilomètres parcourus ont été retiré du fait de leur intégration dans les modalités de calcul du bilan carbone. Les autres ont été conservés comme indicateurs de suivi.

Du fait de l'absence de risque au regard des activités du Groupe EQUASENS, aucune politique n'a été mise en œuvre pour lutter contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, ainsi que l'alimentation responsable, équitable et durable.



21.3. Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant, sur la Déclaration consolidée de Performance Extra-Financière figurant dans le rapport de gestion du Groupe (exercice clos le 31 décembre 2023)

À l'assemblée générale de la société EQUASENS,

En notre qualité de professionnel de l'expertise-comptable, désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie ») de votre société, (ci-après « entité ») et accrédité par le COFRAC (Comité d'Accréditation Français ; Accréditation Cofrac validation/vérification n° 3-1861, portée disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations de nature historique ou extrapolée de la déclaration de performance extra-financière consolidée, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation de l'information liée à la Déclaration

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente en l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données publiques externes utilisées (ex : les facteurs d'émission de gaz à effet de serre, les trajectoires climatiques sectorielles, ...). Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration (ex : le périmètre de reporting, les extrapolations effectuées sur les consommations d'énergies, les gaz à effet de serre scope 3 reportés...).

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant désigné

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et conformément au *Programme de vérification DPEF (P01.a)*, tenant lieu de programme de vérification.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nos travaux sont réalisés en respectant un programme de vérification et les exigences spécifiées associées relatives à la vérification :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir EQUASENS et Groupe EQUASENS, et couvrent entre 35 et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 2 personnes et se sont déroulés entre octobre 2023 et avril 2024 sur une durée totale d'intervention de 2 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené 11 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

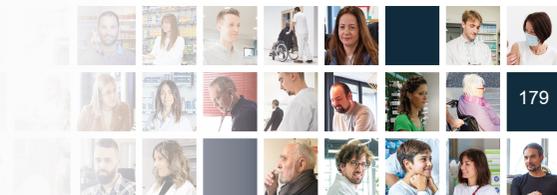
Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris, le 29/04/2024

L'organisme tiers indépendant
RSM Paris

Martine LECONTE
 Directrice département RSE
 Associée RSE



Annexe 1 : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Informations qualitatives et quantitatives (dont indicateurs clés de performance) :

Risques et Enjeux	Indicateurs Quantitatifs	Données qualitatives testées
Ethique et conformité Risque de réputation et controverse	ICP : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions du comité opérationnel RSE par an • Pourcentage de formation/sensibilisation des salariés à l'éthique des affaires 	Pour chaque activité, analyse et mise sous surveillance via une solution dédiée des tiers à risques
Cybersécurité / Sécurité et santé des patients Risque d'atteintes/détournements des données ainsi que celles des clients/patients	ICP : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions du Comité Groupe Cyber • Pourcentage de formation/sensibilisation des salariés à la cybersécurité 	Réalisation d'une cartographie détaillée des systèmes d'information au sein du Groupe
Disponibilité des équipements / maillage territorial Risque de ne pas pouvoir répondre rapidement aux attentes des clients	ICP : <ul style="list-style-type: none"> • Maillage territorial 	Versement d'un don à la Ligue contre le cancer au nom des clients professionnels et établissements de santé
Récurrence du Chiffre d'Affaires / Présence à l'international Risque de ne pas bénéficier de leviers d'investissements pour projets futurs	ICP : <ul style="list-style-type: none"> • Répartition géographique de l'effectif total dans le monde 	Migration de solutions hébergées localement chez les professionnels de santé vers des solutions hébergées chez EQUASENS
Présence auprès des différents acteurs du système de santé Risque de ne pas anticiper ou de mal anticiper les évolutions du système de santé	ICP : <ul style="list-style-type: none"> • Présence active dans les organismes professionnels 	Mise en place d'un groupe de travail multidisciplinaire associant pharmaciens coopérateurs du Conseil de Surveillance, membre du comité de direction et collaborateurs experts
Efficiences du système de santé / Innovation Risque d'incohérence avec notre stratégie «Patient Centré»	ICP : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'utilisateurs de PandaLab Pro 	Conception de solutions e-Santé innovantes, pour le suivi simple et sécurisé des patients
Adéquation des outils proposés et profondeur de la gamme Risque d'inadaptation de l'offre par rapport aux attentes actuelles du marché	ICP : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'études de satisfaction vers les professionnels de santé 	Réalisation d'une étude annuelle qui permet à EQUASENS de se positionner sur son marché
Impact sur le changement climatique / Éco-conception des solutions et équipements / Économie circulaire Risque de remise en cause des produits et solutions au regard de leur impact écologique	ICP : <ul style="list-style-type: none"> • Calcul des gaz à effet de serre par scope 	Récupération du matériel informatique réparé en SAV et reconditionné, faisant l'objet de réutilisation ou de remise dans des filières pour réemploi
Attractivité et fidélité des salariés Risque de ne pas disposer des compétences internes nécessaires pour répondre aux différents besoins de nos activités	ICP : <ul style="list-style-type: none"> • Ancienneté moyenne • Part des cooptations sur les recrutements 	Création de relations avec des écoles en lien avec les métiers stratégiques et/ou sous tension via des événements, partenariats, stages et alternances proposés aux étudiants
Expertise et formation des salariés Risque d'inadéquation des compétences internes à l'évolution constante des besoins liés à nos activités	ICP : <ul style="list-style-type: none"> • Part des managers formés au management 	Mise en place de plans de formations annuels et pluriannuels basés sur les compétences techniques / technologiques et métiers
Santé et sécurité des collaborateurs Risque de mal gérer ou mal prévenir les risques en matière de santé des collaborateurs	ICP : <ul style="list-style-type: none"> • Part des entités françaises couvertes par DATAMAP 	Création d'un groupe de travail composé de salariés volontaires afin de proposer et déployer des actions en matière de QVT
Egalité des chances, diversité, inclusion et précarité Risque de ne pas répondre aux attentes de certaines parties prenantes sur une entreprise plus inclusive	ICP : <ul style="list-style-type: none"> • Répartition par type de contrats 	Réalisation d'une analyse service par service, poste par poste et personne par personne afin de déceler d'éventuelles inégalités femmes-hommes

21.4. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

EQUASENS
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIÈGE SOCIAL : TECHNOPÔLE DE NANCY BRABOIS
5 ALLÉE DE SAINT CLOUD 54600 VILLERS-LÈS-NANCY
403 561 137 RCS NANCY

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE À
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 JUIN 2024

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Conseil d'Administration vous présente le rapport sur le gouvernement d'entreprise qui est joint au rapport de gestion.

1. Code de Gouvernance

Dans sa séance du 25 mars 2010, le Conseil d'Administration d'EQUASENS a décidé d'adopter comme code de référence de la société en matière de gouvernement d'entreprise, le code MiddleNext de décembre 2009, révisé en septembre 2021, estimant qu'il est le plus adapté à sa taille et à la structure de son actionariat.

Le code MiddleNext, disponible sur le site de MiddleNext (<https://www.middlenext.com>), contient des recommandations à appliquer et des points de vigilance dévolus au Conseil d'Administration pour favoriser le bon fonctionnement de la gouvernance. Dans sa version de 2021, le code MiddleNext rappelle et insiste sur une approche responsable de la gouvernance de l'entreprise : « une gouvernance vivante, incarnée doit être porteuse d'un projet ajusté à la réalité de chaque entreprise pour lui donner les moyens d'être performante et compétitive ».

N°	Intitulé de la recommandation	Statut	Paragraphe(s)
R1	Déontologie des « membres du Conseil »	Appliquée	2.5 et 2.11
R2	Conflits d'intérêts	Appliquée	2.12
R3	Composition du Conseil, présence de membres indépendants	Appliquée	2.7
R4	Information des « membres du Conseil »	Appliquée	3.2
R5	Formation des « membres du Conseil »	Appliquée	3.3
R6	Organisation des réunions du Conseil et des comités	Appliquée	3.4
R7	Mise en place des comités	Appliquée	3.6
R8	Mise en place d'un comité spécialisé sur la RSE	Appliquée	3.6
R9	Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	Appliquée	3.1
R10	Choix de chaque « membre du Conseil »	Appliquée	2.13
R11	Durée des mandats des membres du Conseil	Appliquée	2.10
R12	Rémunération des « membres du Conseil » au titre de leur mandat	Appliquée	4.1
R13	Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	Adaptée	3.5
R14	Relation avec les « actionnaires »	Appliquée	2.14
R15	Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	Appliquée	2.6.4
R16	Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Appliquée	4.2.2
R17	Préparation de la succession des « dirigeants »	Appliquée	2.2
R18	Cumul contrat de travail et mandat social	Appliquée	4.2.3
R19	Indemnités de départ	Appliquée	4.2.3
R20	Régimes de retraite supplémentaires	Appliquée	4.2.3
R21	Stock-options et attributions gratuites d'actions	Adaptée	4.2.2
R22	Revue des points de vigilance	Appliquée	1

Conformément à la recommandation R22, le Conseil d'Administration a pris connaissance des points de vigilance et les revoit régulièrement.



2. Le Conseil d'Administration

2.1. Mode d'exercice de la Direction Générale avec précision des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général

Le mode de direction adopté est celui d'une société à Conseil d'Administration avec dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Ni les statuts, ni le règlement intérieur, ne contiennent de limitations de pouvoirs du Directeur Général et le Conseil d'Administration n'a pas, au cours de l'exercice, décidé de limitations de pouvoirs au Directeur Général.

2.2. Succession des dirigeants

La dissociation des fonctions entre le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général, assisté au 31 décembre 2023 d'un Directeur Général Délégué, répond favorablement au souci de pérennité de l'entreprise soulevé par la recommandation R17 du code MiddleNext.

Considérant cette problématique continue de pérennité de l'entreprise, et étant donné l'importance de sa mission et la dimension du Groupe, Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur Général, estime nécessaire d'être assisté de deux Directeurs Généraux Délégués. Ainsi, Monsieur Denis SUPPLISSON a proposé au Conseil d'Administration du 29 mars 2024, la nomination de Monsieur Damien VALICON en qualité de Directeur Général Délégué (non Administrateur) aux côtés de Monsieur Grégoire de ROTALIER, Directeur Général Délégué depuis 2020.

Parallèlement, le Conseil d'Administration pourra, s'il le juge opportun, mettre en œuvre toutes actions complémentaires telles que la mise en place d'un comité spécialisé ou le renforcement de ses plans de reprise et de continuité d'activité.

2.3. Composition du Conseil d'Administration et des comités

2.3.1. Composition du Conseil

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'Administration était composé de douze Administrateurs de nationalité française dont trois membres indépendants.

Nom et Prénom ou Dénomination Sociale du Membre et fonctions	Administrateur Indépendant	Année de première nomination	Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾	Comité	Expertise et expérience apportées
Monsieur Thierry CHAPUSOT <i>Président du Conseil d'Administration</i> <i>Administrateur</i>	Non	2010 2002	31/12/2025 31/12/2025	Membre du Comité Stratégique et RSE	Connaissance des métiers du Groupe EQUASENS (vision stratégique), développement national et international
Monsieur Denis SUPPLISSON <i>Directeur Général</i> <i>Administrateur</i>	Non	2010 2013	31/12/2025 31/12/2026	/	Développement national et international du Groupe EQUASENS
Monsieur Grégoire DE ROTALIER <i>Directeur Général Délégué</i> <i>Administrateur</i>	Non	2020 2020	31/12/2025 31/12/2025	/	Développement national et international de la Division AXIGATE LINK
Monsieur Dominique PAUTRAT <i>Administrateur</i>	Non	2009	31/12/2026	/	Connaissance de LA COOPERATIVE WELCOOP (maison-mère)
Monsieur Daniel ANTOINE <i>Administrateur</i>	Non	2002	31/12/2025	Membre du Comité d'Audit et des Rémunérations	Connaissance de l'activité de Pharmacien
Madame Anne PHILIPONA-HINTZY <i>Administratrice Indépendante</i>	Oui	2023	31/12/2026	Présidente du Comité d'Audit et des Rémunérations	Expertise de la finance, de la comptabilité et du développement durable (CSRD et ESRS)
Monsieur François JACQUEL <i>Administrateur</i>	Non	2011	31/12/2025	Membre du Comité d'Audit et des Rémunérations	Connaissance de l'activité de Pharmacien
Madame Anne LHOTE <i>Administratrice</i>	Non	2011	31/12/2028	Membre du Comité d'Audit et des Rémunérations	Expertise de la finance et de la comptabilité

Nom et Prénom ou Dénomination Sociale du Membre et fonctions	Administrateur Indépendant	Année de première nomination	Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾	Comité	Expertise et expérience apportées
Madame Sophie MAYEUX <i>Administratrice Indépendante</i>	Oui	2012	31/12/2023	Membre du Comité Stratégique et RSE	Communication
Madame Céline GRIS <i>Administratrice Indépendante</i>	Oui	2017	31/12/2028	Membre du Comité Stratégique et RSE	Développement à l'international et RSE
Madame Émilie LECOMTE <i>Administratrice</i>	Non	2017	31/12/2028	/	Connaissance de l'activité de Pharmacien
LA COOPERATIVE WELCOOP <i>Représentée par Monsieur Jean-Pierre DOSDAT, Administrateur</i>	Non	2002	31/12/2025	/	Connaissance de l'activité de Pharmacien

⁽¹⁾ Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice dont l'année est mentionnée.

2.3.2. Parcours professionnels et expertises des Administrateurs

Monsieur Thierry CHAPUSOT : Né le 29 avril 1959 à NANCY (54).

Ingénieur de formation (ESSTIN) et titulaire d'un DESS en Génie Biomédical obtenu en 1982.

Thierry CHAPUSOT débute sa carrière en 1983 en tant qu'Ingénieur Designer micro-électronique dans la société TEXET Corporation à DALLAS, USA.

De retour en France, il fonde en 1986 la société CP Informatique à DIJON, spécialisée dans l'informatisation des pharmaciens.

En 1996, il donne une nouvelle impulsion à sa carrière dans cette même activité en créant avec Thierry et Vincent PONNELLE la société EQUASENS (anciennement PHARMAGEST INTERACTIVE) dont il occupa la fonction de Directeur Général jusqu'au 31 décembre 2009.

En 1998, EQUASENS s'adosse à LA COOPERATIVE WELCOOP.

2006 - 2010 : Membre du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP.

2008 - 2010 : Membre du Directoire de MARQUE VERTE SANTE.

2010 - 2022: Président du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP et MARQUE VERTE SANTE.

Depuis 2010 : Président du Conseil d'Administration d'EQUASENS et Président du Comité Stratégique et RSE depuis 2022.

Monsieur Dominique PAUTRAT : Né le 2 mars 1965 à NEVERS (58).

Brevet de Technicien Supérieur en informatique.

1987 : Commercial chez CP Informatique de DIJON (aujourd'hui intégrée à EQUASENS).

1990 - 1999 : Crée et dirige CP Informatique Centre (aujourd'hui intégrée à EQUASENS).

2000 - 2007 : Crée et dirige l'activité Laboratoires d'EQUASENS (anciennement PHARMAGEST INTERACTIVE).

2008 - 2009 : Directeur Général Délégué non Administrateur en charge de l'activité Pharmacie France d'EQUASENS.

2009 : Directeur Général Délégué et Administrateur d'EQUASENS.

2010 - 2022 : Directeur Général et Administrateur d'EQUASENS.

2013 - 2022 : Membre du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP et de MARQUE VERTE SANTE.

Depuis 2022 : Administrateur d'EQUASENS, Président du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP et MARQUE VERTE SANTE.

Monsieur Denis SUPPLISSON : Né le 19 mars 1969 à LUÇON (85).

Débute en 1991 chez un revendeur de la solution PHARMAGEST en tant que Responsable Technique.

Poursuit sa carrière en tant que Responsable du Service Clients de la Région Centre.

2002 : Directeur du Service Clients National.

2010 - 2019 : Directeur de l'activité Pharmacie France, Directeur Général Délégué non Administrateur d'EQUASENS (anciennement PHARMAGEST INTERACTIVE).

2013 - 2022 : Directeur Général Délégué et Administrateur d'EQUASENS et Directeur de la Division PHARMAGEST (anciennement Solutions Pharmacie Europe).

Depuis 2022 : Directeur Général et Administrateur d'EQUASENS.

Depuis 2023 : Membre du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP.

Monsieur Grégoire DE ROTALIER : Né le 16 août 1970 à NANCY (54).

Diplômé de l'École Supérieure de Commerce IEA PARIS en 1993.

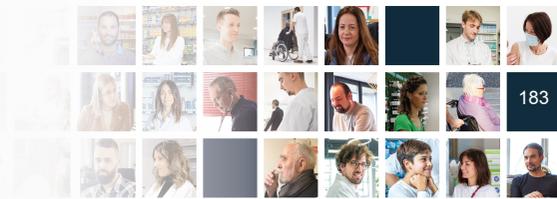
1994 - 1998 : Intègre ROUSSEAU INFORMATIQUE en tant qu'Ingénieur Commercial logiciels de gestion.

1998 - 2004 : Directeur Régional d'EQUASENS (anciennement PHARMAGEST INTERACTIVE) de la Région Grand-Est puis Sud-Ouest.

2004 - 2007 : Directeur Commercial d'EQUASENS.

Depuis 2007 : Dirigeant de MALTA INFORMATIQUE, puis Directeur de la Division AXIGATE LINK (anciennement Solutions Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux).

Depuis 2020 : Directeur Général Délégué et Administrateur d'EQUASENS.



Monsieur Daniel ANTOINE : Né le 26 mars 1952 à BLAMONT (54).

Pharmacien diplômé de la faculté de NANCY en 1977.

1978 - 2018 : Installé en qualité de pharmacien d'officine à CHARMES (88).

1996 - 2018 : Président du Syndicat des Pharmaciens des Vosges (adhérent FSPF).

2001 - 2010 : Membre du Conseil d'Administration de la FSPF.

2002 - 2022 : Vice-Président du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP.

2008 - 2010 : Membre du Conseil de Surveillance de MARQUE VERTE SANTE.

Depuis 2002 : Administrateur d'EQUASENS, Membre du Comité d'Audit et des Rémunérations.

2011 - 2022 : Représentant permanent de LA COOPERATIVE WELCOOP, Membre du Conseil de Surveillance de MARQUE VERTE SANTE.

Madame Marie-Louise LIGER (Administratrice Indépendante) : Née le 24 janvier 1952 à BAGNEUX (92).

Diplômée de l'Institut Commercial de Nancy en 1973.

1979 - 2012 : Expert-comptable et Commissaire aux Comptes (Gérante associée au sein du cabinet d'expertise comptable SECEF) jusqu'au 31/12/2012 – Honoraire depuis le 01/01/2013.

Depuis 1982 : Expert judiciaire, agréée par la Cour d'Appel de NANCY, inscrite depuis 2005 sur la liste nationale de la Cour de Cassation.

Depuis 2015 : Expert auprès de la Cour Administrative d'Appel de NANCY.

Depuis 2017 : Médiatrice auprès de la Cour d'Appel de NANCY.

1994 - 1996 : Conseiller Régional de l'Ordre des Experts-Comptables de Lorraine.

Depuis 1996 : Membre du Conseil d'Administration de la Compagnie des Experts Judiciaires auprès de la Cour d'Appel de NANCY - Fonction de Trésorier puis de Présidente de 2003 à 2006 – Présidente d'honneur depuis 2007.

1999 - 2015 : Présidente de la Compagnie des Experts-Comptables Judiciaires, section NANCY-METZ.

2005 - 2015 : Membre du Conseil d'Administration du Conseil National des Experts de Justice (Trésorier de 2007 à 2015) et Trésorier du Centre de Médiation Inter-Entreprises de Moselle (CMIM).

2007 - 2012 : Membre de la Commission HLM et CIL à la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

2015 - 2023 : Administratrice d'EQUASENS et Membre du Comité d'Audit et des Rémunérations, dont elle assure la Présidence du 1^{er} juillet 2015 au 29 juin 2023.

Madame Anne PHILIPONA-HINTZY (Administratrice Indépendante) : Née le 3 juillet 1972 à BESANCON (25).

1994 : Diplômée d'un MBA – Master of Business Administration (École de Management International KEDGE).

2000 - 2002 : Directeur Finance et Systèmes d'Information, membre du Comité Exécutif chez SERAP (Design et Communication), en charge de l'optimisation des Fonctions Finance et Systèmes d'information.

2004 : titulaire du diplôme de Commissaire aux Comptes & Expert-Comptable.

2002 - 2011 : Senior Manager au sein du Cabinet DELOITTE en charge de mission clients, fonctions d'expertise (méthodologie, gestion des risques).

2011 - 2017 : Associée au sein du Cabinet DELOITTE – Fondatrice d'une nouvelle division géographique (Nord Est).

2017 : Obtention d'un Global Executive MBA (École de Commerce Supérieure INSEAD).

2017 - 2019 : Associée et Dirigeante de la division « Entreprises de croissance » au sein du Cabinet DELOITTE. Membre du Comité de Management « Audit France ».

Depuis 2021 : Fondatrice et Dirigeante de la société MANDOE (accompagnement financier, commercial et stratégique, développement durable et CSR, intelligence collective).

2022 - 2023 : Directrice Europe & Afrique chez AI CLEARING (logiciel, construction).

Depuis 2023 : Administratrice d'EQUASENS, Présidente du Comité d'Audit et des Rémunérations.

Monsieur François JACQUEL : Né le 26 décembre 1958 à PERPIGNAN (66).

Pharmacien diplômé de la faculté de NANCY en 1985.

Diplôme Universitaire de pharmacie vétérinaire en 1998 à la faculté de LYON.

1987 - 1988 : Pharmacien commercial à la CERP NANCY.

1989 - 1991 : Directeur de l'agence CERP TROYES.

1992 - 1994 : Directeur de Liège Pharma, filiale du Groupe CERP LORRAINE en Belgique.

1995 - 2001 : Directeur de l'agence CERP TROYES.

2001 - 2013 : Pharmacien titulaire à MUSSY-SUR-SEINE (10).

2014 - 2022 : Pharmacien titulaire à VENDEUVRE-SUR-BARSE (10).

Depuis 2011 : Administrateur d'EQUASENS, Membre du Comité d'Audit et des Rémunérations.

Depuis 2020 : Membre du Conseil de Surveillance de MARQUE VERTE SANTE.

Depuis 2022 : Vice-Président du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP.

Madame Anne LHOTE : Née le 12 août 1968 à LAXOU (54).

Titulaire d'une Maîtrise des Sciences Techniques Comptables et Financières.

1991 - 1996 : Collaboratrice dans un cabinet régional d'expertise comptable.

1997 : Obtention du diplôme d'expertise comptable.

1997 - 2003 : Expert-comptable, associée cogérante d'un cabinet de taille régionale, en charge notamment du dossier LA COOPERATIVE WELCOOP.

Depuis 2003 : Intègre LA COOPERATIVE WELCOOP en tant que Directeur Administratif et Financier.

Depuis 2005 : Membre du Directoire de MARQUE VERTE SANTE.

Depuis 2010 : Membre du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP.

Depuis 2011 : Administratrice d'EQUASENS, Membre du Comité d'Audit et des Rémunérations depuis 2022.

Depuis 2017 : Secrétaire Générale de LA COOPERATIVE WELCOOP.

Madame Sophie MAYEUX (Administratrice Indépendante) : Née le 28 juin 1957 à REIMS (51).

Titulaire d'un Master 2 MAE (ex DESS - CAAE) de l'Institut d'Administration des Entreprises (NANCY) obtenu en 1983.

1981 à aujourd'hui : Dirigeante-fondatrice, sous forme de profession libérale, de l'agence de conseil en communication d'entreprise, Stratégies d'Information et de Communication - SDIC Conseil, à NANCY. Domaines : énergie, santé, banque-finances, médias.

Dans ce cadre, depuis 1988 : Conception, organisation et animation des « Rencontres Matinales de l'Excelsior » à NANCY.

1995 - 2000 : Gérante - Directrice de la publication Est Eco, filiale du groupe l'Est Républicain / EBRA STUDIOS.

2000 - 2001 : Chargée de mission pour le compte du groupe l'Est Républicain / EBRA STUDIOS.

Mars 2001 à ce jour : Adjointe au Maire de NANCY (jusqu'en 2020), Conseillère Municipale (depuis 2020).

2011 - 2021 : Conseillère Départementale de Meurthe-et-Moselle (Canton de Nancy 1).

Depuis 2002 : Membre de l'Association nationale « Femmes Débats et Société – FDS ».

Membre du Cercle Économique Lorrain.

Lauréate 2014 des Trophées des « Femmes de l'Économie ».

2016 : Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Depuis 2012 : Administratrice d'EQUASENS, Membre du Comité Stratégique et RSE depuis 2022.

Madame Céline GRIS (Administratrice Indépendante) : Née le 14 juillet 1977 à TOURS (37).

1997 - 2000 : Diplômée EFAP Image – École des attachés de presse et des métiers de la communication.

1999 - 2000 : Chargée de communication et attachée technico-commerciale dans une entreprise parisienne (organisation d'événements B to B).

2000 - 2003 : Chargée de communication, partenariats et relations de presse dans une entreprise parisienne (vente de vins sur internet).

2004 - 2005 : Chargée de projet – communication événementielle pour une mairie bretonne.

2005 - 2010 : Chargée de communication au sein de l'entreprise familiale GRIS DÉCOUPAGE.

2010 - 2011 : Attachée de direction de l'entreprise familiale.

2012 - 2019 : Directeur Général dans l'entreprise familiale.

2015 - 2016 : Master Droit Économie Gestion, spécialité management des PME et des ETI internationales.

Depuis 2017 : Administratrice d'EQUASENS, Membre du Comité Stratégique et RSE depuis 2022.

Depuis 2019 : Présidente dans l'entreprise familiale.

Madame Émilie LECOMTE : Née le 15 novembre 1978 à NANCY (54).

Docteur en Pharmacie diplômée de la faculté de NANCY en 2004.

Depuis 2005 : Gérante de la société PHARMACIE DALLA COSTA (Pharmacie Patton) à HETTANGE GRANDE.

Depuis 2014 : Membre du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP.

Depuis 2017 : Administratrice d'EQUASENS.

Depuis 2018 : Titulaire d'un siège à la CPL de Moselle - Membre du bureau de la FSPF de Moselle.

Depuis 2021 : Élu(e) aux URPS Pharmaciens Grand-Est.

Monsieur Jean-Pierre DOSDAT : Né le 1^{er} Avril 1964 à METZ (57).

Docteur en Pharmacie, Pharmacien d'officine, installé à THIONVILLE (57) depuis 1991.

2011 - 2022 : Président du Conseil de Surveillance d'OBJECTIF PHARMA, Groupement de Pharmacies adossé à LA COOPERATIVE WELCOOP.

2013 - 2022 : Membre du Collectif National des Groupements de Pharmaciens d'Officine.

2014 - 2022 : Membre du Conseil d'Administration de Fédergy, 1^{er} syndicat de groupements de pharmacies d'officine.

2018 - 2022 : Vice-Président du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP et MARQUE VERTE SANTE.

Depuis 2022 : Président du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP et de MARQUE VERTE SANTE et Représentant Permanent de LA COOPERATIVE WELCOOP, Administrateur d'EQUASENS.



2.4. Variations dans la composition du Conseil au cours de l'exercice 2023

Les actionnaires réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 29 juin 2023 au siège de la société ont voté et approuvé :

- Le renouvellement pour six ans des mandats de Mesdames Céline GRIS, Emilie LECOMTE et Anne LHOTE, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2028 ;
- Le remplacement de Madame Marie-Louise LIGER, démissionnaire, par Madame Anne PHILIPONA-HINTZY en qualité d'Administratrice Indépendante et Présidente du Comité d'Audit et des Rémunérations pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra en 2027 et statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2026.

Au Conseil d'Administration du 29.03.2024, Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur Général, a proposé la nomination de Monsieur Damien VALICON en qualité de Directeur Général Délégué. Étant donné l'importance de sa mission et la dimension du Groupe, Monsieur Denis SUPPLISSON estime nécessaire d'être assisté de deux Directeurs Généraux Délégués.

Damien VALICON : Né le 3 juin 1970 à LYON (69)

Multi-entrepreneur, Damien VALICON débute sa carrière en occupant différentes fonctions de direction commerciale dans la distribution de matériels et solutions médicales notamment pour TROPHY RADIOLOGIE.

De 2001 à 2010, il occupe des postes de direction générale pour le compte de fournisseurs de solutions pour la santé et d'éditeurs de logiciels.

De 2011 à 2014, il prend la direction du Business Development d'AXISANTÉ, filiale du groupe allemand COMPUGROUP MEDICAL.

De 2014 à 2019, il est nommé Directeur Général de JULIE SOLUTIONS, filiale du groupe américain HENRY SCHEIN avant de revenir chez COMPUGROUP MEDICAL SOLUTIONS en tant que Directeur Général COMPUGROUP MEDICAL SOLUTIONS.

En 2022, il rejoint le Groupe EQUASENS en qualité de Directeur du Pôle Pharmacie France.

En 2023, il est nommé Directeur de la Division MEDICAL SOLUTIONS, nouvelle Division dédiée aux solutions pour médecins généralistes, spécialistes et paramédicaux, dans un cabinet médical individuel ou de groupe ou dans une structure de soins coordonnés. Initialement composée des sociétés PROKOV EDITIONS et ICT, cette Division enrichit son offre en intégrant au 1^{er} semestre 2023 les activités des sociétés PRATILOG (éditeur de logiciel de gestion pour les professions médicales et paramédicales, expert notamment dans les intégrations « réglementaires ») et SPEECH2SENSE (start-up française experte de la technologie de reconnaissance vocale médicale structurée).

En janvier 2024, Damien VALICON est nommé Directeur de la Division PHARMAGEST. Il aura pour mission d'assurer la dynamique commerciale de la Pharmacie France et d'ASCA INFORMATIQUE, d'accompagner le développement des filiales européennes (PHARMAGEST BELGIUM, PHARMAGEST LUXEMBOURG, PHARMAGEST ITALIA et la toute nouvelle PHARMAGEST GERMANY) ainsi que celui de l'observance avec MULTIMEDS et I-MEDS et de la nouvelle activité d'e-learning ATOOPHARM.

2.5. Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice écoulé par chaque mandataire social

Conformément à la recommandation R1 du code MiddleNext, les Administrateurs dirigeants n'exercent pas plus de deux autres mandats dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son Groupe.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société.

EQUASENS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS

SIÈGE SOCIAL : TECHNOPÔLE DE NANCY BRABOIS

5 ALLÉE DE SAINT CLOUD 54600 VILLERS-LÈS-NANCY

403 561 137 RCS NANCY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2024
LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX
DANS TOUTES LES SOCIÉTÉS EN 2023
(Article L.225-37-4 du Code de commerce)

SOCIÉTÉS	Thierry CHAPUSOT	Dominique PAUTRAT	Denis SUPPLISSON	Grégoire DE ROTALIER	Daniel ANTOINE
* EQUASENS (SA) société cotée	Président du Conseil d'Administration	Administrateur	Directeur Général Administrateur titulaire d'un contrat de travail	Directeur Général Délégué Administrateur	Administrateur
* LA COOPERATIVE WELCOOP (SA)		Président du Directoire titulaire d'un contrat de travail	Membre du Directoire à compter du 23/03/2023		
* MARQUE VERTE SANTE (SA)		Président du Directoire			
* EUROPEAN HEALTH LOGISTIC SOURCING - EHLS (SAS)			Représentant le Président EQUASENS		
* PHARMAGEST LUXEMBOURG (SA) (LUXEMBOURG)		Président du Conseil d'Administration – Administrateur jusqu'au 13/07/2023	Administrateur Délégué		
* HDM (LTD) (ILE MAURICE)		Directeur jusqu'au 02/10/2023	Directeur à compter du 02/10/2023		
* PHARMAGEST BELGIUM (SRL) (BELGIQUE)			Administrateur		
* INVESTIPHARM FRANCE (SA)		Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP jusqu'au 09/06/2023			
* PHARMALAB INTERNATIONAL (LTD) (HONG KONG)					
* CAREMEDS (LTD) (GRANDE BRETAGNE)			Directeur	Directeur	
* MULTIMEDS (LTD) (IRLANDE)			Directeur	Directeur	
* LABORATOIRE MARQUE VERTE (SA)		Président du Conseil d'Administration			
* D' MEDICA (SA)		Administrateur			
* OBJECTIF PHARMA (SA)		Président du Directoire			
* KAPELSE (SAS)			Représentant le Président EQUASENS		
SC DE L'ERMITAGE ST JOSEPH	Gérant				
* SCI HUOBREGA			Gérant		
SCI JADD					Gérant
PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES - PAT (SA) société cotée	Administrateur				
SCI MESSIRE JACQUES		Gérant			
SOCIETE CIVILE CHANOINE JACOB		Gérant			
SCI JAMERAI	Gérant				

SOCIÉTÉS	Thierry CHAPUSOT	Dominique PAUTRAT	Denis SUPPLISSON	Grégoire DE ROTALIER	Daniel ANTOINE
SARL DUVAL DE VITRIMONT	Gérant				
* PHARMAGEST ITALIA (ITALIE)			Président du Conseil d'Administration		
SCI ZOZIME	Gérant				
SCI BROTHER&SISTERS	Gérant				
SCI LA CRAPAUDINE					
PHARMACIE DALLA COSTA					
SARL DALLA COSTA (SPFPL)					
SCI LEDCMEGE					
SCI FAMICAVI					
GRIS DECOUPAGE (SAS)					
GRIS GROUP (SAS)					
SOCIETE CIVILE ESKARCEL					
*ASCA INFORMATIQUE			Président		
* MALTA INFORMATIQUE (SAS)				Président titulaire d'un contrat de travail	
* AXIGATE (SAS)				Président	
* DEVELOPPEMENT INGENIERIE & CONCEPTION DE SYSTEMES D'INFORMATION EN INFORMATIQUE - DICSIT (SAS)				Président	
* MALTA BELGIUM (SA)				Administrateur délégué	
* PANDALAB (SAS)				Président du Comité stratégique	
* NANCEO (SAS)			Représentant le Président EQUASENS		
* DISPAY (SAS)			Président		
SCI DE ROTALIER				Gérant	
SCI DES AUGUSTINES				Gérant	
SCI CHAUMET				Gérant	
DOMAINE CHAPUSOT (Société Civile d'Exploitation Agricole)	Gérant				
* SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA SRL (ITALIE)			Président du Conseil d'Administration		
SODEL (SAS)					
SELARL PHARMACIE DU SOLEIL					
SCI LES MYOSOTIS					
SCI PHARMASOLEIL					
SCI SIMONTINE					
* ATOOPHARM (SAS)			Président à compter du 20/11/2023		
* EQUASENS GERMANY GmbH (ALLEMAGNE)			Gérant à compter du 23/11/2023		

SOCIÉTÉS	Thierry CHAPUSOT	Dominique PAUTRAT	Denis SUPPLISSON	Grégoire DE ROTALIER	Daniel ANTOINE
* PHARMAGEST GERMANY GmbH (ALLEMAGNE)			Gérant à compter du 23/11/2023		
MANDOE (SAS)					
* NOVIA SEARCH (SAS)			Président à compter du 01/03/2023		
* NOVIA TEK (SARL) (LUXEMBOURG)			Gérant unique à compter du 28/02/2023		
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ET FINANCIERE DU GRAND PRE					
SCI LES MYOSOTIS II					

* Sociétés faisant partie du « GROUPE WELCOOP »



Anne PHILIPONA-HINTZY	Jean-Pierre DOSDAT	François JACQUEL	Anne LHOTE	Sophie MAYEUX	Marie-Louise LIGER	Émilie LECOMTE	Céline GRIS
Présidente							
							Gérante
	Gérant						

2.6. Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-10,2° du Code de commerce, le Conseil s'interroge sur l'équilibre souhaitable de sa composition et celui de ses comités au regard notamment de critères tels que l'âge, le sexe ou les qualifications et les expériences professionnelles, la recherche d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

2.6.1. Objectifs

Le Conseil considère que pour atteindre un bon équilibre, il doit être composé de membres présentant des profils diversifiés notamment en ce qui concerne l'âge, l'ancienneté (connaissance historique de la société), les qualifications et expériences professionnelles, le caractère d'indépendance de l'Administrateur et la mixité au sein du Conseil (représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil et des comités).

2.6.2. Modalités de mise en œuvre et résultats

Âge et ancienneté des Administrateurs

Les statuts prévoient que les Administrateurs ne peuvent être âgés de plus de 75 ans. Le Président du Conseil d'Administration doit être âgé de moins de 75 ans. Le Directeur Général doit être âgé de moins de 65 ans.

Un équilibre générationnel est recherché au-delà de ces limites statutaires.

Les Administrateurs ont entre 45 et 72 ans avec une moyenne d'âge de 58 ans.

Les pyramides d'âge et d'ancienneté s'établissent comme suit :

Nombre d'Administrateurs par tranche d'âge :

- 60 à 75 ans : 4
- 50 à 59 ans : 6
- 40 à 49 ans : 2

Nombre d'Administrateurs par niveau d'ancienneté :

- 12 ans et plus : 5
- De 7 à 12 ans : 2
- De 0 à 6 ans : 5

L'ancienneté moyenne au 31 décembre 2023 est de 9,9 ans.

Le Conseil estime que sa composition est équilibrée entre les Administrateurs ayant une connaissance historique de la société et du Groupe et les Administrateurs entrés plus récemment. La politique générationnelle sera menée dans le temps.

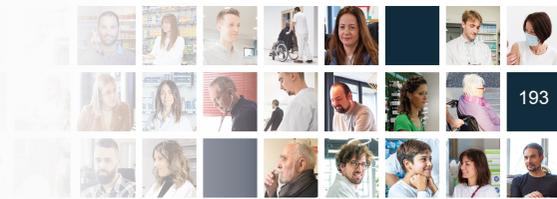
Qualifications et expériences professionnelles

Le Conseil veille à ce que les qualifications et expériences professionnelles des Administrateurs soient complémentaires et diverses : Administrateurs ayant une connaissance du Groupe, Administrateurs ayant une connaissance du métier de pharmacien, Administrateurs ayant des compétences financières et comptables, de rémunérations, du développement à l'international, de communication ou en matière de RSE.

En outre, tous les Administrateurs ont un socle commun : soucieux de l'intérêt de la société, l'Administrateur apporte au Conseil d'Administration la qualité de son jugement, son éthique, son ouverture à l'innovation et à l'international, sa vision stratégique. Il a la connaissance du fonctionnement des instances de gouvernance et est soumis au respect des règles en matière de situation de conflits d'intérêts (voir paragraphes 2.11 et 2.12).

Le tableau visé au 2.3 présente l'expertise et l'expérience apportées par chaque Administrateur.

Le Conseil estime que le socle commun décrit ci-avant, la pluralité des qualifications et des expériences professionnelles des Administrateurs sont conformes à la politique de diversité.



Parité – Représentation équilibrée des femmes, des hommes et diversité

Le Conseil veille à ce que l'obligation de mixité au sein du Conseil d'Administration imposée par les articles L. 225-18-1 et L. 22-10-3 du Code de commerce soit respectée. Au 31 décembre 2023, la part de membres féminins composant le Conseil d'Administration était de 41,7%. À ce jour, le quota est toujours supérieur à 40%.

Le Conseil estime que le pourcentage de 40% (atteint depuis 2017) correspond à une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Le Comité d'Audit et des Rémunérations compte deux membres de sexe féminin sur ses quatre membres et est présidée par un membre de sexe féminin (voir paragraphe 3.6.2 ci-après).

Le Comité Stratégique et RSE a quant à lui deux membres de sexe féminin sur ses trois membres.

Administrateurs Indépendants

Voir le paragraphe 2.7 ci-après.

2.6.3. Politique de non-discrimination et représentation des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes

La Direction, convaincue que la mixité et la diversité constituent une source de complémentarité, d'équilibre social et d'efficacité économique, a décidé de mettre en œuvre un plan d'actions égalité femmes-hommes qui intègre des objectifs de moyens et de résultats. Ces points sont développés dans le rapport sur la Déclaration de Performance Extra-Financière.

Le Comité de Direction Financier et Social

Au 31 décembre 2023, ce comité comprend huit membres dont deux membres féminins (25%). Au 1^{er} janvier 2024, Mme Noëlle STOULIG intègre ce comité en qualité de Directrice de la Communication du Groupe EQUASENS.

Mixité dans les 10% de postes à plus forte responsabilité

On compte 24% de femmes au sein des 10% de postes à plus forte responsabilité d'EQUASENS. La Direction continue à appliquer sa politique de non-discrimination et de mixité dans l'objectif de faire évoluer à la hausse ce pourcentage au fil du temps.

2.6.4. Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise

Le Conseil s'assure, conformément à la recommandation R15 du code MiddleNext, que la politique de diversité et d'équité de l'entreprise est bien mise en œuvre à chaque niveau hiérarchique.

2023 a ainsi été marquée par l'important travail mené sur l'égalité femmes-hommes où le Groupe est allé au-delà de ses obligations en effectuant une analyse service par service, poste par poste, personne par personne pour déceler d'éventuelles inégalités. Il en ressort que le Groupe EQUASENS respecte une stricte égalité entre femmes et hommes, au sein de chaque métier, à séniorité et ancienneté et compétence équivalente.

Les actions ainsi définies ont trait à :

- L'accès à l'emploi ;
- La formation ;
- La rémunération et évolution professionnelle ;
- L'équilibre vie privée / vie professionnelle.

Le détail est présenté au paragraphe 2.4.4 de la Déclaration de Performance Extra-Financière, annexée au Rapport de Gestion.

Aujourd'hui, la mise en place de ce travail d'audit a été fait sur l'UES PHARMAGEST et la Division AXIGATE LINK. Le prochain objectif du Groupe est d'étendre son analyse à l'ensemble des filiales françaises. Puis à moyen terme, ce sera le tour des filiales européennes. L'intention du Groupe est de matérialiser ses plans d'actions dans une politique d'égalité femmes-hommes engageante et qui s'imposera à toutes les sociétés du Groupe dans un horizon à 5 ans.

2.7. Administrateurs Indépendants

La notion d'Administrateur Indépendant telle qu'énoncée dans la recommandation R3 du code MiddleNext est remplie par chacun des administrateurs indépendants. Ces critères sont les suivants :

- Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, Commissaire aux Comptes de l'entreprise.

La qualité d'indépendant s'apprécie lors de la première nomination de l'Administrateur et chaque année au moment de la rédaction et l'approbation du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Le Conseil d'Administration compte en son sein trois Administrateurs Indépendants (cf. Tableau de composition du Conseil et des Comités ci-dessus). Le code MiddleNext recommande la présence au minimum de deux Administrateurs Indépendants.

2.8. Désignation par les salariés de membres du Conseil

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, la société n'est pas soumise à l'obligation de désigner des Administrateurs représentant les salariés en sa qualité de filiale indirecte de LA COOPERATIVE WELCOOP elle-même soumise à cette obligation.

2.9. Désignation par l'Assemblée de membres du Conseil représentant les salariés actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-23 du Code de commerce, le rapport de gestion présenté à l'Assemblée Générale par le Conseil en application des dispositions de l'article L. 225-102 établit que les actions détenues par le personnel de la société ainsi que par le personnel de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 représentent moins de 3% du capital social ; l'Assemblée Générale n'a donc pas à élire d'Administrateurs parmi les salariés actionnaires.

2.10. Durée des mandats des membres du Conseil – Nombre d'actions minimum à détenir

La durée du mandat des Administrateurs est de 6 ans.

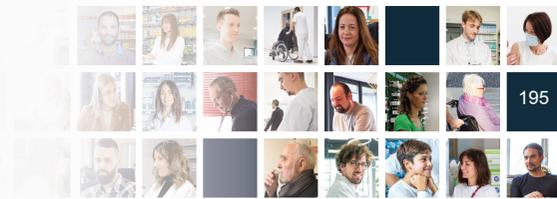
Conformément à la recommandation R11 du code MiddleNext, le Conseil veille à ce que la durée statutaire des mandats soit adaptée aux spécificités de la société, dans les limites fixées par la loi. Cette durée des mandats de six années est de nature à favoriser l'expérience des Administrateurs sur la connaissance de la société, ses marchés et ses activités dans le cadre de leurs prises de décisions.

Afin de garantir la stabilité du Conseil d'Administration, le renouvellement des Administrateurs est échelonné dans le temps.

Conformément aux dispositions des statuts et du règlement intérieur, chaque Administrateur doit être propriétaire d'au moins une action au nominatif.

2.11. Règles de déontologie des membres du Conseil

En conformité avec la recommandation R1 du code MiddleNext, chaque Administrateur a reçu une information sur les dispositifs de gouvernance et les responsabilités lui incombant.



Le Conseil d'Administration fera évoluer son règlement intérieur pour l'adapter à la nouvelle rédaction de la recommandation de MiddleNext visant à s'assurer que chaque Administrateur respecte les règles de déontologie suivantes :

- Être exemplaire et avoir à tout moment un comportement cohérent entre paroles et actes, gage de crédibilité et de confiance ;
- Avant d'accepter ses fonctions, l'Administrateur doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de sa charge. Il doit notamment prendre connaissance des règles légales et notamment celles relatives au cumul des mandats, des statuts, du règlement intérieur et des compléments que chaque Conseil peut lui avoir apporté ;
- Bien qu'étant lui-même actionnaire, l'Administrateur représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la société ;
- L'Administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts éventuel (client, fournisseur, concurrent, consultant) ou avéré (autres mandats) le concernant et doit s'abstenir de voter, de participer à la délibération correspondante et à l'extrême, démissionner. L'absence d'information équivaut à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêts n'existe ;
- L'Administrateur doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Lorsqu'il exerce des fonctions exécutives, il ne doit, en principe, pas accepter d'exercer plus de deux autres mandats d'Administrateur dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son Groupe ;
- L'Administrateur doit être assidu et participer à toutes les réunions du Conseil et, le cas échéant, aux comités auxquels il appartient ;
- L'Administrateur a l'obligation de s'informer. À cet effet, il doit réclamer dans les délais appropriés au Président les informations indispensables à une intervention utile sur les sujets à l'ordre du jour du Conseil ;
- S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, l'Administrateur doit se considérer astreint à un véritable secret professionnel à l'égard des tiers qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes. Il s'y engage formellement en apposant sa signature sur le règlement du conseil ;
- L'Administrateur respecte les prescriptions légales et réglementaires en vigueur en matière de déclaration des transactions et de période d'abstention d'intervention sur titre de la société. L'Administrateur doit :
 - S'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres des sociétés y compris les dérivés sur lesquels (et dans la mesure où) il dispose, du fait de ses fonctions, d'informations non encore rendues publiques ;
 - Déclarer les transactions effectuées sur les titres de la société, en application des prescriptions légales et réglementaires.
- Enfin, sauf circonstances exceptionnelles, les Administrateurs doivent assister aux réunions de l'Assemblée Générale des actionnaires.

2.12. Conflits d'intérêts

Le Conseil d'Administration d'EQUASENS considère avoir un rôle essentiel dans le traitement des conflits d'intérêts, avérés ou potentiels, et veille à ce que les décisions des dirigeants soient prises dans l'intérêt social de la société.

En conformité avec la recommandation R2 du code MiddleNext et respectant l'ensemble de la réglementation concernant les conventions réglementées et les conventions courantes conclues à des conditions normales, le Conseil d'Administration est amené à examiner annuellement ces conventions ainsi que les éventuels conflits d'intérêts pouvant exister entre les devoirs, à l'égard d'EQUASENS, de ses membres et leurs intérêts privés.

Par application du règlement intérieur du Conseil d'Administration, tout Administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel et doit s'abstenir de participer au vote, voire ne pas participer aux délibérations et à l'extrême, de démissionner.

Dans le cadre de sa vigilance, le Conseil s'emploie à améliorer les procédures permettant la révélation et la gestion des conflits d'intérêts et peut, s'il le juge opportun, recourir à une expertise indépendante.

Dans cette optique, le Conseil et ses comités spécialisés sont également attentifs aux risques de conflits d'intérêts issus du choix des prestataires sollicités par les instances dirigeantes dans la préparation des décisions stratégiques (conseils, agences de notations, banques, experts du droit ou du chiffre). En ce qui concerne les Commissaires aux Comptes, hormis les attestations ainsi que les services rendus en application des textes légaux ou réglementaires, les services autres que la certification des comptes (SACC) sont confiés à un cabinet différent de celui du Commissaire aux Comptes de l'entreprise.

En 2023, le Conseil d'Administration d'EQUASENS n'a détecté aucun conflit d'intérêts même potentiel à l'égard d'EQUASENS entre les devoirs des mandataires sociaux et leurs intérêts privés.

2.13. Choix des Administrateurs

Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires de la société, en raison de leurs compétences et de la contribution qu'ils peuvent apporter à l'administration de la société, dans le respect des règles d'indépendance, d'éthique et d'intégrité qui est attendu d'eux.

Les compétences exécutives, financières et sectorielles dont disposent les Administrateurs de la société, ainsi que leurs expériences variées, sont autant d'atouts complémentaires pour la qualité des délibérations du Conseil d'Administration.

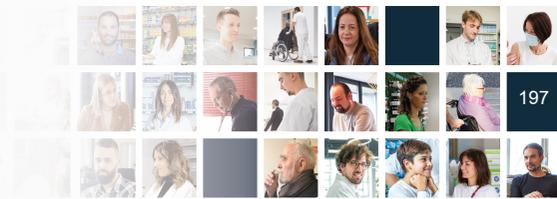
Pour chaque Administrateur, une information sur son expérience et sa compétence est tenue à la disposition des actionnaires conformément à la recommandation R10 du code MiddleNext sur le site internet d'EQUASENS (<https://equasens.com>) dans la rubrique dédiée à la Gouvernance d'entreprise au sein de l'espace Investisseurs.

La nomination de chaque Administrateur fait l'objet d'une résolution distincte.

2.14. Relation avec les actionnaires

Outre LA COOPERATIVE WELCOOP et MARQUE VERTE SANTE, EQUASENS n'a pas d'autres actionnaires significatifs. Conformément à la recommandation R14 du code MiddleNext, les dirigeants du Groupe EQUASENS participent à des moments d'échanges, hors Assemblée Générale, avec les actionnaires significatifs ou non et veillent au respect de l'égalité d'information des actionnaires. Par ailleurs, les dirigeants s'attachent au travers de l'organisation de l'Assemblée Générale à ce que ladite Assemblée soit matériellement accessible à tous.

Au-delà des dispositions légales, le Conseil porte une attention particulière aux votes négatifs en analysant, entre autres, comment s'est exprimée la majorité des minoritaires. Le cas échéant, le Conseil s'interroge sur l'opportunité de faire évoluer ce qui a pu susciter des votes négatifs en vue de l'Assemblée Générale suivante et sur l'éventualité d'une communication à ce sujet.



3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

3.1. Règlement intérieur

Le Conseil d'Administration s'est doté, depuis le 16 juin 2011, d'un règlement intérieur qui précise :

- Les règles de composition du Conseil d'Administration ainsi que les critères d'indépendance de ses membres ;
- Le rôle et les pouvoirs du Conseil d'Administration et les limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général ;
- La nature des devoirs des Administrateurs et les règles de déontologie auxquels ils sont soumis ;
- Les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration ;
- Les règles de détermination de la rémunération des membres du Comité d'Audit.

En conformité avec la recommandation R9 du code MiddleNext, le règlement intérieur du Conseil d'Administration intègre les rubriques suivantes :

- La définition du rôle des éventuels comités spécialisés mis en place ;
- Les modalités de protection des dirigeants sociaux : assurances Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux (RCMS) ;
- Les évolutions au titre du code de déontologie.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration est tenu à disposition du public et publié sur le site internet d'EQUASENS (<https://equasens.com>) dans l'espace Investisseur, rubrique Gouvernance d'entreprise.

3.2. Informations des membres du Conseil

Les membres du Conseil d'Administration ont évalué qu'ils recevaient une information suffisante pour l'accomplissement de leur mission. Pour leur permettre de préparer utilement les réunions, le Président s'est efforcé de leur communiquer les documents et informations nécessaires dans un délai approprié avant les séances.

En outre, les Administrateurs sont régulièrement informés, dans un délai jugé suffisant, entre les réunions lorsque l'actualité de la société le justifie, conformément à la recommandation R4 du code MiddleNext.

3.3. Formation des membres du Conseil

Il est rappelé que les Administrateurs et les Commissaires aux Comptes disposent d'une mise à niveau régulière de leurs connaissances et compétences dans les métiers de la société comme sur tout son environnement.

En 2023, deux réunions de travail se sont ainsi tenues pour que soient présentés les différents projets de produits et services développés par la société et ses filiales :

- En juin 2023, la réunion de travail a porté sur la présentation des dernières acquisitions : les sociétés PRATILOG, SPEECH2SENSE et ATOOPHARM par les dirigeants de ces structures.
- En décembre 2023, il a été question de la présentation d'un projet stratégique de développement du Groupe ainsi que de l'avancement des travaux du Comité Stratégique et RSE.

En 2024, il est prévu deux nouvelles sessions de travail. Ces formations s'intègrent dans un projet plus global.

En effet, compte tenu de la multiplication et la complexité des textes s'appliquant aux entreprises, le code MiddleNext recommande que le Conseil d'Administration prévoie un plan de formation triennal, adapté aux spécificités de l'entreprise, destiné aux membres du Conseil, salariés ou non. Cette formation régulière doit leur permettre de mieux analyser les enjeux des décisions prises par le Conseil d'Administration, de faire valoir leur point de vue et d'assurer ainsi leur responsabilité fiduciaire.

Ainsi, conformément à la recommandation R5 du code MiddleNext, le Président du Conseil d'Administration a proposé au Conseil d'Administration du 29 mars 2024 un plan de formation dont les finalités sont les suivantes :

- Renforcer les compétences et connaissances des membres du Conseil sur les métiers de l'entreprise, les informer sur l'évolution des affaires, des tendances de marché, et des enjeux du secteur de la Santé ;
- Rappeler les responsabilités des membres du Conseil, appréhender l'environnement juridique et réglementaire, mettre en œuvre une conduite éthique, intègre et transparente des affaires ;
- Maîtriser les points clés qui nécessitent une vigilance constante dans l'analyse et l'arrêté des comptes pour maintenir la compétitivité de l'organisation et la satisfaction des parties prenantes ;
- Arbitrer les enjeux de performance des dirigeants pour dégager ceux qui s'inscrivent au mieux dans la durabilité de la société.



Ces dispositions ont été discutées et arrêtées pour 2024 en considération des expressions de besoins des Administrateurs dans le cadre de l'accomplissement de leurs fonctions. La tenue des formations est en cours de préparation et d'organisation.

Chaque année, le Conseil d'Administration fera un point sur l'avancement du plan de formation et en rendra compte dans le Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise. Les propositions des années 2025 et 2026 seront revues et ajustées aux besoins.

Enfin, il est précisé qu'un Administrateur peut toujours, à sa demande, bénéficier d'une formation spécifique afin de renforcer ses connaissances liées à sa fonction d'Administrateur.

3.4. Réunions du Conseil

Le fonctionnement du Conseil d'Administration (convocation, réunion, quorum, information des Administrateurs) est conforme aux dispositions légales et statutaires de la société. Ces dispositions sont reprises et complétées par le règlement intérieur.

Le Conseil d'Administration a pour mission de déterminer les orientations de l'activité de la société et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées Générales et dans la limite de l'objet social, il peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche de la société et régler les affaires qui la concernent (art. L. 225-35, alinéa 1 du Code de commerce).

En outre, conformément au règlement intérieur, le Conseil d'Administration peut être amené à saisir l'Assemblée des actionnaires si l'opération concerne une part prépondérante des actifs ou activités du Groupe EQUASENS.

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum quatre fois par an, respectant en cela la recommandation R6 du code MiddleNext.

Les membres du Conseil d'Administration et du Comité Social et Économique ont été convoqués dans les délais suffisants leur laissant la possibilité d'assister à ces réunions et les documents nécessaires à la bonne tenue du Conseil d'Administration leur ont été communiqués.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration s'est réuni aussi souvent que l'intérêt de la société l'a exigé.

À l'issue de chaque séance est établi un procès-verbal du Conseil qui mentionne les questions soulevées et les réserves éventuelles émises. L'approbation du procès-verbal est effectuée au cours du Conseil suivant.

En 2023, le Conseil d'Administration s'est réuni 7 fois dans l'année dont 2 réunions de travail. Le taux de participation de l'ensemble des Administrateurs a été de 93%. La participation par date de réunion est détaillée dans le tableau suivant :

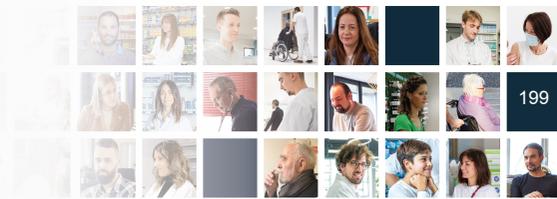
Date de réunion	Nature de la réunion	Nombre de participants		Taux de participation (présents et représentés)
		Présents	Présents et Représentés	
12/01/2023 ⁽¹⁾	Conseil d'Administration	11	12	100%
24/03/2023	Conseil d'Administration	10	12	100%
29/06/2023	Réunion de travail	11	11	92%
	Conseil d'Administration	11	11	92%
29/09/2023	Conseil d'Administration	8	11	92%
08/12/2023	Réunion de travail	10	10	83%
	Conseil d'Administration	9	11	92%

⁽¹⁾ En visioconférence

Les réunions de travail ont permis de présenter aux membres du Conseil les différents projets de produits et services développés par la société et ses filiales.

Les réunions du Conseil d'Administration ont abordé le suivi de la gestion courante et les orientations du Groupe sur des points significatifs. Lors de chaque Conseil, le Président du Conseil d'Administration a présenté le suivi des affaires en cours. Les points principaux débattus au cours des quatre Conseils ont été les suivants :

- Examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Examen des comptes semestriels et du rapport semestriel, des situations trimestrielles et des documents de gestion prévisionnelle,
- Examen régulier de la situation financière du Groupe et des projets d'investissements et de croissance externe,
- Reclassement des participations,
- Examen des mandats de la Direction Générale (renouvellement et nomination),



- Préparation de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire : fixation de l'ordre du jour et convocation, proposition d'affectation du résultat, examen des mandats des Administrateurs (renouvellement et nomination), examen des mandats des Commissaires aux Comptes, point sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux dans le cadre des dispositions du « say-on-pay », proposition du montant des rémunérations allouées aux membres du Conseil et de leur répartition, préparation et arrêté du rapport de gestion, de la déclaration de performance extra-financière, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et du texte des résolutions,
- Fixation de la valeur de l'action dans le cadre du programme de rachat d'actions,
- Définition des orientations stratégiques pour information et consultation du Comité Social et Économique,
- Examen annuel des conventions réglementées et évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales,
- Projet de mise en place d'un cash pool pour le Groupe EQUASENS,
- Délibération sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale.

3.5. Évaluation du Conseil

Le Conseil d'Administration d'EQUASENS a adapté la recommandation R13 du code MiddleNext et procède à une autoévaluation formalisée (questionnaires) tous les 3 ans.

Régulièrement, le Président du Conseil invite les membres à s'exprimer sur le fonctionnement et les éventuels dysfonctionnements du Conseil d'Administration, sans nécessiter une mise à l'ordre du jour. Lorsque des points sont soulevés lors d'un Conseil d'Administration, le procès-verbal de la réunion fait état du débat. Dans le cas contraire, la question est oralement posée par le Président afin de s'assurer qu'aucun point de dysfonctionnement n'a été reconnu.

La dernière évaluation formalisée a été réalisée en décembre 2022 par le biais d'un questionnaire nominatif adressé à chaque Administrateur. La prochaine interviendra au plus tard en décembre 2025.

La synthèse des observations formulées par les Administrateurs en décembre 2022 a été reprise et considérée en expressions de besoins pour la réalisation du plan de formation triennal 2024-2026 (paragraphe 3.3). La prochaine évaluation du Conseil en décembre 2025 permettra d'apprécier l'efficacité du plan de formation et les éventuels ajustements à réaliser pour 2026.

3.6. Mise en place des comités

3.6.1. Principes

Conformément à la recommandation R7 du code MiddleNext, nous vous rendons compte du choix du Conseil d'Administration d'EQUASENS en matière de comités spécialisés.

Le Conseil d'Administration d'EQUASENS estime que la complexité réglementaire, la structure et la taille de l'entreprise justifient la mise en place de comités spécialisés ad hoc complémentaires tels qu'un Comité des Rémunérations adossé au Comité d'Audit et un Comité Stratégique et RSE.

3.6.2. Le Comité d'Audit et des Rémunérations

Au regard de la réglementation applicable, EQUASENS a décidé de mettre en place un Comité d'Audit depuis 2006.

La définition des principales missions du Comité d'Audit et leurs mises en œuvre sont conformes au rapport final sur le Comité d'Audit émis le 22 juillet 2010 par l'AMF.

En 2022, le Conseil a élargi les compétences du Comité d'Audit et lui a adjoint les missions de Comité des Rémunérations.

En 2023, le Comité d'Audit, dont les membres sont nommés par le Conseil d'Administration, était ainsi constitué de :

- Madame Marie-Louise LIGER, Administratrice Indépendante jusqu'au 29 juin 2023 ;
- Madame Anne PHILIPONA-HINTZY, Administratrice Indépendante à compter du 29 juin 2023 ;
- Monsieur Daniel ANTOINE, Administrateur ;
- Monsieur François JACQUEL, Administrateur ;
- Madame Anne LHOTE, Administratrice.

En remplacement de Madame Marie-Louise LIGER, démissionnaire, Madame Anne PHILIPONA-HINTZY, Administratrice Indépendante au regard des critères du code MiddleNext, présentant des compétences particulières en matière financière et comptable, préside le Comité d'Audit à compter du 29 juin 2023. Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration,

le mandat de Madame PHILIPONA-HINTZY court pour la durée initiale du mandat de son prédécesseur et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Le secrétariat des travaux du Comité d'Audit et des Rémunérations est assuré par la Présidente du Comité d'Audit et des Rémunérations.

Le Comité d'Audit et des Rémunérations s'est réuni à 4 reprises au cours de l'exercice 2023. Le taux de participation a été de 100%.

Le règlement intérieur du Comité d'Audit a été élaboré et approuvé en 2008. Ses dispositions ont été intégrées dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration, lors du Conseil d'Administration du 16 juin 2011.

Le Comité d'Audit et des Rémunérations a pour principales missions :

- Suivre le processus d'élaboration de l'information comptable et financière ;
- Suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- Suivre le contrôle légal des comptes annuels et le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes ;
- S'assurer de l'indépendance des Commissaires aux Comptes ;
- S'assurer que les rémunérations et leurs évolutions sont en cohérence avec les intérêts des actionnaires et la performance de la société. Les rémunérations doivent permettre de recruter, motiver et conserver les meilleurs dirigeants ;
- Faire des propositions ou recommandations au Conseil d'Administration.

De plus, le Conseil d'Administration, pour les fonctions qui lui incombent, peut confier au Comité d'Audit et des Rémunérations toute autre mission qu'il juge opportune.

Le périmètre d'intervention du Comité d'Audit :

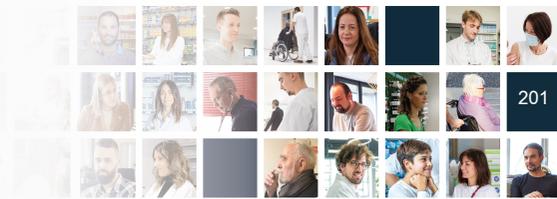
- Ne se limite pas aux seuls aspects financiers et comptables et couvre l'ensemble des domaines de l'entreprise. Il lui appartient de s'assurer qu'il existe un processus d'identification et d'analyse des risques susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière. En outre, le Comité d'Audit et des Rémunérations s'assure de la pertinence de l'information fournie au Conseil en matière de RSE ;
- Doit inclure dans son champ d'examen les risques ayant fait l'objet d'une traduction comptable (y compris l'information de l'annexe des comptes) et les risques identifiés par les systèmes de contrôle interne et de gestion de risques mis en place par la Direction Générale et pouvant avoir une incidence sur les comptes.

Ainsi, sur les bases des recommandations du rapport du Groupe de travail de l'AMF, le Comité d'Audit et des Rémunérations :

- Réalise des revues trimestrielles, semestrielles et annuelles des comptes en collaboration avec la Direction Financière et les Commissaires aux Comptes permettant de s'interroger sur la correcte traduction comptable des événements importants ou des opérations complexes ;
- Revoit en amont la publication du Document d'Enregistrement Universel et du rapport semestriel ;
- S'assure de l'adéquation des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques avec le cadre de référence du contrôle interne : *Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites émis par l'AMF* ;
- Sollicite l'intervention des Commissaires aux Comptes lors des réunions du Comité d'Audit ;
- Demande chaque année aux Commissaires aux Comptes une déclaration d'indépendance ;
- Suit la réalisation par les Commissaires aux Comptes de leur mission et tient compte, le cas échéant, des constatations et conclusions du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes consécutives aux contrôles réalisés en application de la réglementation ;
- Approuve, le cas échéant, la fourniture des services autres que la certification des comptes dans le respect de la réglementation applicable ;
- Émet une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale ;
- Rend compte au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toutes difficultés.

Les principaux sujets traités par le Comité d'Audit et des Rémunérations au cours de l'année 2023 ont été les suivants :

- Examen de l'information financière trimestrielle, semestrielle et annuelle ;
- Exposé par les Commissaires aux Comptes de leurs travaux et conclusions sur les comptes consolidés annuels et semestriels ;
- Examen de la situation financière et structurelle des filiales françaises et étrangères présentes au début de l'exercice, ainsi que celles qui ont intégré le périmètre du Groupe EQUASENS au cours dudit exercice ;
- Examen des travaux du Comité des Rémunérations ;
- Révision de l'Audit Interne ;
- Conduite d'un appel d'offres pour la nomination des co-commissaires aux comptes ;
- Examen des conventions courantes.



Le Conseil d'Administration a été informé de l'activité du Comité d'Audit et des Rémunérations par la remise au Président et au Directeur Général d'un compte rendu à chacune des réunions.

Outre les missions récurrentes (information financière, conclusions et indépendance des Commissaires aux Comptes), les principaux sujets qui seront abordés au cours de l'exercice 2024 sont résumés ci-après :

- Examen de l'information financière trimestrielle, semestrielle et annuelle ;
- Exposé par les Commissaires aux Comptes de leurs travaux et conclusions sur les comptes consolidés annuels et semestriels ;
- Suivi de la situation financière et structurelle des filiales françaises et étrangères ;
- Analyse des prises de participation de filiales ;
- Étude, sur présentation par les membres de la Direction Générale, des projets de croissance et des principaux contrats ;
- Révision de l'Audit Interne ;
- Suivi des plans d'actions prioritaires sur les aspects technologiques ;
- Suivi des plans d'actions réglementaires (CSRD) ;
- Examen des procédures concernant les conventions courantes.

Différents Comités « opérationnels » propres à l'activité de la société existent par ailleurs et rendent compte à la Direction Générale. Il est à noter que le Comité de Direction Financier et Social ou certains des membres de ce comité peuvent être directement sollicités par le Conseil d'Administration ou le Comité d'Audit et des Rémunérations pour traiter de thématiques spécifiques.

3.6.3. Le Comité Stratégique et RSE

En adéquation avec la recommandation R8 du code MiddleNext, le Conseil a créé en 2022 un Comité spécialisé ayant pour objet d'étudier comment l'entreprise intègre les enjeux liés à la responsabilité sociale, sociétale et environnementale des entreprises (RSE) dans son mode de fonctionnement et dans sa stratégie.

Le Comité Stratégique et RSE a pour missions de :

- Donner son avis au Conseil d'Administration sur les grandes orientations stratégiques de la Société et notamment sur les axes de développement, les opportunités de croissance externe ou de désinvestissements, les accords ou partenariats significatifs et les opérations sur le capital de la Société ;
- Suivre et analyser les évolutions de l'environnement concurrentiel ;
- Identifier les thématiques de la RSE les plus importantes pour l'entreprise et notamment distinguer les thématiques porteuses de risques de celles qui recèlent des opportunités.

Il examine notamment :

- Le dialogue avec les parties prenantes ;
- Les principaux risques et opportunités en matière environnementale ;
- Les politiques sociales (en ce compris la politique d'égalité professionnelle) et principaux axes de transformations organisationnelles menés par le Groupe ;
- L'ensemble des informations publiées par le Groupe en matière sociétale et environnementale, en s'assurant en particulier que les vérifications adéquates ont été réalisées par un organisme tiers indépendant ;
- Les orientations principales et résultats de la politique de responsabilité sociale et environnementale.

Les membres du Comité Stratégique et RSE sont :

- Monsieur Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration ;
- Madame Céline GRIS, Administratrice Indépendante ;
- Madame Sophie MAYEUX, Administratrice Indépendante.

Le Comité Stratégique et RSE est présidé par Monsieur Thierry CHAPUSOT, compte tenu de sa connaissance du Groupe, de son expertise notamment en matière de croissance externe, et de sa volonté d'animer le Comité Stratégique et RSE pour placer la responsabilité sociale et environnementale au cœur des réflexions du Conseil d'Administration qu'il préside comme axe majeur de la stratégie du Groupe. Le Président du Comité Stratégique et RSE est l'Administrateur référent, sur les principaux sujets d'attention des actionnaires, notamment les questions relatives à la stratégie et la performance en matière sociale, environnementale et de gouvernance.

Par sa composition, le Comité se veut équilibré pour évaluer les enjeux à court, moyen et long terme d'EQUASENS. Le Conseil estime que les gages d'indépendance du Comité sont suffisants compte tenu de la présence de deux Administrateurs Indépendants et du fait que Monsieur Thierry CHAPUSOT a fait valoir ses droits à la retraite en tant que salarié à compter du 30 avril 2022.

3.7. Procédure d'évaluation par le Conseil d'Administration des conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales

Conformément aux articles L. 225-39 et L. 22-10-12 du Code de commerce, le Conseil d'Administration du 27 mars 2020 a mis en place une procédure de revue annuelle par le Comité d'Audit et des Rémunérations des conventions courantes conclues à des conditions normales.

La procédure d'évaluation est mise en œuvre chaque année depuis cette date.

Le Comité se réunit annuellement pour cette revue et a pour mission :

- D'effectuer une revue des critères de détermination des conventions courantes conclues à des conditions normales, afin de s'assurer qu'ils sont toujours adaptés ;
- D'analyser plus particulièrement le caractère normal des conditions financières ;
- De soumettre à l'autorisation du Conseil d'Administration les conventions ne répondant plus auxdits critères.

Le Comité d'Audit et des Rémunérations peut recueillir l'avis du collège des Commissaires aux Comptes en cas de doutes sur la qualification d'une convention soumise à son évaluation.

La liste de l'ensemble des conventions revues par le Comité d'Audit et des Rémunérations ainsi que les résultats de l'évaluation et, le cas échéant, les propositions de révision des critères de ces conventions sont présentés chaque année au Conseil d'Administration qui se réunit à l'occasion de l'examen des comptes annuels.



4. Rémunération des mandataires sociaux

4.1. Politique de rémunération – Mandataires sociaux pris dans leur ensemble

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux est établie par le Conseil d'Administration et fait l'objet d'une revue annuelle. Elle a été établie suivant les recommandations du code MiddleNext.

4.1.1. Intérêt social et objectifs de la politique de rémunération

La politique de rémunération d'EQUASENS vise à garantir la pérennité de la société en faisant converger les intérêts de l'ensemble de ses mandataires sociaux vers la bonne conduite de ses projets et de sa stratégie commerciale tout en préservant l'intérêt général des autres parties prenantes.

La politique de rémunération appliquée aux dirigeants mandataires sociaux, directement en lien avec la stratégie du Groupe, soutient son modèle de développement. Elle favorise une croissance harmonieuse, régulière et pérenne sur le court et le long terme.

La volonté constante du Conseil d'Administration est d'inciter la Direction Générale autant à maximiser la performance de chaque exercice qu'à en assurer la répétition et la régularité, année après année.

Ces objectifs sont appliqués rigoureusement par le Conseil d'Administration dans le cadre de ses travaux, aussi bien lors de l'élaboration de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux que pour les propositions de leurs montants respectifs de rémunération.

4.1.2. Processus de décision de la politique de rémunération

La politique de rémunération est établie et révisée par le Conseil d'Administration d'EQUASENS.

Il est précisé que le Président, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué ayant la qualité d'Administrateur ne participent pas aux délibérations et aux votes sur ces questions.

Elle est présentée aux actionnaires dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Sa mise en œuvre fait l'objet d'un projet de résolution soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire chaque année et lors de chaque modification importante (**vote ex ante**).

En cas de refus d'approbation de la résolution, la politique de rémunération préalablement approuvée continue de s'appliquer. Si aucune politique de rémunération n'a été précédemment approuvée, la rémunération est déterminée conformément à la rémunération attribuée au cours de l'exercice clos. Si aucune rémunération n'a été attribuée au cours de l'exercice clos, la rémunération est déterminée conformément aux pratiques existantes au sein de la société. Ce refus oblige le Conseil d'Administration à présenter à la prochaine Assemblée Générale une politique de rémunération révisée, indiquant de quelle façon ont été pris en compte le vote des actionnaires et, le cas échéant, les avis exprimés lors de l'assemblée.

Un second vote (**vote ex post**) porte sur les rémunérations attribuées ou perçues au cours de l'exercice clos et compte deux volets :

- Le **premier vote ex post** porte sur la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués aux dirigeants, à raison du mandat, au cours de l'exercice écoulé, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise. L'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire statue sur les informations relatives aux rémunérations de l'ensemble des mandataires sociaux. Si le projet de résolution est rejeté, le Conseil d'Administration doit soumettre une politique de rémunération révisée à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale. En attendant le nouveau vote, les sommes versées aux Administrateurs sont suspendues. Un nouveau vote négatif concernant la résolution sur la nouvelle politique de rémunération entraîne l'interdiction définitive de verser les rémunérations suspendues.
- Le **second vote ex post** porte sur les rémunérations individuelles de chaque dirigeant, au titre du mandat concerné. L'Assemblée Générale Ordinaire statue sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au cours de l'exercice écoulé par des résolutions distinctes pour chaque mandataire social. En cas de rejet de la résolution, les éléments fixes de rémunération restent acquis aux dirigeants mais les éléments de rémunération variables et exceptionnels ne peuvent pas leur être versés.

La prévention et la gestion des conflits d'intérêts en matière de rémunération suivent les bonnes pratiques et les règles de déontologie mentionnées aux paragraphes 2.11 et 2.12 du présent rapport.

En 2022, le Conseil a élargi les compétences du Comité d'Audit et lui a adjoint les missions de Comité des Rémunérations.

4.1.3. Modalités de prise en compte des salariés

Dans son processus de détermination et de révision, le Conseil d'Administration intègre les conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la société en s'attachant à ce que les évolutions de rémunérations des mandataires sociaux conservent un caractère raisonnable au regard de l'activité et en adéquation avec les performances de l'entreprise.

4.1.4. Méthode d'évaluation des critères de performances pour les rémunérations variables

Pour déterminer dans quelle mesure il a été satisfait aux critères de performance prévus pour la rémunération variable, le Conseil d'Administration procède, une fois par an, à une revue individualisée des critères de performance, tous quantifiables.

4.1.5. Critères de répartition des sommes fixes annuelles allouées par l'Assemblée Générale aux Administrateurs

Les Administrateurs non dirigeants perçoivent la rémunération allouée aux membres du Conseil par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les principes de fixation des rémunérations allouées aux membres du Conseil, en conformité avec la recommandation R12 du code MiddleNext, sont les suivants :

- Les Administrateurs personnes physiques titulaires d'un contrat de travail au sein de l'une des sociétés du Groupe WELCOOP ainsi que les Administrateurs personnes morales ne perçoivent pas de rémunération d'Administrateur.
- Les rémunérations allouées aux autres Administrateurs sont réparties suivant des critères tenant à l'éloignement géographique, à l'assiduité et au temps consacré par les Administrateurs à leurs fonctions.

Il est également tenu compte de la présence aux Comités et de la spécificité de la fonction au sein desdits Comités.

4.1.6. Modalités de modification de la politique de rémunération

Lorsque la politique de rémunération est modifiée, la description et l'exposé des motifs de toutes les modifications ainsi que la manière dont sont pris en compte les votes les plus récents des actionnaires et, le cas échéant, les avis exprimés lors de la dernière Assemblée Générale font l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration et d'une mention expresse dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise puis d'un projet de résolution spécifique soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Au titre de l'exercice 2023, le Conseil d'EQUASENS n'a pas modifié sa politique de rémunération et considère, au regard des votes exprimés lors de la précédente Assemblée Générale que la politique de rémunération est adaptée à l'intérêt social de la société.

4.1.7. Modalités d'application de la politique de rémunération aux mandataires sociaux nommés ou renouvelés

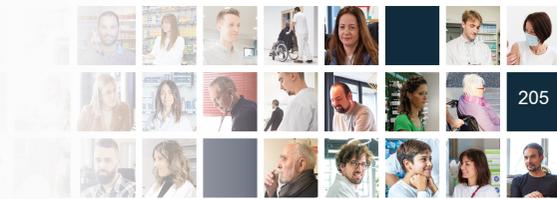
Les modalités d'application des dispositions de la politique de rémunération aux mandataires sociaux nouvellement nommés ou dont le mandat est renouvelé sont identiques à celles applicables, mutatis mutandis, aux mandataires en fonction.

4.1.8. Dérogations à l'application de la politique de rémunération

En cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'Administration peut déroger à l'application de la politique de rémunération si cette dérogation est temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la société.

Cette dérogation ne peut résulter que d'une décision motivée du Conseil d'Administration à la majorité qualifiée des 2/3, après avis des Commissaires aux Comptes de la société.

Il peut être dérogé à tous les éléments de la politique de rémunération.



4.2. Politique de rémunération – Mandataires sociaux pris individuellement

4.2.1. Politique de rémunération appliquée aux mandataires sociaux non dirigeants

Au titre de l'exercice 2023

Compte tenu de la création d'un Comité Stratégique et RSE et de l'adjonction au Comité d'Audit des missions du Comité des Rémunérations, la politique de rémunération appliquée aux mandataires sociaux non dirigeants est la suivante :

- Les Administrateurs personnes physiques n'ayant pas de rémunération au titre d'un contrat de travail au sein de l'une des sociétés du Groupe WELCOOP perçoivent une rémunération à concurrence :
 - De 267 € par séance aux Administrateurs éloignés (nécessitant de s'absenter une journée complète). Cette disposition est applicable à Monsieur François JACQUEL et Mme Anne PHILIPONA-HINTZY à compter de sa nomination le 29 juin 2023.
 - De 151 € par séance aux Administrateurs géographiquement proches. Cette disposition est applicable à Monsieur Daniel ANTOINE, Madame Marie-Louise LIGER jusqu'au 29 juin 2023, Madame Sophie MAYEUX, Madame Émilie LECOMTE et Madame Céline GRIS.
- Les Administrateurs membres du Comité d'Audit et des Rémunérations perçoivent un montant annuel forfaitaire de 6 000 €. Cette disposition s'applique à Madame Marie-Louise LIGER, Monsieur Daniel ANTOINE, Monsieur François JACQUEL, Madame Anne PHILIPONA-HINTZY. Au titre de 2023, ce montant annuel forfaitaire a été partagé entre Mesdames LIGER et PHILIPONA-HINTZY pour un montant de 3 000 € chacune. Madame Anne LHOTE bénéficiant par ailleurs d'un contrat de travail au sein du Groupe WELCOOP ne perçoit pas de rémunération d'Administrateur. Le Président du Comité d'Audit et des Rémunérations bénéficie d'une rémunération annuelle complémentaire de 18 000 € au titre de son mandat. Au titre de 2023, cette rémunération a été partagée entre Mesdames LIGER et PHILIPONA-HINTZY pour un montant de 9 000 € chacune.
- Les Administrateurs membres du Comité Stratégique et RSE percevront un montant annuel forfaitaire de 6 000 €. Cette disposition s'applique à Madame Céline GRIS, Madame Sophie MAYEUX et Monsieur Thierry CHAPUSOT. Monsieur Thierry CHAPUSOT bénéficie d'une rémunération annuelle complémentaire de 18 000 € au titre de son mandat de Président du Comité Stratégique et RSE.
- Les rémunérations allouées aux membres du Conseil pour l'exercice 2023 ont été intégralement payées au 31 décembre 2023.

Au titre de l'exercice 2024

Si le Conseil d'Administration de juin 2024 confirme notre proposition, le montant et les modalités de versement de cette rémunération évolueront ainsi qu'il suit :

- Les Administrateurs personnes physiques n'ayant pas de rémunération au titre d'un contrat de travail au sein de l'une des sociétés du Groupe WELCOOP perçoivent une rémunération à concurrence :
 - De 295 € par séance aux Administrateurs éloignés (nécessitant de s'absenter une journée complète). Cette disposition est applicable à Monsieur François JACQUEL et Mme Anne PHILIPONA-HINTZY.
 - De 177 € par séance aux Administrateurs géographiquement proches. Cette disposition est applicable à Monsieur Daniel ANTOINE, Madame Sophie MAYEUX, Madame Émilie LECOMTE et Madame Céline GRIS.
- Les Administrateurs membres du Comité d'Audit et des Rémunérations perçoivent un montant annuel forfaitaire de 6 000 €. Cette disposition s'applique à Madame Anne PHILIPONA-HINTZY, Monsieur Daniel ANTOINE, Monsieur François JACQUEL. Madame Anne LHOTE bénéficiant par ailleurs d'un contrat de travail au sein du Groupe WELCOOP ne perçoit pas de rémunération d'Administrateur. Le Président du Comité d'Audit et des Rémunérations bénéficie d'une rémunération annuelle complémentaire de 18 000 € au titre de son mandat.
- Les Administrateurs membres du Comité Stratégique et RSE perçoivent un montant annuel forfaitaire de 6 000 €. Cette disposition s'applique à Madame Céline GRIS, Madame Sophie MAYEUX et Monsieur Thierry CHAPUSOT. Monsieur Thierry CHAPUSOT bénéficie d'une rémunération annuelle complémentaire de 18 000 € au titre de son mandat de Président du Comité Stratégique et RSE.
- Le montant global des rémunérations allouées aux membres du Conseil pour l'année 2023, proposé à l'Assemblée Générale du 27 juin 2024, est maintenue à 90 000 €.

4.2.2. Politique de rémunération appliquée aux mandataires sociaux dirigeants, en raison du mandat concerné

Par application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, il vous est présenté la politique de rémunération des mandataires sociaux telle que ladite rémunération est versée au titre du mandat social. Les personnes concernées sont :

- Le Président du Conseil d'Administration,
- Le Directeur Général,
- Le ou les Directeurs Généraux Délégués.

La rémunération versée au titre de ces mandats sociaux est constituée d'une seule rémunération fixe.

Conformément à la recommandation R16 du code MiddleNext, le Conseil d'Administration détermine le niveau et les modalités de rémunération de ses mandataires sociaux dirigeants en se fondant sur les principes d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence.

Il est retenu une politique de stabilité des rémunérations fixes versées aux dirigeants mandataires sociaux pour leur mandat social.

Parce qu'ils en avaient été exclus lors du précédent plan de stock-options en 2014 et, dans une approche globale raisonnable qui tient compte à la fois de l'intérêt de l'entreprise, des pratiques de marché et de leurs performances au service du Groupe depuis plusieurs décennies, pour attirer et conserver des compétences fortes et des « dirigeants de qualité », l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2020 a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en place un plan d'options d'achat d'actions permettant l'attribution au Directeur Général et aux deux Directeurs Généraux Délégués d'options d'achat d'actions de la société EQUASENS.

Le Conseil d'Administration de la société, réuni le 4 décembre 2020, a ainsi attribué 15 000 options d'achat d'actions de la société EQUASENS, à :

- Monsieur Dominique PAUTRAT, entré dans le Groupe en 1988,
- Monsieur Denis SUPPLISSON, entré dans le Groupe en 1991,
- Monsieur Grégoire DE ROTALIER, entré dans le Groupe en 1994.

Le prix d'exercice de l'option, fixé par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et L. 225-179 du Code de commerce, ressort à 74,46 euros par action.

Le plan a une durée de 8 ans qui court à compter du 4 décembre 2020 et la levée des options ne pourra intervenir qu'à l'issue de la période d'acquisition d'une durée de quatre ans.

L'exercice des options est réservé aux bénéficiaires qui, au jour de l'exercice de la levée de l'option, auront conservé, sans interruption, leur qualité de mandataire social de la société, de ses filiales ou des sociétés contrôlant directement ou indirectement EQUASENS.

Les bénéficiaires ont l'obligation de conserver 10% des actions issues des levées d'options d'achat d'actions jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

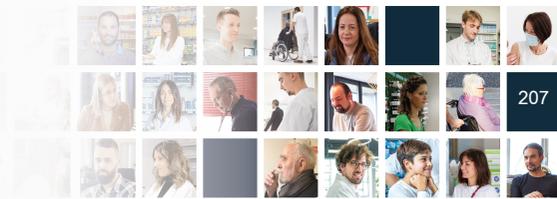
Le Conseil estime que le plan de stock-options est conforme à la recommandation R21 du code MiddleNext à savoir :

- Qu'il ne concentre pas à l'excès sur les dirigeants l'attribution de stock-options, étant rappelé que le plan de stock-options de 2014 excluait lesdits mandataires sociaux, et qu'ainsi le plan de stock-options de 2020 est venu compléter et rétablir l'équilibre global des stock-options consenties en 2014.
- Qu'il ne vise pas à attribuer des stock-options à des dirigeants mandataires sociaux à l'occasion de leur départ. Au contraire, le plan de stock-options 2020 s'inscrit dans un projet de succession du Président du Conseil d'Administration et vise à s'attacher sur les moyen et long termes, trois hommes-clés qui construisent et développent le Groupe EQUASENS et ses résultats depuis plus de 20 ans.
- Que la durée du plan de 8 ans traduit l'intérêt à moyen et long terme de l'entreprise.

Les modalités d'attribution du plan sont définies dans le tableau 5 ci-après.

Politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants, au titre de leurs mandats sociaux, en 2023 :

- **Monsieur Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration**
 Conformément aux délibérations du Conseil d'Administration du 25 mars 2022, Monsieur Thierry CHAPUSOT exerce ses fonctions de Président du Conseil d'Administration à titre gratuit.



- **Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur Général**

Conformément aux délibérations du Conseil d'Administration du 25 mars 2022, la rémunération de Monsieur Denis SUPPLISSON au titre de son mandat social de Directeur Général, a été fixée, lors de sa nomination par décision du Conseil d'Administration, à 24 000 € bruts annuels.

- **Monsieur Grégoire DE ROTALIER, Directeur Général Délégué**

Conformément aux délibérations du Conseil d'Administration du 25 mars 2022, la rémunération de Monsieur Grégoire DE ROTALIER au titre de son mandat social de Directeur Général Délégué a été fixée à 18 000 € bruts annuels.

Politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants, au titre de leurs mandats sociaux, en 2024 :

Au titre de l'exercice 2024, le Conseil d'EQUASENS ne prévoit pas de modification de sa politique de rémunération pour Messieurs Thierry CHAPUSOT, Denis SUPPLISSON et Grégoire DE ROTALIER.

Au Conseil d'Administration du 29 mars 2024, Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur Général, a proposé la nomination de Monsieur Damien VALICON en qualité de Directeur Général Délégué (non Administrateur). Étant donné l'importance de sa mission et la dimension du Groupe, Monsieur Denis SUPPLISSON estime nécessaire d'être assisté de deux Directeurs Généraux Délégués.

Aux termes de la décision du Conseil d'Administration du 29 mars 2024, la rémunération de Monsieur Damien VALICON, au titre de son mandat social de Directeur Général Délégué, est fixée à 18 000 € bruts annuels à compter du 1^{er} avril 2024.

4.2.3. Politique de rémunération appliquée aux mandataires sociaux dirigeants, en raison d'un cumul du mandat social avec un contrat de travail

Conformément aux recommandations R18 et R20 du code MiddleNext, le Conseil d'Administration a apprécié l'opportunité et autorisé le cumul des contrats de travail à durée indéterminée de Messieurs Denis SUPPLISSON et Grégoire DE ROTALIER avec leurs mandats sociaux. Cette décision est motivée au regard de l'ancienneté de ces dirigeants au sein de la société, des sociétés contrôlées et/ou contrôlantes, de l'antériorité de leurs contrats de travail lors de leurs nominations comme mandataires sociaux, de leur protection sociale destinée à les maintenir en fonction au sein de la société, des sociétés contrôlées et/ou contrôlantes et de la faible rémunération de leurs mandats eu égard aux risques encourus et à leurs responsabilités.

A l'occasion de la réunion du 29 mars 2024, le Conseil d'Administration a apprécié et autorisé le cumul du contrat de travail à durée indéterminée de Monsieur Damien VALICON avec son mandat social de Directeur Général Délégué. Cette décision est motivée au regard du périmètre distinct des responsabilités prévues pour le mandat de Directeur Général Délégué du Groupe EQUASENS par comparaison aux fonctions de Directeur de la Division PHARMAGEST prévues dans le cadre de son contrat de travail, de l'antériorité de son contrat de travail lors de sa nomination comme mandataire social, et de la faible rémunération du mandat eu égard aux risques encourus et à ses responsabilités.

Outre la rémunération fixe précitée afférente au mandat social, conformément aux objectifs de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux établie par le Conseil d'Administration, il est attribué au Directeur Général et au Directeur Général Délégué, une rémunération au titre du contrat de travail comprenant :

- **Une rémunération fixe**

La rémunération fixe doit être le reflet des responsabilités du mandataire social dirigeant, au titre de son contrat de travail, de son niveau d'expérience et de ses compétences.

Les montants figurent dans les tableaux incorporés au paragraphe 4.5 du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

- **Un véhicule de fonction** moyennant décompte de l'avantage en nature correspondant.

- **Un régime de protection sociale complémentaire**

Le dirigeant mandataire social continue d'être assimilé à un cadre dirigeant lui permettant de continuer de bénéficier du régime de prévoyance et de frais de santé dont relèvent les salariés de l'entreprise.

Les montants figurent dans les tableaux incorporés au paragraphe 4.5 du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

- **Un intéressement-participation** calculé selon les mêmes modalités que l'ensemble des salariés de la société. Les montants figurent dans les tableaux incorporés au paragraphe 4.5 du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

- **Un régime de retraite supplémentaire (article 83 CGI)** calculé au taux de 8% sur le salaire annuel brut limité à la tranche C. Les montants figurent au paragraphe 4.5 du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

- **Des indemnités de licenciement, de départ ou mise à la retraite, contrepartie pécuniaire de la clause de non-concurrence**

En cas de départ et selon les motifs de celui-ci, il ne sera versé au dirigeant mandataire social que les seules indemnités de licenciement, sauf faute grave ou lourde, ou de départ ou mise à la retraite dues au titre du contrat de travail à l'exclusion de toute indemnité due au titre du mandat social.

Ces indemnités, étant attachées uniquement à la rupture du contrat de travail et en stricte application de la Convention Collective Nationale SYNTEC et des accords collectifs applicables à l'ensemble des cadres d'EQUASENS, sont dues en tout état de cause par application des règles d'ordre public du Droit du travail.

Elles ne sont soumises à aucune autre condition que celles prévues par la Convention Collective Nationale ou les accords susvisés.

En cas de cessation du contrat de travail, la contrepartie pécuniaire de la clause de non-concurrence serait versée au titre du contrat de travail, conformément aux dispositions de la Convention Collective Nationale SYNTEC, sauf si le dirigeant mandataire social était libéré de l'application de la clause.

Cette clause n'est pas applicable en cas de départ ou mise à la retraite : aucune indemnité de non-concurrence ne serait versée dans cette situation.

Une clause de non-concurrence rémunérée a été consentie au profit de Monsieur Grégoire DE ROTALIER, à savoir une contrepartie financière de ½ mois de salaire pendant 12 mois calculé sur la base de la moyenne des salaires des 12 derniers mois.

Conformément à la recommandation R19 du code MiddleNext, l'indemnité de départ possible n'excède pas deux ans de rémunérations (fixes et variables). Tout versement d'indemnités de départ lié au mandat est exclu.

- **Une rémunération variable annuelle**

La rémunération variable annuelle a pour objectif d'inciter les mandataires sociaux dirigeants, au titre de leurs contrats de travail, à atteindre les objectifs annuels de performance qui leur sont fixés par le Conseil d'Administration en cohérence avec la stratégie de l'entreprise.

Elle est fonction de critères précis d'évaluation de la performance déterminés en début d'année par le Conseil suivant les recommandations du Comité des Rémunérations, directement corrélés avec les indicateurs de performance de l'entreprise dans le cadre du périmètre de responsabilités associé aux bénéficiaires.

Conformément aux dispositions des articles L. 22-10-8 et R. 22-10-14 du Code de commerce et des recommandations du code MiddleNext, la part variable de la rémunération des dirigeants doit être établie sur la base de critères financiers et non-financiers relatifs à la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise.

La rémunération variable annuelle ne peut excéder le montant de la rémunération fixe.

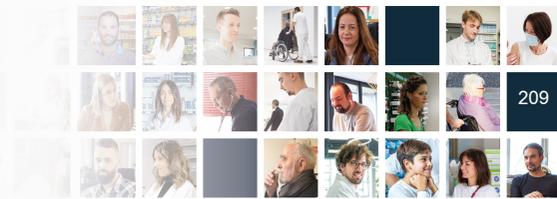
En 2022, les modalités définies dans le contrat de travail des dirigeants ont été appliquées. Les montants figurent dans les tableaux incorporés au paragraphe 4.5 du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

En 2023, les modalités de la rémunération variable annuelle évoluent ainsi qu'il suit :

- La rémunération variable annuelle de Monsieur Denis SUPPLISSON, au titre de son contrat de travail au sein d'EQUASENS, est de 60 000 € bruts.
- La rémunération variable annuelle de Monsieur Grégoire DE ROTALIER, au titre de son contrat de travail au sein de MALTA INFORMATIQUE, filiale d'EQUASENS, est de 50 000 € bruts.
- Les critères de performances sont liés, à concurrence de 85 %, sur la base du référentiel constitué du reporting interne aux normes 99.02 :
 - Pour Monsieur Denis SUPPLISSON : en fonction de l'objectif budgété sur le Résultat Courant Avant Impôt (RCAI) du Groupe EQUASENS (pouvant évoluer en fonction du taux d'atteinte de l'objectif de RCAI) ;
 - Pour Monsieur Grégoire DE ROTALIER : en fonction de l'objectif budgété sur le Résultat Courant Avant Impôt (RCAI) de la Division AXIGATE LINK pouvant évoluer en fonction du taux d'atteinte de l'objectif de RCAI.
- À concurrence de 15 %, en fonction de l'atteinte de l'objectif d'analyse de la politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise et de ses filiales et à la mise en œuvre de toutes mesures correctives pour veiller à l'équilibre femmes-hommes et à l'équité à chaque niveau hiérarchique de l'entreprise et de ses filiales.
 - Pour Monsieur Denis SUPPLISSON : en fonction de l'objectif dans les services R&D et Formateurs et Consultants du Groupe EQUASENS ;
 - Pour Monsieur Grégoire DE ROTALIER : en fonction de l'objectif dans les services R&D et Formateurs et Consultants de la Division AXIGATE LINK.

En 2024, les modalités de la rémunération variable annuelle des mandataires sociaux évoluent ainsi qu'il suit :

- Denis SUPPLISSON : 60 000 € bruts au titre de son contrat de travail EQUASENS ;
- Grégoire DE ROTALIER : 50 000 € bruts au titre de son contrat de travail MALTA INFORMATIQUE ;
- Damien VALICON : 50 000 € bruts au titre de son contrat de travail EQUASENS.



Les critères de performances quantitatifs sont assis sur le reporting interne aux normes 99.02 et sont liés à un taux d'atteinte d'un objectif budgété de Résultat Courant avant Impôt (RCAI). Chaque objectif a été établi de manière précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

- Denis SUPPLISSON : 85% de la rémunération variable sur le Résultat Courant avant Impôt Budgété du Groupe EQUASENS ;
- Grégoire DE ROTALIER : 85% de la rémunération variable sur le Résultat Courant avant Impôt Budgété de la Division AXIGATE LINK ;
- Damien VALICON : 75% de la rémunération variable sur le Résultat Courant avant Impôt Budgété de la Division PHARMAGEST.

Le solde de la rémunération variable est basé sur les critères qualitatifs suivants :

- Denis SUPPLISSON : à hauteur de 15% de sa rémunération variable sur la mise en place au sein du Groupe EQUASENS d'une gouvernance RSE opérationnelle en mobilisant des référents sur chacune des thématiques.
- Grégoire DE ROTALIER : à hauteur de 15% de sa rémunération variable sur la mise en place d'une politique Green IT au sein de la Direction des Services d'Information (DSI) du Groupe avec notamment le développement de logiciels « Green by design », la gestion optimale de la capacité des serveurs d'hébergements et l'optimisation des ressources liées aux Datacenters ;
- Damien VALICON : à hauteur de 15% de sa rémunération variable sur la structuration de PHARMAGEST GERMANY et à hauteur de 15% de sa rémunération variable sur le verdissement de la flotte automobile.

- **Une rémunération de long terme « Long Term Bonus »**

Il n'y a pas eu de rémunération long terme attribuée aux mandataires sociaux dirigeants en 2022.

Pour la période 2023-2025, la rémunération de long terme des mandataires sociaux dirigeants est directement liée aux seuls critères quantitatifs suivants :

- L'évolution sur le moyen et le long terme des performances financières et extra-financières de la société ;
- L'atteinte d'objectifs mesurés au regard de la diffusion numérique des produits et services et de la performance économique des Divisions dont ils ont la charge.

Le Conseil d'Administration considère que l'atteinte de ces objectifs quantifiables, appréciés sur une longue période, est garante d'une croissance équilibrée et continue du Groupe, profitable aux salariés et aux actionnaires. Le niveau de réalisation de ces critères quantifiables a été établi de manière précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

La rémunération variable de long terme, autorisée par le Conseil d'Administration du 24 mars 2023, allouée à Messieurs SUPPLISSON et DE ROTALIER, dans le cadre de leurs contrats de travail, est fonction de la réalisation de l'atteinte des objectifs fixés sur une durée de trois années (période 2023-2025) :

- Pour Monsieur Denis SUPPLISSON, une prime d'objectif long terme d'un montant de 490 000 € à 100% d'atteinte des objectifs du Groupe EQUASENS (hors Division AXIGATE LINK),
- Pour Monsieur Grégoire DE ROTALIER, une prime d'objectif long terme d'un montant de 360 000 € à 100% d'atteinte des objectifs de la Division AXIGATE LINK.

Les primes sont provisionnées chaque exercice dans les comptes au prorata, en fonction de l'atteinte des objectifs sur la période de trois ans.

- **Une rémunération exceptionnelle**

En cas d'événement particulier le justifiant, le Conseil d'Administration, sur proposition de son Président, se réserve la possibilité de décider de verser, à un ou plusieurs mandataires sociaux dirigeants, une rémunération exceptionnelle, au titre de son contrat de travail. La proposition du Président doit être motivée.

Il n'y a pas eu de rémunération exceptionnelle attribuée aux mandataires sociaux dirigeants en 2023.

De façon générale, les composantes de rémunération ainsi que sa structure décrite dans la politique de rémunération s'appliquent à tout nouveau Dirigeant mandataire social qui serait nommé durant la période d'application de la politique, prenant en compte son périmètre de responsabilité et son expérience professionnelle. Ce principe s'appliquera également aux autres avantages offerts aux Dirigeants mandataires sociaux (retraite complémentaire, contrat de prévoyance, etc.). Ainsi, il appartiendra au Conseil d'Administration, sur proposition du Comité d'Audit et des Rémunérations, de déterminer la rémunération correspondant à ces caractéristiques, en cohérence avec celle des Dirigeants mandataires sociaux actuels.

En conclusion, le Conseil d'Administration analyse et décide les différentes composantes de cette rémunération, élément par élément, puis de manière globale, afin d'obtenir les équilibres appropriés entre rémunération fixe et variable, à court et à long terme. Depuis 2022, le Comité d'Audit et des Rémunérations (instauré par délibérations du Conseil d'Administration du 25 mars 2022) transmet ses recommandations au Conseil d'Administration.

4.2.4. Durée des mandats et contrats de travail

La durée des mandats est :

- **Pour le Président du Conseil d'Administration :**

Monsieur Thierry CHAPUSOT est nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur (6 ans) qui expirera en 2026, avec l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment.

- **Pour le Directeur Général :**

Monsieur Denis SUPPLISSON est nommé Directeur Général pour la durée du mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Thierry CHAPUSOT.

Il est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration.

Monsieur SUPPLISSON n'assumant pas les fonctions de Président du Conseil d'Administration, sa révocation peut donner lieu à dommages et intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

- **Pour le Directeur Général Délégué :**

Monsieur Grégoire DE ROTALIER est nommé Directeur Général Délégué pour la durée du mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Thierry CHAPUSOT.

Il est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration.

Sa révocation peut donner lieu à dommages et intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

Les contrats de travail de Messieurs SUPPLISSON et DE ROTALIER sont à durée indéterminée.

Les conditions de résiliation des contrats de travail sont conformes au Code du Travail.

- **Pour tous les autres Administrateurs :**

La durée du mandat est de 6 ans. Chaque Administrateur est révocable à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

4.2.5. Engagements de la société

Les mandataires sociaux dirigeants ne bénéficient pas :

- D'engagements pris par la société (ou par une société qu'elle contrôle ou qui la contrôle) correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus à raison de la cessation ou d'un changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci, à l'exception des articles 83 du CGI et de la clause de non-concurrence dont bénéficie Monsieur Grégoire DE ROTALIER précité.
- De droits conditionnels octroyés au titre d'engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés aux articles L. 137-11 et L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale.

4.2.6. Engagements et droits conditionnels

La société n'attribue pas d'engagements et droits conditionnels.

4.3. Indemnités de non-concurrence

Lorsque la politique de rémunération prévoit des indemnités représentant la contrepartie d'une clause interdisant au bénéficiaire, après la cessation de ses fonctions dans la société, l'exercice d'une activité professionnelle concurrente portant atteinte aux intérêts de la société, leur versement est exclu dès lors que l'intéressé fait valoir ses droits à la retraite.

4.4. Publicité de la politique de rémunération

La politique de rémunération soumise à l'Assemblée Générale des actionnaires, accompagnée de la date et du résultat du dernier vote de l'Assemblée Générale sur les résolutions mentionnées à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, est rendue publique sur le site internet de la société : <https://equasens.com>.

4.5. Rémunérations versées ou dues aux mandataires sociaux d'EQUASENS

EQUASENS se conforme à la présentation standardisée de la rémunération des dirigeants proposée dans le cadre de la recommandation de l'AMF.

Les tableaux visent les rémunérations et les avantages de toute nature versés ou dus aux mandataires sociaux par la société et les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Toute rubrique non mentionnée dans les tableaux ci-dessous est réputée non applicable.

Tableau 1 : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en €)

	2023	2022
CHAPUSOT Thierry - Président du Conseil d'Administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	24 000	24 000
TOTAL	24 000	24 000

	2023	2022
PAUTRAT Dominique - Directeur Général jusqu'au 22/04/2022 / Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	8 842 ⁽¹⁾	85 767
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ⁽³⁾	117 293	117 293
TOTAL	126 135	203 060

	2023	2022
SUPPLISSON Denis - Directeur Général à compter du 22/04/2022 / Administrateur ⁽²⁾		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	312 923	282 908
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	163 333	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ⁽³⁾	117 293	117 293
TOTAL	593 549	400 201

	2023	2022
DE ROTALIER Grégoire - Directeur Général Délégué / Administrateur ⁽²⁾		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	308 655	289 806
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	120 000	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ⁽³⁾	117 293	117 293
TOTAL	545 948	407 099

⁽¹⁾ Intéressement participation versés en 2023 au titre de l'exercice 2022.

⁽²⁾ Messieurs Denis SUPPLISSON et Grégoire DE ROTALIER bénéficient d'un contrat « article 83 - PERE » pour lequel EQUASENS verse des cotisations de 8% calculées sur le salaire annuel brut limité à la tranche C. EQUASENS supporte et paye auprès d'une compagnie d'assurance la totalité des cotisations dues à ce titre. Soit un montant total versé au titre de 2023 de :

- 20 235 € au profit de Monsieur Denis SUPPLISSON,
- 20 147 € au profit de Monsieur Grégoire DE ROTALIER.

⁽³⁾ Cette valeur correspond à la valeur des options et instruments financiers lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application d'IFRS 2 sur la période d'acquisition suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2020 qui a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en place ce plan d'options d'achat d'actions.

Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en €)

CHAPUSOT Thierry Président du Conseil d'Administration	2023		2022	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Mandat social ⁽¹⁾	0	0	8 000	8 000
TOTAL	0	0	8 000	8 000

PAUTRAT Dominique Directeur Général jusqu'au 22/04/2022 / Administrateur	2023		2022	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ⁽²⁾	0	0	57 333	57 333
Rémunération variable annuelle ⁽³⁾	0	0	0	51 500
Rémunération variable pluriannuelle ⁽⁴⁾	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Mandat social ⁽¹⁾	0	0	7 500	7 500
Intéressement participation	8 842 ⁽⁶⁾	8 842 ⁽⁶⁾	16 128	16 128
Prévoyance et frais de santé	0	0	2 306	2 306
Avantage en nature (véhicule)	0	0	2 500	2 500
TOTAL	8 842	8 842	85 767	137 267

SUPPLISSON Denis Directeur Général à compter du 22/04/2022 / Administrateur	2023		2022	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ⁽²⁾⁽⁵⁾	199 980	202 718	176 400	176 400
Rémunération variable annuelle ⁽³⁾	60 000	47 250	60 000	92 000
Rémunération variable pluriannuelle ⁽⁴⁾	163 333	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Mandat social ⁽¹⁾	24 000	24 000	21 600	21 600
Intéressement participation	17 197	17 197	13 942	13 942
Prévoyance et frais de santé	8 778	8 778	6 908	6 908
Avantage en nature (véhicule)	2 968	2 968	4 058	4 058
TOTAL	476 255	302 910	282 908	314 908

DE ROTALIER Grégoire Directeur Général Délégué / Administrateur	2023		2022	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ⁽²⁾	187 800	187 800	182 100	182 100
Rémunération variable annuelle ⁽³⁾	50 000	54 250	50 000	50 000
Rémunération variable pluriannuelle ⁽⁴⁾	120 000	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Mandat social ⁽¹⁾	18 000	18 000	23 600	23 600
Intéressement participation	42 630	42 630	26 050	26 050
Prévoyance et frais de santé	6 865	6 865	4 987	4 987
Avantage en nature (véhicule)	3 360	3 360	3 069	3 069
TOTAL	428 655	312 905	289 806	289 806

⁽¹⁾ Au titre du vote « ex-post », il est précisé que les montants versés aux dirigeants mandataires sociaux en 2023, au titre de leurs mandats sociaux, sont conformes aux décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2023 dans le cadre du vote « ex-ante ».

⁽²⁾ Les critères en application desquels ces éléments ont été calculés ou les circonstances au regard desquelles ils ont été établis sont définis au paragraphe 4.2.3. La rémunération de Monsieur Dominique PAUTRAT correspond à la rémunération de son contrat de travail jusqu'au 30 avril 2022.

⁽³⁾ Les mécanismes de ces rémunérations sont décrits au paragraphe 4.2.3. Les montants dus au titre de la rémunération variable annuelle correspondent aux montants prévus pour l'atteinte de l'objectif à 100%. Les montants versés correspondent au montant calculé au regard du taux de réalisation de l'objectif. La part des rémunérations variables versées, hors rémunérations variables pluriannuelles, de Messieurs Denis SUPPLISSON et Grégoire DE ROTALIER s'élèvent respectivement à 15,60% et 17,34% de leurs rémunérations totales au titre de l'exercice.

⁽⁴⁾ Il est rappelé qu'il a été décidé d'allouer à Messieurs Denis SUPPLISSON et Grégoire DE ROTALIER, par autorisation du Conseil d'Administration du 24 mars 2023, dans le cadre de leurs contrats de travail, une prime d'objectif long terme (2023-2025). Ces primes ont été provisionnées cette année dans les comptes au prorata temporis, sur la base de l'atteinte des objectifs fixés.

⁽⁵⁾ Monsieur SUPPLISSON a bénéficié en 2023 du versement de la régularisation de la prime de vacances conventionnelle d'un montant de 1% du salaire fixe annuel pour les années 2022 et 2023, soit 2 738 € bruts.

⁽⁶⁾ Intéressement participation versés en 2023 au titre de l'exercice 2022.

EQUASENS n'a pas eu recours à la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable.

Tableau 3 : Tableau sur les rémunérations allouées aux membres du Conseil et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (en €)

MOREAUX Hugues – Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP jusqu'au 28/06/2022	2023	2022
Rémunérations allouées au membre du Conseil	0	0
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	0	0
DOSDAT Jean-Pierre – Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP à compter du 28/06/2022	2023	2022
Rémunérations allouées au membre du Conseil	0	0
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	0	0
ANTOINE Daniel	2023	2022
Rémunérations allouées au membre du Conseil	906	906
Comité d'Audit	6 000	6 000
TOTAL	6 906	6 906
LIGER Marie-Louise – Administratrice Indépendante	2023	2022
Rémunérations allouées au membre du Conseil	604	755
Comité d'Audit	12 000	24 000
TOTAL	12 604	24 755
PHILIPONA-HINTZY Anne – Administratrice Indépendante	2023	2022
Rémunérations allouées au membre du Conseil	267	0
Comité d'Audit	12 000	0
TOTAL	12 267	0
JACQUEL François	2023	2022
Rémunérations allouées au membre du Conseil	1 068	1 602
Comité d'Audit	6 000	6 000
TOTAL	7 068	7 602
LHOTE Anne	2023	2022
Rémunérations allouées au membre du Conseil	0	0
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	0	0
MAYEUX Sophie – Administratrice Indépendante	2023	2022
Rémunérations allouées au membre du Conseil	755	906
Autres rémunérations	6 000	6 000
TOTAL	6 755	6 906
LECOMTE Émilie	2023	2022
Rémunérations allouées au membre du Conseil	604	604
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	604	604

GRIS Céline – Administratrice Indépendante	2023	2022
Rémunérations allouées au membre du Conseil	906	151
Autres rémunérations	6 000	6 000
TOTAL	6 906	6 151

PAUTRAT Dominique – Administrateur	2023	2022
Rémunérations allouées au membre du Conseil	0	0
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	0	0

Tableau 4 : Tableau sur les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Néant.

Tableau 5 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Information sur les options de souscription ou d'achat	Plan n°1
Date d'Assemblée Générale Extraordinaire	25/09/2020
Date du Conseil d'Administration	04/12/2020
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	45 000
<i>Dont le nombre pouvant être souscrit ou acheté par :</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Les mandataires sociaux</i> <ul style="list-style-type: none"> ◦ <i>PAUTRAT Dominique</i> 15 000 ◦ <i>SUPPLISSON Denis</i> 15 000 ◦ <i>DE ROTALIER Grégoire</i> 15 000 	
Point de départ d'exercice des options	04/12/2024
Date d'expiration	03/12/2028
Prix de souscription ou d'achat	74,46 €
Modalité d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	/
Nombre d'actions souscrites au : 31/12/2023	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	45 000

Tableau 6 : Dirigeants mandataires sociaux

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
CHAPUSOT Thierry								
Président du Conseil d'Administration								
Date de début de mandat : Nommé Directeur Général Administrateur le 30/05/2002 puis Président du Conseil d'Administration le 05/11/2009 à compter du 01/01/2010		X		X		X		X
Date fin de mandat : Exercice clos le 31/12/2025								
SUPPLISSON Denis								
Directeur Général Administrateur								
Date de début de mandat : Nommé Directeur Général Délégué non Administrateur le 09/11/2010, Directeur Général Délégué Administrateur depuis le 01/01/2013, puis Directeur Général à compter du 22/04/2022.	X		X			X		X
Date fin de mandat : Exercice clos le 31/12/2025								
DE ROTALIER Grégoire								
Directeur Général Délégué Administrateur								
Date de début de mandat : Nommé Directeur Général Délégué Administrateur le 01/07/2020	X ⁽²⁾		X			X		X ⁽¹⁾
Date fin de mandat : Exercice clos le 31/12/2025								

⁽¹⁾ Clause de non-concurrence assortie d'une contrepartie financière de ½ mois de salaire pendant 12 mois calculée sur la base de la moyenne de salaires des 12 derniers mois.

⁽²⁾ Contrat de travail rattaché à la filiale MALTA INFORMATIQUE.

EQUASENS a considéré que le maintien du contrat de travail de Messieurs Denis SUPPLISSON et Grégoire DE ROTALIER (ceux-ci étant titulaires d'un contrat de travail lors de leur nomination en qualité de mandataire social) est justifié au regard de leur ancienneté au sein de la société, de leur protection sociale destinée à les maintenir en fonction au sein de la société, et de la faible rémunération de leur mandat social eu égard aux risques réels encourus.

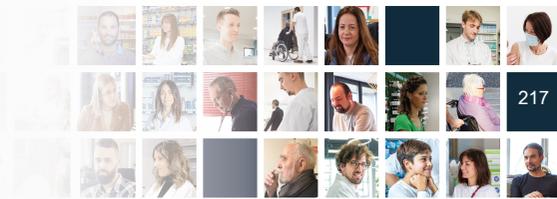
4.6. Informations au titre de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce

	2023	2022	2021	2020	2019
Performances de la société					
Résultat net consolidé des activités poursuivies (en K€) ⁽¹⁾	48 881	48 700	41 150	32 666	28 972
Évolution des performances du Groupe EQUASENS ⁽¹⁾	0,37%	18,35%	25,97%	12,75%	7,15%
Président du Conseil d'Administration					
CHAPUSOT Thierry					
Rémunération (en €) ⁽²⁾	0	8 000	24 000	24 000	24 000
Évolution annuelle de la rémunération ⁽²⁾	-100%	-66,67%	0%	0%	0%
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport à la moyenne des rémunérations ⁽³⁾	0	0,20	0,62	0,62	0,63
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport à la médiane des rémunérations ⁽³⁾	0	0,24	0,75	0,77	0,77
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport au SMIC ⁽⁴⁾	0	0,43	1,29	1,30	1,31
Directeur Général					
PAUTRAT Dominique jusqu'au 22/04/2022					
Rémunération (en €) jusqu'au 30/04/2022 ⁽²⁾	0	118 833	251 399	241 399	246 395
Évolution annuelle de la rémunération ⁽²⁾	-100%	-52,73%	4,14%	-2,03%	5,08%
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport à la moyenne des rémunérations ⁽³⁾	0	2,94	6,50	6,26	6,49
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport à la médiane des rémunérations ⁽³⁾	0	3,61	7,85	7,73	7,87
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport au SMIC ⁽⁴⁾	0	6,02	13,48	13,07	13,50
SUPPLISSON Denis ⁽⁵⁾ à compter du 22/04/2022					
Rémunération (en €) ⁽²⁾	276 936	294 058	216 188	210 031	211 700
Évolution annuelle de la rémunération ⁽²⁾	-5,82%	36,02%	2,93%	-0,79%	15,24%
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport à la moyenne des rémunérations ⁽³⁾	6,54	7,29	5,59	5,45	5,58
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport à la médiane des rémunérations ⁽³⁾	7,95	8,93	6,75	6,73	6,76
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport au SMIC ⁽⁴⁾	13,30	14,89	11,59	11,37	11,60
Directeur Général Délégué					
DE ROTALIER Grégoire ⁽⁵⁾					
Rémunération (en €) ⁽²⁾	263 410	258 769	248 224	254 539	218 279
Évolution annuelle de la rémunération ⁽²⁾	1,79%	4,25%	-2,48%	16,61%	NA
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport à la moyenne des rémunérations ⁽³⁾	6,22	6,41	6,42	6,60	5,75
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport à la médiane des rémunérations ⁽³⁾	7,56	7,86	7,75	8,16	5,97
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport au SMIC ⁽⁴⁾	12,65	13,11	13,31	13,78	11,96
Rémunération des salariés					
Évolution de la rémunération moyenne des salariés ⁽⁶⁾	4,89%	4,32%	0,37%	1,54%	3,86%

⁽¹⁾ Évolution des performances de la société basée sur l'évolution en pourcentage du résultat net consolidé des activités poursuivies (normes IFRS). Cet indicateur est jugé significatif parce qu'il reflète les performances tout en limitant l'impact des variations de périmètre.

⁽²⁾ La rémunération prise en compte correspond à la rémunération versée au cours de l'exercice : part fixe, part variable versée en N au titre de N-1, part exceptionnelle, mandat social, avantages en nature. Hors intéressement participation, prévoyance et variable pluriannuel afin de maintenir un périmètre comparable aux autres salariés. Les éléments de rémunérations exclus sont détaillés dans le Tableau 2 et représentent, au titre de l'exercice, 25 975 € pour Monsieur Denis SUPPLISSON et 49 495 € pour Monsieur Grégoire DE ROTALIER.

⁽³⁾ Périmètre retenu : le périmètre des salariés retenu correspond aux salariés d'EQUASENS, présents toute l'année, hors mandataires sociaux, contrats d'apprentissage et de professionnalisation, correspondant à 715 salariés soit 77,3% des effectifs de l'entité. Ce périmètre est jugé suffisamment représentatif.



Modalités de calcul : Pour le calcul de la moyenne et de la médiane de la rémunération, ont été pris en compte au titre de la rémunération le salaire brut annuel régularisé en Équivalent de Temps Plein pour la partie correspondant au salaire de base, majoré des indemnités journalières Sécurité Sociale et Prévoyance perçues et déduction faite des indemnités de départ en retraite. Les salariés pris en compte sont les salariés présents toute l'année, hors stagiaires, alternants et dirigeants mandataires sociaux.

La rémunération des dirigeants prise en compte correspond à la rémunération versée au cours de l'exercice : part fixe, part variable versée en N au titre de N-1, part exceptionnelle, mandat social, avantages en nature. Intéressement participation, variable pluriannuel, prévoyance et frais de santé non inclus. Pour les mandataires nommés en cours d'année, le mandat a été rétabli sur une base annuelle pour le calcul des ratios.

⁽⁴⁾ Calcul par rapport à un ETP en SMIC horaire.

⁽⁵⁾ Dates de début de mandats : Monsieur Grégoire DE ROTALIER au 01/07/2020 et Monsieur Denis SUPPLISSON au 22/04/2022.

⁽⁶⁾ Pour le calcul de la moyenne et de la médiane de la rémunération, ont été pris en compte au titre de la rémunération le salaire brut annuel régularisé en Équivalent de Temps Plein pour la partie correspondant au salaire de base, majoré des indemnités journalières Sécurité Sociale et Prévoyance perçues et déduction faite des indemnités de départ en retraite. Les salariés pris en compte sont les salariés présents toute l'année, hors stagiaires, alternants et dirigeants mandataires sociaux. Au titre de l'année 2020, les rémunérations ont été impactées par les périodes d'activité partielle (crise sanitaire COVID-19).

L'évolution des rémunérations et des ratios s'analyse à l'appui des variations de périmètre de l'exercice :

- Variations de périmètres :
 - Acquisition par EQUASENS de PRATILOG ;
 - Acquisition par EQUASENS de SPEECH2SENSE ;
 - Acquisition par EQUASENS d'ATOOPHARM ;
 - Acquisition par EQUASENS des actions des minoritaires de NOVIA TEK ;
 - Création d'EQUASENS GERMANY, filiale à 94,12% d'EQUASENS ;
 - Acquisition par EQUASENS GERMANY de APOTHEKEN DATENVERARBEITUNG (ADV) et de sa filiale OPTIPHARM PLUS. APOTHEKEN DATENVERARBEITUNG (ADV) devient PHARMAGEST GERMANY.
- Transferts inter-divisions :
 - Transfert par MALTA INFORMATIQUE à EQUASENS des actions de INTERNATIONAL CROSS TALK ;
 - Transfert par EQUASENS à MALTA INFORMATIQUE des actions de CAREMEDS ;
 - Transfert par CAREMEDS à EQUASENS des actions d'I-MEDS ;
 - Transfert par KAPELSE à EQUASENS des actions de NOVIA TEK portant la participation de EQUASENS à 99,96% ;
 - Transfert par NOVIA TEK à EQUASENS des actions de NOVIA SEARCH ;
 - Transfert par EQUASENS à PROKOV EDITIONS des actions de PRATILOG.

La rémunération totale des mandataires sociaux respecte la politique de rémunération adoptée et contribue aux performances à long terme de la société via la stabilisation de ses cadres dirigeants. Les critères de performances ont été appliqués conformément aux modalités prévues par la politique de rémunération.

Conformément aux dispositions prévues par l'article L. 22-10-9, la politique de rémunération a fait l'objet d'une revue au regard des votes de la dernière Assemblée Générale Ordinaire. Au regard de la forte approbation des résolutions concernées, la politique a été reconduite.

EQUASENS ne constate ni écart ni dérogation par rapport à sa procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération.

4.7. Rémunérations versées aux mandataires sociaux des sociétés contrôlant EQUASENS

Toute rubrique non mentionnée dans les tableaux ci-dessous est réputée non applicable.

4.7.1. Rémunérations versées aux mandataires sociaux chez MARQUE VERTE SANTE, société mère d'EQUASENS

Aucune rémunération de quelque sorte n'est versée aux mandataires sociaux de MARQUE VERTE SANTE par EQUASENS. Les personnes concernées par un mandat de mandataire social chez MARQUE VERTE SANTE sont :

- PAUTRAT Dominique – Président du Directoire ;
- LHOTE Anne – Membre du Directoire ;
- DOSDAT Jean-Pierre – Président du Conseil de Surveillance ;
- JACQUEL François – Membre du Conseil de Surveillance ;
- LECOMTE Émilie – Représentant LA COOPERATIVE WELCOOP – Membre du Conseil de Surveillance.

Par décision du Conseil de Surveillance de MARQUE VERTE SANTE du 28 mars 2024, Monsieur Denis SUPPLISSON est nommé Membre du Directoire à compter du 1^{er} avril 2024. À l'identique de tous les mandataires sociaux de MARQUE VERTE SANTE, aucune rémunération ne sera versée à Monsieur Denis SUPPLISSON au titre de ce mandat.

4.7.2. Rémunérations versées aux mandataires sociaux chez LA COOPERATIVE WELCOOP, société mère de MARQUE VERTE SANTE

Rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en €)

CHAPUSOT Thierry - Président du Directoire jusqu'au 22/04/2022 ⁽¹⁾	2023	2022
Rémunération fixe	0	91 667
Rémunération variable annuelle	0	55 000
Rémunération variable pluriannuelle	0	0
Rémunération exceptionnelle ⁽²⁾	0	572 958
Mandat social	0	16 875
Avantage en nature (véhicule)	0	2 808
TOTAL	0	739 308

PAUTRAT Dominique - Membre puis Président du Directoire à compter du 22/04/2022 ⁽¹⁾	2023	2022
Rémunération fixe	264 000	160 000
Rémunération variable annuelle	0	0
Rémunération variable pluriannuelle	0	0
Rémunération exceptionnelle	32 500	0
Mandat social	54 000	44 667
Avantage en nature (véhicule)	7 273	4 849
TOTAL	357 773	209 516

LHOTE Anne – Membre du Directoire ⁽¹⁾	2023	2022
Rémunération fixe	190 000	183 333
Rémunération variable annuelle	18 000	42 800
Rémunération variable pluriannuelle	0	0
Rémunération exceptionnelle	21 000	0
Mandat social	24 000	24 000
Avantage en nature (véhicule)	4 329	3 720
TOTAL	257 329	253 853

SUPPLISSON Denis – Membre du Directoire depuis le 23/03/2023	2023	2022
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable annuelle	0	0
Rémunération variable pluriannuelle	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0
Mandat social	18 000	0
Avantage en nature (véhicule)	0	0
TOTAL	18 000	0

⁽¹⁾ Madame Anne LHOTE et Monsieur Dominique PAUTRAT sont titulaires d'un contrat de travail et bénéficient d'un contrat « article 83 – PERE » au titre de LA COOPERATIVE WELCOOP qui supporte et paye en totalité auprès d'une compagnie d'assurance des cotisations de 8% assises sur le total de leurs rémunérations dans la limite de la tranche C.

Le Groupe EQUASENS souhaite ne pas rendre publics certains critères qualitatifs étant précisé que ces critères ont été préétablis et définis de manière précise mais ne sont pas divulgués pour des raisons de confidentialité.

Rémunérations allouées aux membres du Conseil et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (en €)

MOREAUX Hugues – Président du Conseil de Surveillance jusqu'au 09/06/2022	2023	2022
Rémunérations allouées au membre du Conseil	0	0
Autres rémunérations (mandat de Président)	0	49 939
TOTAL	0	49 939

DOSDAT Jean-Pierre – Président du Conseil de Surveillance à compter du 09/06/2022	2023	2022
Rémunérations allouées au membre du Conseil	0	0
Autres rémunérations (mandat de Président)	113 784	63 846
TOTAL	113 784	63 846

ANTOINE Daniel – Vice-Président du Conseil de Surveillance jusqu'au 09/06/2022	2023	2022
Rémunérations allouées au membre du Conseil	0	0
Autres rémunérations (indemnités compensatrices)	0	1 637
TOTAL	0	1 637

JACQUEL François – Vice-Président du Conseil de Surveillance à compter du 09/06/2022	2023	2022
Rémunérations allouées au membre du Conseil	0	0
Autres rémunérations (indemnités compensatrices)	1 458	3 244
TOTAL	1 458	3 244

LECOMTE Émilie – Membre du Conseil de Surveillance	2023	2022
Rémunérations allouées au membre du Conseil	0	0
Autres rémunérations (indemnités compensatrices)	167	677
TOTAL	167	677

5. Les conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale

Par application des articles L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du Code de commerce, nous devons vous signaler les conventions (sauf lorsqu'elles portent sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales) intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, selon le cas, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, l'un des Administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de la société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

La société n'a pas connaissance de l'existence de telles conventions.

6. Modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ou les dispositions qui prévoient les modalités

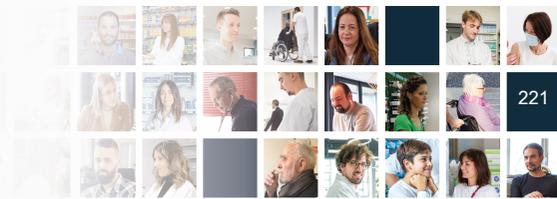
Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont précisées à l'article 20.3 des statuts et sont aussi régies par les articles R. 225-85 et R. 22-10-28 du Code de commerce.

7. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Par application de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique concernent la structure du capital telle qu'exposée dans le rapport de gestion.

8. Tableau des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée en cas d'augmentation de capital

Aucune délégation accordée par l'Assemblée Générale n'est actuellement en cours de validité.



21.5. Projet du texte des résolutions

EQUASENS
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIÈGE SOCIAL : TECHNOPOLE DE NANCY BRABOIS
5 ALLÉE DE SAINT CLOUD 54600 VILLERS-LÈS-NANCY
403 561 137 RCS NANCY

—
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ORDINAIRE
DU 27 JUIN 2024
 —

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES
 —

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice net de 40 712 393,37 €.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code qui s'élèvent à un montant global de 152 078 € et qui ont donné lieu à un impôt de 38 020 €.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Quitus aux Administrateurs et décharge de l'accomplissement de leur mission aux Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de l'exécution de leurs mandats et donne décharge de l'accomplissement de leur mission aux Commissaires aux Comptes.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 40 712 393,37 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	40 712 393,37 €
Report à nouveau	91 524 257,90 €
À la disposition des actionnaires	132 236 651,27 €
Dividende (1,25 € par action)	18 967 656,25 €
Le solde, soit : est affecté au compte « report à nouveau ».	113 268 995,02 €

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 1,25 € par action.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 4 juillet 2024 auprès de UPTEVIA chargée de la gestion des titres.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, l'Assemblée Générale décide que le montant correspondant aux actions auto-détenues à la date de mise en paiement de la distribution sera affecté au compte « Report à nouveau ».

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, le dividende est soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%. Il peut être imposable, sur option de l'actionnaire, au barème progressif. Dans ce dernier cas, le dividende est éligible à l'abattement qui résulte de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que le dividende par action distribué au titre des trois exercices précédents a été le suivant :

Exercices	Dividende par action	Dividende éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes physiques)	Dividende non éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes morales)
31/12/2020	0,95 €	0,95 €	0,95 €
31/12/2021	1,05 €	1,05 €	1,05 €
31/12/2022	1,15 €	1,15 €	1,15 €

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements auxquels les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce sont applicables, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat de Madame Sophie MAYEUX en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de six ans, le mandat d'Administrateur de Madame Sophie MAYEUX.

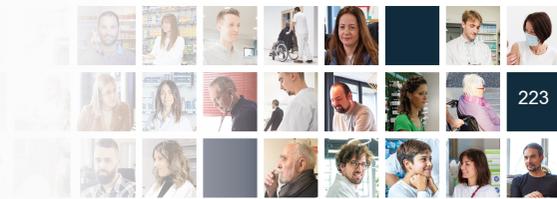
Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2030 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Nomination de la société BM&A en qualité d'Auditeur en charge de la certification des informations en matière de durabilité

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer la société BM&A, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 348 461 443, en qualité d'auditeur en charge de la mission de certification des informations consolidées en matière de durabilité prévues par la Directive (UE) n° 2022/2464 du 14 décembre 2022, transposée en droit français par l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 ainsi que des informations exigées par l'article 8 du Règlement (UE) n° 2020/852 du 18 juin 2020. Ce mandat, d'une durée de trois (3) exercices, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

La société BM&A a fait savoir par avance à la Société qu'elle accepterait ce mandat et lui a confirmé répondre aux conditions légales exigées pour l'exercice de ce mandat.



HUITIÈME RÉOLUTION

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours de l'exercice 2023, ou attribuée au titre du même exercice et mentionnées à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce

En application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce telles que présentées au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise et relatives aux rémunérations de toutes natures versées ou attribuées à l'ensemble des mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2023 à Monsieur Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration

En application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration, tels que présentés au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

DIXIÈME RÉOLUTION

Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2023 à Monsieur Dominique PAUTRAT, Directeur Général jusqu'au 22/04/2022

En application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Dominique PAUTRAT, Directeur Général jusqu'au 22/04/2022, tels que présentés au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

ONZIÈME RÉOLUTION

Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2023 à Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur Général

En application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur Général, tels que présentés au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

DOUZIÈME RÉOLUTION

Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2023 à Monsieur Grégoire DE ROTALIER, Directeur Général Délégué

En application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Grégoire DE ROTALIER, Directeur Général Délégué, tels que présentés au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

Approbation de la politique de rémunération de Monsieur Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration, pour 2024

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise établi en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération présentée au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise et attribuable en raison de son mandat à Monsieur Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

Approbation de la politique de rémunération de Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur Général, pour 2024

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise établi en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération présentée au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise et attribuable en raison de son mandat à Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur Général.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

Approbation de la politique de rémunération de Monsieur Grégoire DE ROTALIER, Directeur Général Délégué, pour 2024

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise établi en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération présentée au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise et attribuable en raison de son mandat à Monsieur Grégoire DE ROTALIER, Directeur Général Délégué.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

Approbation de la politique de rémunération de Monsieur Damien VALICON, Directeur Général Délégué (non Administrateur), à compter du 1^{er} avril 2024

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise établi en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération présentée au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise et attribuable en raison de son mandat à Monsieur Damien VALICON, Directeur Général Délégué (non Administrateur) à compter du 1^{er} avril 2024.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

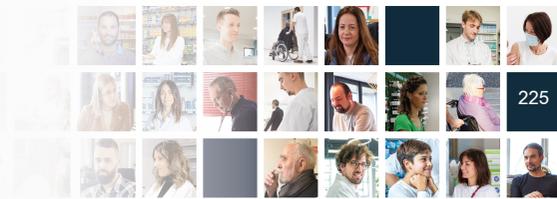
Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise établi en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération des Administrateurs présentée au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

Fixation de la rémunération annuelle globale des Administrateurs pour 2024

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de fixer à 90 000 € le montant de la rémunération versée aux Administrateurs au titre de leurs fonctions pour l'année 2024.



DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION

Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts, conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce ainsi qu'au règlement européen n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil en date du 16 avril 2014, à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'achat par EQUASENS de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du capital social, soit un nombre d'actions maximum de 1 517 412 actions.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pourra procéder ou faire procéder à des rachats en vue de :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux d'EQUASENS ou de son Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achats d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

L'Assemblée Générale décide que le montant global maximum destiné au programme de rachat d'actions susvisé, hors frais, est fixé à 80 000 000 euros.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens autorisés par la réglementation applicable, sur le marché ou de gré à gré, et notamment par achat de blocs, à tout moment, y compris en période d'offre publique.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, de division, de regroupement de titres et de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat et de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action. Plus généralement, le montant maximal de l'opération et le nombre maximal d'actions achetées seront, le cas échéant, ajustés lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions affectant le capital social.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, à l'effet de :

- Mettre en œuvre la présente autorisation s'il le juge opportun ;
- Déterminer les conditions et modalités du programme de rachat dont notamment le prix des actions achetées (prix d'achat unitaire maximum et minimum) ;
- Fixer et ajuster le nombre d'actions sur lequel portera le programme de rachat d'actions, ainsi que le prix maximum d'achat défini dans ce programme ;
- Effectuer par tout moyen d'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions, passer tout ordre de bourse ;
- Affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables ;
- Conclure tout accord notamment le contrat de liquidité, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de tout organisme et notamment de l'Autorité des Marchés Financiers, conformément à l'article L. 22-10-64 du Code de commerce ;
- Et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'application de la présente résolution.

L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée soit jusqu'au 26 décembre 2025 ; elle met fin et remplace à compter de ce jour toute autorisation antérieure de même objet.

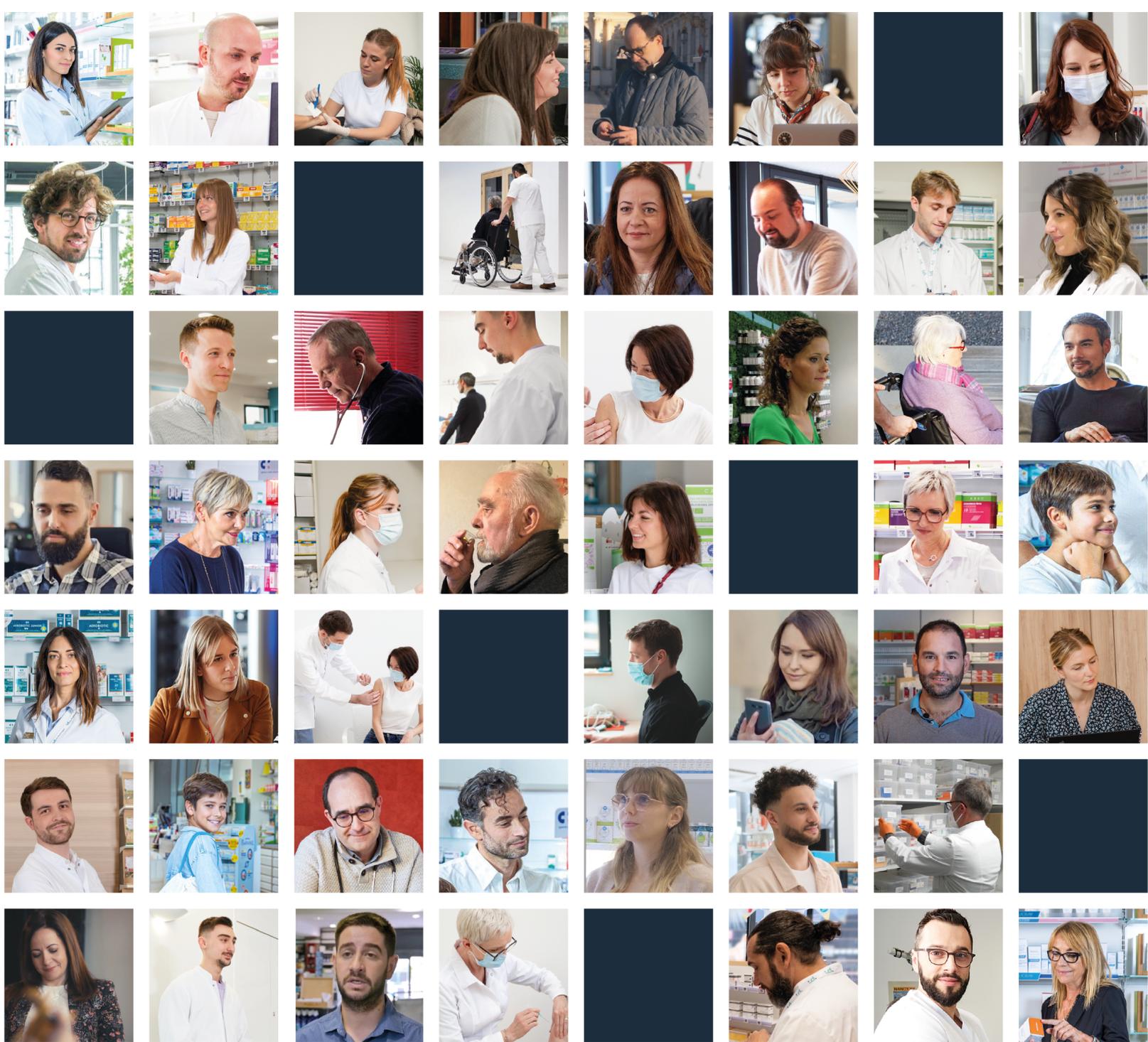
VINGTIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'effectuer toutes formalités prévues par la loi.

21.6. Calendrier des prochaines publications

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2024	Le 7 mai 2024
Le chiffre d'affaires du premier semestre 2024	Le 2 août 2024
Les résultats semestriels 2024	Le 27 septembre 2024
Le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2024	Le 7 novembre 2024
Le chiffre d'affaires annuel 2024	Le 6 février 2025
Les résultats annuels 2024	Au plus tard le 30 avril 2025



EQUASENS

Plus de technologie pour plus d'humain

5 allée de Saint Cloud
54600 Villers-lès-Nancy

08 20 90 81 00

equasens.com